

(I)

(N° 46.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1894.

COMpte GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1893,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

V. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 412.

1895

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1895	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1895	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1895.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1895	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1895	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1895	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1892.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1892	28— 41
Budget de l'exercice 1892. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 77
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	79—115
— — — — — par province, des recouvrements effectués	117—135
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	137—171
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	175—287
Comparaison des dépenses de l'exercice 1892, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le ministère des finances, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1891 inclusivement	289—295
Résultat général du budget de l'exercice 1892	297
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1892.	298

Compte provisoire du budget de l'exercice 1895.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1895.	300—304
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1895	305
Budget de l'exercice 1895. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1894.	307—311
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1894	312—333

Compte des opérations sur les exercices clos de 1888 à 1892.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1888 à 1892	336—358
Exercice périmé de 1888. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	339—343
Exercices en cours d'apurement de 1889 à 1892. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	345—365

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1893.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1893	366
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1893, les opérations de l'année 1893 et la situation au 1 ^{er} janvier 1894	367—581

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1893	384—401
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1893	403—407



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1893 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1893**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des budgets et de trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 45 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1892*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1893, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1893*, offrant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1894; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1888 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1889 à 1892.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1893, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1893, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1894.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1893, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1893.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1893, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1892.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1893, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1892, s'élevaient à fr.	11,386,718 32
Pendant l'année 1893, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	2,581,994 90
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1892 atteignaient.	13,968,713 22
Les recettes opérées en 1893 ayant été de	10,688,561 92
Une somme de fr.	3,280,151 30
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1892.	

Exercice 1893.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1893, se sont élevés à	fr. 397,940,458 01
Les recouvrements effectués en 1893 ont été de	383,897,498 60
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1894, il restait à recouvrer	fr. 12,042,959 41
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1892.

Suivant le compte de l'année 1892, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les budgets ordinaires de l'exercice 1892, ainsi que sur le budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1893, à	fr. 43,435,724 86
De cette dernière date au 31 octobre 1893, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	100,946,162 49
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1892 s'élevaient, en définitive, à	144,381,887 35
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	143,573,731 27
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 808,136 08
	<hr/> <hr/>

Exercice 1893.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1893, sur les budgets ordinaires de l'exercice 1893, ainsi que sur le budget extraordinaire, montent à	fr. 288,433,253 41
Les paiements effectués et justifiés sont de	237,802,407 31
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1894, à	fr. 50,630,846 10
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1888 à 1891, étaient de fr.	737,434 89
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 737,434 89

REPORT. . . . fr. 737,434 89

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1892; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 808,136 08

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,545,570 97

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1893, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 747,631 »

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1894, à fr. 797,919 97

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1889 fr.	27,856 32
— 1890	28,130 67
— 1891	315,608 08
— 1892	426,324 90
SOMME ÉGALE. fr.	797,919 97

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1893, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	1,059,356,502 41
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	273,154,653 63
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,028,557,753 71
ENSEMBLE. fr.	4,361,068,909 75

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1893, sur les services de la trésorerie, s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,053,340,584 73
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	273,079,142 51
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,006,784,231 53
ENSEMBLE. fr.	<u><u>4,333,203,958 77</u></u>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1893, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1892, mon-
taient à fr. 925,430,239 60

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 98,367,224 58	
Titres de la dette publique et autres valeurs	679,084,161 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables.	49,109,626 29
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	98,869,230 73
	Fr.	<u><u>925,430,239 60</u></u>

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1893, se sont élevées à fr. 4,757,654,970 27 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1892 . fr. 10,688,561 92	} 396,586,060 52
	{ de 1893 . . 385,897,498 60	
Opérations de trésorerie	4,361,068,909 75	
ENSEMBLE. . . . fr.		<u><u>4,757,654,970 27</u></u>
		<u><u>5,683,085,209 87</u></u>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1893, s'élèvent à fr. 4,715,327,768 35 c'.

Savoir :

Opérations sur les budgets	{	de 1892 . fr. 143,573,751 27	}	382,123,809 58
		de 1895 . . . 237,802,407 31		
		clos. 747,651 »		

Opérations de trésorerie 4,333,203,958 77

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,715,327,768 35

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1893,

Savoir :

Numéraire en caisse fr. 101,918,953 79

Titres de la dette publique et autres valeurs 704,732,187 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables.	50,323,071 43
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	110,783,229 30

967,757,441 52

SOMME ÉGALE . . . fr. 5,683,085,209 87

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1893.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1893.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1893.

Numéraire en caisse	fr.	98,567,221 58
Titres de la dette publique et autres valeurs		679,084,161 -
Mandats et autres pièces acquittées		147,078,857 02
{ en portefeuille chez les comptables fr. 49,109,626 29 { en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes fr. 98,869,230 73		
		925,450,239 60

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1892.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1893.	MODIFICATIONS apportées, en 1893, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1893.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES						
Impôts	3,088,858 23	2,256,010 63	.	5,924,848 89	5,336,270 16	588,578 73
Péages	3,854,246 38	15,582 59	.	3,869,828 95	3,641,857 63	227,771 32
Capitaux et revenus	2,400,811 68	100,358 70	.	2,510,170 47	1,200,885 25	1,219,285 22
Remboursements	671,457 52	220,826 80	.	892,284 32	412,048 77	480,235 55
	10,015,353 82	2,581,578 81	.	13,196,932 63	10,681,061 81	2,515,870 82
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	547,112 84	.	.	347,112 84	.	547,112 84
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	200,523 36	.	.	200,523 36	.	200,523 36
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	1,555 94	.	.	1,555 94	.	1,555 94
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes.	32,418 94	410 09	.	32,835 03	6,393 95	26,441 08
Produit d'autres aliénations d'immeubles	1,106 16	.	.	1,106 16	1,106 16	.
Remboursement des avances pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	25,000 .	.	.	25,000 .	.	25,000 .
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	25,000 .	.	.	25,000 .	.	25,000 .
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	138,647 26	.	.	138,647 26	.	138,647 26
		2,581,994 90	.			
	11,386,718 32	2,581,994 90		13,968,713 22	10,688,561 92	3,280,151 30

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1893.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1892.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1893. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1893.	constatées ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1893.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1848 à 1891), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	10,465 75	322,850 55	331,875 55	1,440 75	•
Dépenses propres à l'exercice	41,420,618 76	100,625,511 96	141,250,800 80	464,300 70	322,724 22
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 et 24 mai 1892, et à l'arrêté royal du 25 mai 1892	2,004,640 35	•	1,085,068 04	10,571 41	•
	43,435,724 86	100,946,162 49		485,411 86	322,724 22
	144,581,887 35		143,573,761 27	808,136 08	

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1893.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1893.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1893.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1894, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	160,870,055 02	166,586,496 80	5,283,558 22
Péages	160,249,153 74	155,662,989 59	4,586,164 15
Capitaux et revenus	17,686,755 30	14,939,177 25	2,747,578 05
Remboursements	3,985,407 59	3,539,595 60	645,811 99
	351,791,371 65	340,528,259 24	11,263,112 41
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	138,647 26	»	138,647 26
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépendances ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	50,000 »	»	50,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	25,000 »	25,000 »	»
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	6,000 »	»	6,000 »
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	748,176 38	347,112 84	401,063 54
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	407,625 48	281,265 79	126,359 69
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	1,555 94	349 22	1,206 72
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	222,587 31	183,343 52	39,243 79
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers	51,075 54	51,075 54	»
Produits d'autres aliénations d'immeubles	209,879 49	192,679 49	17,200 »
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	537 03	537 03	»
Produit de l'adjudication d'une partie du remblai du ravin ouest à Charleroi	330 12	330 12	»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	8,264 82	8,158 82	106 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le Département de la Guerre	3,000,000 »	3,000,000 »	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. c., au capital nominal de 2,091,800 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	2,162,294 50	2,162,294 50	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,113,000 francs en obligations de la dette publique, à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1893.)	17,390,453 33	17,390,453 33	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Partie recouvrée en 1893)	21,697,303 52	21,697,303 52	»
	397,940,438 01	385,897,498 60	12,042,939 41

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1893 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1893.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1893.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1893.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1894, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1880 à 1892), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	96,037 47	90,398 16	5,639 31
Dépenses propres à l'exercice	238,508,712 42	188,841,607 09	49,667,105 33
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1893 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 1 ^{er} septembre 1893, et à l'arrêté royal du même jour	40,828,503 52	48,870,402 06	958,101 46
	288,435,253 41	237,802,407 31	50,630,846 10

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	658,898,104 04	
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	395,028,334 46	1,059,356,502 41
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	5,430,063 91	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique.	172,364,653 82	
Service de la dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique.	11,502,243 16	273,154,653 63
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique	39,087,756 65	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	50,000,000 .	
Opérations diverses en dehors du service des budgets			3,028,557,753 71
			4,361,068,909 75

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les budgets. — RECETTES.</i>	{ Exercice 1892. fr. 10,688,561 92	} 306,586,060 52
	{ — 1893. 385,897,408 60	
<i>Opérations de trésorerie. a</i>		4,361,068,909 75
TOTAL DES RECETTES fr.		4,757,654,970 27
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1893.		925,430,239 60
TOTAL GÉNÉRAL fr.		5,683,085,209 87

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1893 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1894.

Numéraire en caisse		101,918,053 79
Titres de la dette publique et autres valeurs		704,732,187 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables fr.	50,525,071 45
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	110,783,229 50
		161,108,300 75
		967,757,441 52

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1893.

Opérations sur les budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1892 fr.	143,573,751 27	} 382,123,800 58
	— 1893	237,802,407 31	
	Exercices clos	747,651 »	
Opérations de trésorerie			4,333,203,058 77
	TOTAL DES DÉPENSES fr.		4,715,327,768 35
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1894.		967,757,441 52
	TOTAL GÉNÉRAL fr.		5,683,085,209 87

*Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,
BIDEZ.*

*Arrêté par le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.*

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1893.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.			
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1802	4,548,149 89	1,096,687 58	3,125,042 79	499,652 16	•
— — 1803	15,942,517 70	5,562,475 41	137,133,541 61	15,789,454 80	4,881,251 98
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	45,715,780 83	3,710,957 18	8,971,858 74	555,818,829 98	•
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette	23,219,842 94	11,162,205 51	65,729,710 32	290,840,105 13	42,060 44
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	8,398,973 15	6,858,008 64	162,074,478 42	116,492,331 34	•
TOTAL DES RECETTES. fr.	197,825,064 49	79,170,422 52	577,035,251 88	979,440,353 41	4,924,212 42

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1893.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
102,110 78	227,990 27	»	»	»	1,087,478 45	861 »	10,688,561 92
327,086 05	344,564 09	»	»	»	15,895,070 27	30,221,738 11	385,807,498 60
»	»	»	»	»	44,373,605 96	107,071 35	658,898,104 04
220,009 25	»	3,607,957 41	205,455 46	»	»	»	305,028,534 46
»	»	»	»	»	5,430,065 91	»	5,430,065 91
»	»	»	»	»	89,087,756 65	184,066,806 98	273,154,653 63
»	»	»	»	1,860,835,576 35	154,215,695 63	719,702,800 20	5,028,557,753 71
649,206 06	572,565 96	3,607,957 41	205,455 46	1,860,835,576 35	310,289,670 87	945,009,457 64	4,757,654,070 27

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1892-1895).	15,515,948 01	5,295,972 18	54,908,315 01	12,839,025 11	1,052 75	•	•	•
b. Opérations sur les budgets clos.	•	•	•	•	•	•	•	•
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	606,722 05	•	5,013,203 14	15,738,492 52	•	•	•	•
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compt- ables qui en ont opéré la recette.	22,695,253 28	9,891,251 15	65,717,686 21	288,690,125 42	45,098 25	211,921 25	•	5,925,638 27
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	•	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	158,937,026 04	64,025,546 71	253,530,398 56	661,190,694 81	4,877,358 03	428,020 47	573,151 28	•
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	187,752,950 28	79,210,550 04	377,259,693 82	976,458,333 86	4,922,386 03	639,941 72	573,151 28	5,925,638 27

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1893.

du Ministère de l'Agriculture, etc	Caisier de l'État. Paiements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1893, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements ministé- riels et à la Cour des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1893.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Récépissés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année	Excédent des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
»	222,120,054 89	332,747 50	»	82,920,645 75	594,024,640 98	»	12,648,482 40	381,376,158 58
»	725,446 13	»	»	22,204 87	747,651 »	»	»	747,651 »
»	33,495,080 40	11,158 50	»	606,995,923 60	657,860,670 21	»	33,921 50	657,826,748 71
217,008 82	»	»	»	»	391,389,957 65	»	»	391,389,957 65
»	4,123,863 38	»	»	14 99	4,123,878 37	»	»	4,123,878 37
»	40,995,191 71	172,809,653 98	»	59,814,073 46	273,618,910 15	»	559,776 04	273,079,142 51
»	10,353,507 04	1,340,234,462 73	310,289,670 87	193,346,594 99	3,006,784,231 53	»	»	3,006,784,231 53
	320,813,145 35	1,513,388,022 71				»	13,222,180 54	
217,008 82	1,834,201,166 26		310,289,670 87	943,099,457 64	4,728,549,948 89		15,222,180 54	4,715,327,768 35

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1893.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1893.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régulari- sation dans les départements mi- nistériels et à la Lour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	25,845,885 39	»	»	197,825,064 49
— de l'enregistrement et des domaines	2,597,938 17	»	»	79,170,422 52
Comptables de l'administration des chemins de fer	4,664,680 49	»	»	377,035,231 88
— — des postes et télégraphes	18,680,067 69	»	»	979,440,353 41
— — de la marine	188,777 47	»	»	4,924,212 42
— — des prisons	151,298 80	»	»	649,206 06
— des établissements et services régis par l'État	5,092 77	»	»	572,563 96
— — de bienfaisance et d'aliénés	485,003 30	»	»	3,607,937 41
— du ministère de l'agriculture, etc.	84,372 43	»	»	205,453 46
Cassier de l'État	750,368,820 94	»	»	1,860,835,376 35
Administration de la trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	»	»	»	310,289,670 87
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	23,310,153 42	98,809,230 73	943,099,457 04
	803,250,855 45	23,310,153 42	98,809,230 73	4,757,854,970 27

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1893.

TOTAL au 31 décembre 1893.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1893.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1894.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Che- LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
225,668,049 88	197,752,950 28	.	.	25,915,099 60	
81,768,360 40	79,210,550 04	.	.	2,557,810 46	
381,099,921 37	377,259,693 82	.	.	4,440,227 55	
998,121,521 10	976,458,555 86	.	.	21,662,967 24	
5,112,989 89	4,922,386 03	.	.	190,603 86	
780,504 86	639,941 72	.	.	140,563 14	
577,056 73	573,151 28	.	.	4,505 45	
4,092,960 71	3,925,638 27	.	.	167,322 44	
289,825 89	217,008 82	.	.	72,817 07	
2,611,404,206 29	1,834,201,166 26	.	.	777,203,040 03	
310,289,670 87	310,289,670 87	.	.	.	
1,065,278,841 79	945,099,457 64	110,783,229 30	24,618,335 59	.	
	4,728,540,948 89				
	(a) 13,222,180 54				
5,685,085,209 87	4,715,327,768 35	110,783,229 30	24,618,335 59	852,355,876 85	(a) La somme de fr. 13,222,180 54 ^{cs} qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements faits pendant l'année 1893 sur les pièces régularisées pendant la même année.

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1892 a eu lieu le 31 octobre 1893.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1893, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1892.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1892 au 31 octobre 1893).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1892 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 28 décembre 1891, à fr. 342,546,190 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 340,860,948 57

SAVOIR :

Budget de la dette publique. Loi du 26 mars 1892	fr. 103,221,797 57
— des dotations. Loi du 24 décembre 1891	4,579,100 »
— du ministère de la justice. Loi du 27 mars 1892	18,568,135 »
— — des affaires étrangères. Loi du 10 avril 1892.	2,515,563 »
— — de l'intérieur et de l'instruction publique. Loi du 6 février 1892	23,218,020 »
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Loi du 31 mars 1892	17,548,668 »
— — des chemins de fer, postes et télégraphes. Loi du 4 mai 1892	103,317,028 »
— — de la guerre. Loi du 19 décembre 1891	46,960,582 »
— de la gendarmerie. Loi du 19 décembre 1891	4,264,500 »
— du ministère des finances. Loi du 18 décembre 1891.	15,539,255 »
— des non-valeurs et remboursements. Loi du 21 déc. 1891	1,528,500 »

ENSEMBLE. . . . fr. 340,860,948 57

Les budgets de l'exercice 1892 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr. 1,685,241 83

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	1,723,703 96
après déduction de la somme de 66,250 francs, transférée au budget de l'exercice 1893, en vertu de l'article 7 de la loi du 5 septembre 1893, à concurrence de 6,250 francs et, pour le surplus, en exécution de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 11 octobre suivant.	
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets des exercices 1888, 1889, 1890 et 1891, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité . . .	612,296 71
	<hr/>
Fr.	2,336,000 67
	<hr/> <hr/>

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	342,546,190 40
Dépenses	343,196,949 24
	<hr/>
EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr.	650,758 84
	<hr/> <hr/>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1892 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	28,000 »
2° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	400,000 »
3° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	280,000 »
4° Produit d'un fonds spécial devenu sans objet, et qui avait été constitué au moyen d'un prélèvement annuel sur les intérêts — revenant au Trésor — des capitaux versés à la Caisse des dépôts et consignations . .	920,000 .
5° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 .
6° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	120,000 .
7° Produit de la négociation d'un capital nominal de 29,541,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891. — Partie recouvrée en 1892.)	23,782,250 38
8° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	24,609,865 19
	<hr/>
A REPORTER. . . fr.	50,440,095 57

REPORT. . . fr. 50,440,095 57

9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,113,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1892.) 15,663,470 »

10° Délivrance d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer 1,000,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 67,103,565 57*Dépenses sur ressources extraordinaires.*

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1892 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1890. — Art. 5 de la loi du 27 mai 1890 fr. 19,440,806 85
 b) de l'exercice 1891. — Art. 5 de la loi du 21 août 1891 fr. 52,667,049 67
52,107,856 52

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 16 mai 1892. fr. 13,700,000 »
 b) — 24 — — 43,128,068 37
 c) — — — — 8,680,000 »
65,508,068 37

TOTAL. fr. 117,615,924 89

Si, en regard de ces crédits, soit fr. 117,615,924 89

on place les ressources extraordinaires 67,103,565 57

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. 50,512,359 32

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires fr. 342,546,190 40
 — extraordinaires 67,103,565 57
409,649,755 97
 Services ordinaires fr. 343,196,949 24
 — extraordinaires 117,615,924 89
460,812,874 13
 Soit un excédent de crédits de fr. 51,163,118 16

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 409,649,755 97

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du budget, ont été de . . . fr. 417,324,813 51

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 414,044,662 21

Il est resté à recouvrer fr. 3,280,151 30

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfini.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant à recouvrer.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i>				
{ Contribut' directes, douanes et accises.	n	n	128,417 09	128,417 09
{ Enregistrement et domaines.	592,487 57	n	67,673 47	460,161 04
<i>Péages.</i>				
{ Enregistrement et domaines.	10 "	n	900 "	910 "
{ Chemins de fer, etc.	n	n	226,861 32	226,861 32
<i>Capitaux et revenus.</i>				
{ Enregistrement et domaines	16,084 70	n	1,164,637 58	1,180,722 28
{ Prisons	27,036 87	n	2,637 91	29,674 78
{ Trésorerie générale, etc.	714 40	n	8,175 76	8,888 16
<i>Remboursements</i>				
{ Enregistrement et domaines.	1,134 08	n	207,724 20	208,858 28
{ Prisons	n	n	n	n
{ Trésorerie générale, etc.	494 35	n	180,882 02	181,377 27
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	n	n	26,441 08	26,441 08
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	n	n	347,112 84	347,112 84
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	n	n	200,523 36	200,523 36
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	n	n	1,555 94	1,555 94
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers.	n	n	25,000 "	25,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	n	n	25,000 "	25,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	n	n	138,647 26	138,647 26
TOTAUX. . . . fr.	437,901 97	n	2,842,189 33	3,280,151 30
			2,842,189 33	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 409,649,755 97
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 414,044,662 21

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 4,394,906 24

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{	Contributions directes, douanes et accises	841,299 81
		Enregistrement et domaines	5,067,956 92
<i>Péages</i>	{	Enregistrement et domaines	97,035 17
		Chemins de fer, etc.	1,800,033 67
<i>Capitaux et revenus.</i>	{	Enregistrement et domaines	•
		Chemins de fer, etc.	350,142 97
		Prisons	8,903 14
		Trésorerie générale, etc.	16,928 13
<i>Remboursements.</i>	{	Trésorerie générale, etc.	530,192 47
		Contributions	•
		Enregistrement et domaines	125,033 45
		Prisons	14,902 44
		Trésorerie générale, etc.	•
			214,146 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
		Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	150,250 52
		Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	26,272 69
		Produit d'un fonds spécial devenu sans objet et qui avait été constitué au moyen d'un prélèvement annuel sur les intérêts — revenant au trésor — des capitaux versés à la caisse des dépôts et consignations	•
		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	25,039 56
		Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	97,854 21
		Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	•
		Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	855 42
		Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	•
		Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,142 46
		Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. c. émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	2,803 20
			•
			1,355 84
			70,582 20
			•
			2,858,747 00
			7,253,053 30
		Soit fr.	4,394,906 24

Les tableaux formant les annexes A à N permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1892 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 343,196,949 24

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1892 montent à fr. 341,004,344 92

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 340,215,780 25

Il reste à payer ou à justifier fr. 788,564 67

SAVOIR :

Ordonnances en circulation fr. 465,840 45

Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le budget du ministère de la justice 322,724 22

SOMME ÉGALE. fr. 788,564 67

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et qui s'élèvent à fr. 465,840 45 c', peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1897, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La dépense de fr. 322,724 22 c' liquidée sur le budget du ministère de la justice, au moyen d'ordonnances d'ouverture de crédit pour le paiement d'indemnités allouées aux greffiers des cours et tribunaux, n'a pu faire l'objet d'une ordonnance de régularisation, pour les motifs qui ont été exposés aux pages 33 et 34 du compte général de l'Administration des finances de l'année 1892, en ce qui concerne la somme de fr. 265,009 84 c' imputée sur le budget de l'exercice 1891.

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de cet exercice, déposé le 4 avril 1894 sur le bureau de la chambre par M. le Ministre des finances, contient une disposition spéciale tendante à mettre fin aux difficultés que la Cour des comptes a soulevées au sujet de la justification des paiements de cette nature.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 343,196,949 24 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 341,004,344 92 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 2,192,604 52

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,485,876 63 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,485,876 63

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 5,678,480 95

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1888 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr. 2,923 40

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1889 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr. 6,061 40
 — de la guerre 214 76
 Corps de la gendarmerie. 48 43
6,324 59

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1890 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr. 950 »
 — de la guerre 8,394 53
9,344 53

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1891 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr. 6,965 94
 — des chemins de fer, etc. 947 »
 — de la guerre 7,259 71
15,152 65

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1892 :

Dettes publiques. fr. 1,220,631 59
 Dotations { Sénat. 10,997 69
 Chambre des représentants 37 15
 Cour des comptes 4,825 15
 Ministère de la justice 27,719 13
 — des affaires étrangères 65,559 69
33,744 97

A REPORTER. fr. 1,329,548 40

REPORT.	fr. 1,329,548 40	33,744 97
Ministère de l'intérieur, etc.	316,771 27	
— de l'agriculture, etc.	401,975 36	
— des chemins de fer, etc.	1,019,269 57	
— de la guerre	3,224 28	
Corps de la gendarmerie	23,684 70	
Ministère des finances	132,301 09	
Non-valeurs et remboursements	54,831 52	
	<hr/>	3,281,606 19
TOTAL des crédits à annuler.	fr. <hr/>	3,315,351 16

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1893, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1889 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr. 22,097 42	
— des chemins de fer, etc.	35,880 43	
— de la guerre	328 96	
	<hr/>	58,306 81

b. Crédits transférés de l'exercice 1890 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr. 844 06
--	------------

c. Crédits transférés de l'exercice 1891 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr. 3,654 26	
— des chemins de fer, etc.	289 17	
— de la guerre	11,718 40	
	<hr/>	15,661 83

d. Crédits propres à l'exercice 1892 :

Dette publique	fr. 12,000 »	
Ministère de l'intérieur, etc.	700 »	
— de l'agriculture, etc.	151,927 06	
— des chemins de fer, etc.	7,561 94	
— de la guerre	86,488 09	
Corps de la gendarmerie.	29,640 »	
	<hr/>	288,317 09

Montant des crédits transférés à l'exercice 1893, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.

363,129 79

ENSEMBLE. fr.

3,678,480 95

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1892 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 117,615,924 89

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1890, fr.	19,440,806 85
— — — — — 1891.	32,667,049 67
Crédits votés dans le cours de l'exercice	65,508,068 37
	Fr. 117,615,924 89

Les dépenses liquidées pendant l'année 1892 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 64,906,072 98

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1893, époque de la clôture de l'exercice, sont de 64,886,501 57

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à fr. 19,571 41

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1892. 64,906,072 98

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 52,709,851 91
qui a été transféré à l'exercice 1893, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 24 mai 1892, à concurrence de 46,210,527 47

Le surplus, soit fr. 6,499,324 44
a été annulé pour cause de non-emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1892 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	340,215,780 25	} 405,102,281 82
Services extraordinaires.	64,886,501 57	

A REPORTER. fr. 405,102,281 82

REPORT. fr. 405,102,281 82

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	788,564 67	} 808,156 08
Services extraordinaires.	19,571 41	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 405,910,417 90

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1888 fr.	2,925 40
		— — 1889	6,324 59
		— — 1890	9,544 33
		— — 1891	15,152 65
		Crédits de l'exercice 1892	5,281,606 19
			<hr/>
			5,315,351 16

Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 27 mai 1890 et art. 2 de l'arrêté royal du 28 mai 1890.). fr. 6,499,524 44

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 9,814,675 60

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1893 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1889. fr.	58,506 81	} 363,129 79
— — 1890.	844 06	
— — 1891.	15,661 83	
Crédits de l'exercice 1892	288,317 09	

b. Services extraordinaires (art. 6 de la loi du 24 mai 1892) fr. 46,210,527 47

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1893. fr. 46,573,657 26

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 462,298,750 76

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. fr. 460,812,874 13

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du budget de 1892, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. fr. 1,485,876 63

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux O à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1892 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 347,263,877 69
Dépenses	341,004,544 92
	EXCÉDENT DE RECETTES (boni) . . . fr. 6,259,332 77

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 66,780,784 52
Dépenses	64,906,072 98
	EXCÉDENT DE RECETTES. . . fr. 1,874,711 54

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	}	Services ordinaires. fr. 347,263,877 69	}	414,044,662 21
		— extraordinaires 66,780,784 52		
Dépenses	}	Services ordinaires. fr. 341,004,544 92	}	405,910,417 90
		— extraordinaires 64,906,072 98		

L'excédent de recettes pour 1892 est donc de fr. 8,134,244 31

mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1891, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 47,765,134 91

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1892, se chiffre par un excédent de dépenses de. fr. 9,628,890 60

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1892, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1892 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 51,165,118 16

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de recettes de fr. 8,134,244 31 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 9,814,675 60

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,485,876 65

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 8,528,798 97

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1893, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité 565,129 79

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 6 de la loi du 24 mai 1892. 46,210,527 47

Fr. 54,902,456 23

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 4,594,906 24

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1892 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 59,297,362 47

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 8,134,244 31

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1850 A 1891 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1892, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1850 à 1891 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-deux exercices (ceux de 1850 à 1890 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 10,795,542,161 99

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 257,114,829 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,716,728,068 53

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 12,914,489,445 55

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 10,900,149,608 72

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 451,596,466 47

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 49,279,289 52

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,071,703,088 43

A REPORTER. fr. 13,452,528,453 14 12,914,489,445 55

REPORT. . . fr. 13,452,528,453 14 12,914,489,445 55

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1892 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 612,296 71

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 13,451,916,156 43

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 537,426,710 88

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 13,194,226,428 11 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 279,736,982 56

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 13,211,989,563 02 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 239,926,593 41

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 519,663,575 97

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 17,763,134 91

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1892, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises. 116,977,291 »
— B.		Enregistrement et domaines. 50,008,000 »
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines. 1,535,000 »
— D, E, F.		Chemins de fer, postes, etc. 153,700,200 »
— G.		Enregistrement et domaines. 2,770,000 »
— H.		Chemins de fer, postes, etc. 100,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS.	Prisons 403,000 »
— J.		Trésorerie générale, etc. 13,422,200 »
— K.		Contributions directes, etc. 610,000 »
— L.	REMBOURSEMENTS	Enregistrement et domaines. 478,000 »
— M.		Prisons. 22,084 »
— N.		Trésorerie générale, etc. 2,429,515 40
TOTAL.		fr. 342,546,190 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		400,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		280,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école		»
Produit d'un fonds spécial, devenu sans objet, et qui avait été constitué au moyen d'un prélèvement annuel sur les intérêts — revenant au Trésor — des capitaux versés à la caisse des dépôts et consignations		920,000 »
A REPORTER.		fr. 1,628,000 »

L'EXERCICE 1892.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON <i>des évaluations avec les recouvrements.</i>		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1892.	En 1893.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
117,047,008 50	113,503,716 63	4,514,874 18	117,818,590 81	128,417 69	.	841,299 81	117,818,590 81
56,136,117 96	54,854,560 94	821,595 98	55,675,956 92	460,161 04	.	5,667,956 92	55,675,956 92
1,438,874 83	1,421,382 15	16,582 68	1,437,964 83	910 .	97,035 17	.	1,437,964 83
132,156,427 05	148,304,291 38	3,625,274 95	151,929,566 33	226,861 32	1,860,633 67	.	151,929,566 33
4,500,865 25	3,007,821 40	52,321 51	3,120,142 97	1,180,722 28	.	350,142 97	3,120,142 97
108,903 14	108,903 14	.	108,903 14	.	.	8,903 14	108,903 14
415,748 65	283,963 09	102,110 78	586,073 87	29,674 78	16,926 13	.	586,073 87
12,000,895 69	11,755,554 57	1,136,452 96	12,892,007 53	8,888 16	530,192 47	.	12,892,007 53
735,035 45	701,757 74	33,275 71	735,033 45	.	.	125,033 45	735,033 45
791,850 72	294,105 14	198,887 30	492,992 44	298,858 28	.	14,992 44	492,992 44
22,984 .	22,984 .	.	22,984	22,984 .
2,825,038 67	2,463,775 64	179,885 76	2,643,661 40	181,377 27	.	214,146 .	2,643,661 40
349,779,748 51	336,582,815 88	10,681,061 81	347,263,877 69	2,515,870 82	2,504,787 44	7,222,474 73	347,263,877 69
25,000 .	25,000 .	.	25,000	25,000 .
649,258 63	302,145 79	.	302,145 79	347,112 84	97,854 21	.	302,145 79
25,000	25,000
481,378 78	280,855 42	.	280,855 42	200,523 36	.	855 42	280,855 42
25,000	25,000
2,698 40	1,142 46	.	1,142 46	1,555 94	.	2,478 30	1,142 46
1,335 84	1,335 84	.	1,335 84	.	.	.	1,335 84
945,039 56	945,039 56	.	945,039 56	.	.	25,039 56	945,039 56
2,157,711 21	1,558,519 07	.	1,558,519 07	599,192 14	97,854 21	28,375 28	1,558,519 07

BUDGET DE L'EXE.

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
Report fr.	1,628,000 .
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 .
Prix de vente des terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	120,000 .
Produit d'autres aliénations d'immeubles	
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	-
Produits de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	-
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	-
Produit de la négociation d'un capital nominal de 29 511,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891 — Partie recouvrée en 1892.)	25,782,280 38
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	24,800,865 19
Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,113,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1892.)	15,663,470 .
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 ² / ₈ p. c., au capital nominal de 908,000 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	1,000,000 .
TOTALS fr.	67,103,565 57
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	342,546,190 40
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	409,649,755 97

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1892.	En 1895.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURREMENTS.	
2,157,711 21	1,558,519 07	.	1,558,519 07	599,192 14	97,854 21	28,375 28	1,558,519 07
167,190 56	154,555 53	6,593 95	140,749 48	26,441 08	159,250 52	.	140,749 48
51,060 14	51,060 14	.	51,060 14	.	.	.	51,060 14
62,579 56	61,275 20	1,106 16	62,379 56	.	26,272 69	.	62,579 56
287 81	287 81	.	287 81	.	.	.	287 81
2,805 29	2,805 29	.	2,805 29	.	.	2,805 29	2,805 29
158,647 26	.	.	.	158,647 26	.	.	.
25,782,230 58	25,782,230 58	.	25,782,230 58	.	.	.	25,782,230 58
24,609,865 19	24,609,865 19	.	24,609,865 19	.	.	.	24,609,865 19
15,665,470 .	15,665,470 .	.	15,665,470	15,665,470 .
929,417 80	929,417 80	.	929,417 80	.	70,582 20	.	929,417 80
67,545,065 .	66,775,284 41	7,500 11	66,780,784 52	764,280 48	355,959 62	31,178 57	66,780,784 52
349,779,748 51	336,582,815 88	10,681,061 81	347,263,877 69	2,515,870 82	2,504,787 44	7,222,474 75	347,263,877 69
417,324,813 51	403,358,100 29	10,688,561 92	414,044,662 21	3,280,151 30	2,854,747 06	7,255,655 30	414,044,662 21
					4,394,906 24		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédenciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1892.	En 1893.	Total.
SERVICE ORDINAIRE					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Exercice 1888.					
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	4,809 38	1,885 98	.	853 70	853 70
Exercice 1889.					
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	53,473 69	25,314 87	.	25,188 25	25,188 25
— des chemins de fer, postes et télégraphes . . .	35,880 43
— de la guerre	11,066 88	10,523 10	.	10,523 10	10,523 10
Corps de la gendarmerie	2,421 76	2,373 33	.	2,373 33	2,373 33
	102,842 76	38,211 36	.	38,084 74	38,084 74
Exercice 1890.					
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	2,826 .	1,031 94	750 .	.	750 .
— de la guerre	33,080 74	24,605 41	8,041 47	16,653 94	24,605 41
Corps de la gendarmerie	31,212 50	31,212 50	4,187 50	27,025 .	31,212 50
	67,128 24	56,839 85	12,078 97	43,678 04	56,657 01
Exercice 1891.					
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique . .	5,031 60	5,031 60	5,031 60	.	5,031 60
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	140,005 05	138,384 85	73,698 89	64,685 96	138,384 85
— des chemins de fer, postes et télégraphes . . .	7,130 81	5,804 64	3,340 83	2,553 81	5,804 64
— de la guerre	276,348 87	257,390 76	75,372 47	182,018 20	257,390 76
	437,516 33	406,701 85	157,443 79	240,258 06	406,701 85

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1893, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS SUFFISANTS de l'exercice 1892.	
1,032 10	•	2,023 40	•	•	2,023 40	•	1,885 08	
126 02	•	28,158 82	•	•	6,061 40	22,007 42	25,314 87	
•	•	55,880 43	•	•	•	55,880 43	•	
•	•	543 72	•	•	214 76	328 06	10,523 16	
•	•	48 43	•	•	48 43	•	2,373 33	
126 02	•	64,631 40	•	•	6,324 59	58,306 81	38,211 36	
281 94	•	1,794 06	•	•	950 •	844 06	1,031 94	
•	•	8,394 35	•	•	8,394 35	•	24,695 41	
•	•	•	•	•	•	•	31,212 80	
281 94	•	10,188 39	•	•	9,344 33	844 06	56,939 85	
•	•	•	•	•	•	•	5,031 60	
•	•	10,020 20	•	•	6,965 94	3,654 26	138,384 85	
•	•	1,236 17	•	•	947 •	289 17	5,894 64	
•	•	18,953 11	•	•	7,239 71	11,718 40	257,300 76	
•	•	50,814 48	•	•	15,152 65	15,661 83	400,701 85	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des énoncés de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. ... DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1892.	En 1893.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
<i>Litt. O.</i>	Dettes publiques	104,249,311 77	103,162,131 25	86,002,062 38	17,106,660 85	103,108,723 23
	Liste civile	3,300,000 .	3,300,000 .	3,300,000 .	•	3,300,000 .
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 .	200,000 .	200,000 .	•	200,000 .
<i>— P.</i>	Dotations. Sénat	105,000 .	94,002 51	85 000 .	0,002 51	94,002 51
	Chambre des Représentants	727,300 .	727,462 85	714,309 02	13,062 03	727,462 85
	Cour des comptes	246,600 .	241,776 85	235,624 58	8,152 27	241,776 85
<i>— Q.</i>	Ministère de la justice	18,094,535 .	10,380,671 57	12,875,082 79	6,037,515 81	18,912,598 60
<i>— R.</i>	— des affaires étrangères	2,522,313 .	2,457,173 31	2,109,204 40	264,675 04	2,433,960 44
<i>— S.</i>	— de l'intérieur et de l'instruction publique	23,219,411 89	23,910,480 62	20,311,660 21	2,540,142 02	22,860,811 83
<i>— T.</i>	— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,518,764 05	16,004,481 63	12,068,273 71	4,865,654 96	16,873,928 67
<i>— U.</i>	— des chemins de fer, postes et télé- graphes	103,449,376 97	102,558,610 46	37,968,013 39	64,400,094 63	102,377,108 02
<i>— V.</i>	— de la guerre	46,960,582 .	46,870,860 63	13,763,185 08	33,081,638 02	46,844,844 .
<i>— W.</i>	Corps de la gendarmerie	4,204,300 .	4,211,173 30	3,464,146 53	747,028 75	4,211,173 30
<i>— X.</i>	Ministère des finances	13,597,857 85	13,567,990 13	4,762,241 70	10,796,124 51	13,558,366 21
<i>— Y.</i>	Non-valeurs et remboursements	1,528,500 .	1,073,390 95	508,780 55	1,360,036 10	1,067,816 63
		342,584,652 53	340,500,605 88	198,456,675 16	141,256,806 80	339,713,481 96

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT	EXCÉDANT	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	
		LES DÉPENSES.	LES CRÉDITS.	complémentaires à accorder.	non consommés et à annuler.	à transférer à l'exer- cice 1893, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	à reporter de l'exercice 1892.	
52,508 02	"	1,232,631 59	145,451 07	145,451 07	1,220,631 59	12,000 "	103,162,131 25	
"	"	"	"	"	"	"	5,500,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
"	"	10,997 69	"	"	10,997 09	"	94,002 31	
"	"	37 15	"	"	37 15	"	727,462 85	
"	"	4,825 15	"	"	4,825 15	"	241,776 85	
45,550 75	322,724 22	27,719 13	613,855 70	613,855 70	27,719 13	"	19,280,671 57	
23,203 87	"	65,359 69	"	"	65,359 69	"	2,457,173 31	
49,668 79	"	317,471 27	8,540 "	8,540 "	310,771 27	700 "	22,910,480 02	
90,932 96	"	553,902 42	"	"	401,975 56	151,927 06	16,964,861 63	
161,502 44	"	1,026,831 51	115,865 "	115,865 "	1,019,269 57	7,561 94	102,558,610 46	
26,025 63	"	89,712 37	"	"	3,221 28	86,488 09	40,870,869 63	
"	"	53,324 70	"	"	23,684 70	29,640 "	4,211,175 30	
9,625 94	"	132,301 01	102,433 39	102,433 39	132,301 09	"	15,567,990 15	
5,583 30	"	54,831 52	499,731 47	409,731 47	54,831 52	"	1,973,390 95	
464,399 70	322,724 22	5,509,023 28	1,485,876 63	1,485,876 63	3,281,606 10	288,317 09	340,500,605 88	

CICE 1892 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1892.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS non consommés et à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 6 de la loi du 26 mai 1892.	CREDITS insuffisants de l'exercice 1892	
					22,266 80		22,266 80		
25,000		25,000			93,167		93,167	25,000	
25,000		25,000			115,453 80		115,453 80	25,000	
542 50		542 50						542 50	
537 38		537 38						537 38	
2,554 54	675 52	3,210 06			11,789 94		11,789 94	3,210 06	
5,614 22	675 52	4,280 74			11,789 94		11,789 94	4,280 74	
3,604 29	2,885 17	6,489 46			12 68	12 68		6,489 46	
3,834 12	654 68	4,488 80			14,411 20		14,411 20	4,488 80	
527,495 93	3,780 85	531,276 78	751 27		64,350	64,350		532,028 05	
334,934 34	7,320 70	542,255 04	751 27		78,773 88	64,362 68	14,411 20	542,086 31	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 26 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DE DÉPENSES constatées et ordonnées au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
<i>Lettres, sciences et beaux-arts.</i>								
7	•	8a	Bibliothèque royale. — Acquisition de manuscrits.	•	46 93	•	46 93	•
8	4	•	Nouveau Musée des beaux-arts à Anvers . . .	•	•	100,000 •	100,000 •	100,000 •
9	5	•	Académie royale flamande à Gand. — Acquisition d'un local	•	•	94,000 •	94,000 •	93,987 50
10	•	11a	Exploration scientifique au Congo	•	25,841 97	•	25,841 07	10,655 62
TOTALS. . . . fr.				•	25,888 90	194,000 •	217,888 00	210,641 12
<i>Service de l'instruction publique.</i>								
11	•	12a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État .	• 52	•	•	•	•
11a	•	12b	Id. id.	•	187,376 55	•	517,377 07	187,355 09
11b	6	•	Id. id.	•	•	550,000 •	•	529,994 47
12	•	15a	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	•	3,004 57	•	3,004 57	•
13	•	14a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	354,991 75	•	•	1,854,991 75	554,991 75
13a	•	14b	Id. — Construction et ameublement de maisons d'écoles primaires	•	700,000 •	•	•	285,658 88
13b	7	•	Id. id.	•	•	600,000 •	•	•
14	•	15a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	181 37	•	•	•	174 44
14a	•	15b	Id. id.	•	222,506 94	•	502,548 31	222,259 05
14b	•	•	Id. id.	•	•	280,000 •	•	24,371 90
TOTALS. . . . fr.				555,175 64	1,112,748 00	1,210,000 •	2,877,021 70	1,004,808 25
TOTALS pour le Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.				958,033 83	1,130,636 90	1,422,000 •	3,517,570 70	2,158,455 68

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1892.	En 1893.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893 en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS non consommés de l'exercice 1892.	
•	•	•	•	•	46 95	•	46 05	•	
100,000 •	•	100,000 •	•	•	•	•	•	100,000 •	
93,987 50	•	93,987 50	•	•	12 50	•	12 50	93,987 50	
16,653 62	•	16,653 62	•	•	7,188 35	•	7,188 35	16,653 62	
210,641 12	•	210,641 12	•	•	7,247 78	•	7,247 78	210,641 12	
•	•	•	•	•	0 52	0 52	•	•	
187,351 49	•	187,351 49	3 60	•	21 46	•	21 46	187,355 00	
529,904 47	•	529,904 47	•	•	5 55	•	5 55	529,904 47	
•	•	•	•	•	5,001 57	•	5,001 57	•	
554,991 73	•	554,991 73	•	•	0 02	0 02	•	554,991 73	
215,882 30	69,776 58	285,658 88	•	•	414,341 12	•	414,341 12	285,658 88	
•	•	•	•	•	600,000 •	•	600,000 •	•	
174 44	•	174 44	•	•	6 95	6 95	•	174 44	
206,420 83	15,684 75	222,105 58	154 07	•	107 20	•	107 20	222,259 65	
21,027 35	3,324 60	24,351 95	20 04	•	255,628 01	•	255,628 01	24,371 99	
1,515,842 61	88,785 93	1,604,628 54	177 71	•	1,275,115 15	7 47	1,273,107 98	1,604,806 25	
2,061,418 07	96,106 63	2,157,524 70	908 98	•	1,530,137 11	64,370 15	1,294,766 96	2,158,433 68	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 2 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 18 et 24 mai 1892.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i> <i>Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.</i>					
15	18		Aide aux populations ouvrières et agricoles à l'occasion des rigueurs exceptionnelles de l'hiver. (Loi du 25 février 1891, <i>Moniteur</i> n° 59).		559,000		559,000	516,271 84
16	8		Subside pour la participation des industriels belges à l'exposition de Chicago			500,000	500,000	150,000
17	19a		Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale		8,229 91			8,229 91
17a	9		Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique; subsides pour travaux d'amélioration et de réfection extraordinaire de la voirie vicinale			1,000,000	1,280,724 25	507,174 07
17b	20a		Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène, tels que distributions d'eau potable, construction d'abattoirs publics, suppression de fosses à fumier le long des voies publiques		272,494 34			272,494 34
			TOTAUX. . . . fr.		859,724 25	1,500,000	2,159,724 25	1,454,170 16
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
18	22b		Construction, redressement et amélioration des routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du cinquantenaire à Bruxelles	1,596,897 17				1,586,859 78
18a	22c		Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du cinquantenaire		1,000,000			
18b	10		Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; annuités à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du cinquantenaire, et intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de Justice de Bruxelles; aménagement du parc du cinquantenaire et solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II			500,000	3,096,897 17	204
			A REPORTER fr.	1,596,897 17	1,000,000	500,000	3,096,897 17	1,587,103 78

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1892.	En 1893.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893 en vertu de l'art. 6 de la loi du 26 mai 1892.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1892.	
516,271 84	"	516,271 84	"	"	42,728 16	"	42,728 16	516,271 84	
150,000 "	"	150,000 "	"	"	150,000 "	"	150,000 "	150,000 "	
8,229 91	"	8,229 91	"	"	"	"	"	8,229 91	
507,174 07	"	507,174 07	"	"	492,825 93	"	492,825 93	507,174 07	
272,494 54	"	272,494 54	"	"	"	"	"	272,494 54	
1,454,170 16	"	1,454,170 16	"	"	685,554 09	"	685,554 09	1,454,170 16	
1,442,471 52	157,285 77	1,579,757 29	7,082 40	"	10,057 59	10,057 59	"	1,586,839 78	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
264 "	"	264 "	"	"	499,736 "	"	499,736 "	264 "	
1,442,735 52	137,285 77	1,580,021 29	7,082 49	"	1,509,793 39	10,057 59	1,499,736 "	1,587,103 78	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget existant du titre de 1892.	Articles de l'article royal du 22 août 1891.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 40 et 24 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1890	de l'exercice 1891.			
			REPORT . . . fr	1,596,897 17	1,000,000 »	500,000 »	3,096,897 17	1,587,105 78
19	•	25a	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras.	»	98,666 14	»	998,666 14	98,665 32
19a	11	•	Id. id.	»	»	600,000 »		153,115 88
20	•	24	Modification de l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	»	100,000 »	»	100,000 »	100,000 »
21	•	25a	Aggrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	109,428 85	»	»	1,709,428 85	109,428 85
21a	•	27b	Id. id.	»	1,000,000 »	»		414,655 10
21b	12	•	Id. id.	»	»	600,000 »		»
22	15	•	Hôtel du ministre des chemins de fer, postes et télégraphes	»	»	400,000 »	400,000 »	400,000 »
27	14	•	Transfert de la Cour des comptes à l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, place royale.	»	»	50,000 »	50,000 »	»
24	•	27	Reconstruction du palais de la Nation	6,181 25	»	»	6,181 25	1,500 »
25	•	28a	Palais du cinquantenaire — Travaux d'appropriation — Dépenses diverses	11,252 15	»	»	111,252 15	9,504 84
27a	•	28q	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de droite du palais du cinquantenaire	»	100,000 »	»		»
26	•	29a	Palais du cinquantenaire — Entrée centrale et cour d'honneur	»	400,000 »	»	400,000 »	51,559 91
27	15	•	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux d'appropriation des locaux de la justice de paix (3 ^e canton).	»	»	20,000 »	20,000 »	»
28	•	31	Hôtel des Monnaies	2 74	»	»	2 74	»
29	•	32a	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Leopold	4,819 48	»	»	4,819 48	»
30	•	31a	Bibliothèque royale. — Etablissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	70,875 »	»	»	70,875 »	24,954 18
31	•	36	Musée des antiquités et archives de l'Etat. — Complément du coût du transfert des collections dans le palais du cinquantenaire et dans l'aile en musée.	»	5 05	»	5 05	»
32	•	37	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	»	50,000 »	»	50,000 »	»
33	•	38a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	327,648 47	»	»	467,648 47	327,648 47
35a	•	38b	Id. id.	»	140,000 »	»		95,482 19
34	•	39	Reconstruction du château royal de Laeken	4,494 96	»	»	1,731,459 59	4,494 06
34a	•	39a	Id. id.	»	726,944 45	»		716,294 58
34b	17	•	Id. id.	»	»	1,000,000 »	152,217 28	
			A REPORTER . . . fr	2,131,580 05	5,595,615 60	3,170,000 »	8,897,195 65	4,224,585 52

CICE 1892 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1892.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 6 de la loi du 21 mai 1895.	CRÉDITS DÉFENSÉS de l'exercice 1895.	
1,442,735 52	137,285 77	1,580,021 29	7,082 40	"	1,509,795 30	10,057 50	1,499,756 -	1,587,105 78	
98,665 52	"	98,665 52	"	"	0 82	"	0 82	98,665 52	
152,115 88	1,000 "	153,115 88	"	"	466,886 12	"	466,886 12	153,115 88	
100,000 "	"	100,000 "	"	"	"	"	"	100,000 "	
109,428 85	"	109,428 85	"	"	"	"	"	109,428 85	
414,655 10	"	414,655 10	"	"	585,544 90	"	585,544 90	414,655 10	
"	"	"	"	"	600,000 "	"	600,000 "	"	
400,000 "	"	400,000 "	"	"	"	"	"	400,000 "	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
1,500 "	"	1,500 "	"	"	4,681 25	4,681 25	"	1,500 "	
9,504 84	"	9,504 84	"	"	1,727 51	1,727 51	"	9,504 84	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
51,559 91	"	51,559 91	"	"	548,460 09	"	548,460 09	51,559 91	
"	"	"	"	"	20,000 "	"	20,000 "	"	
"	"	"	"	"	2 74	2 74	"	"	
"	"	"	"	"	4,819 48	4,819 48	"	"	
24,954 18	"	24,954 18	"	"	45,940 82	45,940 82	"	24,954 18	
"	"	"	"	"	5 05	"	5 05	"	
"	"	"	"	"	30,000 "	"	30,000 "	"	
527,648 47	"	527,648 47	"	"	"	"	"	527,648 47	
86,820 10	6,662 "	93,482 10	"	"	46,517 81	"	46,517 81	93,482 10	
4,404 96	"	4,404 96	"	"	"	"	"	4,404 96	
716,204 58	"	716,204 58	"	"	10,649 85	"	10,649 85	716,204 58	
80,089 17	72,128 11	152,217 28	"	"	847,782 72	"	847,782 72	152,217 28	
4,000,424 95	217,075 88	4,217,500 83	7,082 40	"	4,072,612 55	67,228 90	4,005,585 54	4,221,583 52	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 23 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			Report. . . . fr.	2,151,580 05	3,595,615 60	5,170,000 .	8,897,195 65	1,224,585 32
35	•	40	Établissement du parc public de Laeken . . .	15,527 51	•	•	23,527 51	15,527 51
35a	18	•	Id. id.	•	•	8,800 .		8,625 52
36	•	41	École de médecine vétérinaire; travaux de construction.	1,197,780 .	•	•	1,197,780 .	97,840 27
37	•	42	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison. . .	52,053 87	•	•	97,055 87	52,047 87
37a	10	•	Id. id.	•	•	45,000 .		25,714 55
38	•	44a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	100,000 .	•	•	200,000 .	•
38a	19	•	Id. id.	•	•	100,000 .		•
39	•	45	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges. — Reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	61,635 10	•	•	121,655 10	55,065 .
39a	•	45a	Id. id.	•	60,000 .	•		•
40	•	46a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt	30,270 .	•	•	150,270 .	•
40a	20	•	Id. id.	•	•	100,000 .		•
41	•	47a	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	•	48,915 60	•	48,915 60	22,344 83
42	•	48a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers . .	208,015 86	•	•	758,915 86	208,015 86
42a	•	48b	Id. id.	•	200,000 .	•		165,276 30
42b	21	•	Id. id.	•	•	550,600 .	•	
43	•	40a	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai. . .	44,805 65	•	•	61,946 64	10,548 57
43a	22	•	Asile d'aliénés à Tournai	•	•	20,140 99		•
44	•	50a	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem et école des élèves mouses à Wynghene; travaux divers; construction et placement de paratonnerres, etc.	• 12	•	•	200,000 12	•
44a	24	•	Travaux d'agrandissement, soit au dépôt de mendicité de Bruges, soit aux écoles de bienfaisance de l'État.	•	•	200,000 .		11,015 06
45	•	51b	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit; restauration du monument	•	37,648 61	•	77,648 61	6,620 07
45a	25	•	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre; restauration du monument	•	•	40,000 .		445 23
46	•	52	Mesures à prendre pour préserver les bâtiments civils de l'État des dangers d'incendie . . .	41,478 25	•	•	41,478 25	16,730 50
			TOTAUX. . . . fr.	3,881,146 30	3,942,177 90	1,055,940 00	11,857,265 28	4,912,401 03

CICE 1892 (SUITE.)

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1892.	En 1893.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS NON CONSOMMES et à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1893 en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892	CREDITS DEFINITIFS de l'exercice 1892	
1,000,424 95	217,075 88	1,217,500 83	7,082 40	.	1,072,612 55	67,228 90	4,601,583 54	4,214,555 32	
15,527 51	"	15,527 51	"	"	"	"	"	15,527 51	
8,625 52	"	8,625 52	"	"	174 48	"	174 48	8,625 52	
97,840 27	"	97,840 27	"	"	1,000,959 75	1,099,959 75	"	97,840 27	
52,047 87	"	52,047 87	"	"	6 "	6 "	"	52,047 87	
23,714 55	"	23,714 55	"	"	21,285 17	"	21,285 17	23,714 55	
"	"	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	100,600 "	"	100,000	"	
55,065 "	"	55,065 "	"	"	8,570 10	8,570 10	"	55,065 "	
"	"	"	"	"	60,000 "	"	60,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,270 "	50,270 "	"	"	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
22,544 85	"	22,544 83	"	"	26,568 86	"	26,568 86	22,544 85	
208,015 86	"	208,015 86	"	"	"	"	"	208,015 86	
165,276 80	"	165,276 80	"	"	56,725 20	"	56,725 20	165,276 80	
"	"	"	"	"	550,000 "	"	550,000 "	"	
10,458 27	90 30	10,548 57	"	"	51,257 08	51,257 08	"	10,548 57	
"	"	"	"	"	20,140 99	"	20,140 99	"	
"	"	"	"	"	0 12	0 12	"	"	
1,122 82	8,892 21	11,015 06	"	"	188,984 94	"	188,984 94	11,015 06	
6,620 07	"	6,620 07	"	"	51,028 54	"	51,028 54	6,620 07	
445 25	"	445 25	"	"	39,554 77	"	39,554 77	445 25	
16,750 59	"	16,750 59	"	"	24,747 64	24,747 64	"	16,750 59	
1,070,260 12	226,058 12	1,296,318 54	7,082 40	"	1,044,864 26	1,565,019 66	5,570,844 59	4,012,401 05	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 28 mai. 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
47	"	54a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	496,055 04	"	"	1,506,055 04	406,028 09
47a	"	54b	Id. id.	"	600,000 "	"		505,279 01
47b	25	"	Id. id.	"	"	500,000 "		"
48	"	55a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	67,245 77	"	"	157,245 77	56,829 12
48a	26	"	Id. id.	"	"	70,000 "		16,456 54
49	"	56	Ourthe. — Expropriations et travaux.	199,887 07	"	"	199,887 07	"
50	"	57b	Escaut. — Expropriations et travaux.	"	980,349 02	"	1,780,349 02	875,610 94
50a	20	"	Id. id.	"	"	800,000 "		"
51	"	58a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subside	104,118 22	"	"	224,118 22	101,504 93
51a	51	"	Id. id.	"	"	30,000 "		"
52	55	"	Yser. — Expropriations et travaux.	"	"	85,000 "	85,000 "	85,000 "
53	"	60	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	50,000 "	"	"	60,000 "	"
53a	"	60a	Id. id.	"	50,000 "	"		"
54	30	"	Haine. — Expropriations et travaux	"	"	50,000 "	50,000 "	50,020 12
55	"	61a	Dendre canalisée. — Expropriations et travaux	"	55,546 17	"	55,546 17	18,526 62
56	"	62a	Rupel. — Expropriations et travaux.	"	100,000 "	"	1,000,000 "	100,000 "
56a	32	"	Id. id.	"	"	900,000 "		550,117 66
57	"	65a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	20,498 70	"	"	1,520,498 70	20,498 70
57a	"	65b	Id. id.	"	600,000 "	"		212,112 66
57b	55	"	Id. id.	"	"	700,000 "		"
58	"	64	Petite-Senne — Subside	222 69	"	"	222 69	"
59	"	65	Démer. — Expropriations et travaux.	"	1,690 89	"	1,690 89	"
60	"	66	Zwyn	157 56	"	"	157 56	157 56
61	"	67	Dommel — Subside	1,084 75	"	"	1,984 75	"
62	"	68a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	"	218,456 81	"	1,068,456 81	218,456 81
62a	54	"	Id. id.	"	"	850,000 "		554,141 01
63	"	69	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	28,692 "	"	"	65,692 "	28,692 "
63a	"	69a	Id. id.	"	35,000 "	"		34,275 43
A REPORTER. fr.				1,058,850 80	2,621,022 89	5,785,000 "	7,411,882 60	4,001,098 10

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1892.	En 1895	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 6 de la loi du 26 mai 1892	CRÉDITS ANNULÉS de l'exercice 1892	
496,028 99	"	496,028 99	"	"	24 05	24 05	"	496,028 99	
500,868 87	2,107 52	505,276 19	2 82	"	96,720 99	"	96,720 99	505,279 01	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	300,000 "	"	
56,829 12	"	56,829 12	"	"	10,416 65	10,416 65	"	56,829 12	
16,456 54	"	16,456 54	"	"	55,565 46	"	55,565 46	16,456 54	
"	"	"	"	"	199,887 07	199,887 07	"	"	
875,549 10	1,617 70	875,106 80	444 14	"	104,708 08	"	101,708 08	875,640 94	
"	"	"	"	"	800,000 "	"	800,000 "	"	
147,504 95	46,000 "	191,504 95	"	"	2,615 29	2,615 29	"	191,504 95	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
85,000 "	"	85,000	"	"	"	"	"	85,000 "	
"	"	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
50,020 12	"	50,020 12	"	"	19,979 88	"	19,979 88	50,020 12	
18,526 62	"	18,526 62	"	"	57,019 55	"	57,019 55	18,526 62	
100,000 "	"	100,000 "	"	"	"	"	"	100,000 "	
550,117 66	"	550,117 66	"	"	549,882 54	"	549,882 54	550,117 66	
20,498 70	"	20,498 70	"	"	"	"	"	20,498 70	
187,225 01	54,889 65	222,112 66	"	"	577,887 54	"	577,887 54	222,112 66	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
"	"	"	"	"	222 69	222 69	"	"	
"	"	"	"	"	1,690 89	"	1,690 89	"	
157 56	"	157 56	"	"	"	"	"	157 56	
"	"	"	"	"	1,084 75	1,084 75	"	"	
218,436 81	"	218,436 81	"	"	"	"	"	218,436 81	
551,891 01	2,250	554,141 01	"	"	295,858 99	"	295,858 99	554,141 01	
28,692 "	"	28,692 "	"	"	"	"	"	28,692 "	
34,275 45	"	34,275 45	"	"	724 57	"	724 57	34,275 45	
3,914,056 47	87,194 07	4,001,251 14	440 96	"	5,443,184 59	245,148 50	3,198,056 09	4,001,698 10	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 21 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — MOYEN constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			REPORT. fr.	1,058,859 80	2,621,022 89	5,785,000	7,444,882 60	4,001,698 10
64	»	70	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	13,503 83	»	»	15,503 85	»
65	»	71	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	142,050 66	»	»	262,050 66	120,154 41
65a	»	71a	Id. id.	»	120,000	»		»
66	»	72a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	»	60,114 88	»	60,114 88	51,075 44
67	»	73a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	100,000	»	»	150,000	70,659 82
67a	28	»	Id. id.	»	»	50,000		»
68	»	74a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	4,108 71	»	»	3,255,500 81	»
68a	»	74b	Id. id.	»	1,751,194 10	»		»
68b	27	»	Id. id.	»	»	1,500,000	»	545,411 17
69	»	75b	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux	»	447,456 66	»	447,456 66	552,500
70	»	76b	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux	54,771 15	»	»	139,771 15	54,737 02
70a	»	76c	Id. id.	»	50,000	»		»
70b	56	»	Id. id.	»	»	33,000	»	»
71	»	77	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — 8 ^e section	880,850 49	»	»	882,183 16	144,275 66
71a	»	77a	Réparation des dégâts occasionnés en 1847 à l'embarcadere de l'Escaut à Anvers par le steamer « New-Guinea »	»	1,552 74	»		»
72	»	78	Côtes. — Expropriations et travaux.	35,728 75	»	»	35,728 75	35,690
73	»	79	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	»	6,815 21	»	6,815 21	457 56
			TOTAUX. fr.	2,269,851 52	5,045,956 48	5,570,000	12,085,807 80	7,161,289 05
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
74	»	81a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885.	»	147,014 79	»	147,014 79	26,715 34
75	»	82a	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet-Anhée à celle de Namur-Givet, et doublement de la voie sur une partie de la ligne de Mettet à Anhée.	1,200,000	»	»	3,900,000	1,200,000
75a	»	82b	Id. id.	»	800,000	»		»
75b	37	»	Id. id.	»	»	1,000,000	»	135,579 16
			A REPORTER. fr.	1,300,000	947,014 79	1,000,000	3,147,014 79	2,162,294 50

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1892.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1892.	
3,914,956 47	87,194 67	4,001,251 14	446 96	•	3,443,184 59	245,148 50	3,198,036 09	4,001,098 10	
•	•	•	•	•	13,503 83	13,503 83	•	•	
126,154 41	•	126,154 41	•	•	15,896 25	15,896 25	•	126,154 41	
•	•	•	•	•	120,000 •	•	120,000 •	•	
51,675 44	•	51,675 44	•	•	14,439 44	•	14,439 44	51,675 44	
76,659 82	•	76,659 82	•	•	23,340 18	23,340 18	•	76,659 82	
27,611 94	•	27,611 94	•	•	22,388 06	•	22,388 06	27,611 94	
•	•	•	•	•	4,106 71	4,106 71	•	•	
1,731,189 60	•	1,731,189 60	•	•	4 50	•	4 50	1,731,189 60	
540,512 28	4,898 89	545,411 17	•	•	954,388 83	•	954,388 83	545,411 17	
552,300 •	•	552,300 •	•	•	95,156 66	•	95,156 66	552,300 •	
54,757 02	•	54,757 02	•	•	14 13	14 13	•	54,757 02	
408 55	13,000 •	13,408 55	•	•	34,391 67	•	34,391 67	13,408 55	
•	•	•	•	•	35,000 •	•	35,000 •	•	
144,275 66	•	144,275 66	•	•	736,554 76	736,554 76	•	144,275 66	
•	•	•	•	•	1,332 74	•	1,332 74	•	
33,690 •	•	33,690 •	•	•	2,038 75	2,038 75	•	33,690 •	
457 56	•	457 56	•	•	6,337 65	•	6,337 65	457 56	
7,055,748 53	107,095 56	7,162,844 09	446 96	•	5,522,518 75	1,040,803 11	4,481,915 61	7,161,289 05	
26,715 34	•	26,715 34	•	•	120,299 45	•	120,299 45	26,715 34	
1,194,757 84	5,242 16	1,200,000 •	•	•	•	•	•	1,200,000 •	
798,864 86	1,135 14	800,000 •	•	•	•	•	•	800,000 •	
35,579 16	100,000 •	135,579 16	•	•	864,420 84	•	864,420 84	135,579 16	
2,035,917 20	106,377 30	2,142,294 50	•	•	984,720 20	•	984,720 20	2,142,294 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 26 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			REPORT. fr.	1,200,000	947,014 79	1,000,000	3,147,014 79	2,162,294 54
76	85a		Gedinne à Houyet	"	250,000	"	1,000,000	177,867 02
76a	58	"	Id.	"	"	750,000	"	"
77	84a		Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	500,000	"	"	1,000,000	411,417 60
77a	59	"	Id. id.	"	"	500,000	"	"
78	85a		Aubel à Bleyberg.	400,000	"	"	900,000	220,200 76
78a	40	"	Id. — Aménagement de la station de Bleyberg	"	"	500,000	"	"
79	86		Amblève.	"	62,915 51	"	62,913 51	26,555 94
80	87a		Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	"	200,000	"	200,000	30,094 76
81	88		Bruxelles à Anvers (Sud)	981,742 54	"	"	2,581,742 54	582,021 54
81a	41	"	Id. — Aménagement des stations de Malines et de Muysen	"	"	1,400,000	"	"
82	89		Raccordement entre les lignes de Manage à Mons et d'Écaussinnes à Erquelinnes.	94,808 17	"	"	94,808 17	2,515 45
85	90		Gare industrielle de Tournai	"	3,184 05	"	3,184 05	"
84	91		Chemain de fer de ceinture de Gand (procès Lambert frères).	"	1,219 51	"	1,219 51	167 45
			TOTAUX. fr.	3,176,550 51	1,464,351 46	4,150,000	8,790,881 97	3,422,825
			TOTAUX pour le Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics fr.	3,327,548 22	11,290,190 09	14,853,940 99	35,471,679 50	16,950,485 24
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.					
85	92a		Chemins de fer. — Voies et travaux	587,585 46	"	"	"	587,585 46
85a	92b	"	Id. id.	"	8,704,482 80	"	17,705,066 20	7,096,740 77
85b	42	"	Id. id.	"	"	8,613,000	"	2,257,150 15
86	95		Chemins de fer. — Traction et matériel	59,551 29	"	"	"	59,551 29
86a	95a	"	Id. id.	"	1,495,525 62	"	7,086,876 91	864,105 03
86b	45	"	Id. id.	"	"	3,552,000	"	4,855,014 25
87	95a		Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	179,895	"	"	"	179,895
87a	95b	"	Id. id.	"	218,000	"	650,185	188,096 00
87b	44	"	Id. id.	"	"	252,290	"	"
			A REPORTER. fr.	626,829 75	10,418,008 42	14,307,290	25,442,128 17	15,808,310 81

CICE 1892 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1892.	En 1893.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893 en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1892.	
2,055,917 20	100,577 30	2,162,294 50	•	•	984,720 29	•	984,720 29	2,162,294 50	
164,968 58	12,805 64	177,862 02	5 •	•	72,152 98	•	72,152 98	177,862 02	
•	•	•	•	•	750,000 •	•	750,000 •	•	
561,001 06	50,416 54	411,417 60	•	•	88,582 40	88,582 40	•	411,417 60	
•	•	•	•	•	500,000 •	•	500,000 •	•	
220,718 55	8,572 45	229,290 76	•	•	170,709 24	170,709 24	•	229,290 76	
•	•	•	•	•	500,000 •	•	500,000 •	•	
26,286 50	269 35	26,555 94	•	•	36,357 37	•	36,357 37	26,555 94	
50,094 76	•	50,094 76	22 25	•	169,905 24	•	169,905 24	50,094 76	
552,909 56	29,599 95	582,599 29	•	•	599,120 80	599,120 80	•	582,621 54	
•	•	•	•	•	1,400,000 •	•	1,400,000 •	•	
2,515 43	•	2,515 43	•	•	92,492 74	92,492 74	•	2,515 43	
•	•	•	•	•	5,184 05	•	5,184 05	•	
167 45	•	167 45	•	•	1,051 86	•	1,051 86	167 45	
5,214,468 56	208,129 19	5,422,597 75	27 25	•	5,568,256 97	950,905 18	4,417,351 79	3,422,625 •	
16,401,647 57	541,281 17	16,942,928 54	7,556 70	•	18,521,194 06	5,556,527 95	15,164,666 11	16,950,485 24	
586,965 19	620 27	587,585 46	•	•	•	•	•	587,585 46	
7,022,131 55	69,079 72	7,091,211 07	5,529 70	•	1,607,742 05	•	1,607,742 05	7,096,740 77	
2,198,888 61	55,481 51	2,252,369 02	4,760 21	•	6,555,869 87	•	6,555,869 87	2,257,150 15	
59,551 29	•	59,551 29	•	•	•	•	•	59,551 29	
847,858 09	15,471 94	863,310 05	795 •	•	651,420 59	•	651,420 59	864,105 03	
4,855,202 41	1,811 82	4,855,014 23	•	•	696,985 77	•	696,985 77	4,855,014 23	
179,895 •	•	179,895 •	•	•	•	•	•	179,895 •	
185,075 19	5,625 71	188,696 90	•	•	29,305 10	•	29,305 10	188,696 90	
•	•	•	•	•	252,290 •	•	252,290 •	•	
15,715,543 15	144,088 77	15,857,431 90	11,084 91	•	9,575,611 36	•	9,575,611 56	15,868,516 81	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 24 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			REPORT. . . . fr.	626,829 75	10,418,008 42	14,397,290	25,442,128 17	15,868,516 81
88	•	96b	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils.	•	244,254 05	•	845,634 05	244,254 05
88a	45	•	Id. id.	•	•	601,400		150,706 78
89	•	97	Marine. — Acquisition d'un troisième steamer destiné à la ligne d'Ostende-Douvres.	1,479 02	•	•	2,051,479 02	1,479 02
89a	46	•	Marine. — Construction de deux paquebots destinés au service d'Ostende-Douvres.	•	•	2,050,000		2,025,109 58
90	•	98a	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers.	•	157,305 12	•	157,305 12	92,209 01
91	•	99	Installation d'une station de sauvetage à Heyst	6,598 07	•	•	6,598 07	4,558 16
92	•	100	Modifications et améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	•	56,675 41	•	96,675 41	54,810 05
92a	47	•	Parachèvement des améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut.	•	•	40,000		•
			TOTAUX pour le Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	634,707 74	10,856,210	17,088,690	28,579,616 74	18,421,700 46
			Ministère de la guerre.					
95	•	101a	Amélioration du casernement. — École militaire.	292,827 85	•	•	4,292,827 85	292,827 85
95a	•	101b	Amélioration du casernement.	•	2,000,000	•		1,541,467 05
95b	48	•	Id. — École militaire.	•	•	2,000,000	•	•
96	•	102	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	•	1,004,298 24	•	1,004,298 24	489,551 50
95	•	105a	Renforcement des ouvrages de la position d'Anvers	1,510,145 04	•	•	2,760,145 04	1,185,008 25
95a	•	105b	Renforcement des ouvrages existants de la position d'Anvers	•	600,000	•		187,745 92
95b	50	•	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles.	•	•	650,000	•	277,084 76
96	•	104	Ligne avancée d'Anvers.	•	1,000,000	•	1,000,000	3,689 86
97	•	105a	Ouvrages de la Meuse	•	259 53	•	13,700,259 53	259 53
97a	•	•	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> n° 157-158).	•	•	15,700,000		12,266,807 35
98	49	•	Routes militaires de Namur et de Liège	•	•	110,700	110,700	26,644 98
			A REPORTER. . . . fr.	1,802,972 87	4,104,557 77	16,460,700	22,868,230 64	16,069,085 87

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1892.	En 1893.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1893 en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 mai 1892.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1893.	
15,715,343 13	144,088 77	15,857,431 90	11,084 91	•	9,575,611 36	•	9,575,611 36	15,868,516 81	
244,254 05	•	244,254 05	•	•	•	•	•	244,254 05	
119,841 45	10,865 53	150,706 78	•	•	470,695 22	•	470,695 22	150,706 78	
1,479 02	•	1,479 02	•	•	•	•	•	1,479 02	
2,025,109 58	•	2,025,109 58	•	•	24,890 42	•	24,890 42	2,025,109 58	
92,294 81	•	92,294 81	4 20	•	45,004 11	•	45,004 11	92,299 01	
3,056 85	1,400 33	4,556 16	•	•	1,862 81	1,862 81	•	4,556 16	
54,819 05	•	54,819 05	•	•	1,854 36	•	1,854 36	54,819 05	
•	•	•	•	•	40,000 •	•	40,000 •	•	
18,254,157 92	156,455 43	18,410,611 35	11,080 11	•	10,157,916 28	1,862 81	10,156,055 47	18,421,700 46	
292,827 85	•	292,827 85	•	•	•	•	•	292,827 85	
1,511,625 35	29,844 58	1,541,467 93	•	•	658,532 07	•	658,532 07	1,541,467 93	
•	•	•	•	•	2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	
489,551 50	•	489,551 50	•	•	514,746 74	•	514,746 74	489,551 50	
705,467 66	587,540 57	1,183,008 23	•	•	327,156 81	327,156 81	•	1,183,008 23	
162,045 92	25,700 •	187,745 92	•	•	412,256 08	•	412,256 08	187,745 92	
277,084 76	•	277,084 76	•	•	372,915 24	•	372,915 24	277,084 76	
3,569 86	120 •	3,689 86	•	•	996,510 14	•	996,510 14	3,689 86	
259 55	•	259 55	•	•	•	•	•	259 55	
11,826,750 94	440,076 59	12,266,807 33	•	•	1,433,192 67	•	1,433,192 67	12,266,807 33	
26,644 98	•	26,644 98	•	•	84,055 02	•	84,055 02	26,644 98	
15,185,804 33	883,281 51	16,069,085 87	•	•	6,799,144 77	327,156 81	6,472,007 96	16,069,085 87	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CREDITS alloués par les lois des 16 et 23 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			REPORT . . . fr.	1,802,072 87	4,604,557 77	16,460,700	22,868,250 64	16,060,085 87
99	"	107	Agrandissement du polygone de Brasschaet . . .	"	656,811 37	"	656,811 37	589,925 58
100	"	108a	Artillerie de place, etc.	1,620,895 75	"	"		1,620,895 75
100a	"	108b	Id.	"	3,500,000	"	7,879,893 75	2,087,782 89
100b	51	"	Id.	"	"	2,750,000		"
101	"	109a	Artillerie de campagne.	428,771 18	"	"		428,771 18
101a	55	"	Id.	"	"	17,500	146,071 13	6,942 38
102	"	110	Ecole de pyrotechnie.	"	500,000	"	500,000	22,006 55
103	"	111	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier, voitures du service des postes . . .	1,084 39	"	"	1,084 39	1,084 39
104	"	112	Harnachement de la cavalerie.	"	100,000	"	100,000	16,403 78
105	"	114	Armement de l'infanterie	4,511,190 18	"	"		1,887,456 10
105a	55	"	Id.	"	"	4,275,000	8,586,190 18	4,000
106	51	"	Interruption des voies ferrées	"	"	68,000	68,000	8,054 50
107	52	"	Outils et matériel du génie	"	"	150,000	150,000	147,004 60
			Totaux pour le Ministère de la guerre fr	8,173,912 35	9,111,509 14	25,721,000	41,030,281 40	22,899,289 15
Ministère des Finances								
108	"	118	Appropriation des places fortes démantelées . . .	55,096 85	"	"		6,571 15
108a	"	118a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	"	50,000	"	85,096 85	"
109	"	120a	Paiement des annuités souscrites et à souscrire par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux . . .	"	25,554	"		25,554
109a	"	"	Id. id	"	"	400,000	425,554	581,411
110	"	121	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers. (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 19 août 1889. — Loi du 21 août 1891, <i>Mouiteur</i> n° 254)	297,814 77	"	"	297,814 77	667 8
			A REPORTER. . . . fr.	332,911 62	73,554	400,000	806,445 62	412,925

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1892.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 6 de la loi du 21 mai 1892.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1892.	
15,185,804 55	885,281 54	16,069,085 87	"	"	6,799,144 77	527,156 81	6,472,007 96	16,069,085 87	
588,007 75	1,908 06	589,915 79	7 59	"	40,887 99	"	40,887 09	589,925 38	
1,628,078 75	915 "	1,629,895 73	"	"	"	"	"	1,629,895 73	
1,849,999 55	237,783 50	2,087,782 89	"	"	1,412,217 11	"	1,412,217 11	2,087,782 89	
"	"	"	"	"	2,750,000 "	"	2,750,000 "	"	
574,919 56	55,851 82	428,771 18	"	"	"	"	"	428,771 18	
"	6,942 58	6,942 58	"	"	10,357 62	"	10,357 62	6 942 58	
22,006 35	"	22,006 35	"	"	277,995 67	"	277,995 67	22,006 35	
1,084 39	"	1,084 39	"	"	"	"	"	1,084 39	
15,253 75	1,170 03	16,403 78	"	"	83,596 22	"	83,596 22	16,403 78	
1,882,750 10	4,700 "	1,887,456 10	"	"	2,423,754 08	2,423,754 08	"	1,887,456 10	
4,000 "	"	4,000 "	"	"	4,271,000 "	"	4,271,000 "	4,000 "	
8,054 50	"	8,054 50	"	"	59,945 50	"	59,945 50	8,054 50	
147,904 60	"	147,904 60	"	"	2,005 40	"	2,005 40	147,904 60	
21,708,729 35	1,190,552 19	22,899,281 54	7 59	"	18,136,092 36	2,750,890 89	15,386,101 47	22,899,289 15	
6,571 15	"	6,571 15	"	"	28,525 70	28,525 70	"	6,571 15	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
25,534 "	"	25,534 "	"	"	"	"	"	25,534 "	
381,451 "	"	381,451 "	"	"	18,549 "	"	18,549 "	381,451 "	
658 80	"	658 80	9 05	"	297,140 94	297,140 94	"	667 83	
412,214 95	"	412,214 95	9 05	"	504,221 64	525,672 64	68,549 "	412,223 08	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 24 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
			REPORT. . . . fr.	332,911 62	73,534 »	400,000 »	806,445 62	412,225 08
111	•	122	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers . .	13,150 79	»	»	19,150 79	13,150 79
111a	50	•	Id. id. . . .	»	»	6,000 »		6,000 »
112	•	•	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1880, <i>Moniteur</i> n° 210-214) .	»	»	6,000,000 »	6,000,000 »	2,000,000 »
113	•	•	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'Etat indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890)	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »
114	•	120	Organisation provisoire des ateliers de la Monnaie. (Loi du 20 août 1891.)	»	28,666 68	»	28,666 68	15,499 06
TOTAUX pour le Ministère des finances . fr.				346,062 41	102,200 68	8,406,000 »	8,854,263 09	4,446,874 73

CICE 1892 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1892.	En 1893.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 6 de la loi du 26 mai 1892.	CRÉDITS non consommés de l'exercice 1892.	
412,214 95	•	412,214 95	9 03	•	394,221 64	325,672 64	68,549 •	412,223 98	
13,150 79	•	13,150 79	•	•	•	•	•	13,150 79	
6,000 •	•	6,000 •	•	•	•	•	•	6,000 •	
2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	•	4,000,000 •	•	4,000,000 •	2,000,000 •	
2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	•	•	•	•	2,000,000 •	
15,499 90	•	15,499 90	•	•	13,166 72	•	13,166 72	15,499 96	
4,446,865 70	•	4,446,865 70	9 03	•	4,407,588 56	325,672 64	4,081,715 72	4,446,874 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 24 mai 1892.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.			
RECAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des affaires étrangères	•	140,453 80	•	140,453 80	25,000 •
— — de la justice	542 30	•	15,537 38	16,079 68	4,289 74
— — de l'intérieur et de l'instruction publique.	958,033 83	1,136,036 06	1,422,900 •	3,517,570 79	2,158,433 68
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	9,527,548 22	11,290,100 09	14,833,940 99	35,471,679 30	16,950,485 24
— — des chemins de fer, postes et télégraphes .	634,707 74	10,856,219 •	17,088,690 •	28,579,616 74	18,421,700 46
— — de la guerre	8,173,912 35	9,141,369 14	23,721,000 •	41,036,281 49	22,899,289 13
— — des finances	346,062 41	102,200 68	8,406,000 •	8,854,363 09	4,446,874 73
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr.	19,440,806 85	32,667,049 67	65,508,068 37	117,615,924 89	64,906,072 98

CICE 1892 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1892.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art. 6 de la loi du 25 mai 1892.	CRÉDITS DÉFENSABLES de l'exercice 1892.	
25,000 "	"	25,000 "	"	"	115,433 80	"	115,433 80	25,000 "	
3,614 22	675 52	4,289 74	"	"	11,780 94	"	11,780 94	4,289 74	
2,061,418 07	96,106 63	2,157,524 70	908 08	"	1,359,137 11	64,370 15	1,294,766 06	2,158,433 68	
16,401,647 37	541,281 17	16,942,928 54	7,556 70	"	18,521,194 06	3,356,527 95	15,164,666 11	16,950,485 24	
18,254,157 92	156,453 43	18,410,611 35	11,080 11	"	10,157,916 28	1,862 81	10,156,053 47	18,421,700 46	
21,708,729 35	1,190,552 19	22,899,281 54	7 59	"	18,156,992 36	2,750,890 89	15,386,101 47	22,899,289 13	
4,446,865 70	"	4,446,865 70	9 03	"	4,407,388 36	325,672 64	4,081,715 72	4,446,874 73	
62,901,452 63	1,985,068 94	64,886,521 57	19,571 41	"	52,709,851 91	6,490,524 44	46,219,327 47	64,906,072 98	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 et 24 mai 1892.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
	de l'exercice 1890.	de l'exercice 1891.				En 1892.	En 1893.
RÉCAPITU							
<i>Service ordinaire.</i>							
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1888	"	"	"	4,800 38	1,885 98	"	853 79
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1889	"	"	"	102,842 76	58,211 36	"	58,084 74
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1890	"	"	"	67,128 24	56,959 85	12,978 97	43,678 94
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1891	"	"	"	487,516 33	406,701 83	157,443 79	249,258 06
Dépenses propres à l'exercice	"	"	"	342,584,652 53	340,500,605 88	198,456,675 16	151,256,806 80
	"	"	"	345,196,049 24	341,004,344 92	198,627,097 92	141,588,682 33
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>							
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 et 24 mai 1892 et à l'arrêté royal du 25 mai 1892.	19,440,806 85	32,667,049 67	65,508,068 37	117,615,924 89	64,906,072 98	62,901,452 63	1,985,068 94
	19,440,806 85	32,667,049 67	65,508,068 37	460,812,874 13	405,910,417 90	261,528,550 55	143,573,731 27
Dépense à l'exercice 1892 :							
de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1891, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (État sub litt. Z.)				17,763,154 91	17,763,154 91		
TOTAUX. fr.				478,576,009 04	423,673,552 81		

(18)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1892	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
<i>Foncier</i>	24,496,000	24,495,071 85	24,495,071 85	23,405,559 94	
<i>Personnel</i>	Principal 15,494,600	18,915,000	18,799,075 91	17,795,805 46	
	15 centimes additionnels ordinaires 2,306,400				
	20 Id. id. extraordinaires 1,094,000				
	Frais d'expertise 20,000				
<i>Patentes</i>	Principal 5,567,000	6,680,000	6,800,732 99	5,114,656 08	
	20 centimes additionnels extraordinaires 1,115,000				
<i>Redevances sur les mines</i>	Principal 1,280,000	1,600,000	1,210,109 42	1,204,881 54	
	25 centimes additionnels 320,000				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acide acétique		220,900 22	220,900 22	
	Eaux-de-vie étrangères		1,127,210 60	1,127,210 60	
	Bières	23,483,056	100,012 66	23,906,152 41	190,012 66
	Sucres raffinés		404,287 04		404,287 04
	Autres marchandises		21,963,651 89		21,963,651 89
<i>Accises</i>	Vins étrangers	5,055,600	5,605,831 79	5,605,831 79	
	id. de fruits secs	"	2,277 12	2,277 12	
	Eaux-de-vie indigènes	23,813,185	23,858,152 10	23,656,571 47	
	Acide acétique	48,750	18,515 40	18,515 49	
	Bières	9,425,000	9,850,888 19	9,850,454 07	
	Vinaigres de bière	16,250	12,584 18	42,222,000 80	12,584 18
	— autres que de bière	4,530	11,494 74		11,494 71
	Sucres étrangers		467,410 55		465,610 25
	Sucre de betterave indigène	3,737,500	3,067,744 92		2,371,476 66
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	470,000	531,565 80		531,565 80
	Tabac	850,000	796,639 98		796,639 98
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	8,000	5,401 38	3,401 38	
	Remboursements relatifs aux travaux d'irrigation en Campine		565 15	565 15	
	Loyers de bâtiments		28,518 82		28,518 82
	Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		2,480 94		2,480 94
	Extraits cadastraux	375,000	87,426 17	514,065 08	87,426 17
	Recettes extraordinaires de toute nature		118,472 11		118,472 11
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		272,121		272,121
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,189 51		1,189 51
TOTAUX fr.	116,077,201	117,947,008 50	117,947,008 50	113,305,716 63	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1893	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs.				
1,028,651 89	24,403,971 83	24,403,971 83	•	•	•	•	2,028 17	•	
1,003,272 45	18,799,075 91	18,799,075 91	•	•	•	•	115,924 09	•	
1,686,076 51	6,800,732 09	6,800,732 09	•	•	•	•	•	120,732 00	
5,227 88	1,210,109 42	1,210,109 42	•	•	•	•	580,890 58	•	
•	220,090 22		•	•	•	•	•	•	
•	1,127,210 60		•	•	•	•	•	•	
•	100,012 60	23,006,152 41	•	•	•	•	•	423,096 41	
•	401,287 04		•	•	•	•	•	•	
•	21,063,851 89		•	•	•	•	•	•	
•	3,605,851 79		•	•	•	•	•	550,831 70	
•	2,277 12		•	•	•	•	•	2,277 12	
124,179 95	23,760,751 42		97,400 68	•	•	97,400 68	52,433 58	•	
	18,313 49		•	•	•	•	50,156 31	•	
454 12	9,850,888 19		•	•	•	•	•	425,888 19	
	12,584 18	42,094,483 17	•	•	•	•	3,665 82	•	
05	11,494 74		•	•	•	•	•	6,944 74	
1,800 30	467,410 55		•	•	•	•	•	•	
665,251 25	5,036,727 91		51,017 01	•	•	51,017 01	255,361 54	•	
•	551,565 80		•	•	•	•	•	61,363 80	
•	796,659 98		•	•	•	•	53,360 02	•	
•	3,491 38		•	•	•	•	4,508 62	•	
•	365 15		•	•	•	•	•	•	
•	22,518 82		•	•	•	•	•	•	
•	2,180 94		•	•	•	•	•	•	
•	87,426 17	514,065 08	•	•	•	•	•	135,573 70	
•	118,472 11		•	•	•	•	•	•	
•	272,121 •		•	•	•	•	•	•	
•	1,189 51		•	•	•	•	•	•	
4,514,874 18	117,818,390 81	117,818,390 81	128,417 69	•	•	128,417 69	885,608 95	1,720,008 74	
							841,209 81		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1892.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistrement. (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	20,000,000	17,792,655 78	20,407,447 91	17,792,655 78	
	— sous seing privé		719,458 20		719,458 20	
	— judiciaires		857,845 58		857,845 58	
	— d'huissiers		1,029,970 55		1,029,970 55	
	Lettres de noblesse		5,800		5,800	
	Permis de changer de nom de famille		1,740		1,740	
Grosse (5 centimes addit.)	Mise au rôle	1,100,000	256,142 51	1,118,906	256,142 51	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		866,209 16		866,209 16	
	Légalisations et recherches		16,554 55		16,554 55	
Hypothèques. (25 centimes addit.)	Droits d'inscription	5,500,000	259,588 34	5,428,121 87	259,588 34	
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,188,535 55		5,188,535 55	
Successions. (50 centimes addit.)	Droits de succession	15,500,000	20,201,346 78	24,100,914 25	19,200,651 61	
	— de mutation par décès		586,912 45		556,585 05	
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,700,000		5,065,447 96	5,051,516 59
	— dus par les époux survivants		510,000		557,957 08	556,091 94
	Formules pour actes de protêt					
	Huissiers		105,025		105,025	
	Postes		47,150		47,150	
Timbre (sans additionn.)	Timbres fixes. Passeports à l'étranger	6,000,000	4,792	6,005,775 51	4,792	
	Permis de port d'armes de chasse		462,175		462,175	
	Permis de chasse au lévrier		420		420	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.		412,652 10		412,652 10	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. Payables en Belgique		255,689 65		255,689 65	
	— à l'étranger		15,710 55		15,710 55	
	Timbres adhésifs pour affiches		508,791 95		508,791 95	
	Timbres de dimension		2,219,077 92		2,219,077 92	
	Visa. Timbres proportionnels		159,609 40		159,609 40	
	Timbres de dimension		54,085 41		54,085 41	
Extraordinaire.	Timbres fixes. Warrants		1,105 50		1,105 50	
	Timbres proportionnels. Effets de commerce		1,154,626 90		1,154,626 90	
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.		485,729 75		485,729 75	
	Effets, récépissés, obligations, etc.		"		"	
	Coupures		"		"	
Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc.	356,155 40	356,155 40				
Affiches	47,016 80	47,016 80				
A REPORTER		48,910,000	55,061,195 34	55,061,195 34	55,881,749 06	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON les évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.
En 1892.	TOTAL PAR NATURE de perception. PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surcance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs. à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
•	17,792,055 78						
•	719,458 20						
•	857,845 58						
•	1,029,970 55	20,407,447 91	•	•	•	•	407,447 91
•	5,800 •						
•	1,740 •						
•	256,142 51						
•	866,209 16	1,118,906 •	•	•	•	•	18,006 •
•	16,554 55						
•	259,588 54						
•	5,188,555 55	5,428,121 87	•	•	•	•	128,121 87
755,092 25	10,956,545 84						
50,490 •	5,9,875 05						
28,977 06	5,060,495 45	25,740,800 15	360,144 12	209,103 74	•	01,010 58	5,250,800 15
995 87	357,087 81						
•	105,025 •						
•	47,150 •						
•	4,792 •						
•	462,175 •						
•	420 •						
•	412,652 10						
•	253,689 65						
•	15,710 55						
•	508,701 95						
•	2,219,077 92	6,005,730 56	42 75	59 •	•	5 75	5,750 56
•	159,609 40						
•	54,085 41						
•	1,105 50						
•	1,154,026 00						
•	485,729 75						
•	•						
•	•						
102 25	336,092 65						
•	47,016 80						
816,257 41	54,701,006 47	54,701,006 47	360,186 87	209,142 74	•	61,041 13	5,701,006 47

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1892.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.		
REPORT.	48,010,000	55,061,195 54	55,061,195 54	55,884,749 06	
<i>Naturalisations.</i> { Droit de naturalisation ordinaire	28,000	8,500	13,000	8,500	
{ — de grande naturalisation		4,500		4,500	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> {	360,000	Euregistrement.	99,172 15	99,172 15	
		Greffe.	691 65	691 65	
		Hypothèques.	6 541 73	507,844 70	6,541 73
		Successions.	553,580 08		248,276 04
		Timbre	48,049 57		48,049 57
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> {	710,000	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	547,256 13	547,256 13	
		{ en totalité.	554,079 86	6,823 75	
{ en partie.	6,823 75				
TOTAUX. fr.	50,008,000	56,136,117 96	56,136,117 96	54,854,560 04	

RECOUVREMENTS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1895.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance judiciaire.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		A recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget							
816,257 41	54,701,006 47	54,701,006 47	560,186 87	200,142 74	•	61,044 15	•	5,701,006 47	
"	8,500 "	15,000 "	•	"	"	•	15,000 "	"	
"	4,500 "								
"	99,172 15								
"	691 63								
"	6,541 75	407,870 59	99,974 17	93,544 85	•	6,629 54	•	47,870 59	
5,158 57	235,415 51								
"	48,049 57								
"	547,256 15								
"	6,825 75	554,079 86	•	•	•	•	155,920 14	•	
821,505 98	55,675,956 92	55,675,956 92	460,161 04	302,487 37	•	67,075 47	170,920 14	5,858,877 00	
				460,161 04			5,667,956 92		

MENT ET DOMAINES.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1892.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1892	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables		EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT les recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget							
1,109 54	67,426 75								
1,824 11	76,845 05								
4,137 88	261,726 25								
45 55	1,508 99								
175 18	10,064 89								
171 82	10,662 87								
460 05	19,875 58								
747 21	109,840 58								
165 24	1,000 59								
"	104,452 56								
1,068 51	45,511 18								
1,005 16	50,058 70								
"	4,056 80								
250 55	6,512 85								
141 85	5,156 77								
1,050 50	54,558 84								
"	"								
110 77	0,509 52	1,221,864 85	10 "	10 "	"	"	8,155 17	"	
54 48	2,681 99								
"	"								
189 45	2,405 04								
119 56	7,604 18								
510 40	25,018 58								
665 85	120,518 52								
"	5 918 45								
419 55	75,850 06								
1,551 10	46,959 42								
"	"								
"	4,485 60								
91 42	1,585 56								
"	1,103 05								
"	502 25								
756 25	26,217 10								
"	28 "								
"	"								
"	5,100 "	5,100 "	900 "	"	"	900 "	"	100 "	
"	211,000 "	211,000 "	"	"	"	"	89,000 "	"	
10,582 68	1,457,961 85	1,457,961 85	910	10 "	"	900 "	97,155 17	100 "	
					910 "		97,055 17		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des BÉNÉFICES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer	158,000,000	Voyageurs	44,875,808 81
		Bagages	1,206,010 20
		Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	86,670,575 32
		Produits extraordinaires	3,517,684 77
	158,000,000	156,068,975 10	156,068,975 10
Reste à recouvrer des années antérieures	*	426,801 32	426,861 32
TOTAL fr	158,000,000	156,495,856 42	156,495,856 42

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON <i>(des évaluations avec les recouvrements.)</i>		Observations.
En 1892.	En 1895.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
152,945,332 51	3,125,642 79	•	156,068,975 10	•	1,031,024 90	•	
152,945,332 51	3,125,642 79	•	156,068,975 10	•	1,031,024 90	•	
200,000 »	•	•	200,000 •	226,861 32	•	200,000 »	
153,143,332 51	3,125,642 79	•	156,268,975 10	226,861 32	1,031,024 90	200,000 •	
					1,731,024 90		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
Télégraphes et téléphones.	4,100,000	5,060,607 00	5,060,607 00
Postes. {			
Taxe des correspondances en général.	0,503,100	0,506,012 22	0,506,012 22
— sur les mandats et bons de poste	542,200	554,215 05	554,215 05
— sur les abonnements	51,000	51,501 22	51,501 22
— sur les effets de commerce	720,000	704,254 03	704,254 03
TOTAUX. fr.	10,620,200	10,616,742 54	10,616,742 54

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECQUERRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1892.	En 1893.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
3,780,658 54	185,960 30	3,066,007 90	3,066,007 90	.	155,302 10	.	
0,108,240 42	515,062 80	0,506,912 22	0,506,912 22	.	.	3,812 22	
354,215 05	.	354,215 05	354,215 05	.	.	12,015 05	
51,501 22	.	51,501 22	51,501 22	.	3,558 78	.	
704,254 05	.	704,254 05	704,254 05	.	15,743 95	.	
10,503,079 74	515,062 80	10,610,742 54	10,610,742 54	.	10,284 73	18,827 27	
					3,457 40		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,000,000	°	1,007,198 49
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre.	70,000	°	70,042 30
TOTAL fr.	1,070,000	°	1,077,240 79

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.*recouvrements effectués, par année et par nature de perception.*

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1892.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,007,198 40	»	-	1,007,198 40	-	»	7,198 49	
70,042 50	-	-	70,042 50	-	-	42 50	
1,077,240 79	-	-	1,077,240 79	-	-	7,240 79	
						7,240 79	

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'Etat		En 1892.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		41,245 54		55,100 58
		10,415 60		10,408 09
Produit d'autres aliénations d'immeubles		2,823 80		2,823 80
Produits { des successions en déshérence.		171,106 45		163,718 57
		250 78		250 78
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,080 05		2,080 95
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		572 75		.
provenant du Département des affaires étrangères.		503 50		503 50
— — des finances		9,553 20		9,553 20
— — de la guerre		158,070 55		158,054 55
— — de l'intérieur et de l'instruction publique.		730 50		730 50
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage		550,000 .	1,440,193 53	
	— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	47,207 50		46,014 80
	— — de la justice	9,871 09		8,740 81
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes.	9,584 09		9,584 09
	— — de la Cour des comptes	1,658 81		1,658 81
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale.
		945,000 .		.
Rachat et transfert de routes		265 20		265 20
Transactions en matière domaniale
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		20,453 70		19,276 14
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		230 .		.
Produit d'objets saisis et confisqués		6,521 28		6,521 28
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,072 68		1,072 68
A REPORTER fr.	550,000 .	1,446,193 53	1,440,193 53	485,432 .

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à RECOURIR			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1892.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget			à recouurer sur les débiteurs.				
•	55,109 38								
7 60	19,415 60								
•	3,825 80								
5,587 88	109,100 45								
	250 78								
•	2,086 05								
572 75	572 75								
•	505 50								
•	0,353 20								
42 "	150,070 55								
•	736 50								
		493,057 17	953,156 10	•	•	953,156 10	50,042 85	•	
1,282 50	47,207 50								
1,124 88	9,871 00								
•	9,384 00								
•	1,038 81								
•	•								
•	•								
•	265 20								
•	•								
1,177 50	20,455 70								
250 "	250 "								
•	6,521 28								
•	1,072 68								
9,028 17	493,057 17	493,057 17	953,156 10	•	•	953,156 10	50,042 85	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1892.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.	550,000	1,446,195 53	1,446,195 53	485,452 .
Prix de vente de coupes de bois		748,185 99		729,184 40
— de chablis, bois de délit et d'élagage		167,5 9 05		164,284 59
— d'objets saisis et confisqués		•		•
— de glandée, panage, foins et herbages		5,154 .		5,154 .
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	750,000	14,145 07	980,544 56	14,145 07
— du droit de chasse		25,128 .		25,128 .
— — de pêche (baux et licences).		305 .		195 .
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais		3,568 45		2,585 49
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,701 02		18,701 02
Indemnités pour carbonisation, etc.		•		•
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer		21,555 82		21,098 65
— de bâtiments		6,921 87		6,888 27
— d'herbages, d'oseraies, etc.		7,516 85		7,501 85
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	180,000	1,410 27	126,480 89	654 54
Argent non réclamé		2,939 69		2,939 69
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		57,105 88		57,105 88
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		6,415 .		6,415 .
— d'objets non réclamés		19,543 35		19,543 35
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		23,074 16		23,006 .
École militaire. Pensions des élèves		135,373 58		120,540 16
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades		14,005 70		14,005 70
{ Produit des ventes d'objets divers		592 .		592 .
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		70 70		70 70
Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem	180,000	1,641 .	187,311 68	1,641 .
Bénéfices de la fonderie de canons		•		•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,576 .		15,552 .
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		425 .		425 .
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,280 .		4,760 .
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,547 70		9,047 70
A REPORTER fr.	1,640,000	2,740,530 46	2,740,530 46	1,732,395 06

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1892.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susdénée indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
9,625 17	493,057 17	493,057 17	953,156 16	"	"	953,156 16	36,942 85	"	
17,848 94	747,033 34								
2,571 70	160,856 29								
"	"								
"	5,154 "								
"	14,145 07	978,680 15	1,855 41	"	"	1,855 41	"	228,689 15	
"	23,128 "								
110 "	505 "								
782 94	3,568 45								
"	18,701 02								
"	"								
544 29	21,442 94								
55 60	6,921 87								
"	7,501 85								
754 52	1,409 06								
"	2,959 69	126,353 80	127 09	127 00	"	"	55,646 20	"	
"	37,105 88								
"	6,415 "								
"	10,543 55								
68 16	23,074 16								
"	120,540 16								
"	14,005 70								
"	392 "								
"	70 70								
"	1,641 "	172,478 26	14,833 42	14,833 42	"	"	7,521 74	"	
"	"								
24 "	15,376 "								
"	425 "								
520 "	5,280 "								
5,500 "	14,647 70								
58,185 32	1,770,578 38	1,770,578 38	969,952 08	14,960 51	"	954,991 57	98,110 77	228,689 15	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1892.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
REPORT. fr.	1,640,000 »	2,740,550 46	2,740,550 46	1,752,595 06
<i>Produits divers et accidentels.</i>				
Produit des examens universitaires		25,849 50		25,849 50
— des examens et visa des diplômes		75,100 »		75,100 »
— des brevets d'invention		387,710 »		387,710 »
— du quart des salaires sur transcriptions		52,482 70		52,482 70
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation		17 85		17 85
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	550,000 »	4,860 »	025,104 08	4,860 »
Restitutions volontaires		»		»
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)		551 75		551 75
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		8 51		8 51
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		107 50		107 50
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		55,051 77		55,051 77
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		2,906 70		2,906 70
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		20,458 »		20,458 »
<i>Revenus des domaines</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		109,011 67		102,621 40
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		30,120 65		30,085 40
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		16,501 90		16,501 90
{ Fermages de pêche et de chasse		5,565 48		5,565 48
Arrérages de rentes		705 77		657 51
Redevances pour concessions de prises d'eau		57,296 »		8,657 74
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
— — de créances ordinaires		181,647 44		347 44
Domaine de Tervueren. { Fermages	600,000 »	4,925 65	955,250 71	4,925 65
{ Menus produits		3,584 »		3,584 »
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		15 88		»
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810		5,979 66		801 17
Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux		45,156 35		42,528 10
{ Routes		9,874 58		8,171 76
Vente d'arbres; plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux		181,266 50		181,212 54
{ Routes		258,192 65		257,947 75
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		45,755 52		45,453 76
Revenus de biens de cures (fermages et rentes).		3,639 14		3,484 94
TOTAUX. fr.	2,770,000 »	4,300,865 25	4,300,865 25	3,067,821 46

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		30,072 64	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		30,899 50	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		25,675 »	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . .	100,000 »	20,121 »	108,903 14
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		328 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		172 »	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . .		1,635 »	
	TOTAUX. fr.	100,000 »	108,903 14	108,903 14

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1892.	En 1893.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		30,072 64					
		30,809 50					
		25,676 »					
108,903 14	»	20,121 »	108,903 14	»	»	8,903 14	
		328 »					
		172 »					
		1,635 »					
108,903 14	»	108,903 14	108,903 14	»	»	8,903 14	
						8,903 14	

Évaluations du Budget. -- Droits constatés. -- Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	403,000 »	°	415,748 65

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1892.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
283,965 00	102,110 78	•	386,073 87	a) 20,674 78	16,926 13	•	a) Articles annulés. fr. 27,036 87 — reportés . 2,637 91 <hr/> 29,674 78

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	5,000,000	•	2,977,568 19
— des actes des commissariats maritimes	155,000	•	121,551 54
— des droits de chancellerie	9,500	•	10,853 40
— — de pilotage	2,700,000	•	2,487,964 61
— — de fanal	1,200,000	•	1,152,741 96
— de la régie du <i>Moniteur</i> (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	95,000	•	110,111 71
— des établissements de bienfaisance de l'État.	68,700	•	79,244 64
— du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000	•	382,900 •
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	450,000	•	653,110 28
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000	•	863,671 25
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,954,000	•	5,954,644 85
Intérêts à 5 1/2 p. c. sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	210,000	•	146,550 52
TOTAUX. fr.	15,422,200	•	12,900,895 69

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
Fd 18 92.	En 1895.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
2,977,568 19	•	•	2,977,568 19	•	22,431 81	•	
121,551 54	•	•	121,551 54	•	13,448 66	•	
9,907 •	926 40	•	10,833 40	•	•	1,353 40	
2,487,064 61	•	•	2,487,064 61	•	212,035 39	•	
1,132,741 90	•	•	1,132,741 90	•	67,258 10	•	
79,818 76	26,681 97	•	106,500 73	a) 3,610 68	•	11,500 75	a) Articles annulés. fr. 89 40 — reportés . 5,321 58 <u>Fr. 3,610 98</u>
51,175 92	22,791 54	•	73,967 46	b) 5,277 18	•	3,267 46	
•	382,900 •	•	382,900 •	•	17,100 •	•	b) Articles annulés. fr. 625 • — reportés . 4,632 18 <u>Fr. 5,277 18</u>
327,703 48	303,406 80	•	631,110 28	•	•	183,110 28	
465,928 •	397,746 25	•	863,674 25	•	336,525 75	•	
3,954,644 85	•	•	3,954,644 85	•	•	644 85	
146,350 52	•	•	146,350 52	•	63,449 48	•	
11,755,534 57	1,136,452 96	•	12,892,007 53	8,888 10	752,049 19	201,856 72	
						530,192 47	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	470,000 »	127,578 72	556,272 71
— — — — — communaux		408,893 99	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	140,000 »	198,760 74	198,760 74
TOTAUX fr.	610,000 »	735,033 45	735,033 45

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1892.	En 1893.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
118,582 •	8,706 72	127,278 72	550,972 71	•	•	66,972 71	
381,115 •	21,178 99	408,895 99					
198,760 74	•	198,760 74	198,760 74	•	•	58,760 74	
701,757 74	55,275 71	735,035 45	735,035 45	•	•	125,035 45	
						125,035 45	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1892.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Reliquats de comptes ar- rétés et non arrêtés par la Cour des comptes. { Solles de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes		"
	18,000 .	720 54	278,023 44	720 54
Actes de chargement de divers chefs.				
Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		40,888 28		8,744 90
		236,414 62		10,584 26
		1,110 95		1,110 95
		5,528 14		5,528 14
Ministère des finances. { Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		.		"
		2,004 30		2,004 .
		26 40		26 40
		469 20		469 20
Ministère de la guerre. — Remboursements divers . . .				
Ministère des affaires étrangères — Remboursement des sommes avancées par les consuls		1,321 27		"
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique .		15,568 00		15,568 99
		669 18		669 18
		47,470 .		"
	460,000 .	104,255 48	515,827 28	104,255 48
		104,586 70		104,586 70
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments		225 68		225 68
Ministère de la justice. { — — de faillites		1,980 84		1,980 84
		1,441 95		1,441 95
		2 40		2 40
Ministère de l'agricul- ture, de l'industrie et des travaux publics. { Canal de { Annuités des propriétaires rive- la Campine. rains		"
		26,727 .		20,647 .
		204,480 78		10,589 71
		8 .		8 .
		92 56		92 56
		346 56		346 56
		4 70		4 70
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits				
TOTAUX fr.	478,000 .	791,850 72	791,850 72	294,105 14

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.
En 1895.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrédance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
»	•								
•	720 54	42,112 58	255,911 06	•	•	255,911 06	•	24,112 58	
10,768 48	10,515 58								
2,294 20	21,878 46								
•	1,110 05								
•	•								
•	3,328 14								
•	•								
•	•								
• 50	2,004 50								
•	26 40								
•	460 20								
850 52	850 52								
•	15,568 99								
•	660 18								
•	•								
•	104,255 48	450,880 06	62,047 22	1,151 08	•	61,815 14	0,110 94	•	
•	104,386 70								
•	225 68								
•	1,089 84								
•	1,441 95								
•	2 40								
•	•								
•	•								
5,720 •	26,567 •								
179,264 00	189,854 51								
•	8 •								
•	92 56								
•	546 56								
•	4 70								
198,887 50	402,902 44	492,092 44	298,858 28	1,154 08	•	297,724 20	0,110 94	24,112 58	
				298,858 28			14,092 44		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,084 »	»	22,084 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1892.	En 1893.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 .	.	.	22,984	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'état	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 »	»	207,012 87
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	»	788,105 65
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 »	»	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1887.	30,000 »	»	24,464 28
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	»	10,200 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,445 »	»	31,400 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,329,000 »	»	1,203,149 70
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	»	10,510 40
Établissements de bienfaisance	252,000 »	»	373,746 27
Remboursement par les provinces de leur quote-part dans les frais de confection des tables décennales de la période 1881-1890	45,000 »	»	»
TOTAUX. fr.	2,429,515 40	»	2,825,038 67

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1892.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.				
97,616 47	•	•	97,616 47	109,305 00	•	52,616 47	
788,105 65	•	•	788,105 65	•	•	288,105 65	
•	1,300 •	•	1,560 •	•	•	•	
24,464 28	•	•	24,464 28	•	5,535 72	•	
175,000 •	•	•	175,000 •	•	•	•	
10,200 •	•	•	10,200 •	•	•	•	
51,400 •	•	•	51,400 •	•	•	45 •	
1,165,098 28	•	•	1,165,098 28	58,051 42	165,001 72	•	
10,510 40	•	•	10,510 40	•	•	•	
161,290 56	178,525 76	•	339,816 52	a) 35,929 95	•	87,816 52	a) Articles annulés fr. 494 38 — reportés 33,435 60 fr. 35,929 95
•	•	•	•	•	45,000 •	•	
2,465,775 64	170,885 76	•	2,645,661 40	181,577 27	214,457 44	428,585 44	
						214,146 •	

Détail des recouvrements effectués, à titre

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	26,036 02		
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature . . .	9,818 50		
Restitutions anonymes	7,406 50		
Restitution de bourses d'études	557 50		
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	22,094 55		
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1891.	288 .		
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	101 57		
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le budget des Non-Valueurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1891	45,501 21		
Part revenant à l'État dans le solde disponible du fonds des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et des professeurs urbains, en liquidation	915 11		
Somme consignée par la Grande Compagnie du Luxembourg en acquit d'une indemnité pour emprise de terrains, et devant faire retour à l'État, comme étant aux droits de cette Société.	5,013 02		
		115,850 28	
REMBOURSEMENTS.			
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	211 10		
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le département de la guerre, pendant l'année 1891	15,542 50		
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	10,867 95		
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1892	0,000 .		
Remboursement des frais relatifs au service des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour les années 1891 et 1892	12,000 .		
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1891	4,069 64		
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1892, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891	4,226 55		
Remboursement par la compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1890	5,472 75		
Remboursement au Trésor pour frais d'imprimés fournis en 1891-1892, pour le compte des usagers des anciennes gruceries d'Arlon et de Chiny	70 20		
Remboursement sur le montant de l'expropriation d'immeubles nécessaires à l'établissement du canal du Centre. (Arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 25 juillet 1892.)	721 54		
		65,182 01	
PRESCRIPTIONS.			
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :			
Dette à $2\frac{1}{2}$ p. c., échéances de janvier et juillet 1887	5,818 67		
— à 5 p. c., échéances de novembre 1886, mai et novembre 1887, y compris les servitudes militaires de 1887	12,625 85		
— à $3\frac{1}{2}$ p. c. (1 ^{re} série), échéances de janvier et juillet 1887	26,543 15		
— à $5\frac{1}{2}$ p. c. (2 ^e série), échéance de novembre 1887	1,105 14		
— à $5\frac{1}{2}$ p. c. (3 ^e série), échéance d'août 1887	24 50		
— à 4 p. c. (1 ^{re} série), échéances de novembre 1886, et mai 1887	17,706 72		
— à 4 p. c. (2 ^e série), échéances d'août 1886, février et août 1887	612 .		
Actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. Échéances de janvier et juillet 1887	112 50		
		62,546 49	
A REPORTER fr.			243,578 78

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.		245,578 78
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Arrérages de rentes à 5 et à 5 1/2 p. c. devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. — Échéances de mai et novembre 1892.	25,528	•
Bonification au Trésor de coupons manquant à des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat, sortis au tirage et présentés au remboursement.	21,051	70
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 29,511,600 francs à 5 p. c. (arrêté royal du 22 décembre 1891).	222,091	64
Excédent du produit de l'emprunt de 29,511,600 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 22 décembre 1891.)	84	80
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 25 millions de francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	105,105	55
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 908,000 francs en 5 1/2 p. c., émis en 1892, pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1891.	5,380	74
Intérêts à 5 1/2 p. c., sur la somme de 800,000 francs représentant l'avance faite à la Société Nationale des chemins fer vicinaux, pour la formation d'un fonds de roulement.	52,500	•
Bénéfice réalisé sur un envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres.	60	•
Bénéfice de change résultant du paiement des coupons à 5 p. c., par la maison Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres.	•	78
Bénéfice de change réalisé sur l'achat de deux traites sur Rome, pour le compte du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	105	82
		521,212 01
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expéditions d'archives.	292	70
— de la vente de cartes hydrographiques et marines.	11	•
— — de listes de recours en matière électorale.	118	•
— — d'extraits matricules délivrés en matière électorale par les corps de l'armée.	124	•
— — de catalogues du musée ancien de peinture.	550	•
— — de catalogues du musée Wiertz.	1,974	•
— — de publications du musée d'histoire naturelle.	78	•
— — d'exemplaires de la correspondance du cardinal Granvelle.	508	50
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires.	45	•
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du département de la Justice.	25	25
— — de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires.	401	50
— — des bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie.	78	•
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'Etat, en 1891.	58	05
— — de publications de la commission royale d'histoire.	400	50
— — des collections non utilisées du bulletin des tarifs douaniers.	360	•
— — de publications de la commission royale des anciennes lois.	80	•
— de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel.	110	•
— de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode.	50	•
— de la location de poutrelles appartenant à l'Etat.	140	•
Huitième et neuvième annuités dues par MM. Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 24 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'Etat.	2,000	•
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'Etat.	15,912	06
		23,314 83
TOTAL. fr.		788,105 05

(116)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,475,222 67	5,474,308 54	2,739,540 57
	Personnel.	3,253,341 70	5,303,184 00	2,007,151 12
	Patentes	1,002,783 10	1,744,942 38	549,143 45
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	43,191 91	72,142 10	13,112 82
	Eaux-de-vie étrangères.	287,273 02	456,156 96	64,276 05
	Bières	61,673 04	66,973 20	5,570 38
	Sucres raffinés	61,790 33	208,306 41	7,743 24
	Autres marchandises	7,997,654 04	7,395,913 32	959,208 25
	Vins étrangers	743,336 72	1,117,516 34	277,985 75
<i>Accises</i>	Vins de fruits secs	"	"	6 12
	Eaux-de-vie indigènes	6,740,967 41	4,241,317 07	2,006,852 85
	Bières.	1,158,976 60	2,693,291 77	1,275,116 92
	Vinaigres { de bières	581 02	"	5,781 88
	{ autres que de bières	2,980 83	8,513 01	"
	Sucres étrangers.	368,573 55	34,003 87	2,266 34
	Sucres de betterave indigènes.	345,154 00	403,975 63	100,080 07
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	56,395 04	149,665 71	"
	Tabac	266 77	27,762 21	367,780 33
	Acide acétique.	"	"	104 13
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	3,491 38	"
	Remboursement de frais relatifs aux irrigations en Campine	565 15	"	"
	<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Loyers de bâtiments.	2,290 "	4,500 "
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,214 50	104 90	99 97
Extraits cadastraux		8,168 70	13,000 06	9,260 10
Recettes extraordinaires de toute nature.		11,551 27	6,501 44	721 50
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		239,641 "	2,731 "	6,799 "
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet		"	"	"
TOTAUX. fr.	24,885,593 91	29,426,430 50	10,400,298 62	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,277,475 98	4,421,084 53	2,002,035 02	924,905 36	680,669 37	2,580,241 09	24,493,971 83	51,303,890 15
2,024,290 74	2,401,568 98	1,884,852 94	359,951 80	277,204 54	707,789 40	18,709,075 91	
865,080 73	1,071,285 65	1,081,131 08	105,809 02	105,700 06	274,856 58	6,800,752 99	23,906,152 41
"	816,202 55	371,953 16	"	1,643 36	20,250 53	1,210,109 42	
51,817 66	14,634 07	50,076 38	7,700 01	1,402 14	4,825 15	220,990 22	23,906,152 41
40,252 70	107,412 24	103,465 75	6,025 91	6,656 97	46,712 10	1,127,210 60	
4,179 69	880 48	26,860 57	2,445 29	20,695 15	758 88	100,012 66	23,906,152 41
20,109 88	43,895 13	47,657 08	584 25	698 20	15,612 54	404,287 04	
1,975,313 62	695,884 94	2,035,835 10	287,165 71	351,467 78	267,208 23	21,965,651 89	23,906,152 41
220,500 66	575,920 06	401,194 14	20,092 99	35,907 53	213,200 60	3,605,831 79	
900 "	63 "	1,188 "	"	"	120 "	2,277 12	42,004,483 17
2,410,161 68	4,480,770 14	2,096,050 05	1,533,616 88	27,034 99	224,170 45	23,760,751 42	
1,502,306 51	1,965,040 76	424,863 18	210,010 88	126,193 37	404,188 "	9,850,888 10	42,004,483 17
6,221 28	"	"	"	"	"	12,584 18	
"	"	"	"	"	"	11,494 74	42,004,483 17
58,891 03	2,784 42	891 54	"	"	"	467,410 35	
267,050 88	1,101,715 20	598,635 69	79,945 36	"	140,172 30	3,036,727 91	42,004,483 17
325,505 05	"	"	"	"	"	531,565 80	
108,745 64	248,329 22	321 42	68 16	9,247 90	33,020 15	796,650 98	42,004,483 17
18,209 36	"	"	"	"	"	18,313 40	
"	"	"	"	"	"	3,491 38	42,004,483 17
"	"	"	"	"	"	565 15	
1,463 33	0,784 20	1,020 "	2,691 33	3,246 30	1,206 67	28,318 82	42,004,483 17
88 75	125 60	847 42	"	"	"	2,480 94	
14,045 64	16,683 95	12,145 30	3,485 77	4,062 40	6,514 25	87,426 17	514,065 08
1,319 04	10,083 57	87,275 62	48 46	262 40	110 81	118,472 11	
22,950 "	"	"	"	"	"	272,121 "	514,065 08
"	"	1,180 51	"	"	"	1,189 51	
13,895,976 87	17,984,806 56	12,110,035 75	3,525,311 16	1,001,210 74	3,948,006 70	117,818,500 81	117,818,500 81

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Enregistrement.</i> (50 centim. additionnels.)	Actes civils publics	2,242,102 11	4,461,707 56	1,924,451 97	
	— sous seing privé	105,422 51	222,249 55	66,521 02	
	— judiciaires	175,850 15	242,068 61	55,929 52	
	— d'huissiers	130,638 86	342,501 45	67,298 36	
	Lettres de noblesse	„	5,800 „	„	
	Permis de changer de nom de famille	„	1,160 „	„	
<i>Greffe.</i> (50 centim. additionn.)	Mise au rôle	27,541 „	83,268 56	10,067 20	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	118,521 25	241,801 41	68,720 20	
	Légalisations et recherches	2,020 25	5,643 58	1,217 25	
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	32,536 70	64,792 17	21,559 24	
	Droits de transcription d'actes de mutation	407,059 69	730,981 61	596,852 70	
<i>Successions.</i> (50 centim. additionn.)	Droits de succession	2,501,052 06	5,868,790 30	2,487,174 44	
	— de mutation par décès	17,745 06	99,050 61	87,968 00	
	— — sur les successions en ligne directe	568,689 28	775,485 81	261,779 57	
	— dus par les époux survivants	35,052 87	105,450 20	17,165 50	
	Formules pour actes de protêt. { (Huissiers)	12,825 „	42,200 „	5,350 „	
	{ (Postes)	1,650 „	5,200 „	2,325 „	
Timbres fixes.	Passeports à l'étranger	392 „	2,608 „	40 „	
	Permis de port d'armes de chasse	39,375 „	79,100 „	57,555 „	
	Permis de chasse au lévrier	70 „	35 „	280 „	
Débit . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce	26,522 80	127,574 80	51,653 70	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	57,045 50	96,068 99	7,574 80	
	{ — à l'étranger	4,515 76	4,859 54	61 50	
	Timbres adhésifs pour affiches	31,194 22	80,425 55	20,607 52	
	Timbres de dimension	229,840 „	554,227 „	173,727 25	
Visa . . .	Timbres proportionnels	107,604 55	10,194 15	1,674 75	
	Timbres de dimension	2,961 62	8,412 97	5,228 87	
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	1 85 50	810 50	„	
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	282,071 05	401,153 35	24,945 10
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	15,535 „	421,065 60	705 „
		Effets, récépissés, obligations, etc.	„	„	„
	Coupures	„	„	„	
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	75,102 85	100,051 90	31,852 15
Affiches		10,551 20	26,258 11	1,862 60	
A REPORTER, fr.		7,065,782 44	15,221,601 40	5,817,697 15	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMROURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,158,537 65	2,725,755 17	2,241,141 45	588,424 55	551,806 40	1,120,707 58	17,792,655 78	
64,847 90	94,721 30	60,812 06	17,365 21	42,200 72	58,516 05	710,458 20	
80,580 77	127,682 74	105,500 75	15,626 90	20,568 99	40,151 97	857,845 38	
103,599 20	144,092 52	125,250 40	18,910 88	25,186 60	60,822 21	1,020,970 55	20,407,447 91
"	"	"	"	"	"	5,800 "	
"	290 "	145 "	145 "	"	"	1,740 "	
10,444 50	35,082 50	56,960 70	4,180 75	7,087 50	11,060 "	256,142 51	
88,722 11	138,715 24	122,584 58	18,220 20	25,140 86	44,077 24	866,209 16	1,118,906 "
1,254 75	2,568 "	1,160 25	410 25	825 "	972 "	16,554 35	
21,215 31	41,082 31	52,887 08	6,500 15	4,722 07	14,297 40	239,588 34	
378,744 77	485,210 66	404,150 56	65,164 75	125,080 29	104,690 41	3,188,555 53	3,428,121 87
5,525,515 24	2,408,570 99	1,080,402 58	420,545 25	546,812 70	798,080 59	19,956,545 84	
24,725 01	111,250 14	51,199 04	2,805 42	7,804 55	5,579 61	580,875 03	
503,865 73	577,786 44	446,947 58	113,585 86	66,962 77	146,594 61	3,060,495 45	23,740,800 13
50,970 60	65,657 52	48,549 46	11,752 02	5,981 96	20,520 79	357,087 81	
8,425 "	16,175 "	14,300 "	1,000 "	1,750 "	5,000 "	105,925 "	
1,925 "	18,675 "	8,625 "	1,525 "	2,200 "	5,025 "	47,150 "	
296 "	472 "	712 "	24 "	128 "	120 "	4,792 "	
56,190 "	95,870 "	64,400 "	22,015 "	55,515 "	54,355 "	462,175 "	
"	35 "	"	"	"	"	420 "	
45,682 85	90,687 55	51,416 90	7,576 15	7,891 90	25,825 65	412,652 10	
11,051 "	25,585 75	33,302 50	615 95	482 90	3,065 35	233,689 65	
540 01	2,650 "	1,026 08	2 "	104 54	184 12	13,710 55	
55,857 51	59,144 "	54,160 43	4,220 77	7,587 68	19,816 29	308,791 95	
257,201 05	415,997 75	290,402 "	78,268 75	98,950 27	142,515 85	2,219,077 92	
1,720 05	8,945 35	8,585 10	502 20	196 45	388 88	139,609 40	6,005,730 56
2,854 55	5,621 10	4,555 57	732 45	3,300 06	2,435 34	34,085 41	
" 50	100 "	"	"	"	"	1,105 50	
117,509 50	127,242 10	157,588 50	28,170 85	8,141 75	28,205 10	1,154,626 90	
9,471 50	2,820 50	31,769 15	700 "	"	3,854 "	485,729 75	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
30,020 25	32,624 50	57,092 "	652 10	1,423 55	15,085 35	356,092 65	
5,552 72	1,437 86	2,252 63	437 80	243 34	660 48	47,016 80	
7,375,362 72	7,745,254 57	6,067,179 70	1,256,951 97	1,577,709 75	2,797,396 47	54,701,006 47	54,701,006 47

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		7,065,782 44	15,221,091 40	5,817,097 45	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	1,750 »	2,500 »	250 »	
	Droits de grande naturalisation.	1,000 »	1,500 »	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	9,691 59	18,488 82	11,523 34	
	Greffe	»	28 14	»	
	Hypothèques.	210 02	690 84	1,207 31	
	Successions	20,468 02	55,406 59	26,617 34	
	Timbre	2,992 41	15,458 31	5,894 30	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	75,162 70	111,270 49	59,780 80
		en partie. . .	430 85	2,486 70	1,450 37
TOTAUX. fr.		7,177,488 12	15,426,521 29	5,924,420 91	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,575,362 72	7,745,254 57	6,087,179 70	1,256,951 07	1,577,709 75	2,797,396 47	54,701,006 47	54,701,006 47
250 .	750 .	1,250 .	.	1,000 .	750 .	8,500 .	13,000 .
500 .	500 .	1,000	4,500 .	
14,959 58	22,698 60	7,527 32	4,520 05	6,158 10	3,844 60	99,172 15	407,870 59
.	463 40	.	200 .	.	.	691 65	
1,157 84	563 52	619 54	288 07	252 32	1,572 27	6,541 73	
46,481 46	56,262 05	10,128 90	7,144 15	10,754 62	11,152 38	255,415 51	
6,956 22	7,227 14	6,151 60	1,485 37	1,743 94	2,160 28	48,049 57	
66,126 84	105,237 36	68,822 26	11,192 35	16,327 90	35,335 26	547,256 15	554,079 56
424 38	655 14	2,161 20	6 07	20 11	188 01	6,825 75	
7,510,159 04	7,937,501 96	6,173,840 51	1,261,588 05	1,413,946 80	2,850,399 27	55,675,056 92	55,675,056 92

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	192,762 13	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	7,155 51	"	"
	— vers Turnhout	10,062 87	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	19,873 38	"	"
	Sambre	"	"	"
	Canal du Centre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	61,194 77	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	3,156 77
	Gand { Droit général	"	"	5,271 70
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	"	"	9,500 32
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,495 04	"	"
	Bossuyt	"	"	7,004 18
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	580 31
	Lys	"	"	24,744 32
	Démer	"	"	"
	Yser	"	"	4,485 60
	Ypres à l'Yser	"	"	1,385 86
	Loo	"	"	1,108 05
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	"
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,440 "	24 "	302 "
	Redevance de la Société nautique anversoise	28 "	"	"
Rivières et canaux.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	211,000 "	"	"
TOTAUX fr.		446,414 95	61,218 77	57,728 11

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
		55,928 87	51,497 48			07,426 35	
		"	70,843 05			70,843 05	
		"	68,064 12			261,726 25	
		"	1,508 09			1,508 09	
		"	3,800 58			10,964 89	
		"	"			10,602 87	
		"	"			10,873 38	
	74,770 24	"	"		35,070 14	109,840 38	
	1,000 50	"	"		"	1,000 50	
	133,257 70	"	"		"	194,452 56	
	43,311 18	"	"		"	43,311 18	
	50,058 70	"	"		"	50,058 70	
4,036 80	"	"	"		"	4,036 80	
6,542 85	"	"	"		"	6,542 85	
"	"	"	"		"	3,136 77	
29,287 14	"	"	"		"	34,558 84	
"	"	"	"		"	"	1,221,864 83
"	"	"	"		"	9,509 32	
2,681 09	"	"	"		"	2,681 09	
"	"	"	"		"	"	
"	"	"	"		"	2,493 04	
"	"	"	"		"	7,004 18	
23,048 58	"	"	"		"	23,048 58	
"	"	31,082 16	"		09,436 30	120,518 52	
"	"	5,918 43	"		"	5,918 43	
5,676 09	07,795 70	"	"		"	75,850 06	
22,195 10	"	"	"		"	46,059 42	
"	"	"	"		"	"	
"	"	"	"		"	4,485 60	
"	"	"	"		"	1,385 86	
"	"	"	"		"	1,108 05	
43 38	258 87	"	"		"	302 25	
2,426 "	755 "	13,809 50	978 35		5,512 25	23,247 10	
"	"	"	"		"	28 "	
"	"	"	"		"	"	
"	"	5,100 "	"		"	5,100 "	5,100 "
"	"	"	"		"	211,000 "	211,000 "
95,935 81	371,208 15	111,838 96	183,601 37	"	110,018 75	1,437,904 83	1,437,904 83

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	19,038 00	•	600 •	
	Routes	22 42	4,441 35	635 39	
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		•	23 29	2,486 •	
Produit	des successions en déshérence	5,984 44	19,985 37	4,601 20	
	net des épaves	•	•	222 64	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		•	700 47	457 17	
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		•	372 75	•	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des affaires étrangères	•	305 50	•
		— — des finances	29 •	9,315 79	•
		— — de la guerre.	20,042 70	55,131 90	10,058 70
		— — de l'intérieur et de l'in- struction publique.	•	126 50	•
		— — de l'agriculture, de l'in- dustrie et des travaux publics.	6,166 40	19,192 17	3,938 •
		— — de la justice	377 35	3,964 39	246 86
		— — des chemins de fer, postes et télégraphes	4,626 •	611 74	1,997 95
		— de la Cour des comptes	•	1,058 81	•
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•	•	•	
	de créances ordinaires.	•	•	•	
Rachat et transfert de rentes.		•	109 60	•	
Transactions en matière domaniale		•	•	•	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mor- atoires compris		516 44	14,459 94	172 71	
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		•	•	•	
Produit d'objets saisis et confisqués		1,028 30	1,036 42	247 54	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		•	•	•	
A REPORTER fr.		56,432 01	129,412 19	26,334 25	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,378 97	11,447 45	119 22	•	•	924 80	35,100 38	
941 13	5,527 17	5,076 41	379 56	678 16	1,715 90	19,415 60	
298 55	•	•	16 25	•	•	2,823 80	
6,460 47	19,650 86	44,385 08	505 60	62,209 68	7,143 66	169,106 45	
14 14	•	•	•	•	•	236 78	
•	•	920 31	•	•	•	2,086 05	
•	•	•	•	•	•	372 75	
•	•	•	•	•	•	303 50	
•	10 50	•	•	•	•	9,553 29	
11,514 95	32,847 90	11,445 45	5,155 30	40 50	14,341 15	156,976 55	
113 •	270 •	•	•	159 •	68 •	736 50	
4,584 85	3,220 25	1,643 78	878 43	140 •	7,515 51	47,297 39	493,057 17
1,780 67	945 56	756 90	58 68	1,000 16	651 32	9,871 69	
•	•	•	•	•	2,149 •	9,584 69	
•	•	•	•	•	•	1,638 81	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	155 60	•	•	•	265 20	
•	•	•	•	•	•	•	
344 •	2,037 50	474 50	267 34	378 79	1,792 39	20,453 70	
•	•	230 •	•	•	•	230 •	
2,284 09	767 90	737 61	8 10	31 15	180 17	9,521 28	
•	•	1,066 98	•	•	5 70	1,072 68	
30,514 02	70,763 87	67,020 03	5,267 26	64,826 44	36,485 60	493,057 17	493,057 17

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		56,452 01	129,412 19	26,534 25	
Forêts. . .	Prix de vente de coupes de bois	5,300 .	427,024 70	»	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	»	138,934 »	0,817 »	
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	»	
	— de glandée, panage, foins et herbages	»	»	»	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	15,925 22	34 »	
	— du droit de chasse	»	»	210 »	
	— — de pêche (baux et licences)	»	»	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,759 55	»	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	»	»	»	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	5,585 75	4,595 50	980 79	
	— de bâtiments	»	3,610 25	126 »	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	105 »	1,806 59	484 90	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	»	»	»	
	Argent non réclamé	»	2,959 69	»	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	265 »	5,675 95	3,179 06	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	2,959 »	555 »	650 »	
	— d'objets non réclamés	»	19,545 55	»	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,952 »	2,819 66	5,495 »	
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	»	120,540 16	»
École vétérinaire. {		Pensions d'animaux malades.	»	14,005 70	»
		Produit des ventes d'objets divers	»	592 »	»
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 50 juillet 1889		»	95 90	»	
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		»	»	1,641 »	
Bénéfices de la fonderie de canons.		»	»	»	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 »	2,052 »	1,500 »	
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	»	»	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		»	5,280 »	»	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»	14,547 70	»	
A REPORTER fr.		69,490 76	920,220 60	45,461 »	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
30,514 62	76,763 87	67,020 95	5,267 26	64,826 44	36,483 60	403,037 17	403,037 17
"	"	125,622 79	"	152,644 90	38,440 95	747,033 34	
"	"	3,304 24	"	17,679 85	121 20	166,856 29	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	5,154 "	"	"	"	5,154 "	
"	"	25 20	"	160 65	"	14,143 07	
"	"	3,341 "	52 "	15,325 "	4,000 "	23,128 "	978,689 15
"	"	"	"	305 "	"	305 "	
"	"	162 35	"	2,149 44	1,056 64	3,368 43	
"	"	6 "	"	5,704 91	250 38	18,701 02	
"	"	"	"	"	"	"	
1,356 05	5,267 10	1,318 01	15 "	1,465 87	3,050 07	21,442 94	
156 50	2,034 32	368 55	110 25	516 "	"	6,921 87	
568 25	3,249 84	225 02	400 25	305 90	350 30	7,501 85	
"	701 80	684 75	"	"	22 42	1,409 06	
"	"	"	"	"	"	2,939 60	126,353 80
2,108 60	7,176 46	13,378 37	2,469 30	797 40	1,855 54	37,105 88	
"	936 "	1,009 "	"	"	326 "	6,415 "	
"	"	"	"	"	"	19,543 35	
2,902 "	1,035 "	2,764 "	"	1,602 50	6,504 "	25,074 16	
"	"	"	"	"	"	120,540 16	
"	"	"	"	"	"	14,005 70	
"	"	"	"	"	"	392 "	
46 80	"	"	"	"	"	70 70	
"	"	"	"	"	"	1,641 "	
"	"	"	"	"	"	"	172,478 26
1,782 "	2,634 "	2,046 "	1,256 "	1,272 "	2,142 "	15,576 "	
"	"	"	"	"	425 "	425 "	
"	"	"	"	"	"	3,280 "	
"	"	"	"	"	"	14,547 70	
30,414 82	99,818 48	226,630 21	9,550 26	264,955 86	95,036 30	1,776,578 38	1,770,578 38

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. fr.	69,490 76	920,220 89	45,461 »
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	1,917 »	17,862 50	665 »
	— — et visa des diplômes.	2,458 »	34,207 »	988 »
	— des brevets d'invention	2,310 »	319,550 »	1,170 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,012 07	11,670 55	5,297 63
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	» 85	12 »	»
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	460 »	2,940 »	80 »
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	50 »	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	4 75	5 36
	Restitution de parts d'amendes inilimement attribuées	»	93 10	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	4,054 79	16,046 66	5,164 95
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	514 86	2,246 96	26 06
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	20,458 »	»	»
De toute autre nature	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	5,074 65	55,468 81	45,377 80	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments	16,382 77	4,324 49	918 75
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,748 10	54 »	2,544 »
	Fermages de pêche et de chasse	4,207 52	150 15	»
Arrérages de rentes	»	190 44	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	5,122 80	2,879 58	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
— de créances ordinaires	»	547 44	»	
Revenus des domaines.	Domaine de Terruereu. { Fermages	»	4,925 65	»
	{ Menus produits.	»	5,584 »	»
Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	»	»	»	
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810. (Chemins de fer exceptés.)	»	»	»	
Location de terrains provenant d'emprises	{ Rivières et canaux.	2,562 59	1,474 89	8,241 18
		{ Routes	1 »	101 04
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	{ Rivières et canaux.	6,551 20	2,350 10	15,462 98
		{ Routes	8,101 25	57,503 05
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,014 »	2,165 81	2,585 02	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	9 70	»	»	
	TOTAUX. fr.	161,969 20	1,440,651 88	174,379 71

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
59,414 82	99,818 48	226,630 21	9,550 26	264,955 86	95,036 50	1,770,578 58	1,770,578 58
1,015 "	1,327 50	1,757 50	225 "	"	"	25,849 50	
5,676 "	2,585 "	18,101 "	398 "	878 50	9,810 50	75,100 "	
3,970 "	15,710 "	42,000 "	200 "	560 "	2,260 "	387,710 "	
6,585 16	0,077 30	6,514 22	1,968 05	5,047 45	5,401 51	52,482 70	
2 25	"	2 "	"	75 "	"	17 85	
"	"	"	"	"	"	"	
400 "	440 "	430 "	30 "	40 "	40 "	4,860 "	625,104 08
"	"	"	"	"	"	"	
"	50 "	450 "	"	"	1 75	551 75	
"	"	"	"	"	"	8 31	
7 14	"	"	"	7 26	"	107 50	
4,501 01	7,661 78	6,295 32	2,774 05	5,402 74	5,152 47	55,051 77	
14 40	101 98	95 "	"	1 40	"	2,906 70	
"	"	"	"	"	"	20,458 "	
"	"	"	"	"	"	"	
2,731 52	10,191 79	8,247 "	79 80	128 21	1,707 00	109,006 67	
5,650 55	701 50	2,448 87	340 85	"	1,547 66	50,115 40	
464 15	160 "	2,090 "	4,260 65	"	401 "	16,501 90	
1,045 81	160 "	"	"	"	"	5,565 48	
108 85	45 88	59 07	250 95	21 40	47 20	703 77	
20 "	2,051 12	"	5 "	"	50 "	9,008 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	347 44	
"	"	"	"	"	"	4,925 65	
"	"	"	"	"	"	3,584 "	724,460 51
"	"	15 88	"	"	"	15 88	
"	959 52	2,644 51	"	"	324 43	3,928 26	
4,016 45	15,747 14	6,827 84	1,080 26	"	5,375 72	43,156 05	
184 91	3,748 41	3,790 38	366 65	93 55	842 75	9,289 58	
29,227 86	66,589 67	2,608 20	57,707 39	"	879 75	181,217 24	
46,569 90	27,550 64	25,842 63	12,878 57	28,041 17	13,268 05	258,168 23	
5,804 60	6,732 81	12,301 86	2,520 00	5,380 52	5,698 "	45,291 52	
"	3,484 94	144 50	"	"	"	3,639 14	
154,510 47	275,772 66	569,509 94	94,636 34	507,458 70	141,623 98	3,120,142 97	3,120,142 97

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	10,177 72	30,779 93	10,447 72
— — communaux	51,267 11	117,446 50	47,096 36
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	25,856 76	73,549 40	19,987 28
TOTAUX. fr.	85,301 59	221,775 92	77,531 56

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
7,037 61	34,077 75	22,846 52	2,615 55	3,555 18	4,942 76	127,578 72	536,272 71
41,662 00	58,585 77	51,270 92	11,232 81	10,107 47	20,215 76	406,803 99	
28,179 39	28,905 57	13,794 57	4,400 80	1,627 08	4,459 80	198,760 74	198,760 74
76,879 00	122,460 07	87,921 01	18,247 16	15,289 75	20,618 32	735,033 45	735,033 45

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	•	•	
	Actes de chargement de divers chefs	•	681 40	10 94	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	•	1,994 98	•	
	— divers	•	14,575 40	•	
Ministère des finances.	Frais de poursuites et d'instances	477 54	153 12	•	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	•	•	•	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).	207 65	1,013 08	220 60	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. c.	•	•	•	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	•	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	256 50	851 •	107 •	
	Restitution de droits	•	•	26 40	
	Ministère de la guerre. — Remboursements divers	•	460 20	•	
	Ministère des affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	•	•	•	
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	1,030 48	5,422 86	195 01
	Remboursement de subsides	•	•	•	
	Restitution de bourses d'études	•	•	•	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de la justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	9,835 66	25,165 27	12,635 27
		— en matière de simple police	9,935 77	19,961 20	8,876 31
		— en matière de faillites	15 •	203 48	•
		— militaire	160 56	313 80	469 95
		Frais de poursuites en matière forestière	•	1,441 95	•
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.		Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	•	•	•
	Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains	•	•	•
		Rachat des annuités	•	•	•
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 •	10,300 •	2,175 •
		— — de bois appartenant aux communes et aux hospices	6,080 70	6,663 50	570 60
		— d'entretien de routes concédées	•	•	•
		Restitution de droits	•	•	73 76
	Remboursements divers	•	532 75	•	
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. —	Restitution de droits	•	•	•	
TOTAL. fr.		29,006 05	80,742 07	25,158 95	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	»	»	»	»	»	
» 11	»	»	»	»	28 09	720 54	
»	8,773 50	8,744 00	»	»	»	19,513 38	42,112 38
»	»	1,342 07	»	5,494 33	406 66	21,878 46	
142 12	70 50	»	»	267 67	»	1,110 95	
»	»	»	»	»	»	»	
191 17	206 80	1,211 34	3 16	96 03	88 22	3,328 14	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
167 50	310 50	200 50	19 50	32 »	60 »	2,094 50	
»	»	»	»	»	»	20 40	
»	»	»	»	»	»	469 20	
»	»	839 52	»	»	»	839 52	
257 95	2,089 46	3,253 94	»	142 36	87 93	13,368 99	
»	»	»	»	19 18	650 »	669 18	
»	»	»	»	»	»	»	
12,748 65	15,322 63	12,270 84	3,011 68	5,770 86	7,496 64	104,253 48	450,880 00
11,429 65	21,253 80	19,987 95	3,287 84	2,773 10	6,880 99	104,386 70	
7 20	»	»	»	»	»	225 08	
181 45	493 55	97 80	72 86	158 99	40 90	1,989 84	
»	»	»	»	»	»	1,441 95	
»	»	2 40	»	»	»	2 40	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
5,080 »	3,712 »	5,000 »	»	»	1,200 »	26,367 »	
3,408 53	31,095 25	158 89	10,014 64	76,875 27	54,287 15	189,854 31	
8 »	»	»	»	»	»	8 »	
»	18 80	»	»	»	»	92 56	
»	»	»	»	13 81	»	346 56	
»	4 70	»	»	»	»	4 70	
31,622 00	85,351 49	53,780 15	16,409 68	91,643 60	71,286 58	492,992 44	492,992 44

(136)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES		
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1892.	1891.	
Foncier fr.	24,405,971 85	24,542,560 15	
Personnel	18,790,075 91	18,651,079 46	
Patentes	6,800,752 99	6,794,171 54	
Relevances sur les mines	1,210,109 42	1,017,890 40	
Douanes. — Droits d'entrée	Vinaigres et acide acétique	220,990 22	253,153 06
	Eaux-de-vie étrangères	1,127,210 60	1,140,121 60
	Bières	190,012 66	203,822 54
	Sucres raffinés	404,287 04	153,461 55
	Autres marchandises	21,963,651 89	22,459,768 43
Accises	Vins étrangers	5,603,851 70	5,719,326 27
	— de fruits secs	2,277 12	1,626 »
	Eaux-de-vie indigènes	25,760,751 42	24,520,450 92
	Bières	9,850,888 19	9,689,508 97
	Vinaigres de bière	12,584 18	11,450 51
	Vinaigres autres que de bière	11,494 74	10,851 08
	Sucres étrangers	467,410 55	424,565 08
	Sucres de betterave indigènes	5,056,727 91	5,521,408 10
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	551,565 80	528,927 10
	Tabac	796,659 98	855,506 88
	Acide acétique	18,315 40	44,552 21
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	5,491 58	5,856 71
	Remboursements relatifs aux travaux d'irrigation en campagne	565 15	»
Loyers de bâtiments	28,518 82	26,767 49	
Recettes diverses au profit de l'État.	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	2,480 94	442 51
	Extraits cadastraux	87,426 17	84,482 67
	Recettes extraordinaires de toute nature	118,472 11	58,215 45
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	272,121 »	502,057 »
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,189 51	1,209 18
TOTAUX fr.	117,818,590 81	119,385,650 40	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1892		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1892.
EN PLUS	EN MOINS	
151,611 68	"	Ces augmentations proviennent de l'imposition de nouvelles constructions ou reconstructions
147,906 45	"	
6,561 45		Augmentation résultant de ce que les bénéfices des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions ont été plus importants en 1892 qu'en 1891
"	707,780 98	
"	52,162 84	Différence due à la diminution du prix des charbons
"	12,911 "	La loi du 11 juin 1887, qui a modifié la législation sur les vinaigres et acides acétiques, a eu pour résultat de développer notre industrie vinaigrière et conséquemment de réduire les importations de vinaigres étrangers
"	15,909 68	
248 825 51	"	Différences peu importantes sans cause déterminée
"	476,116 09	
"	115,694 48	L'augmentation est due à des importations exceptionnelles de sucres raffinés d'une qualité spéciale
651 12	"	Les recettes de douanes sur les produits autres marchandises n'ont pas été moindres en 1892 qu'en 1891, mais il a fallu prélever sur ces droits une plus forte somme pour parfaire le montant attribué au fonds spécial créé au profit des communes par la loi du 10 août 1889.
"	559,699 30	
161,579 22	"	La différence est due aux approvisionnements considérables faits en 1891 en vue d'un relèvement éventuel des droits
1,135 67	"	Différence due aux effets de la loi du 30 décembre 1889, qui a réduit le premier taux des droits pour le travail des melasses indigènes
665 66	"	
43,045 47	"	La différence en plus provient des effets de la loi de 1885, qui avaient subi un moment d'arrêt en 1891
"	284,080 19	Augmentations résultant du développement de la fabrication de ces produits au détriment de celle de l'acide acétique
3,556 70	"	
"	58,866 90	Différence sans cause déterminée
"	26,018 72	
"	345 55	La diminution n'existe pas en réalité, attendu que le minimum de 6,000,000 de fr. a été dépassé, seulement une somme de fr. 1,023,512 94 provenant de retenues appliquées en vertu de la loi du 27 mai 1890, a été perçue en 1893, mais elle appartient à l'exercice 1892
565 15	"	
1,551 55	"	Diminution provenant de la mauvaise récolte de 1891, dont l'accise a été recouvrée en 1892.
2 058 65	"	
2,943 50	"	Voir vinaigres
80,258 66	"	
"	29,916 "	Produits accidentels et variables.
"	19 67	
852,962 20	2,518,021 88	
1,465,050 68		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1892.	1891.
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,702,655 78	17,419,071 57
	— sous seing privé	719,458 20	682,570 25
	— judiciaires	857,845 58	886,744 67
	— d'huissiers	1,020,970 55	1,017,695 40
	Lettres de noblesse	5,800 »	2,050 »
	Permis de changer de nom de famille	1,740 »	1,450 »
<i>Greffe.</i> (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	250,142 51	229,292 18
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	866,209 16	844,505 68
	Légalisations et recherches	16,554 55	12,906 55
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	259,588 54	249,944 51
	— de transcription d'actes de mutation	5,188,555 55	5,015,655 66
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	19,950,545 84	17,176,519 78
	— de mutation par décès	386,875 05	225,454 51
	— de mutation sur les successions en ligne directe	5,060,405 45	2,641,153 86
	— dus par les époux survivants	557,087 81	520,559 40
	Formules pour actes de protêts. { (Huissiers)	105,025 »	»
	{ (Postes)	47,150 »	»
Timbres fixes.	Passeports { à l'intérieur	»	6 »
	{ à l'étranger	4,792 »	6,452 »
	Permis de port d'armes de chasse	462,175 »	440,685 »
	Permis de chasse au lévrier	420 »	455 »
Débit . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce	412,652 10	459,453 85
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	255,689 65	263,211 95
	{ — à l'étranger	15,710 55	16,460 12
	Timbres adhésifs pour affiches	508,791 05	285,798 19
	Timbres de dimension	2,219,077 02	2,290,549 59
<i>Timbre.</i> (Sans additionnels.)	Visa . . .	159,609 40	187,894 97
	Timbres de dimension	54,985 41	54,692 41
	Timbres fixes. — Warrants	1,105 50	982 »
Extraordinaire . .	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,154,626 90	1,255,748 95
	{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	485,729 73	446,127 95
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
	{ Coupures	»	»
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	550,092 65	555,509 10
	{ Affiches	47,016 80	45,050 42
	Assurances. — Droit annuel	»	195 56
A REPORTER.		54,701,006 47	50,770,316 44

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS	
575,562 41	»	Différences relativement peu importantes L'augmentation provient surtout des droits des mutations immobilières sur lesquelles il s'est produit une certaine reprise en 1892 Le produit de l'impôt sur les lettres de noblesse et les permis de changer de nom de famille est variable
56,867 97	»	
»	28,899 20	
12,875 15	»	
5,770 »	»	
290 »	»	
6,850 55	»	
21,705 43	»	
5,617 98	»	
»	10,555 97	
172,899 87	»	
2,700,024 06	»	Diminution sans cause appréciable pour les droits d'inscription L'augmentation des droits de transcription est corrélatrice à celle qui existe pour les droits d'enregistrement perçus sur les mutations
165,440 52	»	
419,554 50	»	La mortalité s'est accrue d'environ 5,000 décès en 1892, ce qui explique l'augmentation des droits de successions et de mutations par décès.
56,548 41	»	
105,025 »	»	»
47,150 »	»	
»	6 »	»
»	1,640 »	
21,490 »	»	»
»	35 »	
»	26,801 75	»
»	29,522 30	
»	2,749 57	»
21,995 76	»	
»	71,471 67	Le produit du droit de timbre proportionnel a subi une certaine dépression, mais les autres catégories de timbre sont en progression L'écart, sur l'ensemble, est relativement peu important et du, pense-t-on, au ralentissement qui s'est produit dans les transactions commerciales
»	48,285 57	
»	607 »	»
125 50	»	
»	101,122 05	»
59,601 80	»	
»	»	»
»	»	
2,788 55	»	»
1,567 58	»	
»	195 50	»
4,232,581 76	521,691 73	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1892.	1891.	
REPORT. fr.		54,701,006 47	50,770,516 44	
<i>Naturalisations.</i>	Droit de naturalisation ordinaire.	8,500 "	12,250 "	
	Droit de grande naturalisation	4,500 "	9,500 "	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	99,172 15	90,586 66	
	Greffe.	601 65	14 "	
	Hypothèques	6,541 75	4,875 75	
	Successions	255,415 51	228,874 "	
	Timbre	48,049 57	41,972 40	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	547,256 13	564,245 85
		en partie	6,825 75	6,101 12
TOTALS. fr.		55,675,956 92	51,728,532 14	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS	EN MOINS.	
4,252,581 76	521,691 75	
"	5,750 "	} Impôt essentiellement variable.
"	5,000 "	
8,785 55	"	} En ce qui concerne les amendes en matière d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque et de succession, l'augmentation est corrélative à celle des droits. L'application de la règle d'après laquelle les amendes en matière fiscale ne sont pas éteintes par le décès des contrevenants a, sans doute, influé sur le produit des amendes de timbre.
677 65	"	
1,667 98	"	
24,541 51	"	
6,077 17	"	
"	16,987 70	} Différences peu sensibles et sans cause appréciable.
722 61	"	
4,204,854 21	547,420 45	
5,947,424 78		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1892.	1891.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	67,426 55	68,226 60
	Maestricht à Bois-le-Duc	76,845 05	77,219 55
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	261,726 25	272,526 88
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	1,508 99	1,257 95
	{ vers Hasselt	10,964 80	10,259 60
	{ vers Turnhout	10,662 87	10,095 37
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	19,875 58	20,747 59
	Sambre.	109,840 58	101,740 64
	Canal du Centre	1,000 59	785 75
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	194,452 56	186,099 05
	Mons à Condé.	45,511 18	45,974 45
	Pommerœul à Antoing	50,058 70	49,588 55
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	4,056 80	3,291 11
	{ Schipdonck à Balgerhoeke.	6,542 85	6,957 57
	Roulers à la Lys	5,156 77	5,116 10
	Gand à Ostende. { Droit général	54,558 84	55,945 02
	{ Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendaële, par Nieuport et Furnes, vers la France	9,509 52	10,465 14
	Moervaert	2,681 99	5,005 58
	Grande Nèthe.	"	"
	Petite Nèthe (canalisée).	2,495 04	2,555 51
	Bossuyt	7,604 18	2,885 55
	Gand à Terneuzen.	25,048 58	24,544 85
	Meuse	120,518 52	117,977 72
	Ourthe	5,918 45	6,515 68
	Escaut	75,850 06	85,286 56
	Lys	46,959 42	46,709 74
	Démer	"	"
	Yser.	4,485 60	5,256 26
	Ypres à l'Yser	1,585 86	1,595 28
	Loo	1,108 05	1,514 89
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	502 25	297 77
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,247 10	26,049 46
	Redevance de la Société nautique anversoise	28 "	"
	<i>Routes appartenant à l'État.</i> { 1 ^{re} classe : Produit des barrières affermées et en régie	"	"
	{ 2 ^e classe : Produit des barrières affermées et en régie	5,100 "	5,485 01
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	211,000 "	550,000 "
	TOTAUX. fr.	1,457,964 83	1,576,924 60

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.Routes
appartenant
à l'État.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	800 25	
"	576 30	
"	10,600 65	
251 06	"	
725 29	"	
569 50	"	
"	874 01	
8,099 74	"	
216 84	"	
8,553 53	"	
"	605 27	
670 57	"	
745 69	"	
"	594 54	
20 67	"	
012 92	"	
"	"	
"	1,153 82	
"	323 59	Produits soumis notamment à l'influence du trafic. La différence sur l'ensemble est minime.
"	"	
"	60 27	
4,720 63	"	
"	1,296 25	
2,540 80	"	
"	397 25	
"	9,456 50	
229 68	"	
"	"	
"	770 66	
"	207 42	
"	206 84	
4 48	"	
107 64	"	
28 "	"	
"	"	
"	385 01	
"	159,000 "	La différence s'explique par la circonstance que le chiffre de 350,000 francs comprend le produit de 1890 et une partie de celui de 1889, tandis que la somme de 211,000 francs représente uniquement le produit de 1891.
27,986 84	160,946 61	
138,959 77		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1892.	1891.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	44,873,806 81	44,644,976 63
	Bagages	1,206,910 20	1,077,948 44
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	86,670,573 52	88,900,972 50
	Produits extraordinaires	5,517,684 77	5,458,645 70
TOTAUX fr.		136,068,975 10	138,082,543 42
Recouvré sur années antérieures		200,000 »	5,758 58
TOTAUX fr.		136,268,975 10	138,088,502 »

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
ANNÉE 1892 BISSEXTILE.		
228,850 18	»	} Cortège du Landjuweel en août 1892. Par contre, les recettes de septembre et octobre ont été influencées par le choléra.
128,961 76	»	
»	2,250,590 24	} Diminution du trafic, notamment avec la France. (Conséquence du nouveau régime douanier.)
»	140,061 02	
557,791 94	2,571,360 26	
108,241 42	»	
554,055 56	2,571,360 26	
1,817,326 00		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1892.	1891.	
Télégraphes et téléphones.	3,966,607 00	3,975,600 86	
Postes. {	Taxe des correspondances en général.	9,506,012 22	9,195,449 16
	Taxe sur les mandats et bons de poste.	554,215 05	547,310 42
	Taxe sur les abonnements.	51,561 22	52,624 40
	Taxe sur les effets de commerce.	704,254 05	696,040 00
TOTAL. fr.	10,616,742 54	10,290,323 08	

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	9,091 96	Différence peu importante, eu égard au chiffre de la recette.
313,463 06	.	L'augmentation porte sur le produit de la vente des timbres-poste
6,904 63	.	} Sans observations
.	1,263 18	
7,314 05	.	
327,681 74	1,263 18	
326,418 56		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1892.	1891.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,007,198 49	969,607 25
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	70,042 30	66,781 60
TOTAUX.fr.	1,077,240 79	1,036,478 85

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
37,501 24	"	Le mouvement des voyageurs en 1892 accuse 88,238 déplacements, dépassant de 4,703, soit 5.3 % ceux de 1891; de là plus de 32,700 fr. d'accroissement dans les produits des paquebots-poste. Il y a en outre un excédent de recette de 4,800 fr. environ comparativement à 1891, pour les transports des colis postaux, etc.
3,200 70	"	L'augmentation provient notamment d'un plus grand nombre de voyageurs transportés entre les deux rives de l'Escaut. Le temps favorable qui a régné durant l'été de 1892, n'est sans doute pas étranger à cet accroissement.
40,761 94	"	

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1892.	1891.
Prix de vente de terrains prov' d'emprises.	Rivières et canaux	35,109 58	62,806 35
	Routes	19,415 60	34,909 76
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		2,825 89	7,034 12
Produits	de successions en déshérence.	169,106 45	198,706 49
	nets des épaves	256 78	202 55
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,086 95	2,041 60
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		572 75	"
provenant du Département des affaires étrangères		305 50	309 40
— — des finances		9,553 29	14,078 64
— — de la guerre		156,976 55	169,569 15
— — de l'intérieur et de l'instruction publique		736 50	3,897 70
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics		47,297 39	50,009 95
— — de la justice		9,871 69	40,170 74
— — des chemins de fer, postes et télégraphes.		9,384 69	15,440 36
— de la Cour des comptes		1,638 81	1,651 75
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	"	"
	de créances ordinaires	"	"
Rachat et transfert de rentes.		265 20	250 40
Transactions en matière domaniale.		"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		20,453 70	18,021 87
Retournissement pour moins-value de mobilier (baes et bateaux)		250 "	"
Produits d'objets saisis et confisqués		6,521 28	4,090 45
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,072 68	1,090 35
A REPORTER fr.		403,057 17	633,281 65

Domaines.
(Valeurs capitales.)

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
°	27,896 95	
°	15,494 07	
°	4,210 25	
°	29,600 04	
34 25	°	
45 29	°	
372 75	°	
°	5 90	
°	4,725 35	
°	12,592 60	
°	3,161 20	Produits accidentels ou variables; on ne saurait préciser les causes des différences.
°	2,712 54	
°	39,299 05	
°	6,055 67	
°	12 94	
°	°	
°	°	
14 80	°	
°	°	
2,431 85	°	
230 °	°	
2,250 85	°	
°	17 67	
5,359 75	145,584 21	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1892.	1891.	
	REPORT. fr.	495,057 17	653,261 65	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	747,053 54	678,972 66	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	166,850 20	125,756 96	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	5,154 "	546 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,145 07	15,901 42	
	— du droit de chasse	25,128 "	14,564 "	
	— — de pêche (baux et licences)	505 "	276 "	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	5,568 43	1,615 11	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,701 02	18,781 58	
	Indemnité pour carbonisation	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	21,442 94	19,735 25	
	— de bâtiments	6,921 87	7,129 21	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	7,501 85	7,424 75	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	1,409 06	2,051 54	
	Argent non réclamé	2,050 69	2,210 52	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	37,105 88	45,780 70	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	6,415 "	19,508 62	
	— d'objets non réclamés.	19,545 35	15,824 "	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	25,074 16	6,455 "	
	Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	120,540 16	155,425 59
École vétérinaire. {		Pension d'animaux malades	14,005 70	9,370 40
		Produit des ventes d'objets divers.	502 "	285 "
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.		70 70	24 70	
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.		1,641 "	885 "	
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,576 "	15,582 "	
Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		425 "	153 70	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		6,280 "	6,150 "	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		14,547 70	14,579 70	
	À REPORTER fr.	1,770,578 58	1,795,850 79	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

liés avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,559 75	145,584 21	
68,060 68	»	Recettes influencées par l'état du marché et la quantité de produits à vendre.
41,009 55	»	
»	»	
4,808 0	»	
241 65	»	
8,764 4	»	Produits variables.
20 0	»	
1,755 52	»	
»	80 56	
»	»	
1,659 69	»	Id.
»	207 54	
77 10	»	
»	622 28	
729 57	»	
»	6,674 91	Id.
»	15,005 62	
5,719 55	»	
16,641 16	»	
»	14,885 45	
4,635 50	»	Id.
107 0	»	
46 0	»	
756 0	»	
»	»	
»	6 0	Id.
291 24	»	
»	850 0	
»	52 0	
»	»	
158,777 94	182,056 35	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1892.	1891.	
REPORT. fr.		1,770,578 58	1,795,856 79	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produit des examens universitaires	25,849 50	20,269 50	
	— — et visa des diplômes	75,100 »	62,045 50	
	— des brevets d'invention.	387,710 »	384,400 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	52,482 70	40,045 75	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	17 85	24 05	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	8 25	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	4,860 »	5,140 »	
	Restitutions volontaires	»	128 50	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	551 75	224 »	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	8 51	2 54	
	— — dans le produit de la vente d'épaves	»	17 67	
	Restitutions et parts d'amendes indûment attribuées	107 50	51 02	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	55,051 77	50,165 99	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,008 70	2,905 50	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	20,458 »	150 »	
De toute autre nature	»	»		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	109,006 67	95,611 52	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	50,115 40	51,241 48
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,501 90	16,064 54
		Fermages de pêche et de chasse.	5,565 48	5,686 60
	Arrérages de rentes.	705 77	617 56	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	0,008 50	6,106 78	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	5,000 »	
	— — de créances ordinaires	347 44	224 50	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages.	4,925 65	4,954 90
		Menus produits	3,584 »	3,089 »
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	15 88	»	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés).	3,928 20	4,665 20	
	Location de terrains provenant d'emprises	{ Rivières et canaux.	43,156 05	45,781 79
		{ Routes	0,289 58	7,428 13
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	{ Rivières et canaux.	181,217 24	91,935 17
{ Routes		258,168 23	203,267 59	
Droits de pêche (rivières et canaux).	45,291 52	47,856 54		
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	3,650 14	3,549 78		
TOTAL. fr.		3,120,142 97	3,038,359 04	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
158,777 94	182,056 55	
5,580 »	»	
15,054 50	»	
5,510 »	»	
3,436 97	»	
»	6 20	
»	8 25	
»	280 »	
»	128 50	Produits éventuels.
327 75	»	
5 77	»	
»	17 67	
56 48	»	
»	4,114 22	
»	86 30	
20,508 »	»	
»	»	
13,505 55	»	
»	1,126 08	
457 56	»	
»	123 12	
86 41	»	
2,001 72	»	
»	5,000 »	
122 88	»	
»	11 51	
405 »	»	Produits variables
15 88	»	
»	754 94	
»	2,025 74	
1,861 25	»	
80,284 07	»	
»	35,000 56	
»	2,565 02	
289 86	»	
515,746 80	251,063 50	
81,783 55		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1892.	1891.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	50,072 64	50,785 25
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	50,899 50	25,659 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	25,675 »	21,674 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	20,121 »	10,605 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	328 »	280 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	172 »	142 »
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,855 »	930 »
	TOTAL. fr.		108,905 14

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	712 61	Sans explications.
5,060 50	•	
4,000 50	•	
9,516 •	•	
48 •	•	
50 •	•	
705 •	•	
19,360 •	712 61	
18,647 50		

CAPITAUX ET REVE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1892.	1891.
Produits divers des prisons	586,073 87	290,743 21

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
95,570 66	•	Cette différence est la conséquence de l'application du règlement du 23 septembre 1891 aux produits du travail des détenus. Antérieurement, le bénéfice net revenant au Trésor — après prélèvement des dépenses, salaires, etc., sur la caisse du travail — entrait seul en ligne de compte dans les recettes effectuées. Depuis 1892, celles-ci comprennent le produit <i>brut</i> , c'est-à-dire les sommes payées par les entrepreneurs, les dépenses étant imputées sur le budget.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1892.	1891.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,977,568 19	2,902,196 84
Produit des actes des commissariats maritimes	121,551 34	120,511 48
Produit des droits de chancellerie	10,855 40	11,045 60
Produit des droits de pilotage	2,487,964 61	2,622,569 20
Produit des droits de fanal	1,152,741 90	1,188,719 60
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.).	106,500 75	99,497 92
Produit des établissements de bienfaisance de l'État	75,967 46	274,477 45
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	382,900 »	456,000 »
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	655,110 28	555,977 10
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	865,674 25	1,090,990 60
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	3,954,644 85	3,865,164 21
Intérêts à 8 1/2 p. c. sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	146,550 52	140,000 »
TOTAUX. fr	12,892,007 53	13,406,350 07

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	14,628 05	Diminution du chiffre des fonds de dépôt.
	7,760 14	La diminution des recettes est due au ralentissement de la navigation sur les différents ports, notamment sur Anvers.
	812 20	Sans explication.
	154,404 08	Le mouvement de la navigation sur Anvers, entrées et sorties, représenté par les navires astreints à prendre un pilote, a été de 8,663, soit 271 navires de moins qu'en 1891.
	55,977 70	Le tonnage général pour Anvers, qui avait été de 9,426,179 tonneaux en 1891, est descendu à 8,931,450 tonneaux. La diminution des recettes est la conséquence du ralentissement général de la navigation.
7,002 81	•	L'augmentation de recette résulte d'un accroissement d'insertion d'actes de société.
	200,509 97	Cette différence provient de ce que l'on a distrait du chapitre III, pour en faire un article nouveau, au chapitre IV, les frais d'entretien occasionnés par les élèves dans les Écoles de bienfaisance et les frais de pension des élèves des dites écoles placés, par les comités de patronage.
	53,100 •	En 1892, les placements se sont élevés en moyenne à 23,383,760 fr. au taux moyen de 1 50 %; en 1891, ils ne s'étaient élevés qu'à 19,400,000 fr., mais le produit moyen avait été de 2.25 %.
77,155 18	•	L'augmentation est en rapport avec l'accroissement de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1892, a été supérieure de 14,718,490 fr. à celle de l'année précédente.
	227,316 55	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1892 n'ont pas atteint ceux de l'année précédente, par suite, notamment, de ce que les escomptes n'ont pas été aussi considérables et que le taux moyen de l'escompte a été moins élevé.
89,480 64	•	L'augmentation des fonds d'amortissement résulte de l'accroissement de la dette publique.
6,550 52	•	Cette augmentation de recette représente les intérêts courus sur les versements effectués en 1892, au profit de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo.
180,167 15	694,509 69	
514,342 54		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1892.	1891.
Frais de perception des centimes provinciaux	127,378 72	125,721 12
— — communaux	408,805 99	395,179 57
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	198,700 74	188,527 32
TOTAUX fr.	735,033 45	709,421 01

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,057 60	•	Ces différences proviennent de l'augmentation des sommes perçues au profit des provinces et des communes.
13,721 42	•	
10,233 42	•	
25,012 44	•	
25,012 44		

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1892.	1891.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	•
	Actes de chargement de divers chefs	720 54	1,091 56
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	19,515 58	2,341 40
	— divers	21,878 46	6,510 86
Ministère des finances.	Frais de poursuites et d'instances	1,110 95	552 59
	Remboursement et dégrèvement de contributions	•	•
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,528 14	2,751 10
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	•	•
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,094 50	2,106 •
	Restitution de droits	26 40	5 •
	Ministère de la guerre. — Remboursements divers	469 20	201 25
	Ministère des affaires étrangères, — Remboursements de sommes avancées par les consuls	859 52	•
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	15,568 99
Remboursement de subsides		669 18	72 •
Restitution de bourses d'études		•	•
Ministère de la justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	104,253 48	99,336 27
	— — de simple police	104,386 70	99,171 44
	Frais de justice en matière de faillites	225 68	433 85
	— militaire	1,989 84	2,221 56
	Frais de poursuites en matière forestière	1,441 95	870 98
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	2 40	•
	Remboursements divers	•	249 80
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•
	{ Rachat des annuités	•	•
	Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	26,567 •
— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		189,854 31	218,907 01
— d'entretien de routes concédées		8 •	•
Restitution de droits		92 50	4 70
Remboursements divers		346 56	•
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits	4 70	4 48	
TOTAUX. fr.		492,992 44	473,737 52

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	•	
•	370 82	
17,171 98	•	Produits essentiellement variables.
15,567 60	•	
558 56	•	
•	•	
597 04	•	
•	•	
•	•	
•	11 50	
23 40	•	
267 97	•	
859 52	•	
1,521 66	•	
597 18	•	
•	•	Produits accidentels ou variables.
4,917 21	•	
5,215 26	•	
•	207 67	
•	231 72	
570 97	•	
2 40	•	
•	249 80	
•	•	
•	•	
1,286 64	•	
•	20,055 60	
8 •	•	
87 86	•	
346 56	•	
• 22	•	
40,580 03	30,125 11	
10,254 92		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECIUÉES SUR LES EXERCICES	
	1892.	1891.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 .	22,984 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892.
EN PLUS.	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES VALEURS	
	1892.	1891
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	97,010 47	04,055 47
Recettes diverses et accidentelles	788,105 05	896,968 05
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,500 »	1,500 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	24,404 28	22,925 42
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200 »	10,200 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,490 »	31,445 »
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux, (Loi du 10 mai 1870).	1,165,098 28	1,124,103 42
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	10,510 40
Établissements de bienfaisance	559,810 52	»
TOTAL . . . fr.	2,647,061 40	2,556,544 36

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1892
EN PLUS	EN MOINS	
55,585	•	Cette augmentation de recette provient de ce que les remboursements effectués en 1892 par les provinces d'Anvers, de Brabant, de la Flandre occidentale et du Hainaut, ont été supérieurs à ceux de 1891
•	108,865	La diminution de recette à l'exercice 1892 est due notamment à cette circonstance que, en 1891, il a été attribué à ce compte 1° Le montant de trois ordonnances émises par le Département de la Guerre, à l'effet de régulariser des paiements sur crédits ouverts effectués, par erreur, après le 30 avril 1891, à charge de l'exercice 1890 fr 61 000 • 2° Le produit de la réalisation de quarante actions de la Société Cockerill, appartenant à l'Etat . 44,235 72 Ensemble fr <u>105,235 72</u>
•	•	
1,540 86	•	Produit éventuel
•	•	
•	•	
45	•	Somme due par le conseil de discipline de la Garde civique, payée par anticipation
40,994 26	•	Augmentation résultant de recouvrements faits sur des exercices clos
•	•	
559,816 52	•	Voir l'explication donnée au tableau « Capitaux et revenus » Produits des établissements de bienfaisance de l'Etat
415,080 04	108,865	
307,117 04		

(179)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem.		
		EXERCICE 1892. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,408,000 78	•	5,408,000 78	5,408,000 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,508 14
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	125,586 24
	4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 5 p. %	16,458,512 •	1,095,900 80	17,554,412 80	17,554,412 80
	6	Dette à 5 1/2 p. % (1 ^{re} série)	4,954,101 57	281,048 65	5,216,050 02	5,216,050 02
	7	— (2 ^e série).	53,450,281 87	1,011,058 06	55,571,240 83	55,571,240 83
	8	— (3 ^e série).	7,001,400 •	400,080 •	7,401,480 •	7,401,480 •
		TOTAUX fr.	87,552,286 02	5,680,888 41	71,022,174 43	
						A REPORTER. . . . fr. 71,247,322 85

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

DEPENSES résultant des SERVICES ÉTATS Droits constatés à l'ordonnance ou profit de créances de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS.
	En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,740,495 59	2,740,495 59	5,498,990 78	•	•	•	•	•
80,598 14	80,598 14	•	80,598 14	•	•	•	•	•
121,732 03	•	121,732 03	121,732 03	•	•	1,053 51	•	•
20,880 45	•	20,880 45	20,880 45	•	•	283 50	•	•
17,520,978	17,520,978	•	17,520,978	•	•	4,451 80	•	•
5,213,900 82	2,606,950 64	2,606,950 18	5,213,900 82	•	•	2,149 20	•	•
55,371,240 82	55,371,240 82	•	55,371,240 82	•	•	• 01	•	•
7,401,480	7,401,480	•	7,401,480	•	•	•	•	•
71,238,801 02	65,730,742 99	5,400,058 03	71,238,801 92	•	•	8,520 91	•	•

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	71,247,322 85	71,238,801 92	68,759,742 99	5,499,058 95
1 (suite.)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS (suite).				
9		Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. a)	2,227,514 20	2,227,514 20	908,079 20	1,318,835 .
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
10		Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 .	300,000 .	150,000 .	150,000 .
11		Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 .	672,350 .	672,350 .	.
12		Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 .	500,000 .	500,000 .	.
13		Vingt-deuxième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 .	612,000 .	612,000 .	.
14		Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,375 .	8,375 .	3,887 50	4,487 50
15		A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.). . fr. 5,391,169 .	8,471,837 .	8,471,837 .	8,471,837 .	.
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 .				
16		Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1892 (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 .	1,000,000 .	1,000,000 .	.
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
17		Rente annuelle à 3 p. o/o, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	.
18		Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. (Crédit non limitatif).	300,000 .	296,536 75	75,000 .	210,204 95
19		A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précédent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 .	134,500 .	71,550 16	10,733 59	60,816 57
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. 7,500 .				
		A REPORTER. fr.	85,516,166 77	85,441,252 77	78,186,498 02	7,243,402 95

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCAPITULANT LES DÉPENSES		DÉPENSES exécutées	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	
71,258,801 92	•	•	8,520 01	•	•	
2,227,514 20	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 9, de 1,200,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 1,027,514 20 et par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251.
300,000 •	•	•	•	•	•	
072,530 •	•	•	•	•	•	
500,000 •	•	•	•	•	•	
612,000 •	•	•	•	•	•	
8,375 •	•	•	•	•	•	
8,471,837 •	•	•	•	•	•	
1,000,000 •	•	•	•	•	•	
42,287 74	•	•	•	•	•	
285,204 25	11,332 50	•	•	12,000 •	8,530 75	
71,550 16	•	•	62,949 84	•	•	
85,429,900 27	11,332 50	•	71,470 75	12,000 •	8,530 75	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1892.	en 1893, jusqu'au 31 octobre
		Report. fr.	85,516,166 77	85,441,252 77	78,180,498 02	7,245,102 25
II.		Rémunérations.				
	20	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>).	3,200,000	2,781,810	•	2,781,810
	21	Pensions diverses.	10,577,145	10,117,614 93	5,413,224 45	4,686,437 07
	22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	1,040,000	1,000,507 51	1,365,531 82	518,127 05
	23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce credit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et or- phelins du Département des finances.)	564,000	564,000	554,578 25	9,586 17
III		Intérêts des fonds déposés à titre de caution- nements ou de consignations.				
	24	A. Intérêts à 3 1/2 p. % des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor 1,300,000	1,393,000	1,529,914 52	440,507 19	1,066,296 11
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rappor- tant à des exercices clos 3,000				
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000	5,378 50	•	5,378 36
	26	Intérêts à 2 1/4 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'ar- ticle 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 18 décembre 1851	1,050,000	815,873 36	14,022 65	795,825 84
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- tatifs).				
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	104,240,311 77	103,162,131 25	86,002,962 58	17,106,660 85

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	INSTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
85,429,900 27	11,352 50	"	71,470 75	12,000 "	8,556 75	
2,781,810 "	"	"	418,100 "	"	"	
10,099,601 52	17,953 41	"	459,530 07	"	"	
1,903,458 87	2,848 64	"	55,692 40	"	"	
563,004 42	55 58	"	"	"	"	
1,515,603 30	14,511 02	"	"	"	156,014 32	
5,378 56	"	"	5,621 64	"	"	
809,846 49	6,026 87	"	234,126 64	"	"	
105,100,623 25	52,508 02	"	1,920,631 59	12,000 "	145,451 07	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1892 a été fixé, par l'article unique de la loi du
26 mars 1892, *Moniteur* du 31, n° 91, à la somme de fr. 105,221,797 87
Ce crédit a été augmenté d'une somme de 1,027,514 20
par l'article 1^{er} de la loi du 5 septembre 1893, *Moniteur* du 8, n° 251.

TOTAL. . fr. 104,249,311 77

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893. jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1892. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000 »	3,500,000 »	3,500,000 »	»
	2	Dotations de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
II.	3	Sénat	105,000 »	94,002 31	85,000 »	9,002 31
III.	4	Chambre des Représentants	727,500 »	727,462 85	714,309 92	13,062 93
IV.	Cour des comptes.					
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750 »	70,750 »	70,750 »	»
	6	Traitements du personnel des bureaux	153,650 »	153,650 »	150,594 88	3,056 12
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	16,850 85	11,828 70	5,022 15
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	1,200 »	76 »	76 »	»
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000 »	450 »	375 »	75 »
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des dotations. fr.			4,579,100 »	4,563,242 01	4,533,024 50	30,217 51

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
5,500,000	•	•	•	•	•	
200,000	•	•	•	•	•	
94,002 51	•	•	10,007 60	•	•	
727,462 85	•	•	37 15	•	•	
70,750	•	•	•	•	•	
153,650	•	•	•	•	•	
16,850 85	•	•	3,149 15	•	•	
70	•	•	1,124	•	•	
450	•	•	550	•	•	
4,563,242 01	•	•	15,857 90	•	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1892 a été fixé par l'article unique de la loi du 21 décembre 1891, *Moniteur* du 24, n° 358, à la somme de fr. 4,879,100 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exerçants de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1892. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	427,900 »	427,806 57	424,801 57	3,095 »
	3	Bibliothèque du département, achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure. Travaux de codification des lois. a)	8,700 »	8,552 45	3,930 54	4,577 91
	4	Matériel. b)	62,000 »	62,000 »	59,775 95	17,390 97
	5	Impressions pour travaux de statistique. c)	1,500 »	1,147 75	265 25	884 50
	6	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger. d)	6,800 »	6,784 30	5,918 80	845 50
II. Ordre judiciaire.						
	7	Cour de cassation. (Personnel). e)	274,300 »	273,911 57	206,174 07	67,737 50
	8	— (Matériel). — Indemnité pour frais de greffe.	7,200 »	6,793 »	4,620 »	13 »
	9	Cours d'appel. (Personnel). f)	1,080,570 »	1,088,500 43	1,020,125 43	68,375 »
	10	— (Matériel). — Indemnité pour frais de greffe. g)	43,900 »	43,879 75	20,760 »	5,181 08
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel. h)	2,566,540 »	2,566,540 »	2,082,828 73	283,711 27
	12	— — et de commerce. — Indemnité pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles. i)	215,000 »	213,418 20	»	3,092 10
	13	Justices de paix et tribunaux de police. (Personnel). j)	1,726,900 »	1,725,841 56	1,318,609 02	406,991 64
	14	— — Indemnité pour frais de greffe. k)	112,000 »	109,487 68	»	1,053 32
III. Justice militaire.						
	15	Cour militaire. (Personnel). — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences.	19,400 »	19,390 »	19,362 50	37 50
	16	— (Matériel).	1,300 »	1,190 24	1,000 »	190 24
	17	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences l)	47,950 »	47,443 31	47,443 31	»
	18	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière.	4,530 »	4,530 »	4,530 »	»
A REPORTER. fr.			0,436,200 »	6,428,080 79	5,220,034 05	863,007 53

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TULS	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu des art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
427,896 57	»	»	3 43	»	»	
8,538 45	24 »	»	167 55	»	»	
57,175 90	4,824 10	»	»	»	»	
1,147 75	»	»	352 25	»	»	
6,764 30	»	»	35 70	»	»	
273,011 57	»	»	388 43	»	»	
4,633 »	»	2,160 »	407 »	»	»	
1,088,500 43	»	»	1,069 57	»	»	
25,041 08	»	17,938 65	20 27	»	»	
2,560,540 »	»	»	»	»	»	
5,002 10	10,158 50	194,257 60	1,581 80	»	»	
1,725,601 56	240 »	»	1,058 44	»	»	
1,055 32	64 39	108,367 97	2,512 32	»	»	
19,390 »	»	»	10 »	»	»	
1,190 24	»	»	109 76	»	»	
47,443 31	»	»	506 60	»	»	
4,330 »	»	»	»	»	»	
6,084,051 58	21,310 99	322,724 22	8,223 21	»	»	

Par l'article 2 de la loi du 5 septembre 1893, *Moniteur* du 8, n° 231, les crédits primitifs des articles 3, 5, 7, 9, 11, 15, 14, 17, 20, 22, 24, 28, 32, 40 et 49 ont été diminués d'une somme totale de fr 123,175 24 c^t, portée en augmentation aux articles 4, 6, 10, 25, 43, 44, 46, 50, 51, 52, 53, 58 et 59

a) Credit primitif fr. 10,000 »
Diminution 1,300 »

b) Credit primitif fr. 45,500 »
Augmentation 10,500 »

c) Credit primitif fr. 2,000 »
Diminution 500 »

d) Credit primitif fr. 6,500 »
Augmentation 300 »

e) Credit primitif fr. 275,800 »
Diminution 1 300 »

f) Credit primitif fr. 1,093,170 »
Diminution 3,600 »

g) Credit primitif fr. 43,300 »
Augmentation 600 »

h) Credit primitif fr. 2,396,540 »
Diminution 50,000 »

i) Le credit primitif de l'article 12, de 198,000 francs, a été augmenté d'une somme de 17,000 francs, par l'article 1^{er} de la loi du 5 septembre 1893, *Moniteur* du 8, n° 231

j) Credit primitif fr. 1,736,900 »
Diminution 10,000 »

k) Credit primitif fr. 118,000 »
Diminution 6,000 »

l) Credit primitif fr. 49,450 »
Diminution 1,500 »

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	0,436,290	6,428,066 79	5,220,934 05	803,097 58
IV.		Frais de justice.				
	10	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (<i>Crédit non limitatif</i>). (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. a)	1,505,000	2,118,853 70	146,813 10	1,070,717 50
	20	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels b)	3,050	3,550 08	3,550 08	»
	21	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires c)	12,300	12,300	10,049 40	1,320 48
V.		Palais de Justice.				
	22	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre c)	103,000	104,892 85	20,925 96	73,490 89
VI.		Publications officielles.				
	23	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	15,500	15,459 92	15,349 92	90
	24	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires d)	271,000	272,957 07	214,251 82	58,725 25
	25	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . e)	8,750	8,750	6,278 20	2,448 70
	26	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	12,000	11,900	11,042	957
	27	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	7,000	6,000 75	4,768 10	2,231 05
		A REPORTER. . . . fr.	8,382,490	8,083,811 16	5,660,542 63	2,973,088

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,084,051 58	21,510 99	322,724 22	8,225 21	»	»	
2,117,550 60	1,325 10	»	»	»	613,855 70	a) Le crédit primitif de l'article 19, de 1,500,000 francs, a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251.
5,550 08	»	»	09 92	»	»	b) Crédit primitif fr. 4,650 » Diminution 1,000 »
11,069 88	550 12	»	»	»	»	
100,423 85	4,467 »	»	107 15	»	»	c) Crédit primitif fr. 107,000 » Diminution. 2,000 »
15,459 92	»	»	60 08	»	»	
272,957 07	»	»	4,042 95	»	»	d) Crédit primitif fr. 325,000 » Diminution. 48,000 »
8,726 90	25 10	»	»	»	»	e) Crédit primitif fr. 6,500 » Augmentation. 2,250 »
11,000 »	»	»	1 »	»	»	
6,909 75	»	»	» 25	»	»	
8,055,030 03	27,456 51	322,724 22	12,534 54	»	613,855 70	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1892.	en 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,582,400	8,985,811 16	5,660,542 65	2,975,088
VII.		Pensions et secours.				
	28	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) a)	12,112 98	11,492 75	10,470 75	1,022
	29	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000	9,000	7,875	1,125
	50	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,500	2,466	2,265	160
	51	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	
VIII.		Cultes.				
	52	Clergé supérieur du culte catholique b)	279,150	278,666 60	245,916 60	32,750
	53	Clergé inférieur du culte catholique	4,522,570	4,522,569 20	5,126,417 55	1,195,076 65
	54	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000	500,000	128,162 72	369,844 20
	55	Culte protestant et anglican (Personnel)	81,500	80,508 52	70,667 89	9,640 63
	56	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	10,000	7,244 42	2,425 55
	57	Culte israélite (Personnel).	17,000	16,525 51	15,789 81	2,755 50
	58	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	
	59	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	10,000	7,576 29	2,425 71
	40	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) c)	9,500	7,872 93	5,656 94	2,215 99
	41	Secours pour les ministres des cultes	50,000	50,000	21,000	8,600
IX.		Bienfaisance.				
		Section 1 ^{re} . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
	42	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. d)	1,565,000	1,564,999 76	518,125 54	1,042,082 57
		A REPORTER. fr.	15,235,822 98	15,832,712 27	9,830,710 96	5,645,180 58

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RACORDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	8,033,650 65	27,456 51	522,724 22	12,554 54	.	615,855 70
	11,402 73	.	.	620 25	.	.
	9,000
	2,425 »	41 .	.	54 »	.	.
	4,000 »
	278,666 66	.	.	483 54	.	.
	4,521,404 18	1,075 02	.	. 80	.	.
	498,006 92	1,995 08
	80,508 52	.	.	1,101 48	.	.
	9,669 75	550 25
	16,525 31	.	.	474 60	.	.
	1,000
	10,000
	7,872 05	.	.	1,627 07	.	.
	20,600 .	400 »
	1,560,207 91	4,791 85	.	. 24	.	.
	13,475,900 54	56,087 51	522,724 22	10,966 41	.	615,855 70

a) Crédit primitif fr. 15,000 »
Diminution 2,887 02

b) Crédit primitif fr. 281,400 »
Diminution 2,250 »

c) Crédit primitif fr. 16,000 »
Diminution 6,800 »

d) Crédit primitif fr. 1,410,000 »
Augmentation 153,000 »
(article premier de la loi du
8 septembre 1893, *Moniteur*
du 8, n° 251).

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT fr.	15,235,822 98	15,352,712 27	9,850,710 96	5,645,189 58	
IX (suite).		Bienfaisance (suite).					
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).</i>					
	43	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre; 6 ^o pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés a)	162,587 02	162,587 02	159,052 07	2,734 95	
	44	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles. b)	12,500 »	12,500 »	5,001 80	9,288 60	
	45	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	2,000 »	1,947 »	475 »	1,472 »	
		SECTION 2. — <i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>					
	46	Écoles de bienfaisance de l'État. c)	860,275 »	859,197 47	752,028 75	124,951 74	
	47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	14,000 »	14,000 »	14,000 »	»	
	X.		Prisons.				
		48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation d)	1,015,000 »	1,009,972 56	825,191 15	178,925 15
49		Salaires des détenus. e)	155,861 78	151,053 09	153,287 26	17,765 83	
50		Confection et frais d'habillement des surveillants f)	20,700 »	20,092 29	21,000 »	692 29	
51		Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés g)	11,500 »	11,481 05	9,058 45	2,425 20	
52		Traitements des fonctionnaires et employés h)	968,900 »	968,855 94	959,855 10	8,979 17	
53		Indemnités de logement de certains fonctionnaires et employés i)	27,450 »	27,450 »	24,025 »	2,825 »	
54		Frais d'impression et de bureau	10,000 »	8,605 06	7,066 57	1,537 59	
	A REPORTER. fr.	18,494,596 78	19,080,855 05	12,718,951 89	5,994,785 08		

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A RÉPÉTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,475,900 54	56,087 51	522,724 92	16,986 41	»	615,855 70	
162,387 02	•	»	•	»	•	a) Crédit primitif fr. 160,000 » Augmentation. 2,387 02
12,200 40	209 60	»	»	»	»	b) Crédit primitif fr. 12,000 » Augmentation. 500 »
1,947 7	»	»	55 »	»	•	
856,980 49	2,216 98	»	1,077 53	»	»	c) Crédit primitif fr. 770,275 » Augmentation. 90,000 »
14,000 »	»	»	»	»	»	
1,004,114 26	5,858 10	»	5,027 64	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 48, de 896,000 francs, a été augmenté d'une somme de 119,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251.
151,053 09	•	»	2,808 60	»	»	
20,092 29	»	»	7 71	»	»	e) Crédit primitif fr. 160,000 » Diminution. 6,138 22
11,481 65	•	»	18 55	»	•	f) Crédit primitif fr. 20,000 » Augmentation. 700 »
968,814 27	41 67	»	44 06	»	»	g) Crédit primitif fr. 10,000 » Augmentation. 1,600 »
27,450 »	»	»	»	»	•	h) Crédit primitif fr. 967,400 » Augmentation. 1,600 »
8,003 00	•	»	1,396 04	»	•	i) Crédit primitif fr. 26,780 » Augmentation. 700 »
18,715,714 07	44,413 86	522,724 92	27,399 45	»	615,855 70	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	18,494,596 78	19,080,853 05	12,718,951 89	5,994,785 08
		Prisons (suite).				
X	55	Patronage des condamnés libérés	12,500 "	12,500 "	9,400 "	5,100 "
	56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingréd- ients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles a)	128,000 "	127,999 54	105,923 59	21,699 82
		Frais de police.				
XI.	57	Mesures de sûreté publique	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
XII.	58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment b)	20,238 92	20,238 92	20,010 56	227 66
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget et dans les- quelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au départe- ment, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonction- naires et employés ou d'agents pensionnés qui se trou- vent dans une situation malheureuse c)	15,000 "	14,804 80	5,816 75	8,988 05
XIII.	60	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices périmés ou clos d)	9,400 "	9,275 96	"	8,715 20
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de la justice fr.	18,694,535 "	19,280,671 57	12,875,082 79	6,037,515 81

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
18,713,714 97	44,415 86	522,724 22	27,300 45	•	613,855 70	
12,500 •	•	•	•	•	•	
127,625 41	576 15	•	0 46	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 56, de 107,000 francs, a été augmenté d'une somme de 21,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251.
15,000 •	•	•	•	•	•	
20,258 22	•	•	•	•	•	b) Crédit primitif fr. 20,000 » Augmentation. 238 22
14,804 80	•	•	195 20	•	•	c) Crédit primitif fr. 9,000 » Augmentation. 6,000 »
8,715 20	560 76	•	124 04	•	•	d) Le crédit de l'article 60 a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
18,912,506 60	45,550 75	522,724 22	27,719 15	•	613,855 70	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1892 a été fixé par l'article unique de la loi

du 27 mars 1892, *Moniteur* du 16 avril suivant, n° 107, à la somme de fr. 18,368,135 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 326,400 »

TOTAL . . . fr. 18,694,535 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1892. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre a).	8,750	8,750	8,750	"
	2	— du personnel des bureaux	327,035	327,035	319,515 77	7,519 25
	5	Matériel (dont 1,000 francs comme charge extraordinaire b).	51,800	54,790 31	55,977 29	15,011 82
	4	Fonds secrets	15,000	15,000	4,000	9,000
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	20,000	20,000	"
II. Légations.						
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>						
	6	Allemagne	58,000	58,000	58,000	"
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	58,000	"
	8	Bésil	50,000	50,000	27,500	2,500
	9	Chine	58,000	58,000	54,150	3,850
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	25,000	25,000	"
	11	Espagne	50,000	50,000	50,000	"
	12	États-Unis	50,000	50,000	50,000	"
	15	France	58,000	58,000	58,000	"
	14	Grande-Bretagne	58,000	58,000	58,000	"
	15	Italie	58,000	58,000	58,000	"
	16	Japon	58,000	51,983 25	29,872 15	2,111 10
	17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000	10,000	10,000	"
	18	Mexique	50,000	28,800	25,000	5,800
	19	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	"
	20	Persé	50,000	50,000	50,000	"
	21	Portugal	25,000	25,000	25,000	"
	22	Roumanie	25,000	25,000	25,000	"
	23	Russie	58,000	58,000	58,000	"
	24	Saint-Siège	26,000	26,000	23,833 26	2,166 74
A REPORTER fr.			1,151,585	1,119,358 56	1,067,598 47	45,958 80

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité			
8,750	"	"	"	"	"	"	<p>a) Par l'article 2 de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251, le crédit primitif de l'article 1^{er} de 21,000 francs, a été diminué d'une somme de 6,000 francs, portés en augmentation à l'article 3 du même budget. Par l'article 7 de la même loi, ce crédit a encore été diminué d'une somme de 6,250 francs, transférés à l'article 3 du budget du même département pour l'exercice 1893.</p> <p>b) Le crédit primitif de l'article 3, de 48,800 francs, a été augmenté d'une somme de 8,000 francs, transférés de l'article 1^{er}, par l'article 2 de la loi susdite.</p>
527,055	"	"	"	"	"	"	
48,989 11	5,801 20	"	9 69	"	"	"	
13,000	"	"	"	"	"	"	
20,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
30,000	"	"	"	"	"	"	
38,000	"	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
30,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
31,983 25	"	"	6,016 75	"	"	"	
10,000	"	"	5,000	"	"	"	
28,800	"	"	1,200	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
26,000	"	"	"	"	"	"	
1,113,557 56	5,801 20	"	12,226 44	"	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,131,585	1,110,358 56	1,067,598 47	45,958 80
		II (suite).				
		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	25	Serbie	25,000	25,000	25,000	"
	26	Suisse.	15,000	15,000	15,000	"
	27	Turquie	30,000	30,000	30,000	"
	28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500	167,500	152,256 70	15,245 21
		III.				
		Consulats.				
	29	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi .	550,900	550,765 00	530,578 55	20,384 54
		IV.				
		Frais de voyage.				
	30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000	159,733 25	85,882 18	73,851 05
		V.				
		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000	12,500	10,000	2,500
	32	— — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000	17,000	17,000	"
	35	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	72,805	72,188 75	71,528 75	660
	34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000	92,354 55	59,180 60	40,413 05
	35	Frais de chancellerie	23,000	23,000	23,000	"
		A REPORTER fr.	2,316,880	2,284,308 18	2,066,834 45	205,010 74

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,113,557 30	5,801 20	»	12,226 44	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
167,500 »	»	»	»	»	»	
550,763 00	»	»	136 91	»	»	
150,733 23	»	»	10,266 77	»	»	
12,500 »	»	»	1,500 »	»	»	
17,000 »	»	»	»	»	»	
72,188 75	»	»	706 25	»	»	
85,602 74	6,751 81	»	7,645 45	»	»	
23,000 »	»	»	»	»	»	
2,271,845 17	12,553 01	»	32,481 82	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	2,316,880	2,284,398 18	2,066,854 43	205,010 74
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au budget	60,000	58,287 00	20,797 70	37,180 50
VII.		Commerce, émigration.				
	37	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux; publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	58,500	57,505 19	44,240 74	15,249 45
	38	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	25,000	14,935 48	9,784 05	4,871 27
	39	Émigration. — Service médical et surveillance. . . . a)	21,500	21,400 02	17,918 07	3,240
	40	Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrants	20,000	"	"	"
	41	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,855	6,855	6,855	"
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	5,000	5,000	2,500	500
	45	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	1,000	385 81	614 19
IX.	44	Dépenses relatives à la conférence monétaire internationale b)	10,000	9,755 75	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère des affaires étrangères fr.	2,522,515	2,457,175 51	2,169,294 40	264,675 04

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À RÉPECTEUR OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,271,845 17	12,553 01	»	32,481 82	»	»	
57,987 09	300 »	»	1,712 91	»	»	
57,400 10	15 »	»	794 81	»	»	
14,055 92	270 50	»	10,064 52	»	»	
21,158 07	502 55	»	59 58	»	»	
»	»	»	20,000 »	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 39, de 18,100 francs, a été augmenté d'une somme de 3,400 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251.
0,833 »	»	»	»	»	»	
5,000 »	»	»	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
»	9,753 75	»	246 25	»	»	b) Le crédit porté à l'article 44, a été alloué par l'article 1 ^{er} de la même loi.
2,453,969 44	23,205 87	»	65,330 60	»	»	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1892 a été fixé par l'article unique

de la loi du 10 avril 1892, *Moniteur* du 16, n° 107, à la somme de fr. 2,515,503 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires fr. 13,400 »

TOTAL fr. 2,528,703 »

A DÉDUIRE : Une somme de fr. 6,250 »

transférée à l'article 3 du budget du même département pour l'exercice 1893.

RESTE, fr. 2,522,513 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultat des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des économes de l'État.	En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1891 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1891 à l'exercice 1892, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1816 sur la comptabilité de l'État.</i>				
X.	30	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande	146 95	146 95	146 95	•
XI.		Encouragements en faveur de l'art musical.				
	69	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs de charge extraordinaire.)	3,585 50	3,585 50	3,585 50	•
XIII.		Enseignement moyen.				
	00	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.	1,301 15	1,301 15	1,301 15	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1891 fr.	5,031 60	5,031 60	5,031 60	•

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
146 05	
3,583 50	
1,301 15	"	.	"	.	.	
5,031 00	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décisions des 22 novembre et 9 décembre 1892.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1892. (COMPTE DÉFINITIF.) a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département).	490,700 »	490,650 84	475,485 59	17,145 25
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 »	59,989 51	45,411 94	16,577 57
	4	Bibliothèque du département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	5,000 »	5,000 »	2,429 06	2,077 61
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés b)	13,306 »	13,293 50	13,293 50	»
	6	Frais de route et de séjour; missions. c)	2,600 »	2,465 05	1,982 70	483 25
II.		Pensions et secours.				
	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1892 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,000 »	51,972 62	52,590 57	19,276 60
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1892	241,000 »	259,556 47	164,290 48	75,158 41
	9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1892	550 »	558 55	558 53	»
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	58,000 »	57,561 84	57,561 84	»
		A REPORTER. . . fr	924,165 »	921,809 06	790,403 81	130,698 69

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉPANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de la loi. Et de la loi sur la comp- tabilité.	
21,000	<p>a) Par l'article 2 de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251, les crédits primitifs des articles 5, 6, 17, 22, 73, 74, 89, 95, 101 et 107 ont été diminués d'une somme de fr. 58,800 80 c^t, portée en augmentation aux articles 18, 20, 21, 24, 75, 76, 80, 92, 93, 98 et 100.</p> <p>b) Crédit primitif fr. 14,106 » Diminution 800 »</p> <p>c) Crédit primitif fr. 5,000 » Diminution 2,400 »</p>
490,630 84	.	.	69 16	.	.	
59,989 51	.	.	10 49	.	.	
4,500 07	405 33	
13,293 50	.	.	12 50	.	.	
2,465 95	.	.	134 05	.	.	
51,806 97	105 05	.	27 38	.	.	
239,428 89	107 58	.	1,403 53	.	.	
558 33	.	.	07	.	.	
57,301 84	.	.	638 10	.	.	
921,102 50	706 50	.	2,355 94	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	924,165 »	921,809 06	790,403 61	150,698 69
II (suite).		Pensions et secours (suite).				
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867. . .	4,500 »	4,442 »	»	4,442 »
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1892, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessaire.)	101,000 »	87,995 »	68,465 »	19,180 »
III.		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire.	3,500 »	2,284 »	1,500 »	784 »
	14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. . .	4,900 »	4,645 60	3,823 60	820 »
	15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions et reliures.	12,600 »	9,766 68	1,980 71	7,545 32
IV.		Affaires provinciales et électorales.				
	16	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	440,800 »	444,299 86	453,499 86	10,800 »
	17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. 103,550 » — de Brabant 154,020 » — de la Flandre occidentale. 150,985 » — de la Flandre orientale. 140,000 » — de Hainaut. 128,450 » — de Liège 122,050 » — de Limbourg 83,510 » — de Luxembourg 73,100 » — de Namur 99,850 »	1,940,002 »	1,048,953 92	1,046,161 51	2,758 40
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires.	2,954 »			
		A REPORTER. fr.	2,540,267 »	1,524,200 12	2,543,854 29	177,026 41

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
921,102 50	706 56	»	2,555 94	»	»	
4,442 »	»	»	58 »	»	»	
87,645 »	550 »	»	15,005 »	»	»	
2,284 »	»	»	1,016 »	»	»	
4,045 00	»	»	256 40	»	»	
9,524 03	242 65	»	2,835 52	»	»	
444,209 86	»	»	5,500 14	»	»	
1,048,919 71	40 21	»	42 08	»	»	a) Crédit primitif fr. 1,070,249 » Diminution 21,217 »
2,522,860 70	1,359 42	»	25,066 88	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,540,267 *	2,524,200 12	2,345,854 29	177,036 41
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers	27,000 *			
		— de Brabant	27,000 »			
		— de la Flandre occidentale	27,000 »			
		— de la Flandre orientale	27,000 »			
		— de Hainaut	27,000 »	a) 248,347 *	243,358 01	142,211 78
		— de Liège	51,500 »			93,626 81
		— de Limbourg	20,700 »			
		— de Luxembourg	20,700 »			
		— de Namur	24,000 »			
	19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :				
		Traitements des commissaires	211,500 *			
		Frais de bureau	45,400 »			
		Traitements des employés	186,000 *	455,900 *	455,172 52	428,518 84
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1892.	15,000 »			26,653 68
	20	Frais de route et de tournées; missions; fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. b)	48,556 *	48,404 69	23,169 47	25,229 07
	21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales c)	17,116 *	17,085 31	12,980 17	4,006 14
	22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885 d)	41,100 40	52,765 70	22,778 25	9,967 45
	23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif)	65,000 *	75,540 »	75,540 »	»
		A REPORTER. fr.	5,425,275 40	5,504,506 35	5,040,041 80	356,600 46

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,522,860 70	1,350 42	»	25,066 88	»	»	
235,858 50	7,460 42	»	5,008 00	»	»	a) Crédit primitif fr. 251,900 » Augmentation 16,447 »
455,172 52	»	»	727 48	»	»	
48,500 44	5 25	»	151 51	»	»	b) Crédit primitif fr. 48,000 » Augmentation 5,656 »
17,085 51	»	»	30 60	»	»	c) Crédit primitif fr. 15,000 » Augmentation 2,116 »
32,745 70	20 »	»	8,345 70	»	»	d) Crédit primitif fr. 50,000 » Diminution 8,800 60
73,540 »	»	»	»	»	8,540 »	
3,385,042 26	8,864 00	»	50,500 05	»	8,540 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, Jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	5,425,275 40	5,504,506 55	5,049,041 80	538,600 40
V.		Milice.				
	24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions a)	118,000 »	117,608 90	67,708 10	49,548 20
	25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 »	17,060 45	14,158 76	2,838 07
VI.		Garde civique.				
	26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	26,500 »	24,004 76	24,844 06	150 70
	27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 »	9,760 52	8,804 08	875 44
	28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 »	6,573 39	5,977 44	305 95
	29	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses.	44,000 »	45,908 65	40,405 10	3,505 47
	30	Personnel permanent du tir national.	7,100 »	5,908 24	5,908 24	»
	31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	45,000 »	25,647 37	19,462 37	6,185 »
VII.		Fêtes nationales.				
	32	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination.	54,000 »	53,061 »	50,060 »	3,001 »
		A REPORTER fr.	3,735,875 40	3,679,018 50	3,266,658 01	403,008 29

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,585,642 20	8,864 00	•	59,300 05	•	8,540 •	
117,546 50	532 00	"	501 10	"	"	a) Crédit primitif fr. 110,000 » Augmentation 8,000 »
16,994 85	05 00	"	2,059 57	"	"	
24,994 76	"	"	1,505 24	"	"	
9,769 52	"	"	730 48	"	"	
6,575 39	"	"	1,126 61	"	"	
45,998 65	"	"	1 57	"	"	
5,908 24	"	"	1,191 76	"	"	
25,617 57	"	"	17,552 65	"	"	
55,061 •	"	"	059 •	"	"	
5,662,756 50	9,282 20	"	65,506 81	"	8,540 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIYS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des préposés de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,755,875 40	3,679,018 59	3,266,658 01	403,098 29
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	33	Décoration civique; achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 »	13,950 35	12,957 60	1,012 75
	34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes	5,000 »	1,060 »	1,060 »	»
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1884; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées; subsides annuels de 600 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de septembre et à leurs familles	550,000 »	508,116 57	257,174 80	40,844 64
X.		Lettres et sciences.				
	36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états géographiques; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	101,100 »	159,216 92	94,216 46	61,500 26
		A REPORTER. fr.	4,240,975 40	4,161,562 45	3,652,026 87	515,461 94

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

LOIS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité	
5,669,758 30	9,282 29	»	65,396 81	»	8,540 0	
15,950 35	»	»	5,049 65	»	0	
1,000 0	»	»	1,940 0	»	0	
507,019 44	1,097 13	»	21,883 43	»	0	
155,722 72	3,494 20	»	1,885 08	»	»	
4,147,488 81	15,875 62	»	94,152 97	»	8,540 0	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,246,975 40	4,161,502 43	5,652,026 87	515,461 94
		Lettres et sciences (suite).				
X (suite).	37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes; lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	108,275 »	103,021 17	65,584 47	57,559 70
	38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 »	24,502 45	16,584 80	8,007 65
	39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	8,849 80	6,457 08	2,412 72
	40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 »	64,274 62	65,174 62	1,100 »
	41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 »	52,570 12	28,769 52	5,456 24
	42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	95,400 »	95,599 05	92,574 99	824 66
	43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 »	85,692 63	78,950 11	6,742 52
	44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	87,100 »	87,100 »	86,000 »	1,100 »
	45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	55,850 »	55,850 »	56,445 21	19,055 54
	46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 »	60,095 14	58,855 17	1,261 97
	47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 »	8,175 41	4,524 54	3,849 07
	48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	65,550 »	62,512 07	62,005 55	216 72
	49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	15,200 »	14,649 52	3,806 13	9,905 19
		A REPORTER. fr.	4,952,298 40	4,861,545 81	4,235,206 46	611,019 92

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFETUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
4,147,488 81	15,873 62	•	94,152 97	•	8,540 •	
102,924 17	100 •	•	3,248 85	•	•	
24,592 45	•	•	7 55	•	•	
8,849 80	•	•	• 20	•	•	
64,274 62	•	•	225 58	•	•	
52,225 58	144 56	•	29 88	•	•	
95,390 65	•	•	• 55	•	•	
85,692 65	•	•	7 57	•	•	
87,100 •	•	•	•	•	•	
55,498 75	351 25	•	•	•	•	
60,005 14	•	•	4 86	•	•	
8,175 41	•	•	26 59	•	•	
62,512 07	•	•	1,057 95	•	•	
13,799 32	850 •	•	560 68	•	•	
4,846,226 38	15,310 43	•	99,292 59	•	8,540 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des administrations de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,952,298 40	4,861,545 81	4,235,206 46	611,019 92
XI.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	350,250 *	548,064 28	261,000 65	84,912 97
	51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 *	27,100 *	21,100 *	6,000 *
	52	Palais des beaux-arts à Bruxelles. Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 *	8,849 90	8,599 97	250 02
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	55	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation des objets; inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	427,989 *	427,599 24	400,206 84	27,186 40
		A REPORTER fr.	5,770,587 40	5,675,859 52	4,926,115 92	725,369 31

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
4,846,226 88	15,319 45	"	99,202 50	"	8,540 "	
341,915 62	7,050 66	"	585 72	700 "	"	
27,100 "	"	"	12,900 "	"	"	
8,849 90	"	"	" 01	"	"	
427,595 24	6 "	"	589 70	"	"	
5,051,485 23	22,376 09	"	113,368 08	700 "	8,540 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,779,387 40	5,673,859 52	4,926,115 02	725,569 51
XI (suite.)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	54	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	46,400 »	46,599 91	45,665 01	754 »
	55	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien.	84,760 »	72,251 50	55,454 11	16,117 72
	56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel.	42,450 »	42,449 64	42,449 64	»
	57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, collection sigillographique, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	64,400 »	64,400 »	38,001 15	25,114 11
		<i>Monuments publics.</i>				
	58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	70,340 »	5,000 »	65,540 »
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	82,958 87	2,800 »	71,913 87
	60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments.	100,000 »	100,000 »	8,485 »	91,517 »
	61	Commission royale des monuments. — Personnel.	12,950 »	12,833 18	12,833 18	»
		A REPORTER. fr.	0,291,347 40	6,165,452 31	5,135,380 89	996,106 01

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGÉNANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,651,483 25	22,576 09	•	115,568 08	700 •	8,540 •	
46,539 91	•	•	• 09	•	•	
60,551 85	2,679 56	•	12,528 01	•	•	
42,449 64	•	•	• 56	•	•	
65,715 24	684 76	•	•	•	•	
70,540 •	•	•	4,600 •	•	•	
74,713 87	8,225 •	•	5,061 13	•	•	
100,000 •	•	•	•	•	•	
12,835 18	•	•	116 82	•	•	
6,131,486 00	53,965 41	•	153,735 09	700 •	8,540 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,291,547 40	6,165,452 31	5,155,580 89	906,106 01
XI (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	62	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication a)	18,591 89	18,591 89	11,228 80	7,563 50
	65	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 »	1,140 70	152 »	997 70
	64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction; publication; dépenses diverses	7,000 »	6,944 74	6,427 09	517 65
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	164,820 »	164,820 »	»
	66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,758 »	79,758 »	79,758 »	»
	67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,526 »	54,526 »	54,526 »	»
	68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 68 à l'article 55 du budget.)	173,000 »	172,987 65	151,180 15	20,445 »
	A REPORTER. fr.	6,702,045 29	6,064,230 29	5,603,472 43	1,025,420 95	

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
6,151,486 90	55,965 41	"	155,755 09	700 "	8,540 "	
18,501 80	"	"	"	"	"	a) Credit primitif fr. 17,200 "
1,149 70	"	"	1,850 50	"	"	Augmentation 1,391 89
6,944 74	"	"	55 26	"	"	(Art. 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 251).
104,820 "	"	"	"	"	"	
79,758	"	"	"	"	"	
54,526 "	"	"	"	"	"	
171,621 15	1,562 50	"	12 55	"	"	
6,028,902 58	55,527 91	"	155,635 "	700 "	8,540 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,702,045 20	6,664,250 20	5,005,472 43	1,025,429 95
XII.		Enseignement supérieur.				
	69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 0	1,000 0	1,000 0	0
	70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers.	2,000 0	1,560 65	556 25	959 40
	71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité	1,348,968 0	1,342,552 65	1,174,922 74	168,329 91
	72	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège	346,000 0	344,023 02	104,803 73	149,091 06
	73	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses a)	109,002 80	107,038 40	78,400 0	25,038 40
	74	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys b)	67,404 0	66,428 93	15,077 92	51,351 01
	75	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation . c)	7,596 0	7,508 04	3,707 77	3,800 27
	76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury d)	8,097 20	8,015 40	0	8,015 40
	77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 0	999 52	219 75	779 57
	78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 0	3,415 04	1,510 0	1,935 04
	79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis	1,500 0	1,500 0	1,500 0	0
	80	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités. c)	11,258 60	11,215 22	1,718 40	9,275 42
	81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions.	14,000 0	13,550 0	11,550 0	2,000 0
	82	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	4,000 0	3,877 20	0	1,500 0
		A REPORTER. fr.	8,718,749 89	8,577,844 16	7,087,798 99	1,448,705 43

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
6,628,902 38	35,327 91	°	135,653 »	700 »	8,540 »	
1,000 »	°	°	°	°	°	
1,515 65	45 »	°	430 35	°	°	
1,342,552 65	°	°	6,415 35	°	°	
344,554 79	368 23	°	1,076 98	°	°	
104,038 40	3,000 »	°	2,864 40	°	°	a) Crédit primitif fr. 111,000 » Diminution. 1,097 20
66,428 93	°	°	975 07	°	°	b) Crédit primitif fr. 70,000 » Diminution. 2,396 »
7,508 04	°	°	87 96	°	°	c) Crédit primitif fr. 5,000 » Augmentation. 2,396 »
8,015 40	°	°	81 80	°	°	d) Crédit primitif fr. 7,000 » Augmentation. 1,097 20
999 32	°	°	0 68	°	°	
3,445 04	°	°	554 96	°	°	
1,500 »	°	°	°	°	°	
10,993 82	221 40	°	23 38	°	°	e) Crédit primitif fr. 6,000 » Augmentation. 5,238 60
13,550 »	°	°	450 »	°	°	
1,500 »	2,377 20	°	122 80	°	°	
8,536,504 42	41,339 74	°	148,745 75	700 »	8,540 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profités des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	8,718,749 89	8,577,844 16	7,087,798 99	1,448,705 45
XIII		Enseignement moyen.				
	83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	84	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres tra- vaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	2,101 15	1,528 85	772 30
	85	Inspection des établissements d'instruction moyenne: per- sonnel; traitements et indemnités	24,500 »	24,500 »	24,500 »	»
	86	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau. . .	10,800 »	9,454 20	6,858 80	2,595 40
	87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»
	88	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement pri- maire.)	5,000 »	2,989 20	2,989 20	»
	89	Sections normales d'enseignement moyen du degré infé- rieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traite- ments ou indemnités. Sections normales d'enseigne- ment moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles normales et sections normales supprimées à Liège et à Gand, non transférés aux universités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège . . . a)	82,789 »	82,228 72	74,474 12	7,754 60
	90	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Gand; matériel. Sections nor- males d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'école normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établisse- ments, terminent leurs études à l'Université	18,480 »	14,725 15	7,109 15	7,615 98
	91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	54,598 20	29,618 »	24,980 20
	92	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . . b)	2,761 »	2,699 65	1,395 55	1,506 10
	93	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traite- ments, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881); per- sonnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements,				
		A REPORTER fr.	8,954,079 89	8,770,938 39	7,244,870 64	1,493,728 01

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT AFFECTUÉ OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,536,504 42	41,559 74	•	148,745 73	700 •	8,540 •	
2,000 •	•	•	•	•	•	
2,101 13	•	•	1,898 87	•	•	
24,500 •	•	•	•	•	•	
9,454 20	•	•	1,545 80	•	•	
7,000 •	•	•	•	•	•	
2,989 20	•	•	10 80	•	•	
22,228 72	•	•	560 28	•	•	a) Credit primitif fr. 84,050 » Diminution 1,261 »
14,725 15	•	•	5,756 87	•	•	
54,598 20	•	•	5,001 80	•	•	
2,099 65	•	•	61 55	•	•	b) Credit primitif fr. 1,500 » Augmentation 1,261 »
8,758,598 65	41,559 74	•	161,981 50	700 •	8,540 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	8,954,070 89	8,779,938 39	7,244,870 64	1,493,728 01
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
		indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles) a)	5,269,064	5,269,044 22	3,235,760 76	50,554 86
	94	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers.	4,000	5,900	5,900	"
	95	Écoles moyennes. — Bourses b)	50,695	50,650	50,200	300
	96	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,571	154,371	153,359 60	1,011 40
	97	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés.	52,000	20,051 47	29,931 47	"
	98	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers c)	52,005	31,988 06	20,142 16	2,846 80
	99	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	2,000	2,000	2,000	"
	100	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements d)	81,314	79,834 14	77,205 59	2,630 55
	101	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités e)	8,936	6,100	5,349	760
	102	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500	822 80	404 40	418 40
	103	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	7,000	4,235 20	"	1,500
XIV.		Enseignement primaire.				
	104	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire	2,000	2,000	2,000	"
		A REPORTER. fr.	12,558,964 80	12,394,825 18	10,814,121 02	1,533,730 02

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES A annuler définitivement.		
8,738,598 05	41,339 74	»	161,981 50	700 »	8,540 »	
3,266,295 02	2,748 60	»	19 78	»	»	a) Crédit primitif fr. 3,251,061 » Augmentation 15,000 »
3,900 »	»	»	100 »	»	»	
30,500 »	150 »	»	45 »	»	»	b) Crédit primitif fr. 53,000 » Diminution 2,305 »
154,371 »	»	»	»	»	»	
29,951 47	»	»	2,068 53	»	»	
31,988 96	»	»	16 04	»	»	c) Crédit primitif fr. 99,700 » Augmentation 2,305 »
2,000 »	»	»	»	»	»	
79,834 14	»	»	1,479 86	»	»	d) Crédit primitif fr. 80,230 » Augmentation 1,064 »
6,109 »	»	»	2,827 »	»	»	e) Crédit primitif fr. 10,000 » Diminution 1,064 »
822 80	»	»	677 20	»	»	
1,500 »	2,735 20	»	2,764 80	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
12,347,851 04	46,073 54	»	171,979 71	700 »	8,540 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1892.	en 1893. jusqu'au 31 octob. rr.
		REPORT. fr.	12,558,964 89	12,594,825 18	10,814,121 02	1,555,750 02
		Enseignement primaire (suite).				
	105	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	5,800 »	915 45	481 70	455 75
	106	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 »	407,919 77	594,484 55	15,455 44
	107	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnité de résidence à des inspecteurs cantonaux. a)	147,800 »	145,554 60	197,008 65	58,525 95
	108	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	712,000 »	677,546 17	661,569 94	14,905 75
	109	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884.	22,000 »	14,657 75	8,856 90	5,820 85
	110	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire.	6,000 »	5,999 40	5,151 91	847 55
	111	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'Etat.	78,622 »	75,625 25	58,925 48	16,569 17
	112	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'Etat et des écoles normales agréées.	200,000 »	198,066 »	197,654 »	»
	115	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	109,000 »	98,625 »	2,491 »	95,968 »
	114	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 »	99,999 20	18,650 90	81,548 50
	115	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4,				
		A REPORTER. fr.	14,544,711 89	14,119,509 85	12,260,556 45	1,801,582 76

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement		
12,547,851 64	40,973 54	•	171,070 71	700 •	8,540 •	
915 45	•	•	2,884 55	•	•	
407,919 77	•	•	7,603 23	•	•	
145,354 60	•	•	2,465 40	•	•	a, Credit primitif fr. 164,800 • Diminution. 17,000 •
670,473 07	1,072 50	•	54,453 83	•	•	
14,657 73	•	•	7,342 25	•	•	
5,099 46	•	•	• 54	•	•	
75,494 65	128 00	•	2,098 73	•	•	
197,634 •	432 •	•	1,954 •	•	•	
98,450 •	164 •	•	1,377 •	•	•	
99,990 20	•	•	• 80	•	•	
14,070,759 19	48,770 64	•	233,042 06	700 •	8,540 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	14,544,711 89	14,110,509 85	12,269,556 45	1,801,582 76
XIV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
		3 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsidés extraordinaires aux communes. Subsidés pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1892, et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsidés spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,752,500	8,685,295 80	7,076,747 78	705,717 52
	116	Concours: 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers	60,000	57,491 65	46,879 85	10,581 78
	117	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	6,200	5,199 92	5,199 02	•
	118	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000	8,865 40	5,544 59	5,518 81
	119	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000	27,198 60	7,456 10	19,704 85
	120	Frais de rédaction et de publication du seizième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1888, 1889 et 1890) et fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	9,000	6,125 20	•	6,125 20
XV.		Dépenses Imprévues.				
	121	Dépenses imprévues non liées au budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000	4,798 24	2,684 54	2,115 70
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	25,219,411 89	22,910,480 62	20,511,669 21	2,540,142 62

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
14,070,730 19	48,770 64	•	233,042 06	700 •	8,540 •	
8,682,405 50	850 50	•	40,204 20	•	•	
57,461 05	50 •	•	2,508 57	•	•	
5,199 92	•	•	5,000 03	•	•	
8,865 40	•	•	1,136 00	•	•	
27,160 95	57 05	•	25,801 40	•	•	
6,125 20	•	•	2,876 80	•	•	
4,798 24	•	•	1,201 76	•	•	
22,860,811 85	40,068 79	•	316,771 27	700 •	8,540 •	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1891. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	5,051 60	5,031 60	5,031 60	.
		Total du budget pour l'exercice 1892.	25,210,411 80	22,010,480 62	20,511,660 21	2,540,142 62
		TOTAUX. . . . fr.	25,224,445 49	22,015,512 22	20,516,700 81	2,540,142 62

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,031 60	°	°	°	°	°	
22,800,811 85	49,068 79	°	516,771 27	700 °	8,540 °	
22,865,843 45	49,068 79	°	316,771 27	700 °	8,540 °	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1892, a été fixé par l'article unique de la loi du 6 février 1892, *Moniteur* du 10, n° 41, à la somme de fr. 25,218,020 »

A Y AJOUTER : 1° Un crédit supplémentaire à l'article 62. 1,591 89

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1891 au Budget de l'exercice 1892, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État. 5,031 60

TOTAL fr. 25,224,445 40

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1888.				
		<i>Reports de l'exercice 1888 à l'exercice 1892, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Administration centrale.				
	5	Honoraires des avocats du Département	2,553 53	1,885 98	»	853 70
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	60	Entretien des routes et des parcs publics; amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides. . .	2,455 85	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1888 fr.	4,809 38	1,885 98	•	853 70
		EXERCICE 1889.				
		<i>Reports de l'exercice 1889 à l'exercice 1892.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	48	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	3,800 •	•	•	•
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	52	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	1,415 61	•	•	•
		SECTION 4. — PONTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . .	48,260 08	25,314 87	»	25,188 25
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1889 fr.	53,475 00	25,314 87	•	25,188 25

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
853 70	1,052 10	.	467 55	.	.	a) Les transferts des exercices 1888, 1889, 1890 et 1891 à l'exercice 1892, ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 2 décembre 1892.
.	.	.	2,455 85	.	.	
853 70	1,052 10	.	2,923 40	.	.	
.	.	.	.	5,800 .	.	
.	.	.	.	1,415 61	.	
25,188 25	126 02	.	6,001 40	16,885 81	.	
25,188 25	126 02	.	6,001 40	22,007 42	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, Jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1890.				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1892.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	46	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	1,050 »	750 »	750 »	»
	47	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	50 »	»	»	»
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	48	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc.	1,126 »	281 94	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1890	2,826 »	1,031 94	750 »	»
III.		EXERCICE 1891.				
		<i>Reports de l'exercice 1891 à l'exercice 1892.</i>				
		Agriculture.				
		Eaux et forêts.				
25	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	2,555 27	670 »	»	670 »	
IX.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	48	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	8,245 51	3,459 25	1,855 »	1,604 25
	A REPORTER. . . . fr.	10,570 78	4,138 25	1,855 »	2,283 25	

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
750 »	•	•	000 »	•	•	
•	•	•	50 »	•	•	
•	281 94	•	•	844 00	•	
750 »	281 94	•	050 »	844 00	•	
679 »	•	•	• 01	1,654 26	•	
3,489 25	•	•	2,784 26	2,000 »	•	
4,138 25	•	•	2,784 27	3,654 26	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	10,576 78	4,138 25	1,855 .	2,283 25
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1891 à l'exercice 1892 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 1 ^{re} — PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
	40	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	14,486 17	13,951 82	179 06	13,772 76
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES DACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	53	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	77,857 85	76,550 11	51,070 51	44,950 60
	56	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	45,311 40	45,955 67	59,085 52	5,970 55
XIV.	86	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, faoaux, et boisement des dunes domaniales	772 87	.	.	.
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1891 fr.	149,005 05	153,384 85	75,698 89	64,685 90
		EXERCICE 1892 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET a).				
		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 .	21,000 .	21,000 .	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	579,500 .	579,500 .	571,616 58	7,883 62
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif</i> du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	83,000 .	66,661 24	58,777 72	27,883 52
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . b)	24,606 69	24,606 44	22,314 56	2,291 88
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département c)	35,682 05	35,682 05	27,182 05	8,500 .
		A REPORTER fr.	745,788 74	727,449 73	680,800 71	46,550 02

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,158 25	•	•	2,784 27	5,054 26	•	
13,951 82	•	•	534 35	•	•	
76,359 11	•	•	1,518 72	•	•	
43,055 67	•	•	1,355 73	•	•	
•	•	•	772 87	•	•	
158,384 85	•	•	6,965 04	3,054 26	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	a) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 231, le crédit primitif des articles 4, 5, 15, 17, 25, 45, 52 et 67, a été augmenté de fr. 148,322 13 c.
579,500 •	•	•	•	•	•	
66,661 24	•	•	16,338 76	•	•	
24,606 44	•	•	• 25	•	•	b) Crédit primitif fr. 22,130 » Augmentation 2,456 69
35,682 05	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif fr. 30,000 » Augmentation 5,682 03
727,449 73	•	•	16,550 01	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRAVITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	743,788 74	727,449 73	680,800 71	46,559 02
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 »	7,706 36	6,131 63	1,574 75
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	6,300 »	6,300 »	6,150 »	150 »
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études.	121,400 »	121,381 72	106,525 40	14,856 23
	9	Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; subsides soit aux fonds provinciaux d'agriculture, soit aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail.	420,000 »	303,615 85	255,203 15	108,412 70
	10	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de route et de tournée, frais de bureau et de matériel; médecins vétérinaires agréés: indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyages en faveur de médecins vétérinaires.	154,000 »	153,985 21	88,929 16	64,992 05
	11	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements	207,000 »	207,000 »	61,480 95	143,807 21
	12	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. — Location d'un matériel de concours	180,000 »	179,949 03	175,175 40	4,728 03
	13	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phyloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	42,700 »	42,700 »	34,258 18	8,441 82
		Enseignement vétérinaire.				
	14	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité.	101,325 »	101,325 »	99,872 50	1,452 50
		A REPORTER. fr.	1,987,315 74	1,911,592 90	1,514,617 17	394,974 29

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 34 de la loi sur la comp- tabilité.	
727,440 73	°	°	16,359 01	°	°	
7,708 56	°	°	3,093 64	°	°	
6,300 °	°	°	°	°	°	
121,581 72	°	°	18 28	°	°	
503,015 85	°	°	50,384 15	°	°	
153,921 21	44 °	°	34 79	°	°	
205,288 16	1,711 84	°	°	°	°	
179,903 43	45 60	°	50 97	°	°	
42,700 °	°	°	°	°	°	
101,325 °	°	°	°	°	°	
1,009,591 46	1,801 44	°	75,020 84	°	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET prioritif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	1,087,313 74	1,011,592 90	1,514,617 17	304,974 29
III (suite).		Agriculture (suite).				
		<i>Enseignement vétérinaire (suite).</i>				
	15	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études a)	60,268 84	60,238 23	45,541 71	12,036 52
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	16	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	142,800 »	142,800 »	156,466 16	6,353 84
	17	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys b)	66,775 52	66,739 19	60,034 91	6,558 88
	18	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection.	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
	19	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires	185,475 »	185,475 »	160,548 88	23,126 12
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	20	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	34,300 »	34,300 »	33,800 »	500 »
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.	54,700 »	54,641 21	47,846 »	6,795 21	
IV.		<i>Eaux et forêts.</i>				
	22	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	459,590 »	459,557 42	375,253 19	86,020 25
	23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	89,500 »	87,995 99	55,164 38	30,406 61
	24	Défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics pour reboisement de terrains incultes; dépenses diverses	13,000 »	12,995 42	9,569 68	2,990 74
	25	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau c)	20,251 80	20,160 82	14,999 10	4,254 52
		A REPORTER fr.	3,121,052 70	3,044,296 18	2,401,641 18	575,965 76

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	REUTANT A RESPECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,909,591 46	1,801 44	»	75,920 84	»	»	
57,578 25	2,060 »	»	50 61	»	»	a) Crédit primitif fr. 50,000 » Augmentation 10,268 84
142,800 »	»	»	»	»	»	
66,573 79	165 40	»	54 15	»	»	b) Crédit primitif fr. 64,600 » Augmentation 2,173 32
10,0 10 »	»	»	»	»	»	
185,475 »	»	»	»	»	»	
54,500 »	»	»	»	»	»	
54,641 21	»	»	58 79	»	»	
459,282 42	275 »	»	52 58	»	»	
85,570 99	2,425 »	»	127 25	1,376 76	»	
12,500 42	435 »	»	4 58	»	»	
19,255 42	927 40	»	70 98	»	»	c) Crédit primitif fr. 15,000 » Augmentation 5,251 80
3,055,606 94	8,689 24	»	76,270 76	1,376 76	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,121,952 70	5,044,296 18	2,461,641 18	575,985 76
V.		Laboratoires d'analyses.				
	26	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés, pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. Subsidés. Traitements et indemnités du personnel.	94,000 "	95,961 71	91,553 28	2,628 45
VI.		Industrie.				
	27	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route.	55,900 "	55,479 59	27,383 74	6,095 65
	28	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 "	50,495 20	50,495 20	"
	29	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses.	494,600 "	494,413 55	440,099 "	54,314 35
	30	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	35,050 "	29,355 35	18,551 24	10,279 11
	31	Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite de l'État.	20,000 "	13,178 "	13,178 "	"
	32	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	23,400 "	22,600 "	21,900 "	700 "
	33	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).	8,000 "	7,995 59	7,129 60	865 99
	34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879.	3,700 "	2,156 50	2,156 50	"
	35	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 "	6,376 16	4,281 50	2,068 46
	36	Conseil supérieur du travail. — Frais divers. a)	17,100 "	16,940 90	11,156 50	5,784 40
		A REPORTER. fr.	3,921,202 70	3,815,248 33	3,140,305 54	656,702 15

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892

Payements effectués par année et par article du budget.

LIGES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RACÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité		
5,035,606 91	8,680 24		76,279 76	1,376 76		
95,961 71	•	•	38 29	•	•	
33,479 30	•	•	2,420 01	•	•	
50,495 20	•	•	4,504 80	•	•	
494,415 35	•	•	186 05	•	•	
28,830 55	525 •	•	5,694 05	•	•	
13,178 •	•	•	6,822 •	•	•	
22,600 •	•	•	800 •	•	•	
7,995 59	•	•	4 41	•	•	
2,166 50	•	•	1,545 50	•	•	
6,349 76	26 40	•	6,123 84	•	•	
10,040 00	•	•	150 10	•	•	
3,806,007 60	9,240 04	•	104,577 61	1,376 76	•	a) Par l'article 2 de la loi du 6 septembre 1893, Moniteur du 8, n° 251, le credit primitif de l'article 56, de 12,800 francs, a été augmente d'une somme de 4,600 francs, transferee de l'article 40

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,921,202 70	5,815,248 55	5,149,505 54	656,702 15
VI (suite).		Industrie (suite).				
	37	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000 *	2,114 55	"	2,114 55
VII.		Poids et mesures.				
	38	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,550 *	74,518 95	70,002 55	4,516 60
	39	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 *	54,117 50	54,117 50	"
	40	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures a)	7,400 *	4,878 45	2,545 "	2,533 45
VIII.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	41	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	2,000,000 *	2,000,000 "	2,000,000 "	"
	42	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 *	69,441 02	40,833 02	28,608 "
	43	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000 "	9,456 40	6,170 50	5,285 90
	44	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 *	1,998 60	1,456 84	561 85
IX.		Service de santé.				
	45	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central.				
		A REPORTER. fr.	6,131,952 70	6,011,773 87	6,304,410 75	698,122 48

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,806,007 69	9,240 64	"	104,577 61	1,576 76	"	
2,114 53	"	"	885 47	"	"	
74,518 95	"	"	7,851 05	"	"	
34,117 50	"	"	1,882 50	"	"	
4,878 45	"	"	2,521 55	"	"	a) Crédit primitif fr. 12,000 "
						Diminution 4,600 "
						(transfert à l'article 36).
2,000,000 "	"	"	"	"	"	
69,441 02	"	"	558 98	"	"	
9,456 40	"	"	545 60	"	"	
1,998 69	"	"	1 51	"	"	
6,002,553 23	9,240 64	"	118,802 07	1,576 76	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	6,151,952 70	6,011,773 87	5,504,410 75	608,122 48
		Service de santé (suite).				
		Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides a)	346,000	345,915 14	166,265 55	163,506 77
	46	Académie royale de médecine	33,500	33,500	33,132 23	367 77
		X. Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	47	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,670,000	3,641,231 69	2,087,417 11	1,550,536 04
	48	Plantations nouvelles	50,000	49,550 36	14,345 72	35,206 64
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	49	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers; achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de justice de Bruxelles	675,000	665,273 43	309,062 41	265,297 85
	50	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	90,000	81,103 95	33,716 67	47,387 28
	51	Entretien et réparation des asiles d'aliénés	20,000	"	"	"
	52	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État b)	25,162 78	24,275 95	8,114 60	16,161 53
	53	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils	174,000	151,434 08	45,596 40	85,837 50
		A REPORTER fr.	11,215,613 48	10,984,078 47	8,092,969 53	2,862,223 73

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉSERVÉS AUX DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	6,007,355 25	9,240 64	•	118,802 07	1,376 76	•
	320,572 32	16,342 82	•	84 86	•	a) Crédit primitif fr. 280,000 » Augmentation 96,000 »
	33,500 •	•	•	•	•	•
	5,637,955 15	3,298 54	•	14,907 28	13,841 03	•
	49,550 36	•	•	300 64	50 •	•
	665,160 24	15 21	•	9,726 55	•	•
	81,105 95	•	•	8,896 05	•	•
	•	•	•	20,000 •	•	•
	34,275 93	•	•	886 85	•	b) Crédit primitif fr. 16,000 » Augmentation 9,162 78
	151,454 08	•	•	1,255 67	41,310 25	•
	10,955,183 26	28,895 21	•	174,058 97	56,578 04	•

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	11,215,615 48	10,984,078 47	8,092,059 53	2,862,223 73
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	54	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,132,820	2,057,798 30	994,915 48	1,042,565 70
	55	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	237,600	209,231 57	94,553 88	111,883 35
		Plantations.				
	56	Plantations nouvelles	15,000	6,961 91	2,279 88	4,682 03
		Bacs et bateaux de passage.				
	57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000	39,998 16	31,840 37	8,132 70
		Service des irrigations de la Campine.				
	58	Personnel : traitements; salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques, frais télégraphiques; transport de dépêches, réparation d'instruments; menues dépenses	18,440	16,751 64	16,005 28	746 30
	59	Frais relatifs aux irrigations de la Campine	1,100	70	70	"
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,150	616,188 74	111,982 37	504,206 37
	61	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, fanaux et boisement des dunes domaniales	28,000	19,903 24	10,903 24	"
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	62	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	75,000	50,395 77	33,859 22	16,483 05
		A REPORTER. fr.	14,454,705 48	14,001,377 80	9,398,169 25	4,580,923 38

TRUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
10,955,185 26	28,805 21	.	174,958 97	56,578 04	.	
2,057,481 18	20,517 12	.	8,521 11	66,700 59	..	
200,237 35	2,004 34	.	.	28,568 45	.	
6,961 91	»	»	8,058 09	»	»	
39,975 16	25	»	1 84	»	»	
16,751 64	»	»	1,088 36	»	»	
70	»	»	1,050	»	»	
616,188 74	»	»	74,661 26	280	»	
19,903 24	»	»	8,006 76	»	»	
50,342 27	55 50	»	24,604 23	»	»	
15,949,092 63	52,285 17	»	301,400 82	151,927 06	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	14,434,705 48	14,001,377 80	9,398,169 25	4,550,925 38	
X (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).					
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.					
	63	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,045,150 .	1,035,871 92	961,128 28	72,018 64	
	64	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,140,000 .	1,122,684 98	995,565 87	118,538 58	
	65	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et des élèves-conducteurs de l'école spéciale du génie civil.	10,000 .	8,691 10	5,891 10	980 .	
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.					
	66	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de justice	175,000 .	167,859 79	162,206 15	5,653 64	
	67	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de justice de Bruxelles. a)	62,546 65	61,081 06	20,985 42	29,548 01	
	XI.		Mines.				
			SECTION 1^{re}. — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
68		Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	52,000 .	50,800 04	26,425 04	4,375 .	
69		Matériel	640 .	640 .	425 .	215 .	
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.					
70		Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	337,075 .	337,060 08	320,530 98	16,523 10	
71		Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	8,000 .	4,429 .	4,429 .	. .	
	SECTION 3. — CARTE GÉOLOGIQUE.						
72	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique.	112,000 .	72,572 35	61,713 64	10,858 71		
		A REPORTER. fr.	17,385,967 13	16,841,068 12	11,955,275 73	4,800,653 80	

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
13,940,092 63	52,285 17	"	301,400 62	151,927 06	"	
1,033,146 92	725 "	"	11,378 08	"	"	
1,113,904 25	8,780 73	"	17,315 02	"	"	
4,871 10	3,820 "	"	10,308 90	"	"	
167,859 79	"	"	7,100 21	"	"	
50,533 43	10,547 63	"	1,265 59	"	"	a) Crédit primitif fr. 45,000 "
30,800 04	"	"	1,199 96	"	"	Augmentation. 17,346 65
640	"	"	"	"	"	
337,060 08	"	"	14 92	"	"	
4,430 "	"	"	8,571 "	"	"	
72,572 35	"	"	30,427 65	"	"	
10,704,900 59	76,158 55	"	302,071 95	151,927 06	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,385,967 15	16,841,068 12	11,955,275 75	4,809,633 86
XI (suite).		Mines (suite).				
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	73	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 »	44,062 55	45 »	44,019 55
		SECTION 5. — IMPRESSIONS, ETC.				
	74	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 »	9,021 89	9,517 50	404 50
XII.		SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	75	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	481 53	500 »	181 53
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	76	Frais de route et de séjour	300 »	73 80	73 80	»
	77	Publication du recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel	7,900 »	7,650 46	7,525 46	125 »
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	78	Frais de route et de séjour	1,500 »	1,229 73	860 55	369 20
XIII.		Traitements de disponibilité.				
	79	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,725 »	24,791 84	24,414 07	377 77
XIV.		Dépenses imprévues.				
	80	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 »	11,957 83	9,313 71	2,604 12
		A REPORTER fr.	17,405,890 13	16,942,137 79	12,007,323 71	4,858,015 55

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

DUES	PAYEMENTS RESTANT A AFFECTER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
10,764,909 59	76,158 53	.	392,971 95	151,927 06	.	
44,962 55	.	.	37 45	.	.	
9,921 89	.	.	78 11	.	.	
481 55	.	.	18 45	.	.	
75 80	.	.	226 20	.	.	
7,850 46	.	.	249 54	.	.	
1,229 75	.	.	270 25	.	.	
24,791 84	.	.	1,931 16	.	.	
11,917 83	40 .	.	6,042 17	.	.	
16,865,939 20	76,198 53	.	401,825 28	151,927 06	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	17,405,890 15	16,942,137 79	12,007,523 71	4,858,615 55
XIV (suite).		Dépenses imprévues (suite).				
	81	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100	950	950	.
XV.	82	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces et encouragements a)	14,562 41	14,562 41	.	.
	83	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsidés . . .	884 50	884 42	.	881 42
	84	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	994 44	994 44	.	994 44
	85	Travaux d'amélioration des ponts, côtes, phares et fanaux .	1 85	1 85	.	1 85
	86	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	10	10	.	10
	87	Études de projets, achats d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureaux, impressions, achats et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'administration ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de justice de Bruxelles .	4,191 55	4,191 55	.	3,822 53
	88	Boisement des dunes domaniales	1,316 87	1,316 87	.	1,316 87
	89	Dépenses imprévues non libellées au budget.	12 30	12 30	.	12 30
		TOTAL des crédits et dépenses pour le ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics fr.	17,518,704 05	16,964,801 63	12,008,273 71	4,865,064 96

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSULTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
16,865,959 26	76,198 55	•	401,825 28	151,927 06	•	
950 •	•	•	150 •	•	•	
•	14,502 41	•	•	•	•	
881 42	3 •	•	• 08	•	•	
994 44	•	•	•	•	•	
1 85	•	•	•	•	•	
10 •	•	•	•	•	•	
3,822 53	369 02	•	•	•	•	
1,316 87	•	•	•	•	•	
12 50	•	•	•	•	•	
16,873,928 67	90,952 06	•	401,975 36	151,927 00	•	

a) Les crédits formant le chapitre XV ont été alloués par l'art. 1^{er} de la loi du 5 septembre 1893, *Moniteur* du 8, n° 251.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, Jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1888. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	4,809 38	1,885 08	°	853 79
		— 1889. —	53,473 60	25,314 87	°	25,188 25
		— 1890. —	2,826 °	1,031 94	750 °	°
		— 1891. —	140,005 05	158,584 85	73,698 89	64,685 06
		Total des transferts des exercices précédents fr.	210,114 12	100,617 64	74,448 89	90,728 °
		Total du Budget pour l'exercice 1892	17,518,704 05	16,964,861 63	12,008,273 71	4,865,054 96
		TOTAL. fr.	17,728,878 17	17,131,479 27	12,082,722 80	4,956,582 90

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cier suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
858 79	1,052 10	•	2,025 40	•	•	
25,188 25	176 62	•	6,061 40	22,097 42	•	
750 •	281 94	•	950 •	844 06	•	
138,384 85	•	•	6,065 04	5,654 26	•	
165,176 80	1,440 75	•	16,000 74	26,505 74	•	
16,875,098 67	90,032 96	•	401,975 56	151,027 00	•	
17,050,105 56	92,575 71	•	418,876 10	178,522 80	•	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour l'exercice 1892, a été fixé par l'article unique de la loi du 51 mars 1892, *Moniteur* des 4-5, n° 95-96, à la somme de fr. 17,348,668 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. fr. 170,096 05

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1888, 1889, 1890 et 1891, au budget de l'exercice 1892, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat fr. 210,114 12

TOTAL fr. 17,728,878 17

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des administrations de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1889.				
		<i>Report de l'exercice 1889 à l'exercice 1892, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	10	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	35,880 45	•	•	•
		EXERCICE 1891.				
		<i>Reports de l'exercice 1891 à l'exercice 1892.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	350 25	315 27	25 05	202 22
		SECTION 3 — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	3,976 57	3,325 31	2,888 18	457 15
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation.	554 39	60 •	•	60 •
IV.		Marine.				
	51	Traction et matériel	2,269 60	2,194 06	429 60	1,764 46
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1891 fr.	7,130 81	6,894 64	3,340 83	2,553 81

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
						a) Les transferts des exercices 1889 et 1891 à l'exercice 1892 ont été autorisés par la Cour des comptes, par décision du 13 novembre 1892.
				35,880 45		
	315 27			14 08		
	3,325 31			382 00	280 17	
	60			494 30		
	2,104 06			75 54		
	5,804 04			947	280 17	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1892 (COMPTE DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	177,175	177,175 51	177,061 51	112 .
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000	6,405 80	4,355 05	2,050 15
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,000	41,788 80	39,093 80	2,695 .
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000	50,800 03	40,218 50	10,597 31
	6	Honoraires des avocats du département.	55,000	31,220 .	26,470 .	4,750 .
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	480,096 08	480,096 08	170,604 19	310,001 89
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	128,400	122,182 04	6,172 80	116,000 24
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000	613,031 01	494,142 56	96,719 74
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	50,000	50,000 .	50,000 .	.
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000	49,975 .	39,449 .	10,526 .
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer c)	11,217 25	11,175 25	7,350 85	3,815 40
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	1,768,515 52	1,768,515 52	585,595 82	1,184,757 55
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,982,517	10,837,464 48	59,658 20	10,707,732 08
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	4,610,000	4,610,000 .	4,610,000 .	.
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux. e)	2,289,200	2,288,526 70	1,819,261 01	468,168 06
		A REPORTER. fr.	21,353,618 85	21,169,960 23	8,128,421 40	13,006,724 40

POSTES ET TÉLEGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
21,000	"	"	"	"	"	a) Par l'article 2 de la loi du 5 septembre 1893, <i>Moniteur</i> du 8, n° 231, les crédits primitifs des articles 20 et 35 ont été diminués d'une somme de fr. 698,017 25 c., portée en augmentation aux articles 7, 12, 13, 16, 17, 22, 27, 30, 35 et 40.
177,173 51	"	"	1 40	"	"	
6,403 80	"	"	1,506 20	"	"	
41,788 80	"	"	111 20	"	"	
50,515 81	284 22	"	9,199 97	"	"	
31,220	"	"	3,780	"	"	
480,696 08	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif fr. 469,500 » Augmentation 11,196 08 (Cette augmentation comprend : 1° 2,400 francs alloués par la loi du 5 septembre 1893, 2° fr. 8,796 08, transférés de l'art 22, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 31.)
122,182 04	"	"	6,217 96	"	"	
589,862 50	23,168 71	"	26,968 99	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	
40,975	"	"	25	"	"	c) Crédit primitif fr. 11,000 » Augmentation 217 25 (art 2 de la loi du 5 septembre 1893.)
11,175 25	"	"	42	"	"	
1,768,333 55	180 17	"	"	"	"	d) Crédit primitif fr. 1,586,650 » Augmentation 211,863 52 (Cette augmentation comprend: 1° 3,600 francs alloués par la loi du 5 septembre 1893; 2° 208,263 52 c., transférés de l'art 22 par divers arrêtés ministériels.)
10,837,390 28	74 20	"	145,052 52	"	"	
4,010,000	"	"	"	"	"	
2,287,429 67	1,007 03	"	"	675 30	"	e) Crédit primitif fr. 2,199,300 » Augmentation 90,000 » (art 2 de la loi du 5 septembre 1893.)
21,135,14; 89	24,804 33	"	192,995 33	675 30	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT fr.	21,353,618 85	21,139,950 22	8,128,421 49	15,006,724 40	
II (suite).		Chemins de fer (suite).					
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.					
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,875,474 20	1,875,474 20	629,010 55	1,246,463 65	
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12,411,700 "	12,578,548 53	158,910 69	12,219,637 84	
	19	Primes d'économie et de régularité	646,600 "	646,391 02	1,545 25	644,845 77	
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois b)	6,603,982 75	6,517,426 39	5,772,845 52	744,580 87	
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	16,586,200 "	16,284,417 91	8,427,553 19	7,855,881 11	
		SECTION 4. — TRANSPORTS.					
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	9,690,565 08	9,689,025 33	3,322,480 04	6,366,038 81	
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.	6,774,400 "	6,774,400 "	659,469 79	6,114,930 21	
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	395,000 "	394,838 05	98,594 57	296,172 71	
	25	Frais d'exploitation	2,201,000 "	2,197,068 "	1,705,153 46	490,036 37	
	26	Camionnage	1,550,000 "	1,550,766 12	1,281,680 60	248,732 05	
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux d)	1,406,300 "	1,191,525 17	482,117 06	708,495 06	
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.	30,000 "	18,921 10	9,166 65	9,754 45	
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.					
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	1,886,912 12	1,886,912 12	642,938 47	1,243,803 65	
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	93,925 "	93,925 "	6,414 "	87,511 "	
	31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "	
			(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
			À REPORTER. fr.	83,600,478 "	82,045,487 10	31,526,321 33	51,288,607 95

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,155,145 89	24,804 55	.	192,905 53	675 30	.	
1,875,474 20	
12,378,548 53	.	.	55,151 47	.	.	a) Crédit primitif fr. 1,725,600 » Augmentation 149,874 20 Celle augmentation comprend : 1° 3,900 francs alloués par la loi du 5 septembre 1893 ; 2° fr. 145,974 20 c ^{ts} transférés de l'article 22 par divers arrêtés ministériels.
646,591 02	.	.	208 98	.	.	
0,517,428 39	.	.	86,556 36	.	.	b) Crédit primitif fr. 7,264,000 » Diminution 660,017 25 (Article 2 de la loi du 5 septembre 1893).
16,283,434 50	983 61	.	206,408 15	5,373 94	.	
0,688,518 85	506 48	.	1,530 75	.	.	c) Crédit primitif fr. 10,036,311 » Augmentation 49,200 » (Loi du 5 septembre 1893) fr. 10,085,511 » Diminution fr. 595,145 92 (Transfert aux articles 7, 13, 17 et 29 par divers arrêtés ministériels).
6,774,400	
394,767 28	70 77	.	161 95	.	.	
2,195,189 83	2,778 17	.	95,032 .	.	.	
1,530,412 65	353 47	.	19,233 88	.	.	
1,190,612 12	911 05	.	214,776 85	.	.	d) Crédit primitif fr. 900,000 » Augmentation 506,300 » (Article 2 de la loi du 5 septembre 1893).
18,921 10	.	.	11,978 90	.	.	
1,886,762 12	150	e) Crédit primitif fr. 1,850,400 » Augmentation 36,512 12 Celle augmentation comprend : 1° 4,400 francs alloués par l'article 2 de la loi du 5 septembre 1893 ; 2° fr 32,112 12 c ^{ts} transférés de l'article 22 par deux arrêtés ministériels.
93,925	
5,000	
82,614,929 28	30,557 88	.	948,943 60	6,047 24	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	85,600,478	82,645,467 16	51,526,521 53	51,288,607 05
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS				
	32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	112,190 70	112,199 70	10,774 51	101,425 19
	33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	155,170	125,985 55	501	125,682 55
	34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	145,000	145,000	121,508 70	25,491 50
		SECTION 2. — POSTES.				
	35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	4,007,066	4,000,070 81	344,075 08	5,655,066 11
	36	— — des facteurs et autres agents subalternes c)	4,293,153	4,292,581 51	975,221 45	5,319,559 86
	37	Transport des dépêches.	482,167	482,167	118,555 42	365,635 58
	38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	310,000	308,617 54	279,017 54	29,600
	39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,900	606 60	185 15	425 45
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie d)	798,820	798,820	551,706 25	424,258 84
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250	2,217 12		2,217 12
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	2,989,737 50	2,989,294 85	252,284 02	2,754,159 91
	43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,041,215	1,041,015 59	59,022 05	980,400 44
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses f)	411,228 44	411,228 44	311,998 21	99,228 12
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000	2,000		2,000
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges g)	10,771 56	10,771 56	10,771 56	
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46)				
		A REPORTER fr.	98,350,256	97,566,070 01	54,140,619 87	65,187,554 42

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
82,614,929 28	30,557 88	"	948,945 60	6,047 24	"	
112,199 70	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif fr. 107,206 » Augmentation 4,993 70 (Transfert de l'art. 42 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'art. 46).
123,985 55	"	"	9,186 45	"	"	
145,000 "	"	"	"	"	"	
4,000,042 09	37 72	"	6,986 19	"	"	b) Crédit primitif fr. 4,045,066 » Diminution 38,000 » (Art. 2 de la loi du 5 septembre 1893).
4,292,581 31	"	"	571 69	"	"	c) Crédit primitif fr. 4,280,153 » Augmentation 15,000 » (Art. 2 de la loi du 5 septembre 1893).
482,167 "	"	"	"	"	"	
508,617 34	"	"	1,382 80	"	"	
606 60	"	"	9,395 40	"	"	
775,965 09	22,854 91	"	"	"	"	d) Crédit primitif fr. 773,820 » Augmentation 25,000 » (Art. 2 de la loi du 5 septembre 1893).
2,217 12	"	"	1,032 88	"	"	
2,986,424 85	2,870 "	"	442 47	"	"	e) Crédit primitif fr. 2,994,731 » Diminution 4 993 70 (Transfert à l'art 32 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'art 46).
1,050,422 49	1,593 10	"	199 41	"	"	
411,226 35	2 11	"	"	"	"	f) Crédit primitif fr 372,000 » Augmentation 39,228 44 (Transfert de l'art 46 par deux arrêtés ministériels).
2,000 "	"	"	"	"	"	
10,771 56	"	"	"	"	"	g) Crédit primitif fr. 50,000 » Diminution 39,228 44 (Transfert à l'art 44 par deux arrêtés ministériels).
97,308,154 29	57,915 72	"	978,138 75	6,047 24	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1892.	en 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	98,350,256	97,566,070 01	54,140,010 87	63,167,534 42
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,174,778	1,168,050 05	1,119,550 99	48,490 06
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	247,280	245,145 80	142,744 78	102,390 02
	40	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,790,000	1,905,865	1,161,550 88	744,314 12
	50	Subsides	99,735	99,151 34	68,788 87	30,356 21
	51	Traction et matériel.	1,500,706	1,499,013 78	1,266,453 91	231,840 37
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	1,869	1,229	640
VI.	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>).	77,000	76,745 54	28,512 58	48,232 96
VII.	54	<i>Pensions</i> : premier terme	22,200	12,719 66	6,185 77	6,533 80
VIII.	55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325	33,595	17,900	15,420
IX.	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget. a)	16,450	16,450 87	14,467 74	1,983 13
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs b).				
	57	Services en général. — Frais de publicité	250	247 22	"	"
	58	Voies et travaux. — Entretien	3,023 83	2,800 31	"	2,800 31
	59	Traction et matériel — Primes.	306 50	306 50	"	306 50
	60	Transports. — Salaires	134 60	134 60	"	134 60
	61	— — Camionnage	961 95	961 95	"	961 95
	62	— — Pertes et avaries.	126,292 79	108,029 55	"	6,928 07
	63	Marine. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	637 28	637 28	"	"
	64	Marine. — Matériel	119 20	116 20	"	116 20
	65	Dépenses imprévues non libellées au budget.	122 82	122 82	"	122 82
		TOTAL des crédits et dépenses pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	103,449,576 97	102,538,610 46	57,968,013 39	64,409,094 03

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
97,508,154 29	57,915 72	.	978,158 75	6,047 24	.	
1,168,050 05	.	.	6,725 05	.	.	
245,145 80	.	.	2,150 20	.	.	
1,903,865	115,865 .	
99,145 08	6 26	.	583 06	.	.	
1,498,204 28	719 50	.	177 52	1,514 70	.	
1,860 .	.	.	5,151 .	.	.	
76,745 54	.	.	254 46	.	.	
12,719 66	.	.	9,480 54	.	.	
55,520 .	275 .	.	730 .	.	.	
16,450 87	.	.	19 15	.	.	a) Crédit primitif fr. 15,750 . Augmentation 700 . (art. 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893.)
.	247 22	.	2 78	.	.	b) Les crédits formant le chapitre X ont été al- loués par l'art. 1 ^{er} de la loi précitée.
2,800 51	.	.	225 52	.	.	
506 50	
154 60	
961 95	
6,928 07	101,701 46	.	17,663 26	.	.	
.	657 28	
116 20	.	.	3 .	.	.	
122 82	
102,577,108 02	161,502 44	.	1,019,200 57	7,561 94	115,865 .	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1889. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	55,880 45	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1891	7,150 81	5,894 64	5,540 85	2,555 81
		TOTAL des transferts des exercices précédents	45,011 24	5,894 64	5,540 85	2,555 81
		Total du Budget pour l'exercice 1892	105,449,576 97	102,558,610 46	57,068,015 59	64,409,094 65
		TOTAUX. fr.	105,492,588 21	102,544,505 10	57,971,554 22	64,411,048 44

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
.	.	.	.	35,880 45	.	
5,804 04	.	.	047 »	289 17	.	
5,804 04	.	.	047 »	56,169 60	.	
102,577,108 02	161,502 44	.	1,019,260 57	7,561 04	115,865	
102,585,002 06	161,502 44	.	1,020,216 57	45,731 54	115,865	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1892, a été fixé par l'article unique de la loi du 4 mai 1892, *Moniteur* du 6, n° 127, à la somme de fr. 105,517,028 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 152,543 07

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1889 et 1891, au Budget de l'exercice 1892, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 45,011 24

TOTAL fr. 105,492,588 21

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exerçants de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1889.				
		<i>Report de l'exercice 1889 à l'exercice 1892, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	13	Traitement et solde de la cavalerie	6,553 60	6,261 06	*	6,261 06
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	4,513 28	4,261 20	*	4,261 20
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1889. fr.	11,066 88	10,523 16	*	10,523 16
		EXERCICE 1890.				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1892.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	10,644 84	9,042 56	536 14	8,706 42
	13	Traitement et solde de la cavalerie	5,259 80	4,048 45	*	4,048 45
	14	Traitement et solde de l'artillerie	11,195 70	4,090 62	2,150 53	2,860 20
	15	Traitement et solde du génie	5,575 *	5,575 *	5,575 *	*
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	416 40	158 80	*	158 80
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1890. fr.	35,080 74	24,695 41	8,041 47	16,653 94

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,261 06	•	•	127 80	165 84	•	a) Les transferts des exercices 1880, 1890 et 1891 à l'exercice 1892 ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 9 novembre 1892, n° 328,021 bis.
4,261 20	•	•	86 06	165 12	•	
10,525 10	•	•	214 76	328 06	•	
9,042 56	•	•	1,602 28	•	•	
4,048 43	•	•	511 57	•	•	
4,990 62	•	•	6,205 08	•	•	
5,575 •	•	•	•	•	•	
138 80	•	•	277 00	•	•	
24,605 41	•	•	8,304 53	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1891.				
		<i>Reports de l'exercice 1891 à l'exercice 1892.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	184,611 90	167,552 74	55,456 95	114,005 81
	13	Traitement et solde de la cavalerie	27,405 10	26,044 09	7,722 55	19,222 54
	14	Traitement et solde de l'artillerie	41,418 44	40,521 21	10,759 72	29,761 49
	15	Traitement et solde du génie	18,911 74	15,505 12	1,860 56	15,754 56
	16	Traitement et solde du bataillon d'administration	2,556 »	2,514 27	1,501 01	1,012 56
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffetterie et du harnachement	4,457 69	4,282 75	01 »	4,191 75
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1891 fr.	276,548 87	257,590 76	75,372 47	182,018 29
		EXERCICE 1892 (COMPTE DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	200,000 »	198,780 »	1,220 »
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	15,998 »	7,246 52	8,751 68
	4	Matériel b).	89,500 »	82,500 »	60,652 81	24,092 84
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	190,000 »	189,988 75	165,599 80	24,329 85
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général c)	870,160 »	870,150 75	145,508 00	721,502 15
	7	— — des provinces et des places . d)	244,940 »	244,058 75	51,857 19	210,081 54
	8	— du service de l'intendance e)	255,880 »	253,856 06	45,567 87	210,408 70
		A REPORTER. fr.	1,885,480 »	1,885,592 87	677,052 59	1,204,100 85

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 34 de la loi sur la comp- tabilité.		
167,552 74	•	•	5,614 56	11,464 50	•	
26,944 69	•	•	458 41	•	•	
40,521 21	•	•	675 65	255 60	•	
15,595 12	•	•	516 62	•	•	
2,514 27	•	•	21 75	•	•	
4,282 75	•	•	154 96	•	•	
257,590 76	•	•	7,250 71	11,718 40	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	a) Par l'article 2 de la loi du 5 septembre 1893, <i>Monsieur</i> du 8, n° 251, les crédits primitifs des articles 6, 8, 9, 10, 24, 25, 31, 33 et 34 ont été diminués d'une somme de fr. 367,425 80 et, portée en augmentation aux articles 4, 7, 11, 14, 15, 17, 19, 22, 23, 27, 28, 29 et 32.
200,000 •	•	•	•	•	•	
15,998 •	•	•	2 •	•	•	
85,525 65	4,174 55	•	•	•	•	b) Crédit primitif fr. 65,000 • Augmentation 21,500 •
180,029 65	50 10	•	11 25	•	•	
870,150 75	•	•	20 27	•	•	c) Crédit primitif fr. 837,660 • Diminution 17,500 •
244,938 73	•	•	1 27	•	•	d) Crédit primitif fr. 227,840 • Augmentation 17,400 •
253,850 60	•	•	45 54	•	•	e) Crédit primitif fr. 267,730 • Diminution 3,880 •
1,881,130 42	4,255 45	•	87 13	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,885,480	1,885,592 87	677,052 59	1,204,106 85
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé a)	307,100	307,082 04	51,454 18	255,628 76
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. b)	682,800	682,794 06	177,014 10	504,879 96
	11	Service pharmaceutique. c)	255,000	252,998 50	109,681 50	51,775 07
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie.	15,546,570	15,294,711 27	3,196,808 04	12,097,870 88
	13	— — de la cavalerie	5,985,200	5,971,461 52	912,469 18	5,058,992 20
	14	— — de l'artillerie. d)	5,868,515 80	5,862,915 04	1,250,456 46	4,625,477 18
	15	— — du génie e)	1,458,600	1,437,285 64	305,826 52	1,135,459 52
	16	— — du bataillon d'administration. (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	752,000	730,909 58	155,461 50	575,447 88
V.		Établissements d'instruction supérieure.				
	17	Personnel de l'école militaire f)	256,050	255,805 08	64,900	190,995 68
	18	Personnel de l'école de guerre	18,550	18,520 06	4,557 92	13,983 04
	19	Dépenses d'administration de l'école militaire g)	54,500	54,290 88	40,125 61	14,165 24
	20	Dépenses d'administration de l'école de guerre.	10,150	10,144 81	8,151 59	2,015 42
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements	66,575	66,575	10,066 80	56,508 20
	22	Matériel de l'artillerie h)	1,515,950	1,515,950	840,515 15	475,656 87
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie. i)	1,557,000	1,557,000	1,180,525 96	367,525 59
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande j)	6,557,514 20	6,556,692 24	2,556,065 17	4,201,729 07
	25	Fourrages en nature. k)	3,815,794	3,815,770 11	1,202,521 45	2,615,248 68
	26	Casernement des hommes	769,800	769,792 89	489,681 75	280,111 16
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . l)	110,500	95,551 66	5,154 90	92,280 25
	28	Transports généraux m)	186,000	185,775 72	99,534 07	86,456 65
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde n)	187,500	187,448 07	21,904 61	165,556 08
	50	Remonte	997,050	997,050	445,500	552,450
		A REPORTER. fr.	16,402,297	16,512,703,44	15,670,545 55	12,618,055 79

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,881,150 42	4,235 45	•	87 13	•	•	
307,082 94	•	•	17 06	•	•	a) Crédit primitif fr. 309,200 » Diminution 2,100 »
682,794 06	•	•	5 04	•	•	b) Crédit primitif fr. 754,100 » Diminution 71,300 »
251,456 57	1,541 73	•	1 70	•	•	c) Crédit primitif fr. 200,000 » Augmentation 23,000 »
15,204,079 82	31 45	•	11 40	51,847 24	•	
3,971,461 38	•	•	474 82	13,263 80	•	
5,862,013 64	•	•	232 88	5,167 28	•	d) Crédit primitif fr. 5,805,788 » Augmentation 62,525 80
1,437,285 64	•	•	611 48	702 88	•	e) Crédit primitif fr. 1,426,100 » Augmentation 12,500 »
730,909 38	•	•	339 82	760 80	•	
255,893 68	•	•	156 32	•	•	f) Crédit primitif fr. 211,550 » Augmentation 44,500 »
18,520 96	•	•	29 04	•	•	
54,290 88	•	•	9 12	•	•	g) Crédit primitif fr. 46,400 » Augmentation 7,900 »
10,144 81	•	•	5 19	•	•	
66,375 •	•	•	•	•	•	
1,315,950 •	•	•	•	•	•	h) Crédit primitif fr. 1,302,450 » Augmentation 13,500 »
1,556,840 35	150 65	•	•	•	•	i) Crédit primitif fr. 1,550,000 » Augmentation 7,000 »
6,538,692 24	18,000 •	•	831 96	•	•	j) Crédit primitif fr. 6,532,190 » Diminution 21,675 80
3,815,770 11	•	•	23 89	•	•	k) Crédit primitif fr. 4,010,454 » Diminution 224,600 »
769,792 89	•	•	7 11	•	•	
95,415 13	136 47	•	2 31	14,746 09	•	l) Crédit primitif fr. 105,000 » Augmentation 5,500 »
185,770 72	5 •	•	226 28	•	•	m) Crédit primitif fr. 100,000 » Augmentation 80,000 »
187,440 72	7 35	•	51 93	•	•	n) Crédit primitif fr. 170,000 » Augmentation 17,500 »
997,950 •	•	•	•	•	•	
46,288,599 34	24,104 10	•	3,105 47	86,488 00	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	46,402,207	46,312,703 44	13,670,543 55	52,618,055 79
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires. a)	152,500	132,445 04	32,081 00	98,513 39
	32	Frais de route, de séjour et de représentation b)	163,800	165,785 05	13,977 15	151,807 90
X.		Pensions et secours.				
	53	Pensions et secours c)	240,500	240,466 24	52,947 57	207,487 09
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au budget. d)	10,485	19,469 86	15,656 01	5,793 85
		Total des crédits et dépenses pour le ministère de la guerre fr.	46,960,582	46,870,869 63	13,765,185 98	55,081,658 02
		RÉCAPITULATION				
		Transferts de l'exercice 1889. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	11,066 88	10,523 16	"	10,523 16
		— 1890. —	53,089 74	24,695 41	8,041 47	16,653 94
		— 1891. —	270,548 87	257,590 76	75,572 47	182,018 29
		Total des transferts des exercices précédents	320,503 49	292,809 33	83,413 94	209,195 39
		Total du Budget pour l'exercice 1892	46,960,582	46,870,869 63	13,765,185 98	55,081,658 02
		TOTAUX fr.	47,281,087 49	47,163,478 96	13,846,599 92	55,220,853 41

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
46,288,509 34	24,104 10	•	3,105 47	86,488 00	•	
130,505 20	1,840 75	•	54 96	•	•	a) Crédit primitif fr. 145,000 • Diminution 12,500 •
165,785 05	•	•	14 95	•	•	b) Crédit primitif fr. 150,000 • Augmentation. 15,800 •
240,454 46	51 78	•	53 76	•	•	c) Crédit primitif fr. 247,800 • Diminution 7,300 •
19,429 80	40 •	•	15 14	•	•	d) Crédit primitif fr. 23,085 • Diminution 3,600 •
46,844,844 •	26,025 63	•	3,224 28	86,488 00	•	
10,523 16	•	•	214 76	328 96	•	
24,005 41	•	•	8,394 53	•	•	
257,390 76	•	•	7,230 71	11,718 40	•	
292,609 35	•	•	15,848 80	12,047 38	•	
46,844,844 •	26,025 63	•	3,224 28	86,488 00	•	
47,137,453 53	26,025 65	•	19,073 08	98,535 45	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1892, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 19 décembre 1891, *Moniteur* du 20, n° 554, à la somme de fr. 46,960,512 •
A y ajouter : les parties d'allocations transférées des budgets des exercices 1889, 1890 et 1891 au budget de l'exercice 1892, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État 320,505 40

TOTAL. fr. 47,281,087 49

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1889.				
		<i>Report de l'exercice 1889 à l'exercice 1892, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 45 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>	2,421 76	2,573 33	.	2,373 33
		EXERCICE 1890.				
		<i>Report de l'exercice 1890 à l'exercice 1892</i>	31,212 50	31,212 50	4,187 50	27,025 .
		TOTAL des transferts des exercices précédents	33,634 26	53,385 83	4,187 50	29,398 33
		EXERCICE 1892 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Uniquo.		Traitements et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	4,264,500 .	4,211,175 30	3,464,146 55	747,028 75
		TOTAUX. fr.	4,298,134 26	4,244,761 13	3,468,334 05	776,427 08

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,373 33	.	.	48 43	.	.	a) Les transferts des exercices 1889 et 1890 à l'exercice 1892 ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 9 novembre 1892, n° 329,021bis.
51,212 50	
33,585 83	.	.	48 43	.	.	
4,211,175 30	.	.	23,684 70	20,640 .	.	
4,244,761 13	.	.	23,733 13	20,640 .	.	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1892, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 19 décembre 1891, *Moniteur* du 20, n° 354, à la somme de fr. 4,264,500 .

A y ajouter : les parties d'allocation transférées des budgets des exercices 1889 et 1890 au budget de l'exercice 1892, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État fr. 53,034 26

TOTAL fr. 4,208,154 96

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1892 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité .	948,500	948,454 65	914,899 65	55,555
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	73,000 54	67,909 53	48,278 18	19,517 85
	4	Frais de tournées	5,400	5,585	3,906 85	1,588 15
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	2,000	695 70	641 80	51 90
	6	Matériel	156,000	135,089 30	100,651 10	35,338 20
	7	Magasin général des papiers	172,000	168,978 98	130,562 88	29,616 10
	8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie (pour mémoire).
	9	Service de la Monnaie	12,100	10,150 51	5,187 45	6,963 06
	10	Documents statistiques	18,000	17,906 30	16,372 30	1,534
II. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.						
	11	Traitements des agents du Trésor	163,500	163,300	160,040 56	3,259 44
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . .	45,000	45,000	44,700	500
III. Administration des contributions directes, douanes et accises.						
	13	Surveillance générale. — Traitements b)	454,350	432,506 96	142,927 77	289,669 19
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	726,500	720,159 66	232,503 62	487,856 04
	15	Traitements fixes . c)	2,117,950	2,115,088 98	690,925 84	1,424,163 14
	16	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,265,000	2,323,116 95	20,404 80	2,296,712 15
A REPORTER fr.			7,139,090 54	7,175,730 32	2,545,692 80	4,629,024 22

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À EXÉCUTER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000	
048,454 05	.	.	43 55	.	.	
07,796 03	113 50	.	5,181 21	.	.	
5,585	.	.	15	.	.	
005 70	.	.	1,506 50	.	.	
135,980 50	.	.	10 70	.	.	
108,078 98	.	.	3,021 02	.	.	
.	
10,150 51	.	.	1,940 40	.	.	
17,906 50	.	.	93 70	.	.	
.	
103,500	
45,000	
.	
452,506 96	.	.	1,755 04	.	.	
720,150 06	.	.	6,140 54	.	.	
2,115,088 98	.	.	2,861 02	.	.	
.	
2,323,116 95	58,116 95	
.	
7,175,617 02	113 50	.	22,377 17	.	58,116 95	

a) Crédit primitif fr. 73,000 »
 Augmentation 80 84
 (Art. 1^{er} de la loi du 5 septembre 1893, *Blon-*
teur du 8, n° 281).

b) Par arrêté ministériel du 8 mai 1893, n° 21-21,
 pris en vertu d'une note qui figure à la suite
 de l'article 17, les articles 13, 15 et 19 ont été
 diminués d'une somme totale de fr. 120,000 »
 qui a été transférée à l'article 17.

b) Crédit primitif fr. 486,350 »
 Diminution 52,000 »

c) Crédit primitif fr. 2,189,950 »
 Diminution 42,000 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	7,159,990 84	7,175,730 52	2,545,692 80	4,620,024 22
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . a) (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17).	5,252,125 *	5,229,415 20	1,702,541 08	3,526,874 12
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 *	6,990 84	2,553 28	4,066 56
	19	Suppléments de traitement. b)	202,000 *	187,756 10	33,936 60	153,819 50
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	30,000 *	26,615 76	8,615 05	17,998 75
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580 *	85,701 35	34,775 *	50,926 35
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. c)	597,200 *	551,567 49	43,294 02	507,863 47
	23	Police douanière.	5,000 *	1,184 *	"	1,184 *
	24	Matériel d)	208,425 *	201,973 08	52,689 86	149,246 42
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre .	495,200 *	493,887 39	204,708 18	289,179 21
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. e)	8,800 *	1,983 23	866 64	1,116 59
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,300 *	45,199 48	36,966 45	8,233 03
	28	Traitements du personnel du domaine	99,440 *	95,303 45	37,802 19	57,501 26
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,328,685 *	1,366,637 41	"	1,366,637 41
	30	Matériel f)	14,600 *	14,258 83	7,728 75	4,423 00
	31	Dépenses du domaine g)	42,204 84	40,685 44	15,918 78	17,757 37
	32	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 *	7,864 05	2,837 71	5,026 32
		A REPORTER. . . . fr.	15,553,050 38	15,532,561 30	4,730,706 37	10,792,358 46

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,175,617 02	113 50	"	22,577 17	"	58,116 95	
5,229,415 20	"	"	2,709 80	"	"	a) Crédit primitif fr. 5,112,125 » Augmentation 120,000 »
6,999 84	"	"	• 16	"	"	
187,756 10	"	"	14,245 90	"	"	b) Crédit primitif fr. 228,000 » Diminution 26,000 »
26,615 76	"	"	5,586 24	"	"	
85,701 55	"	"	8,878 65	"	"	
551,157 49	210 »	"	45,852 51	"	"	c) Crédit primitif fr. 553 200 » Augmentation 44,000 » (Art. 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1895.)
1,184 »	"	"	5,816 »	"	"	
201,956 28	57 70	"	6,451 02	"	"	d) Crédit primitif fr. 201,425 » Augmentation 7,000 » (Art. 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1895.)
495,887 59	"	"	1,512 61	"	"	
1,983 23	"	"	6,816 77	"	"	
45,199 48	"	"	1,100 52	"	"	e) Crédit primitif fr. 12,800 » Diminution 4,000 » (Art. 2 de la loi du 5 septembre 1895.)
95,505 45	"	"	4,156 55	"	"	
1,566,657 41	"	"	"	"	57,952 41	
12,152 65	2,106 18	"	541 17	"	"	f) Crédit primitif fr. 12,100 » Augmentation 2,500 » (Art. 2 de la loi du 5 septembre 1895.)
35,656 15	7,029 29	"	1,519 40	"	"	g) Crédit primitif fr. 35,200 » Augmentation 9,004 84 (Art. 1 et 2 de la loi du 5 septembre 1895.)
7,864 03	"	"	"	"	6,504 05	
15,523,004 85	9,496 47	"	122,922 47	"	102,453 59	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,555,050 58	15,552,561 50	4,750,706 57	10,792,558 46
V.		Pensions et secours.				
	53	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	27,200 .	21,142 60	17,788 28	5,354 40
	54	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	15,700 .	12,880 .	12,769 .	•
VII.		Dépenses imprévues.				
	55	Dépenses imprévues non libellées au budget.	5,900 .	1,389 70	978 05	411 05
	56	Frais de la commission chargée de statuer sur les demandes d'indemnités aux propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires. — Personnel et matériel . . . a)	•	•	•	•
	56 ^{bis}	Remises des greffiers b)	7 47	7 47	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour le ministère des finances fr.	15,597,857 85	15,567,990 15	4,762,241 70	10,796,124 51

FINANCES (SUITE)

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
15,525,064 85	9,496 47	»	122,922 47	»	102,455 59	
21,142 68	»	»	6,057 32	»	»	
12,769 »	120 »	»	811 »	»	»	
1,589 70	»	»	2,510 50	»	»	
»	»	»	«	»	»	
»	7 47	»	»	»	»	
15,558,566 21	9,625 94	»	152,501 09	»	102,455 59	a) Le credit de fr 60,000 ouvert par l'article 7 de la loi du 19 août 1893 (Moniteur nos 253-254) a été transféré au Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1893, dont il formera l'article 36 (nouveau), par l'article 1 ^{er} de l'ar- rêté royal du 11 octobre 1893, Moniteur du 15, n° 288. b) Le credit formant l'article 36 ^{bis} a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1892, a été fixé par l'article unique de la loi du 18 décembre 1891, *Moniteur* du 24, n° 558, à la somme de fr. 15,559,255 »

A Y AJOUTER Les crédits supplémentaires 58,602 85

TOTAL. fr. 15,597,857 85

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1892.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1892. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Non-Valeurs.						
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000	207,725 58	2,009 77	205,715 61
	2	— — personnelle	215,000	411,115 67	5,479 81	405,635 86
	5	— sur le droit de patente	150,000	89,152 47	1,525 18	87,827 29
	4	— sur les redevances des mines	5,000	3,769	"	3,769
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	0,000	0,915 12	"	0,915 12
II. Remboursements.						
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	310,268 75	76,201 58	254,053 37
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	550,000	768,429 19	555,895 61	407,004 76
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget. — Remboursements divers.	1,000	6,488 94	6,400 55	67 91
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	1,713 47	1,167 59	545 88
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	152,000	138,492 07	138,492 07	"
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	29,555 89	11,810 59	17,525 30
TOTAL des crédits et dépenses pour le budget des non-valeurs et remboursements. fr.			1,528,500	1,975,599 95	598,780 55	1,369,056 10

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
207,725 58	•	•	•	•	12,725 58	
411,115 67	•	•	•	•	196,115 67	
80,152 47	•	•	40,847 53	•	•	
5,760 •	•	•	1,251 •	•	•	
6,915 12	•	•	2,086 88	•	•	
510,254 75	52 •	•	•	•	60,266 75	
762,898 57	5,550 82	•	•	•	218,420 19	
6,468 46	20 48	•	•	•	5,488 04	
1,715 47	•	•	•	•	215 47	
158,402 07	•	•	•	•	6,492 07	
29,355 89	•	•	10,666 11	•	•	
1,967,816 65	5,585 30	•	54,851 52	•	499,751 47	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1892, a été fixé par l'article unique
de la loi du 21 décembre 1891, *Moniteur* du 21, n° 558, à la somme de fr. 1,528,500 •

EXERCICE 1892. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1892.	En 1893, jusqu'au 31 octobre.
Dettes publiques	104,240,311 77	103,102,151 25	86,002,962 38	17,106,060 85
Dotations	4,570,100 .	4,563,242 01	4,533,024 50	30,217 51
Ministère de la justice	18,694,555 .	19,280,671 57	12,875,082 70	6,037,515 81
— des affaires étrangères	2,522,515 .	2,457,175 31	2,169,204 40	264,675 04
— de l'intérieur et de l'instruction publique	23,224,445 40	22,015,512 22	20,316,700 81	2,549,142 62
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,728,878 17	17,151,479 27	12,082,722 60	4,056,382 06
— des chemins de fer, postes et télégraphes	105,392,588 21	102,544,505 10	57,971,554 22	64,411,648 44
— de la guerre	47,281,087 40	47,165,478 96	15,840,599 92	33,290,855 41
Corps de la gendarmerie	4,298,154 26	4,244,761 13	3,468,334 05	776,427 08
Ministère des finances	15,597,857 83	15,567,990 15	4,762,241 70	10,796,124 51
Non-valeurs et remboursements.	1,528,500 .	1,973,599 95	508,780 55	1,369,036 10
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	345,196,949 24	341,004,544 92	198,627,097 92	141,588,082 55

POPULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1892.

Payements effectués par année et par article du budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
103,100,625 25	52,508 02	•	1,220,031 59	12,000 •	145,451 07	
4,565,242 01	•	•	15,857 99	•	•	
18,912,506 60	45,550 75	522,724 22	27,710 15	•	613,855 70	
2,433,969 44	23,203 87	•	65,359 60	•	•	
22,865,843 45	40,668 79	•	316,771 27	700 •	8,540 •	
17,039,105 56	92,573 71	•	418,876 10	178,522 80	•	
102,583,002 66	101,502 44	•	1,020,216 57	45,751 54	115,865 •	
47,137,453 55	26,025 65	•	19,075 08	98,535 45	•	
4,244,761 15	•	•	23,735 13	29,640 •	•	
15,558,366 21	9,025 94	•	152,501 09	•	102,433 39	
1,967,816 65	5,583 30	•	54,831 52	•	499,731 47	
340,215,780 25	405,840 45	522,724 22	3,315,351 10	563,129 79	1,485,876 63	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1892, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1892.	
	1892.	1891.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	103,162,131 25	101,008,564 58	2,153,566 87	•
Dotations	4,563,242 01	4,074,074 21	•	110,832 20
Ministère de la justice	19,280,671 57	17,566,560 77	1,714,510 80	•
— des affaires étrangères	2,457,175 31	2,462,070 05	•	4,905 74
— de l'intérieur et de l'instruction publique .	22,915,512 22	22,842,703 20	72,809 02	•
— de l'agriculture, de l'industrie et des tra- vaux publics	17,131,479 27	16,761,713 72	369,765 55	•
— des chemins de fer, postes et télégraphes . .	102,544,505 10	104,712,120 27	•	2,167,615 17
— de la guerre	47,163,478 90	46,986,331 37	177,147 59	•
Corps de la gendarmerie	4,244,761 13	4,138,294 26	86,466 87	•
Ministère des finances	15,567,090 15	15,526,246 47	41,743 68	•
Non-valeurs et remboursements	1,973,399 95	2,024,246 98	•	50,847 05
TOTAUX	341,004,344 92	338,722,754 68	4,915,810 38	2,554,200 14
			EN PLUS A L'EXERCICE 1892. . . . fr. 2,281,610 24	

TABLEAU LITT. Z

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1891 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1831	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1832	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1834	84,279,578 "	"	321,250 55	10,000,000 "	94,600,817 35
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,163 74	101,376,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838	94,606,526 "	"	44,855 30	25,778,053 70	120,429,195 "
1839	104,095,551 "	"	151,714 65	13,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,560 "	"	3,743,247 64	63,074,257 65	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,503,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,537,424 08	128,509,071 45
1843	109,650,053 "	50,000 "	16,536,735 36	1,699,763 61	127,916,571 97
1844	109,581,064 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1845	111,138,170 "	"	10,692,961 92	6,880,341 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1847	115,473,650 "	"	85,703 12	100,000 "	115,657,355 12
1848	118,412,250 "	200,000 "	37,014,121 10	166,916 01	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	10,347,668 60	"	134,258,488 60
1851	117,532,550 "	450,000 "	255,145 39	83,139 45	118,122,834 84
1852	118,310,230 "	"	2,882,959 07	1,240,201 02	122,453,390 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,931,724 55	135,404,596 80
1854	126,092,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	120,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 19	135,680,565 13
1856	132,608,540 "	1,264,000 "	123,248 65	3,108,865 86	137,194,654 40
1857	130,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,919,790 "	2,250,000 "	36,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,554,359 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,373 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 35	162,730,469 35
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,740,118 81	175,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,053 64	169,460,880 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,136,899 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,251 58	39,935,729 80	216,292,251 18
1868	169,190,780 "	"	956,758 44	32,410,381 65	202,557,900 07
1869	174,691,700 "	"	3,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,388,118 37	9,316,989 10	191,630,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,378,316 59	44,330,658 95	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	"	3,909,338 34	110,148,310 97	320,043,149 31
1874	229,643,000 "	"	7,997,355 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	245,032,600 "	"	6,378,327 41	23,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,637 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	340,737,029 54
1878	260,533,860 "	"	7,779,347 19	101,271,393 50	369,584,600 49
1879	264,435,260 "	"	8,103,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,033,637 49	97,208,932 50	376,761,649 99
1881	288,368,630 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 63
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,335 45	432,994,467 14
1883	299,371,700 "	"	8,247,365 39	144,826,113 85	452,645,437 22
1884	320,448,727 "	"	3,470,384 "	49,332,795 "	373,472,106 "
1885	319,861,190 "	"	800,384 "	19,769,318 33	340,431,292 33
1886	320,169,728 "	"	1,722,184 "	43,296,795 87	365,188,705 87
1887	314,421,809 "	"	2,356,384 "	17,248,349 "	334,026,542 "
1888	319,363,759 "	"	706,884 "	14,273,277 50	334,343,920 50
1889	330,314,992 "	"	1,103,384 "	40,083,629 17	371,501,995 17
1890	331,332,292 "	"	1,027,313 "	33,976,143 24	366,335,748 24
1891	341,692,712 40	"	2,338,000 "	53,160,007 01	397,190,720 41
	10,795,342,161 99	145,104,385 55	257,114,829 48	1,716,793,068 33	12,914,480,445 35
	10,940,646,547 54				

CLOS DE 1850 A 1891 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RESULTATS		Observations.
	de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		
RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 02	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 02	"	
102 652,652 50	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	"	3,494,915 00	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
109,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,976 55	1,542,114 00	"	
125,289,847 48	4,026,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 30	
120,855,951 97	"	1,158,478 08	
114,061,045 57	"	232,966 72	
115,528,065 84	2,120,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	3,740,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,051 04	"	1,320,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,063,675 50	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 63	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57	"	10,977,250 60 ¹ / ₄	
158,519,645 85	"	7,095,286 70	
169,709,218 61 ¹ / ₂	"	4,621,745 26 ¹ / ₂	
172,254,411 84	"	5,815,510 92	
164,557,914 52 ¹ / ₂	"	6,501,849 51 ¹ / ₂	
168,925,520 40	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 ¹ / ₄	"	5,066,549 74 ¹ / ₂	
178,984,951 17	"	3,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 00	
259,940,437 90	"	24,458,089 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 32	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,406 05	
567,590,461 95	1,704,538 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,680 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,440,973 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291 105 14	"	4,102,590 27	
541,164,155 86	"	7,137,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 32	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 59	"	2,705,784 08	
15,104,226,428 11	62,404,455 85	542,141,450 39	
	279,756,982 56		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE						RÉF. E. ou credits affectés à l'exercice
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales de l'exercice ou de l'année précédente ou de l'année suivante ou de l'année suivante de crédits	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité	TOTAL	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité	
1850 (4 ^{ème} trimestre)	27,981,168 70	.	.	.	27, 81,168 70	.	27,981,168 70
1851	115,806,830 65	.	.	.	115,806,830 65	.	115,806,830 65
1852	a) 151,505,175 28	12,892,220 55	.	.	164,397,401 81	.	164,397,401 81
1853	94,149,855 55	.	.	.	94,149,855 55	.	94,149,855 55
1854	85,272,010 52	5,601,500 11	.	.	88,874,000 45	.	88,874,000 45
1855	86,569,505 77	1,099,740 51	.	.	88,069,554 28	.	88,069,554 28
1856	85,058,557 45	1,167,450 50	.	.	86,225,788 04	.	86,225,788 04
1857	91,048,402 16	4,177,701 55	.	.	95,226,105 69	.	95,226,105 69
1858	94,947,05 10	1,849,906 98	.	.	96,796,959 08	.	96,796,959 08
1859	104,809,097 55	7,795,917 00	.	.	112,695,015 45	.	112,695,015 45
1860	99,150,500 94	6,451,054 64	.	.	105,584,425 58	.	105,584,425 58
1861	105,701,842 58	13,617,459 14	58 142 25	.	117,467,425 97	.	117,467,425 97
1862	105,560,962 81	5,522,447 65	.	.	109,089,410 44	.	109,089,410 44
1863	108,855,572 01	11,108,455 71	285,920 25	.	120,289,725 95	.	120,289,725 95
1864	110,125,706 67	6,659,150 59	12,775 60	.	116,795,760 60	.	116,795,760 60
1865	110,571,585 49	4,169,479 25	531,474 01	.	114,872,538 75	.	114,872,538 75
1866	112,904,215 11	8,615,455 66	575,517 46	.	118,895,188 25	.	118,895,188 25
1867	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	.	125,216,752 87	.	125,216,752 87
1868	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	.	131,652,865 81	.	131,652,865 81
1869	111,655,195 81	5,566,095 66	534,255 64	.	117,755,451 11	350,555 00	114,097,095 51
1870	114,077,172 09	4,404,468 49	655,009 65	550,550 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,483 27
1871	115,450,050 16	4,797,745 12	160,024 04	520,502 56	120,725,588 88	527,476 21	120,197,952 67
1872	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,476 21	134,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 25
1873	125,615,260 51	7,954,425 77	425,501 17	2,025,149 25	134,594,255 50	2,127,590 51	152,466,654 19
1874	125,249,057 07	8,210,454 95	810,552 10	2,127,590 51	136,409,665 45	1,419,181 75	154,957,481 08
1875	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,419,181 75	140,250,101 32	1,645,625 55	158,599,475 79
1876	133,484,610 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,174,588 67	144,078,940 52
1877	135,056,047 56	13,404,878 19	1,222,064 99	1,174,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878	150,858,076 15	5,252,108 92	1,070,057 84	1,884,759 09	145,065,902 2	2,521,487 10	142,544,414 00
1879	150,642,007 28	14 524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,462 02	1,955,870 45	152,598,591 57
1880	158,642,456 05	8,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,509,542 21	1,720,804 55	146,579,557 92
1881	141,576,486 70	5,631,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,735 46	148,735,835 67
1882	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,735 46	153,299,661 76	1,002,160 54	152,527,701 22
1883	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1884	151,885,210 45	5,808,095 52	316,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,965,654 48
1885	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1886	158,570,250 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,737 18
1887	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,435,574 77	1,255,748 16	174,529,626 01
1888	r) 171,550,250 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 1,255,748 16	180,541,847 14	3,401,465 82	177,140,585 52
1889	176,511,641 65	1,550,499 65	961,909 11	3,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,599,217 00
1890	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,165,554 28	202,154,152 50
1891	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,165,586 24	207,787,871 05	3,145,192 59	197,644,748 55
1892	19,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	3,145,192 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1893	204,751,845 22	15,965,022 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 66	2,596,426 68	220,103,812 88
1894	250,417,401 80	8,499,242 59	1,257,024 84	2,596,426 68	248,749,099 71	3,151,024 82	245,597,170 89
1895	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,086 65	3,151,024 82	254,075,810 20	4,248,088 95	251,825,721 25
1896	245,220,440 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	254,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1897	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,051,647 14	1,594,785 28	266,256,861 80
1898	260,309,513 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1899	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,135 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880	278,818,549 04	16,557,256 40	1,564,595 55	1,622,828 46	298,115,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881	296,219,571 97	9 160 851 50	1,088,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882	310,755 895 47	7 156,791 15	2,120,451 70	1,255 320 96	311,288,459 28	609,894 14	320,618,565 14
1883	322 870,816 47	3,275,652 01	1,865 289 41	66 894 14	328,659 652 06	950,574 55	327,729 077 51
1884	326,870 711 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206 629 51	1,044 414 50	330,162,215 21
1885	319,405,2 25	199,650 10	1,268,164 16	1,044,414 50	341 915,025 76	700,234 15	321 215,569 45
1886	316,509,150 77	1,597,904 25	1,757 085 80	700,234 15	340,144,595 02	492,988 55	319,651 404 47
1887	312,154,772 50	2,07 2,156 58	1,197,651 11	492,988 55	316,199,772 54	8 0,100 51	315,594,472 05
1888	314,545 558 03	1,792,654 10	1,252,953 02	8 0,100 51	318 219,046 46	557,010 69	317,881,455 77
1889	322,414,158 28	2,008,474 51	1,858 515 77	557 010 69	327,218,559 29	943,545 59	326,274,195 00
1890	355,715,661 08	2,612,661 23	1,427,005 58	942,343 59	358,685,671 08	684,752 82	358,010 958 26
1891	358,951,564 02	959,270 84	1,588,887 10	684,752 82	341,964,400 78	612,206 71	341,552,164 07
	10,000,140,008 72	451,300,466 47	40,279 289 52	66,259,306 93	11,447,084,761 64	66,871,695 04	11,580,913,008

CLOS DE 1850 A 1891 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.		TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
— CRÉDITS rattachés à l'exercice.			DÉPENSES résultant des services faits.			
		27,081,168 70	27,081,168 70			
		115,806,850 65	112,415,965 51	3,390,885 14		a) Après déduction de fr. 37,846,340 74 c ^t pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
		164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
		94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,880 59		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
10,000,000		98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47		d) Non compris fr. 103,102 00 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
b) 1,490,000		89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,549 52		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
c) 15,574,165 74		101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus.
		100,000,000	105,226,105 69	1,894,572 05		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
		25,778,055 70	122,574,992 78	2,576,614 54		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
		15,896,897 40	128,589,912 80	2,435,992 14		i) Non compris fr. 22,656 54 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		65,074,257 65	168,658,685 21	2,744,512 26		j) Non compris fr. 4 57 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
			114,976,586 11	2,490,857 86		k) Non compris fr. 9 81 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		25,278,995 17	129,575,909 88	2,991,495 75		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
e) 1,699,765 61		121,989,489 56	119,855,959 55	2,133,529 25		m) Non compris fr. 120,087 18 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		84,656,000	120,451,700 66	6,266,045 57		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 85		251,224,705 56	154,589,549 89	1,835,555 67		o) Non compris fr. 5 80 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		5,221,700 09	124,116,888 52	1,565,889 05		p) Non compris fr. 569 56 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 3,768,642 11		128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		q) Non compris fr. 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		8,924,400 68	140,577,556 49	5,516,761 12		r) Après déduction d'une somme de fr. 604,110 65 c ^t , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
		916,977 90	115,914,075 41	5,677,004 28		s) Non compris fr. 15,255 10 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		2,559,755 29	122,290,216 56	5,559,511 80		t) Non compris fr. 8,655 15 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		1,106,145 11	121,592,077 78	2,674,016 94		u) Non compris fr. 17,586 87 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		2,540,568 99	155,809,105 22	1,960,540 29		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		1,969,827 76	157,456,461 95	2,925,554 54		w) Non compris fr. 2,312 45 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		9,656,500 56	144,615,782 24	1,441,505 22		x) Non compris fr. 8,810 74 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		10,561,522 01	143,951,797 80	2,025,585 85		y) Non compris fr. 25,259 01 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		8,878,878 91	157,857,819 25	4,150,169 51		z) Non compris fr. 77,676 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		3,891,907 80	150,508,628 12	4,017,489 21		aa) Non compris fr. 41,677,936 59 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 11,285,825 02 c ^t , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
		5,010,495 66	148,154,910 56	5,409,905 20		bb) Non compris fr. 915,909 68 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		4,515,494 69	157,111,886 26	4,222,206 64		cc) Non compris fr. 18,470 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		10,144,607 42	162,724,145 54	5,698,768 02		dd) Non compris fr. 15,811 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		17,657,007 78	166,412,642 45	2,980,775 14		ee) Non compris fr. 27,674 87 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60		ff) Non compris fr. 17,075 75 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		55,965,945 62	191,765,615 83	187,062,522 17		gg) Non compris fr. 158,455 19 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,119 58		hh) Non compris fr. 61,279,619 16 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		52,051,825 01	192,295,155 05	188,795,556 71		ii) Non compris fr. 559 20 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94		jj) Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
		21,905,008 68	196,255,255 29	191,601,515 92		kk) Non compris fr. 7 170,010 38 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		19,225,511 50	190,565,694 82	191,920,940 52		ll) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		27,596,688 95	207,866,906 92	199,655,875 76		mm) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50		nn) Non compris fr. 5,778,277 97 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		45,924,116 81	241,568,865 34	258,191,225 11		oo) Non compris fr. 9,582,092 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		51,080,552 17	255,754,558 55	251,971,512 80		pp) Non compris fr. 3,389,428 56 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		154,141,616 24	574,245,429 12	550,898,578 60		qq) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68		rr) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21		ss) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		44,586,605 24	298,659,355 54	294,555,925 86		tt) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		124,618,774 20	590,955,650 06	586,075,145 99		uu) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90		vv) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		70,072,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07		ww) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75		xx) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		99,490,450 45	606,698,274 40	602,528,405 96		yy) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		106,625,652 87	627,244,218 01	622,949,551 05		zz) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		85,065,072 49	612,791,150	606,422,707 91		aaa) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71		bbb) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		57,551,587 58	558,550,907 01	551,251,458 55		ccc) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		55,799,466 41	551,450,890 88	549,556,608 52		ddd) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68		eee) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 99		fff) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		51,111,780 72	577,587,982 62	575,287,881 09		ggg) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		82,662,977 70	620,675,915 96	617,895,629 59		hhh) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		65,445,199 26	604,797,565 53	602,167,053 94		iii) Non compris fr. 1,511,237 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		2,071,705,088 43	15,451,916,156 43	15,211,089,503 02	259,926,505 41	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 (4 ^{me} trimestre)	23,869,417 15	27,318,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79		
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	735,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 90	1,995,891 40	1,490,000 "	91,073,225 70	87,104,004 96	5,557,520 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,905 47	15,374,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70	
1857.	89,406,815 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	23,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,209,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1841.	101,565,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"	
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,236,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"	
1846.	113,247,056 72	117,551,290 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1847.	115,344,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 90	"	
1848.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	21,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,508 99	128,451,208 79	151,818,564 95	"	
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	29,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1855.	159,568,193 50	156,564,889 94	5,153,975 15	10,561,522 01	144,509,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,399,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,958 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57 1/2	144,745,005 56	16,019,598 52 1/2	
1859.	156,928,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77 1/2	
1860.	155,612,571 17 1/2	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61 1/2	159,025,577 52	12,751,801 27 1/2	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,402,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51 1/2	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52 1/2	177,982,280 60	11,785,118 22 1/2	
1863.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	53,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 09	
1864.	164,249,550 74 1/2	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97 1/2	186,925,129 58	10,555,651 85 1/2	
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,067 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,071 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,843,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"	
1871.	207,795,992 90	194,367,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	209,888,160 65	26,587,748 50	51,086,532 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,786,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,058 05	
1875.	245,977,557 67	247,958,010 85	52,754,048 96	45,161,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"	
1876.	258,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 60	294,555,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	"	
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,599,461 95	549,427,757 90	"	
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	599,801,815 57	545,659,016 07	"	
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"	
1881.	296,771,625 06	59,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	378,005,789 85	402,528,405 96	"	
1882.	501,112,055 94	516,525,898 16	155,594,865 09	106,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 03	"	
1883.	503,105,767 55	521,557,655 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	"	
1884.	503,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	510,022,152 10	561,699,505 71	"	
1885.	515,170,562 59	515,915,850 95	19,915,121 57	57,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	"	
1886.	515,941,955 22	515,757,122 11	55,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11	
1887.	525,515,687 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61	
1888.	555,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,454 79	
1889.	557,881,126 65	522,176,094 28	49,155,599 84	51,111,786 72	587,905,516 49	575,287,881 "	15,705,052 57	
1890.	540,255,672 04	555,250,651 59	57,878,617 22	82,062,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09	5,295,020 65	
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,623,572 80	
	11,106,255,565 62	11,018,855,852 "	2,087,971,064 49	2,195,153,711 02	15,194,226,428 11	15,211,089,565 02	255,607,952 11	
							87,599,	

DE 1850 A 1891 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,047 45	.	.	.	1,478,047 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
.	78,248 01	.	811,851 52	.	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	.	.	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	.	.	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	321,259 35	.	187,756 80	.	Idem.
.	415,891 40	.	3,971,220 74	.	Idem.
.	1,444,799 75	.	5,104,144 45	.	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,656 25	.	.	1,616,481 40	Idem.
.	44,855 30	.	3,511,556 37	.	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	.	.	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	3,745,247 64	.	3,461,882 91	.	Idem.
15,072,812 86	59,052 92	.	.	15,033,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,750,417 01	.	870,553 72	.	2,606,955 55	Idem.
13,102,858 21	16,556,755 56	.	3,455,897 15	.	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	3,728,820 34	.	3,624,851 44	.	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	.	3,775,065 84	.	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	.	4,404,695 44	.	8,688,955 02	Idem.
10,459,572 16	.	3,584,958 99	.	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	.	11,057,291 18	.	Idem.
.	.	922,677 84	1,604,568 45	.	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
.	15,787,935 40	.	14,146,285 10	.	Idem.
.	.	765,860 27	716,191 10	.	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 .	.	.	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	.	4,957,562 78	.	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	.	9,500,775 48	.	Idem.
.	.	5,227,348 88	.	2,424,045 52	Idem.
.	.	5,646,764 42	.	3,488,458 01	Idem.
.	.	6,529,425 85	2,852,785 02	.	Idem.
.	.	4,885,864 51	11,155,754 01	.	Idem.
.	.	2,794,125 54	5,459,966 25	.	Idem.
.	.	2,047,959 98	10,685,841 29	.	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
.	.	2,194,520 81	8,802,542 55	.	Idem.
.	.	24,529,484 30	.	12,544,566 07	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
.	.	50,282,265 67	.	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
.	.	15,242,526 46	.	4,708,874 60	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
.	.	25,004,554 12	.	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
.	.	19,518,527 84	.	16,150,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
.	28,529,552 50	.	51,800,577 50	.	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
.	14,125,308 57	.	17,720,555 09	.	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
.	.	1,505,427 67	11,456,560 09	.	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	.	10,158,706 66	.	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
.	5,015,858 75	.	18,452,745 55	.	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
.	.	24,498,605 67	.	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
.	.	20,085,966 95	.	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
.	11,860,247 48	.	14,270,905 55	.	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	.	12,450,455 42	.	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
.	26,950,415 72	.	52,284,817 80	.	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,449 52	.	55,929,168 40	.	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	.	18,162,704 05	.	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,555 .	.	59,721,849 70	.	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	.	11,507,502 06	.	Idem.
6,060,552 45	.	18,264,265 66	.	24,524,016 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769 215 05	.	15,557,568 81	.	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	.	48,554,217 55	.	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	.	.	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	.	17,420,466 21	.	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
.	19,540,665 51	.	21,734,496 62	.	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
.	.	10,275,800 45	.	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
.	.	27,694,580 75	.	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
.	.	1,956,500 88	13,748,655 49	.	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1893.
.	.	44,784,550 48	.	59,489,509 85	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
.	.	7,844,402 55	.	220,829 55	
166,298,440 49	332,426,731 10	457,589,571 72	355,875,549 52	375,658,484 25	
511 62	105,102,046 53		17,703,134 01		

(296)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	347,263,877 69
et pour les ressources extraordinaires, à	66,780,784 52
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	414,044,662 21
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr.	341,004,344 92
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	64,906,072 98
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	405,910,417 90
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	8,134,244 31
Mais comme l'exercice 1891 a laissé un excédent de dépenses de fr. 17,763,134 91 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	17,763,134 91
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1892, présente un excédent de dépenses de fr.	9,628,890 60
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1892.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1892 le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	0,963,500 35
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	0,028,890 60
Soit une différence totale de fr.	19,592,390 95

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	2,070,442 05	"
	Enregistrement et domaines	"	423,010 15
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	14,472 59	"
	Chemins de fer, etc.	"	226,861 32
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	"	1,170,625 48
	Prisons	57,859 46	"
	Trésorerie générale, etc.	2,857 59	"
	Contributions directes, etc.	7,247 27	"
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines	"	94,513 06
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	172,142 96
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	"	26,024 99
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	"
	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	347,112 84
	Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	200,523 36
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{re} août 1881.)	"	1,555 94
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	"	25,000 "
	Remboursement des avances faites, pour compte des États contractants, de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers	"	25,000 "
	Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	"	138,647 26
		2,152,858 96	2,851,013 36

Reste en diminution de recettes. fr. 698,156 40

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique		1,172,965 27	"
Ministère de la justice		940,255 70	"
— des affaires étrangères		7,150 "	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		9,951 89	"
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics		170,098 05	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		248,413 97	"
— de la guerre		"	"
Corps de la gendarmerie		"	"
Ministère des finances		101,056 24	"
Non-valeurs et remboursements		490,731 47	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 1,600,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 3,315,351 16 c ^{ts} ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	1,715,351 16
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1889 à 1892, et dont le transfert à l'exercice 1893 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	563,129 79
Excédent de dépenses de l'exercice 1891		17,763,134 91	"
		20,072,715 50	2,078,480 95

Reste en augmentation de dépenses fr. 18,894,234 55

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1892. fr. 19,592,390 95

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1893, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1893, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1893 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	544,750,828 40
<i>Dépenses</i> , à		343,966,749 67
		<hr/>
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTES.	fr.	784,078 73
		<hr/> <hr/>

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
2° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	500,000 »
3° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	100,000 »
4° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	200,000 »
5° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	100,000 »
6° Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le Département de la Guerre	5,000,000 »
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 5,928,000 »

REPORT. fr.	5,928,000 »
7° Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 3 p. c. et à 3 1/2 p. c., 2 ^e série- . . .	748,000 »
8° Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 »
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,113,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1893.)	17,390,453 33
10° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Partie recouvrée en 1893)	21,697,303 32
11° Titres de la dette publique à 3 1/2 p. c., dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	1,700,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>47,475,756 65</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr.	343,966,749 67
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à	72,250 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1889, 1890, 1891 et 1892, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	363,129 79
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>344,402,129 46</u>

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1893 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1891. — Art. 5 de la loi du 21 août 1891 fr.	10,962,786 74
b) De l'exercice 1892. — Art. 6 de la loi du 24 mai 1892	35,247,740 73
	<u>46,210,527 47</u>
A REPORTER. . . . fr.	46,210,527 47

REPORT. . . . fr. 46,210,527 47

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 1 ^{er} septembre 1893 (art. 1 ^{er}). . . fr.	47,122,894 89	
b) — — — (art. 3) . . .	3,040,000 »	
		50,162,894 89
ENSEMBLE. . . . fr.		96,373,422 36

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1894, effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893, ci. . . . fr.	44,038,587 62	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 21 août 1891, ci	2,506,331 22	
		46,544,918 84
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1893 s'élèvent à fr.		49,828,503 52

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	344,750,828 40	}	392,226,585 05
— extraordinaires	47,475,756 65		

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	344,402,129 46	}	394,230,632 98
Services spéciaux	49,828,503 52		

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de . . fr. 2,004,047 93

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1893, jusqu'au 1^{er} janvier 1894, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1893 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	392,226,585 05
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	397,940,438 01
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1893 sont de	385,897,498 60
Au 1 ^{er} janvier 1894, il restait à recouvrer . . . fr.	12,042,959 41
Les droits constatés	397,940,438 01
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	5,713,852 96

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	394,230,632 98
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1894, montent à fr.	288,433,253 41
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	104,847,379 57
ENSEMBLE. . . . fr.	393,280,632 98
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1893 n'ont été que de	237,802,407 31
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1894 fr.	155,478,225 67
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1893.	393,280,632 98
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	950,000 »

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

La situation du budget de l'exercice 1893 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr.	397,940,438 01
Dépenses — —	393,280,632 98
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice. . . fr.	<u>4,659,805 03</u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1893.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	27 février 1893. (Mon. n° 60.)	Budget primitif.	106,850,021 17	•	106,850,021 17
<i>Dotations.</i>	30 déc. 1892. (Mon. n° 368.)	Budget primitif.	4,774,200 »	•	4,774,200 »
<i>Ministère de la justice.</i>	27 mai 1893. (Mon. n° 151.)	Budget primitif.	18,685,900 •	•	18,685,900 »
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	26 déc. 1892. (Mon. n° 363.)	Budget primitif.	2,487,463 »	•	2,493,713 »
	5 sept. 1893. (Mon. n° 331.)	Transfert de l'art. 1 ^{er} du budget de 1892 à l'art. 3 du budget de 1893.	•	0,250 •	
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	27 février 1893. (Mon. n° 61.)	Budget primitif.	23,210,045 »	•	23,210,045 »
<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>	15 mars 1893. (Mon. n° 81.)	Budget primitif.	17,551,393 •	•	17,551,393 »
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	12 mai 1893. (Mon. n° 134.)	Budget primitif.	102,208,500 »	•	102,208,500 »
<i>Ministère de la guerre.</i>	23 déc. 1892. (Mon. n° 359.)	Budget primitif.	46,801,152 50	•	46,801,152 50
<i>Gendarmerie.</i>	25 déc. 1892. (Mon. n° 359.)	Budget primitif.	4,301,100 »	•	4,301,100 »
<i>Ministère des finances.</i>	26 déc. 1892. (Mon. n° 364.)	Budget primitif.	15,567,975 »	•	15,633,975 •
	19 août 1893. (Mon. n° 253-254.)	Transfert de l'article 56 (nouveau) du budget de 1892 à l'exercice 1893.	•	60,000 •	
	5 sept. 1893. (Mon. n° 331.)	Augmentation de l'article 5	•	6,000 •	
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	30 déc. 1892. (Mon. n° 364.)	Budget primitif.	1,529,000 »	•	1,529,000 »
TOTAL.			343,966,749 67	72,250 •	344,038,009 67

(306)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1893,
AU 1^{er} JANVIER 1894.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	117,452,429 »
	{ Enregistrement et domaines.	51,040,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines.	1,555,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	154,164,300 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines.	2,840,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	90,000 »
	{ Prisons	355,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	15,655,600 »
REMBOURSEMENTS . . .	{ Contributions directes, etc.	650,000 »
	{ Enregistrement et domaines.	478,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,505,515 40
TOTAUX. fr.		344,750,828 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.		500,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers.		»
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		100,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école.		»
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		200,000 »
A REPORTER. fr.		828,000 »

L'EXERCICE 1893.

recettes, au 1^{er} janvier 1894.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1893.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
117,852,133 78	115,287,705 00	2,614,428 60	"	419,704 78	117,852,133 78	
52,017,021 24	51,548,701 71	669,129 53	"	971,021 24	52,017,021 24	
1,730,965 15	1,729,575 57	1,389 58	"	195,965 15	1,730,965 15	
158,518,188 59	153,933,414 02	4,584,774 57	"	4,353,888 59	158,518,188 59	
3,771,401 05	2,528,578 30	1,242,822 66	"	951,401 05	3,771,401 05	
94,210 03	94,210 03	"	"	4,210 03	94,210 03	
337,066 55	304,102 05	32,964 50	17,033 47	"	337,066 55	
15,484,077 69	12,012,286 80	1,471,790 89	169,522 51	"	15,484,077 69	
730,510 14	704,612 61	25,906 53	"	100,510 14	730,510 14	
625,368 05	310,403 22	305,964 83	"	147,568 05	625,368 05	
22,984 "	22,984 "	"	"	"	22,984 "	
2,606,536 40	2,292,505 77	313,940 63	"	103,021 "	2,606,536 40	
351,791,371 65	340,528,230 24	11,263,112 41	187,455 78	7,227,999 03	351,791,371 65	
28,000 "	28,000 "	"	"	"	28,000 "	
748,176 38	547,112 84	401,065 54	"	248,176 38	748,176 38	
25,000 "	25,000 "	"	"	25,000 "	25,000 "	
50,000 "	"	50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	
407,625 48	281,265 79	126,359 69	"	507,625 48	407,625 48	
1,555 94	519 22	1,206 72	"	2,801 78	1,555 94	
1,335 84	1,335 84	"	"	"	1,335 84	
222,587 31	185,343 52	39,243 79	"	22,587 31	222,587 31	
1,484,280 95	860,407 21	617,875 74	"	656,280 95	1,484,280 95	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	828,000 »
Prix de vente de terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	100,000 »
Produit d'autres aliénations d'immeubles.	
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).	
Produit de l'adjudication d'une partie du remblai du ravin Ouest, à Charleroi.	»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.	»
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le département de la guerre.	5,000,000 »
Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 5 et à 5 1/2 p. c., 2 ^e série	748,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 »
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c., au capital nominal de 2,091,800 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	1,700,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 55,115,000 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 18 juillet 1892. — Partie recouvrée en 1895).	17,500,455 53
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1895. — Partie recouvrée en 1895).	21,697,503 52
TOTALS fr.	47,475,756 65
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES . . fr.	544,750,828 40
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	592,226,585 05

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTE PROBABLE de l'exercice 1893.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
1,484,280 95	866,407 21	617,873 74	•	656,280 95	1,484,280 95	
51,075 54	51,075 54	•	•	•	51,075 54	
209,879 49	192,679 49	17,200 •	•	161,492 06	209,879 49	
537 03	537 03	•	•	•	537 03	
330 12	330 12	•	•	330 12	330 12	
8,264 82	8,158 82	106 •	•	8,264 82	8,264 82	
138,647 26	•	138,647 26	•	138,647 26	138,647 26	
3,000,000 •	3,000,000 •	•	2,000,000 •	•	3,000,000 •	
•	•	•	748,000 •	•	•	
6,000 •	•	6,000 •	6,000 •	•	6,000 •	
2,162,294 50	2,162,294 50	•	•	462,294 50	2,162,294 50	
17,390,453 33	17,390,453 33	•	•	•	17,390,453 33	
21,697,303 32	21,697,303 32	•	•	•	21,697,303 32	
46,149,066 36	45,369,239 36	779,827 •	2,754,000 •	1,427,309 71	46,149,066 36	
351,791,371 05	340,528,259 24	11,263,112 41	187,455 78	7,227,999 03	351,791,371 05	
397,940,438 01	385,897,498 60	12,042,939 41	2,941,455 78	8,655,308 74	397,940,438 01	
			5,713,852 96			

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1889.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

Exercice 1890.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

Exercice 1891.

Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

Exercice 1892.

Dette publique

Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique

— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

Corps de la gendarmerie

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations

Liste civile

Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre

Sénat

Chambre des Représentants

Cour des comptes

Ministère de la justice

— des affaires étrangères

— de l'intérieur et de l'instruction publique

— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics

— des chemins de fer, postes et télégraphes

— de la guerre

Corps de la gendarmerie

Ministère des finances

Non-valeurs et remboursements

L'EXERCICE 1893.

dépenses au 1^{er} janvier 1894.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
22,097 42	4,445 24	•	4,445 24	17,652 18	
55,880 45	•	•	•	35,880 45	
328 96	322 58	522 58	•	6 58	
58,506 81	4,767 62	522 58	4,445 24	53,539 19	
844 06	•	•	•	844 06	
3,054 26	•	•	•	3,054 26	
289 17	289 17	289 17	•	•	
11,718 40	6,061 20	6,061 20	•	5,657 20	
15,661 85	6,350 37	6,350 37	•	9,511 46	
12,000 •	•	•	•	12,000 •	
700 •	700 •	700 •	•	•	
151,927 06	52,482 13	52,482 13	•	99,444 93	
7,561 94	2,452 24	2,452 24	•	5,109 70	
86,488 00	27,267 09	26,073 02	1,194 07	59,221 •	
29,640 •	2,018 02	2,018 02	•	27,621 98	
288,517 09	84,919 48	85,725 41	1,194 07	203,597 61	
106,850,021 17	92,663,308 24	88,762,250 05	3,901,056 19	14 186,714 93	
3,300,000 •	3,300,000 •	3,300,000 •	•	•	
200,000 •	200,000 •	200,000 •	•	•	
105,000 •	90,000 •	90,000 •	•	15,000 •	
922,600 •	914,288 76	879,924 62	34,364 14	8,511 24	
246,600 •	253,782 48	229,772 05	4,010 45	12,817 52	
18,685,900 •	15,932,747 14	13,205,366 95	2,727,380 21	2,753,152 86	
2,495,713 •	2,327,110 05	2,171,523 04	155,587 01	166,602 95	
25,210,045 •	20,765,557 79	20,114,763 12	648,594 67	2,446,687 21	
17,551,393 •	12,735,187 •	11,980,318 06	754,868 94	4,816,206 •	
102,208,500 •	52,088,018 71	31,107,648 74	980,369 97	70,120,481 20	
46,801,152 50	45,810,495 21	6,557,513 59	59,252,979 82	990,659 29	
4,301,100 •	4,205,090 37	3,101,244 05	1,193,846 32	6,009 63	
15,633,075 •	6,423,029 67	6,411,977 42	11,652 25	9,210,545 33	
1,529,000 •	731,701 •	729,305 62	2,395 38	797,299 •	
544,038,999 67	238,508,712 42	188,841,607 09	49,667,105 53	105,550,287 25	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1895.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1	•	1	Avances, pour compte des États contractants, de tout ou partie des frais d'installation du bureau international des tarifs douaniers.	22,206 80	•	•
1a	•	1a	Avances, pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	95,167 •	•	•
2	1	•	Avances, pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements (art. 81, 82, 84 et 85 de l'Acte général).	•	•	12,000 •
TOTALS pour le ministère des affaires étrangères. . . fr.				115,433 80	•	12,000 •
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.						
3	•	3	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers.	•	11,789 94	•
TOTALS pour le ministère de la justice. fr.				•	11,789 94	•
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Anciens services.						
4	•	3	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française.	•	14,411 20	•
5	2	•	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.	•	•	64,350 •
6	9	•	Tir national; installations complémentaires	•	•	60,000 •
TOTALS. fr.				•	14,411 20	124,350 •
Lettres, sciences et beaux-arts.						
7	•	7	Bibliothèque royale. — Acquisitions de manuscrits	46 95	•	•
8	3	•	Nouveau Musée des beaux-arts à Anvers	•	•	142,000 •
9	4	•	Musées royaux du parc du Cinquantenaire. (Acquisitions extraordinaires).	•	•	253,619 •
10	5	•	Acquisition d'une collection de médailles	•	•	15,000 •
11	•	9	Académie royale flamande à Gand. — Acquisition d'un local . .	•	12 50	•
12	6	•	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs.	•	•	150,000 •
15	•	10	Exploration scientifique au Congo	7,188 35	•	•
TOTALS. fr.				7,255 28	12 50	550,619 •

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
115,435 80	•	•	•	22,266 80	•	22,266 80
	25,000 •	25,000 •	•	68,167 •	•	68,167 •
12,000 •	6,000 •	6,000 •	•	6,000 •	6,000 •	•
127,435 80	31,000 •	31,000 •	•	96,435 80	6,000 •	90,435 80
11,789 94	5,809 01	5,809 01	•	5,980 93	5,980 93	•
11,789 94	5,809 01	5,809 01	•	5,980 93	5,980 93	•
14,411 20	765 96	765 96	•	13,647 24	13,647 24	•
64,550 •	49,270 27	49,270 27	•	15,079 73	15,079 73	•
60,000 •	205 22	205 22	•	59,794 78	59,794 78	•
158,761 20	50,239 45	50,239 45	•	88,521 75	88,521 75	•
46 93	•	•	•	46 93	•	46 93
142,000 •	142,000 •	142,000 •	•	•	•	•
253,619 •	250,672 20	250,572 20	100 •	2,946 80	2,946 80	•
15,000 •	15,000 •	15,000 •	•	•	•	•
12 50	•	•	•	12 50	12 50	•
150,000 •	2,960 91	•	2,960 91	147,039 09	147,039 09	•
7,188 35	7,000 •	7,000 •	•	188 35	•	188 35
567,866 78	417,635 11	414,572 20	3,060 91	150,235 67	149,998 30	235 28

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 30 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	
			Service de l'instruction publique.			
14	•	11a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	21 46	•	•
14a	•	11b	Id. id.	•	5 53	•
14b	7	•	Id. id.	•	•	500,000 •
15	•	12	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	5,004 57	•	•
16	•	15a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de maisons d'écoles primaires	414,341 12	•	•
16a	•	15b	Id. id.	•	600,000 •	•
16b	8	•	Id. id.	•	•	400,000 •
17	•	14a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	107 29	•	•
17a	•	14b	Id. id.	•	255,628 01	•
17b	•	•	Id. id.	•	•	100,000 •
			TOTALS. fr.	417,474 44	855,655 54	1,000,000 •
			TOTALS pour le ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	424,709 72	870,057 24	1,684,969 •
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.			
18	•	15	Aide aux populations ouvrières et agricoles à l'occasion des rigueurs exceptionnelles de l'hiver. (Loi du 23 février 1891, <i>Moniteur</i> n° 59.)	42,728 16	•	•
19	•	16	Subside pour la participation des industriels belges à l'exposition de Chicago.	•	150,000 •	•
19a	10	•	Exposition de l'œuvre de la femme à Chicago. — Subside	•	•	50,000 •
20	11	•	Exposition universelle d'Anvers de 1894. — Subside au comité exécutif.	•	•	500,000 •
21	•	17a	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique; subsides pour travaux d'amélioration et de réfection extraordinaire de la voirie vicinale.	•	492,825 95	•
21a	12	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique.	•	•	1,500,000 •
22	15	•	Construction et placement d'un ponton en fer à la station sanitaire du Doel	•	•	20,700 •
			TOTALS. fr.	42,728 16	642,825 95	1,850,700 •

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
	18 01	18 01	•	5 45	•	5 45
500,026 90	•	•	•	5 55	5 55	•
	457,081 21	455,715 76	1,505 45	42,918 70	42,918 79	•
5,004 57	3,000 •	•	3,000 •	4 57	•	4 57
	414,341 12	414,341 12	•	•	•	•
1,414,341 12	549,152 81	547,225 51	1,907 50	250,867 19	250,867 19	•
	•	•	•	400,000 •	400,000 •	•
	•	•	•	107 29	•	107 20
555,735 30	207,102 12	200,018 06	6,184 06	48,525 80	48,525 80	•
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
2,273,107 98	1,450,675 27	1,418,218 26	12,457 01	842,452 71	842,517 40	115 51
2,979,735 96	1,898,547 85	1,883,029 91	15,517 02	1,081,188 13	1,080,857 54	359 89
42,728 16	40,810 67	40,810 67	•	1,917 49	•	1,917 49
180,000 •	150,000 •	150,000 •	•	•	•	•
	30,000 •	30,000 •	•	•	•	•
500,000 •	•	•	•	300,000 •	300,000 •	•
	417,065 55	417,065 55	•	75,760 58	75,760 58	•
1,992,825 93	1,185,556 66	1,185,556 66	•	314,445 34	314,445 34	•
20,700 •	20,700 •	20,700 •	•	•	•	•
2,556,254 09	1,844,132 68	1,844,152 68	•	692,121 41	690,203 02	1,917 40

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	
Routes et bâtiments civils.						
25	•	18a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire	1,000,000	•	•
25a	•	18b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le palais de justice de Bruxelles; aménagement du parc du Cinquantenaire et solde du subside alloué pour l'établissement des voies de communication au quartier Léopold II	•	499,736	•
25b	14	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles	•	•	500,000
24	•	19	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras.	• 82	•	•
24a	•	19a	Id. id.	•	466,886 12	•
25	28	•	Modification de l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	•	•	32,000
26	•	21a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	585,544 90	•	•
26a	•	21b	Id. id.	•	600,000	•
26b	15	•	Agrandissement des ministères; nouveaux bâtiments du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	•	•	500,000
27	•	25	Transfert de la Cour des comptes à l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, place Royale	•	50,000	•
28	26	•	Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1885.	•	•	40,000
29	•	25a	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de droite du palais du Cinquantenaire	100,000	•	•
30	•	26	Palais du Cinquantenaire. — Entrée centrale et cour d'honneur	548,460 09	•	•
31	•	27	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux d'appropriation des locaux de la justice de paix (5 ^e canton)	•	20,000	•
31a	17	•	Palais de justice de Bruxelles	•	•	67,485
32	•	31	Musée des antiquités et archives de l'État. — Complément du coût du transfert des collections dans le palais du Cinquantenaire et dans l'ancien musée	5 05	•	•
33	•	32	Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	30,000	•	•
A REPORTER. fr.				2,065,310 84	1,636,622 12	639,485

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 3 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
	999,620 19	996,246 90	3,373 23	379 81	.	379 81
1,990,736 .	255,127 27	241,794 04	13,332 33	244,008 73	244,608 73	.
	.	.	.	500,000 .	500,000 .	.
466,886 04 82	.	. 82
	457,181 59	457,137 59	44 .	9,704 53	9,704 53	.
32,000 .	31,690 .	31,690 .	.	310 .	310 .	.
	585,784 17	543,634 17	40,150 .	1,560 73	.	1,560 73
1,485,344 90	.	.	.	600,000 .	600,000 .	.
	.	.	.	300,000 .	300,000 .	.
50,000 .	2,037 .	2,037 .	.	47,963 .	47,963 .	.
40,000 .	33,761 64	33,701 64	.	6,238 36	6,238 36	.
100,000 .	1,838 09	1,838 09	.	98,161 01	.	98,161 01
348,460 09	70,115 34	70,115 34	.	278,344 75	.	278,344 75
	16,551 92	16,551 92	.	3,448 08	3,448 08	.
87,485 .	1,571 .	1,571 .	.	65,014 .	65,014 .	.
	.	.	.	5 03	.	5 03
30,000	30,000 .	.	30,000 .
4,659,917 96	2,453,278 21	2,306,378 65	56,809 56	2,186,639 75	1,778,186 70	408,453 05

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	
			REPORT. fr.	2,063,810 84	1,636,622 12	930,485 .
34	•	33a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. . .	46,517 81	»	•
34a	18	•	Id. id.	»	»	75,000 .
35	»	34a	Reconstruction du château royal de Laeken	10,649 85	•	•
35a	•	34b	Id. id.	»	847,782 72	•
35b	10	•	Id. id.	»	»	1,500,000 .
36	»	35a	Établissement du parc public de Laeken	»	174 48	•
37	20	•	École de médecine vétérinaire; travaux de construction	»	»	250,000 .
38	•	37a	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison	»	21,285 47	•
38a	21	•	Id. id.	•	•	56,000 .
39	16	•	Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'administration des chemins de fer.	»	»	20,000 .
40	•	38a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand . .	»	100,000 .	•
41	•	39a	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges — Reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes . .	60,000 .	»	•
42	•	40a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. .	•	100,000 .	•
45	•	41	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	26,568 86	»	•
44	•	42a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	36,725 20	•	•
44a	»	42b	Id. id.	»	350,000 .	•
45	24	•	Complément et améliorations des installations de divers prisons du royaume, y compris l'achat de terrains.	»	»	58,000 .
46	•	45a	Asile d'aliénés à Tournai	»	20,140 99	•
46a	22	•	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai; alimentation d'eau .	»	•	34,900 .
47	•	44a	Travaux d'agrandissement, soit au dépôt de mendicité de Bruges, soit aux écoles de bienfaisance de l'Etat	•	188,984 94	•
47a	25	•	Travaux d'agrandissement au dépôt de mendicité de Bruges et aux écoles de bienfaisance de l'Etat	»	•	62,000 .
48	•	41	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand et part de l'Etat dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit; restauration du monument.	31,028 54	»	•
48a	•	45a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	•	39,554 77	•
48b	25	•	Id. id.	•	•	30,000 .
49	27	•	Construction de l'école normale d'instituteurs à Gand	»	»	28,000 .
			TOTAUX. fr.	2,275,299 10	3,304,545 49	3,033,385 .

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultat: DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 3 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
4,659,917 00	2,455,278 21	2,596,378 65	56,899 56	2,180,659 75	1,778,186 70	408,455 05
121,517 81	46,517 81	46,517 81	»	»	»	»
	60,614 02	60,462 22	151 80	14,585 98	14,585 98	»
	10,540 85	10,549 85	»	500 »	»	500 »
2,358,452 57	823,585 »	805,579 50	18,005 50	24,197 72	24,197 72	»
	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
174 48	»	»	»	174 48	174 48	»
250,000 »	5,064 10	2,956 66	107 44	246,935 90	246,935 00	»
57,285 47	21,285 47	21,285 47	»	»	»	»
	20,769 51	20,674 47	94 84	15,250 00	15,250 60	»
20,000 »	»	»	»	20,000 »	20,000 »	»
100,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
60,000 »	60,000 »	60,000 »	»	»	»	»
100,000 »	35,474 »	35,474 »	»	64,526 »	64,526 »	»
26,568 86	1,625 »	1,625 »	»	24,945 86	»	24,945 86
586,725 20	56,725 20	56,725 20	»	»	»	»
	251,515 12	251,515 12	»	98,686 88	98,686 88	»
58,000 »	42 81	42 81	»	57,957 19	57,957 19	»
55,040 89	14,800 12	14,800 12	»	5,241 87	5,241 87	»
	55 54	50 20	5 25	54,844 46	54,844 46	»
250,084 94	9,040 21	9,040 21	»	170,944 73	170,944 73	»
	»	»	»	62,000 »	62,000 »	»
	51,028 54	51,028 54	»	»	»	»
100,585 51	14,894 08	14,894 08	»	24,660 69	24,660 69	»
	»	»	»	30,000 »	30,000 »	»
28,000 »	25,496 16	25,496 16	»	2,503 84	2,503 84	»
8,613,220 50	3,920,055 55	3,844,791 16	75,264 59	4,695,174 04	4,260,477 15	435,696 91

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	
Travaux hydrauliques.						
50	»	47a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art	06,720 99	»	»
50a	»	47b	Id. id.	»	500,000 »	»
50b	20	»	Id. id.	»	»	700,000 »
51	»	48a	Sambre. — Expropriations et travaux	»	55,565 46	»
51a	50	»	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	»	»	50,000 »
52	31	»	Ourthe. — Expropriations et travaux.	»	»	150,000 »
53	»	50	Escaut. — Expropriations et travaux	104,708 08	»	»
53a	»	50a	Id. id.	»	800,000 »	»
53b	34	»	Id. id.	»	»	700,000 »
54	»	51a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	»	50,000 »	»
54a	35	»	Id. id.	»	»	50,000 »
55	»	53a	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux	50,000 »	»	»
55a	56	»	Id. id.	»	»	50,000 »
56	»	54	Haine. — Expropriations et travaux	»	19,979 88	»
57	»	55	Dendre canalisée. — Expropriations et travaux	57,019 55	»	»
58	»	56a	Rupel. — Expropriations et travaux.	»	540,892 54	»
58a	37	»	Id. id.	»	»	150,000 »
59	»	57a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.	377,887 54	»	»
59a	»	57b	Id. id.	»	700,000 »	»
60	58	»	Nèthe. — Expropriations et travaux	»	»	20,000 »
61	»	59	Démer. — Expropriations et travaux	1,600 80	»	»
61a	59	»	Id. id.	»	»	50,000 »
62	43	»	Zwyn	»	»	600 »
63	»	62a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux.	»	205,858 99	»
63a	40	»	Id. id.	»	»	250,000 »
64	»	63a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	724 57	»	»
65	»	65a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.	120,000 »	»	»
66	»	66	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	14,459 44	»	»
67	»	67a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	»	22,388 06	»
67a	33	»	Id. id.	»	»	100,000 »
68	»	68a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	4 50	»	»
68a	»	68b	Id. id.	»	954,588 83	»
68b	52	»	Id. id.	»	»	1,250,000 »
A REPORTÉS fr.				785,105 36	5,526,261 56	5,480,600 »

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS — EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
	96,720 99	96,720 99	•	•	•	•
1,096,720 99	300,000 •	300,000 •	•	•	•	•
	365,281 09	304,623 54	60,657 55	334,718 91	334,718 91	•
103,563 46	53,563 46	40,406 85	4,156 61	•	•	•
	3,181 01	•	3,181 01	46,818 99	46,818 99	•
150,000 •	500 •	500 •	•	140,500 •	140,500 •	•
	104,708 08	104,608 43	99 65	•	•	•
1,604,708 08	384,470 04	355,137 74	29,332 30	415,529 06	415,529 06	•
	•	•	•	700,000 •	700,000 •	•
80,000 •	28,176 32	28,176 32	•	1,823 68	1,823 68	•
	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
60,000 •	1,168 77	1,168 77	•	28,831 23	•	28,831 23
	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
19,079 88	16,304 10	16,304 19	•	3,675 69	3,675 69	•
37,010 55	21,122 37	16,400 12	4,722 25	15,897 18	•	15,897 18
409,882 34	314,970 36	314,970 36	•	34,911 98	34,911 98	•
	•	•	•	150,000 •	150,000 •	•
1,077,887 34	168,496 34	167,081 34	1,415 •	209,390 80	•	200,390 80
	•	•	•	700,000 •	700,000 •	•
20,000 •	9,900 •	9,900 •	•	10,100 •	10,100 •	•
31,690 89	1,463 05	54 65	1,408 40	227 84	•	227 84
	•	•	•	30,000 •	30,000 •	•
600 •	165 44	165 44	•	434 56	434 56	•
545,858 99	295,858 99	295,858 99	•	•	•	•
	142,246 60	142,246 60	•	107,753 40	107,753 40	•
724 37	724 37	724 37	•	•	•	•
120,000 •	106,141 33	94,941 15	11,200 18	13,858 67	•	13,858 67
14,459 44	11,367 72	83 78	11,283 94	3,071 72	•	3,071 72
122,588 06	320 39	320 39	•	22,067 47	22,067 47	•
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
	4 30	4 30	•	•	•	•
2,204,503 33	954,588 83	954,588 83	•	•	•	•
	906,837 03	896,095 69	9,741 34	344,102 97	344,102 97	•
7,790,056 92	4,287,281 87	4,150,083 64	137,198 23	3,502,776 05	3,231,407 61	271,277 44

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 95 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
			Report. . . . fr.	785,195 56	3,526,261 56	3,480,600 »
69	»	69	Port de Nieupoort. — Expropriations et travaux	95,156 66	»	»
69a	42	»	Id. id.	»	»	300,000 »
70	»	70a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	34,591 67	»	»
70a	»	70b	Id. id.	»	35,000 »	»
70b	41	»	Id. id.	»	»	50,000 »
71	»	71a	Réparation des dégâts occasionnés en 1887 à l'embarcadère de l'Escaut à Anvers par le steamer « New-Guinea »	1,352 74	»	»
72	»	73	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	6,357 65	»	»
			TOTAUX. . . . fr.	920,654 08	3,581,261 56	3,830,600 »
Chemins de fer en construction.						
75	»	74	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	120,299 45	»	»
74	»	75b	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet-Anhée à celle de Namur-Givet et doublement de la voie sur une partie de la ligne de Mettet à Anhée	»	864,420 84	»
74a	44	»	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet	»	»	1,700,000 »
75	»	76	Gedinne à Houyet	72,132 98	»	»
75a	»	76a	Id.	»	750,000 »	»
75b	45	»	Id.	»	»	500,000 »
76	»	77a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet	»	500,000 »	»
76a	46	»	Id. id.	»	»	300,000 »
77	»	78a	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg	»	500,000 »	»
77a	47	»	Id. id.	»	»	300,000 »
78	»	79	Ambières.	36,557 37	»	»
79	»	80	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	160,905 24	»	»
80	»	81a	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen	»	1,400,000 »	»
80a	48	»	Id. id.	»	»	1,500,000 »
			A REPORTER. . . . fr.	398,005 04	4,014,420 84	4,300,000 »

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
7,790,050 92	4,287,281 87	4,150,085 04	137,198 23	3,502,775 05	3,231,497 61	271,277 44
395,150 66	95,150 66	95,150 66	"	"	"	"
	5,063 89	5,063 89	"	294,936 11	294,936 11	"
	34,591 07	34,591 07	"	"	"	"
119,591 07	32,877 03	32,872 55	4 48	2,122 97	2,122 97	"
	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
1,352 74	"	"	"	1,552 74	"	1,352 74
0,537 05	3,177 44	3,177 44	"	3,180 21	"	3,180 21
8,312,515 04	4,458,148 56	4,320,945 85	137,202 71	3,854,307 08	3,578,556 69	275,810 39
120,299 45	08,851 74	65,484 54	5,567 20	51,447 71	"	51,447 71
2,564,420 84	864,420 84	864,420 84	"	"	"	"
	632,805 86	620,738 92	6,066 94	1,067,194 14	1,067,194 14	"
	72,132 98	72,132 98	"	"	"	"
1,322,132 98	750,000 "	749,974 70	25 50	"	"	"
	144,532 94	2,907 94	141,025 "	355,467 06	355,467 06	"
800,000 "	244,988 80	244,988 80	300 "	255,011 20	255,011 20	"
	"	"	"	300,000 "	300,000 "	"
800,000 "	500,000 "	455,704 81	46,295 19	"	"	"
	3,800 14	"	5,800 14	296,199 86	296,199 86	"
36,357 37	33,207 79	29,105 10	4,102 69	3,149 58	"	3,149 58
169,905 24	23,550 27	21,114 91	2,235 36	146,554 97	"	146,554 97
2,900,000 "	1,386,669 71	1,339,668 80	47,000 91	15,530 29	13,330 29	"
	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
8,713,115 88	4,724,761 07	4,467,942 34	256,818 73	3,988,354 81	3,787,202 65	201,152 26

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	
			REPORT. fr.	398,695 04	4,014,420 84	4,300,000 »
81	»	83	Gare industrielle de Tournai	3,184 05	»	»
82	»	84	Chemin de fer de ceinture de Gand (procès Lambert frères)	1,051 86	»	»
			TOTAUX. fr.	402,930 95	4,014,420 84	4,300,000 »
			TOTAUX pour le ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics fr.	3,641,612 20	11,523,053 82	13,014,685 »
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
83	»	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,007,742 05	»	»
83a	»	85b	Id. id.	»	6,353,869 87	»
83b	49	»	Id. id.	»	»	9,626,000 »
84	»	86a	Chemins de fer. — Traction et matériel.	631,420 59	»	»
84a	»	86b	Id. id.	»	696,985 77	»
84b	30	»	Id. id.	»	»	2,104,000 »
85	»	»	Rachat de la concession du chemin de fer de Lierre à Turnhout. — Intérêts et frais	»	»	440,000 »
86	»	87a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	29,303 10	»	»
86a	»	87b	Id. id.	»	252,290 »	»
86b	51	»	Id. id.	»	»	280,000 »
87	»	88a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	»	470,695 22	»
87a	52	»	Id. id.	»	»	710,000 »
88	»	89a	Marine. — Construction de deux paquebots destinés au service d'Ostende-Douvres	»	24,890 42	»
88a	53	»	Id. id.	»	»	2,227,000 »
89	»	90	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers	45,004 11	»	»
90	»	92	Modifications et améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	1,854 56	»	»
90a	»	92a	Parachèvement des améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	»	40,000 »	»
			TOTAUX pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	2,315,324 19	7,840,720 28	15,387,000 »

CICE 1893 (suite).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
8,715,115 88	4,724,761 07	4,467,942 34	256,818 73	3,988,554 81	3,787,202 55	301,152 26
3,184 05	"	"	"	3,184 05	"	3,184 05
1,051 86	"	"	"	1,051 86	"	1,051 86
8,717,351 70	4,724,761 07	4,467,942 34	256,818 73	3,992,500 72	3,787,202 55	205,388 17
28,179,351 11	14,947,097 86	14,477,812 05	469,283 85	13,232,253 25	12,515,440 20	916,812 96
	1,607,742 03	1,584,257 64	23,484 39	"	"	"
17,580,611 90	5,107,959 29	5,056,712 33	51,240 96	1,247,910 58	1,247,910 58	"
	270,640 76	198,989 98	71,650 78	9,355,359 24	9,355,359 24	"
	631,420 59	624,568 34	6,852 25	"	"	"
5,432,406 56	287,212 17	286,182 65	1,029 52	409,773 60	409,773 60	"
	1,172,716 18	1,172,366 18	350 "	951,285 82	951,285 82	"
440,000 "	363,308 81	363,308 81	"	76,691 19	76,691 19	"
	29,303 10	29,303 10	"	"	"	"
561,593 10	203,723 90	191,709 18	12,014 72	48,566 10	48,566 10	"
	"	"	"	280,000 "	280,000 "	"
1,180,695 22	411,604 75	373,861 27	37,833 48	58,998 47	58,998 47	"
	"	"	"	710,000 "	710,000 "	"
2,251,890 42	24,890 42	24,890 42	"	"	"	"
	2,211,811 38	2,210,612 24	1,199 14	15,188 62	15,188 62	"
45,004 11	32,009 63	27,559 55	4,470 10	12,094 46	"	12,994 46
41,854 36	1,854 36	1,592 43	261 93	"	"	"
	2,895 49	875 "	1,918 49	37,106 51	37,106 51	"
25,545,053 47	12,359,180 88	12,146,869 12	212,311 76	13,183,872 59	13,170,878 13	12,994 46

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
91	»	95a	Amélioration du casernement.	658,552 07	»	»
91a	»	95b	Amélioration du casernement. — École militaire.	»	2,000,000	»
91b	54	»	Id. id.	»	»	2,000,000 »
92	»	94	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	514,746 74	»	»
95	»	95a	Renforcement des ouvrages existants de la position d'Anvers	412,256 08	»	»
95a	»	95b	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles.	»	572,015 24	»
95b	55	»	Id. id.	»	»	1,327,156 81
94	»	96	Ligne avancée d'Anvers	906,510 14	»	»
95	»	97a	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> n° 157-158.)	»	1,433,102 67	»
96	»	98	Routes militaires de Namur et de Liège	»	84,055 02	»
97	»	99	Agrandissement du polygone de Brasschaet	46,887 99	»	»
97a	50	»	Id. id.	»	»	110,000 »
98	»	100a	Artillerie de place, etc.	1,412,217 11	»	»
98a	»	100b	Id.	»	2,750,000	»
98b	58	»	Id.	»	»	2,600,000 »
99	»	101a	Artillerie de campagne.	»	10,557 62	»
100	»	102	École de pyrotechnie	277,995 67	»	»
101	»	104	Harnachement de la cavalerie.	85,596 22	»	»
102	»	105a	Armement de l'infanterie	»	4,271,000	»
102a	57	»	Id.	»	»	11,123,754 08
103	59	»	Voitures à bagages et à vivres	»	»	100,000 »
104	»	106	Interruption des voies ferrées.	»	59,945 50	»
105	»	107	Outils et matériel du génie	»	2,095 40	»
TOTAUX pour le ministère de la guerre fr.				4,402,540 02	10,983,561 45	17,260,890 89
MINISTÈRE DES FINANCES.						
106	»	108a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement de places fortes	50,000	»	»
A REPORTER. fr.				50,000	»	»

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 8 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
	658,532 07	647,095 23	11,436 84	•	•	•
4,658,532 07	1,591,672 •	1,570,742 55	20,929 47	608,528 »	608,528 •	•
	•	•	•	2,000,000 »	2,000,000 •	•
514,746 74	66,649 17	66,649 17	•	448,097 57	•	448,097 57
	411,664 08	411,664 08	•	592 »	•	592 •
2,112,508 15	55,788 60	55,788 60	•	517,126 64	517,126 64	•
	•	•	•	1,327,156 81	1,327,156 81	•
996,510 14	120,157 50	120,157 50	•	876,172 84	•	876,172 84
1,455,192 67	1,155,248 45	1,132,767 05	2,480 48	207,944 24	207,944 24	•
84,055 02	65,052 72	65,052 72	•	19,002 30	19,002 30	•
156,887 99	46,887 99	46,828 78	259 21	•	•	•
	92,809 60	91,946 81	862 79	17,190 40	17,190 40	•
	1,412,217 11	1,412,217 11	•	•	•	•
6,762,217 11	1,558,529 05	1,472,750 88	65,598 15	1,211,670 97	1,211,670 97	•
	•	•	•	2,600,000 •	2,600,000 •	•
10,357 62	10,357 62	10,357 62	•	•	•	•
277,995 67	161,895 52	108,207 56	55,686 16	116,100 15	•	116,100 15
85,596 22	85,594 58	85,594 58	•	1,64	•	1 64
15,594,754 08	4,271,000 •	4,271,000 •	•	•	•	•
	5,512,258 21	5,406,525 56	105,732 85	7,611,495 87	7,611,495 87	•
100,000 »	•	•	•	100,000 »	100,000 »	•
59,945 50	27,492 11	27,492 11	•	32,453 39	32,453 39	•
2,095 40	•	•	•	2,095 40	2,095 40	•
32,646,992 56	15,061,584 14	14,800,598 10	260,985 05	17,585,408 22	16,144,444 02	1,440,964 20
50,000 •	5,508 21	5,508 21	•	44,691 79	•	44,691 79
50,000 »	5,508 21	5,508 21	•	44,691 79	•	44,691 79

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.	alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1893.
			REPORT. fr.	50,000	"	"
107	"	109a	Payement des annuités souscrites et à souscrire par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	"	18,549	"
107a	"	"	Payement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles.	"	"	500,000
108	10	"	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers.	"	"	300,000
109	61	"	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	"	"	3,350
110	"	112	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 20 juillet 1880, <i>Moniteur</i> n° 210-211.)	"	4,000,000	"
111	"	"	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890.)	"	"	2,000,000
112	"	114	Organisation provisoire des ateliers de la Monnaie. (Loi du 20 août 1891.)	13,166 72	"	"
Totaux pour le ministère des finances fr.				65,166 72	4,018,540	2,803,350
RÉCAPITULATION.						
Totaux pour le ministère des affaires étrangères				115,433 80	"	12,000
— — de la justice				"	11,789 94	"
— — de l'intérieur et de l'instruction publique.				424,709 72	870,057 24	1,084,069
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics				5,641,612 20	11,523,055 82	13,014,685
— — des chemins de fer, postes et télégraphes.				2,315,324 19	7,840,729 28	15,387,000
— — de la guerre				4,402,540 02	10,083,561 45	17,200,890 89
— — des finances				65,166 72	4,018,540	2,803,350
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires fr				10,062,786 74	35,247,740 73	50,162,894 89

CE 1893 (SUITE).

1^{er} janvier 1894 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 3 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
50,000 •	5,508 21	5,508 21	•	44,091 79	•	44,091 79
518,540 •	18,540 •	18,540 •	•	•	•	•
	440,980 •	440,980 •	•	59,020 •	59,020 •	•
300,000 •	46,423 78	46,423 78	•	253,576 22	253,576 22	•
3,350 •	939 51	939 51	•	2,410 49	2,410 49	•
4,000,000 •	3,000,000 •	3,000,000 •	•	1,000,000 •	1,000,000 •	•
2,000,000 •	2,000,000 •	2,000,000 •	•	•	•	•
13,166 72	13,083 30	13,083 30	•	83 42	•	83 42
6,885,065 72	5,525,283 80	5,525,283 80	•	1,359,781 92	1,315,006 71	44,775 21
127,433 80	31,000 •	31,000 •	•	96,433 80	6,000 •	90,433 80
11,789 94	5,809 01	5,809 01	•	5,980 93	5,080 93	•
2,979,735 96	1,808,547 83	1,883,029 91	15,517 92	1,081,188 15	1,080,837 54	350 59
28,179,551 11	14,947,097 86	14,477,812 03	409,285 83	13,252,253 25	12,315,440 29	916,812 96
25,543,055 47	12,359,180 88	12,146,869 12	212,311 76	13,183,872 59	15,170,878 15	12,994 46
32,046,992 36	15,061,584 14	14,800,508 10	260,985 95	17,585,408 22	16,144,444 02	1,440,964 20
6,885,065 72	5,525,283 80	5,525,283 80	•	1,359,781 92	1,315,006 71	44,775 21
96,573,422 36	49,828,503 52	48,870,402 06	958,101 46	46,544,918 84	44,038,587 02	2,506,331 22

BUDGET DE L'EXERCICE

Compte provisoire des dépenses.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 1 ^{er} septembre 1895.	
	de l'exercice 1891.	de l'exercice 1892.		
RÉCAPITULATION.				
—				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1889	•	•	•
	— — — 1890	•	•	•
	— — — 1891	•	•	•
	— — — 1892	•	•	•
	— propres à l'exercice	•	•	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 1 ^{er} septembre 1895 et à l'arrêté royal du même jour				
	10,962,786 74	35,247,740 75	50,162,804 80	
TOTAUX. . . fr.	10,962,786 74	35,247,740 75	50,162,804 80	

CICE 1893 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1894 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1894, en vertu de l'art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
58,306 81	4,767 62	322 38	4,445 24	53,559 19	•	•
844 06	•	•	•	844 06	•	•
15,661 85	6,350 57	6,350 37	•	9,511 46	•	•
288,517 09	84,919 48	83,726 41	1,194 07	203,597 61	•	•
544,038,999 67	238,508,712 42	188,841,607 09	49,667,105 55	105,550,287 25	•	•
96,373,422 56	49,828,505 52	48,870,402 06	958,101 46	46 544,918 84	44,038,587 62	2,506,331 22
440,775,551 82	288,433,253 41	257,802,407 51	50,630,846 10	152,542,298 41	44,038,587 62	2,506,331 22

(334)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1888 A 1892.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1888 A 1892.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1888 à 1892 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1893 pour l'apurement final de l'exercice 1888, périmé depuis le 31 décembre 1892, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1894, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1888.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1892, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889) étaient de fr.	565,191 91
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1892. fr.	536,885 62
Il a été versé, en 1893, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	6,101 42
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1893, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	22,204 87
SOMME ÉGALE. . fr.	565,191 91

EXERCICE 1889.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1893, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1890). fr.	494,528 74
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1890 à 1893	466,672 42
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1894. fr.	<u>27,856 32</u>

EXERCICE 1890.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1894, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1891). fr.	434,330 62
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1891 à 1893	406,199 95
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1894 fr.	<u>28,130 67</u>

EXERCICE 1891.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1895, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1892). fr.	737,849 75
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1892 et 1893.	422,241 67
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1894 fr.	<u>315,608 08</u>

EXERCICE 1892.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1896, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1893). fr.	808,136 08
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1893	381,811 18
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1894 fr.	<u>426,324 90</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1888.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1889 (nov. et déc.).	EN 1890.	EN 1891.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	Exercice 1886 5,874 19 — 1887 41,852 "	" 41,852 "	5,874 19 "	" "
				47,706 19	41,852 "	5,874 19	"
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dettes publiques.	100,140 47	72,461 60	7,760 43	4,110 85
			Ministère de la justice	12,465 54	8,865 26	3,160 88	29 50
			— des affaires étrangères	45,127 07	28,660 55	12,468 32	"
			— de l'intérieur et de l'instruction publique.	79,987 15	67,057 51	8,786 37	98 34
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	115,051 80	85,618 61	27,880 20	25 "
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	51,512 84	48,427 02	1,756 18	289 50
			— de la guerre	59,255 24	44,622 98	14,526 49	23 58
			Corps de la gendarmerie	1,510 58	1,510 38	"	"
			Ministère des finances	15,076 10	11,161 65	1,882 75	"
			Non-valeurs et remboursements	4,245 29	980 57	892 12	27 75
				479,929 60	369,166 11	79,045 74	4,604 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.				
			<i>Service de l'instruction publique.</i>				
12a	"	"	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	687 "	"	"	"
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
17a	"	22b	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration de routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	23 40	"	"	"
			A REPORTER. fr.	710 40	"	"	"

RIMÉ DE 1888.

à l'époque du 1^{er} janvier 1893.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1893).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'AFUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1892.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de salie- arbit ou d'opposi- tion, et dont le montant a été ré- s-é à la caisse des dépôts et consti- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été parté en recette au compte du budget de l'exercice 1893.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1893.	
"	5,874 19	"	"	"	"	
"	41,832 "	"	"	"	"	
"	47,706 19	"	"	"	"	
1,574 53	85,907 41	14,233 06	1,813 50	12,419 56	14,233 06	
83 36	12,145 "	320 34	"	320 34	320 34	
1,510 38	42,579 23	547 84	"	547 84	547 84	
120 46	76,071 68	3,915 45	"	3,915 45	3,915 45	
530 20	114,060 01	971 79	"	971 79	971 79	
551 78	51,004 48	308 36	75 "	233 56	308 36	
"	50,173 05	62 19	"	62 19	62 19	
"	1,510 38	"	"	"	"	
10 "	13,054 40	21 70	"	21 70	21 70	
17 10	1,917 54	2,325 75	"	2,325 75	2,325 75	
4,406 81	457,223 18	22,706 48	1,888 50	20,817 98	22,706 48	
"	"	687 "	"	687 "	687 "	
"	"	23 40	"	23 40	23 40	
"	"	710 40	"	710 40	710 40	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB.		
					EN 1889 (novemb. et déc.).	EN 1890.	EN 1891.
			REPORT. fr.	710 40	"	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).				
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (suite).				
			Routes et bâtiments civils (suite).				
17b	8	"	A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	461 45	"	"	461 45
			Travaux hydrauliques.				
41	"	47a	Meuse. — Expropriations et travaux.	9 "	9 "	"	"
44	"	50	Escaut. — Id.	241 20	"	120 89	"
46	"	52a	Haine. — Id.	6 30	"	6 30	"
47	"	55a	Dendre. — Id.	4,212 92	"	"	"
49a	"	55b	Senne et Dyle. — Id.	504 24	"	504 24	"
			Chemins de fer en construction.				
77	"	89a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	92 "	"	"	"
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.				
81	"	95a	Chemins de fer. — Voies et travaux	50 34	14 52	"	"
81a	"	95b	Id. id.	981 89	"	"	"
81b	46	"	Id. id.	1,916 48	1,053 58	"	557 85
			Ministère de la guerre.				
97	"	114	Ligne de la Meuse	18,197 36	197 36	"	"
98	53	"	Route militaire.	10,183 48	1,358 "	5,238 26	1,096 47
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	47,706 19	41,832 "	5,874 10	"
			{ — propres à l'exercice	479,929 66	360,166 11	79,045 74	4,604 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888	37,536 06	2,632 46	5,869 69	2,115 75
			TOTAUX. fr.	565,191 91	415,630 57	90,780 02	6,720 27

RIMÉ DE 1888 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1893 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1893).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1892.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1893.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1893.	
•	•	710 40	•	710 40	710 40	
•	461 45	•	•	•	•	
•	9 •	•	•	•	•	
•	120 89	120 31	•	120 31	120 31	
•	6 30	•	•	•	•	
•	•	4,212 92	4,212 92	•	4,212 92	
•	504 24	•	•	•	•	
92 •	92 •	•	•	•	•	
•	14 52	24 82	•	24 82	24 82	
756 60	756 60	225 29	•	225 29	225 29	
•	1,611 41	505 07	•	505 07	505 07	
18,000 •	18,197 36	•	•	•	•	
2,489 75	10,182 48	1 •	•	1 •	1 •	
21,538 35	31,056 25	5,599 81	4,212 92	1,586 80	5,599 81	
•	47,706 19	•	•	•	•	
4,406 81	457,223 18	22,706 48	1,888 50	20,817 98	22,706 48	
21,538 35	31,056 25	5,599 81	4,212 92	1,586 80	5,599 81	
25,745 16	550,885 02	28,306 29	6,101 42	22,204 87	28,306 29	

(344)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1889 A 1892.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1894.

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1889.	de l'arrêté royal du 29 mai 1888.			EN 1890 (novemb. et déc.).	EN 1891.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	35,090 10	5,807 54	12,549 18
			Ministère de la justice	19,759 45	17,157 14	1,815 51
			— des affaires étrangères	11,601 76	4,547 52	6,038 06
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	200,265 75	130,820 52	71,989 15
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	61,451 57	43,545 81	16,506 46
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	21,739 52	15,954 65	2,570 70
			— de la guerre	51,068 40	29,069 60	1,785 80
			Corps de la gendarmerie	47 04	"	47 04
			Ministère des finances	8,525 94	6,219 57	2,076 85
			Non-Valeurs et Remboursements	4,059 55	1,475 85	755 78
				455,387 15	252,564 56	116,854 51
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>			
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
16a	"	12a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux.	239 20	"	"
16b	"	"	Id. id.	95 66	"	95 66
			<i>Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
22a	"	17b	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de com- pagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélio- ration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des ma- nœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes an- térieurement à 1881)	2,870 56	2,564 40	99 54
22e	"	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccorde- ments; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, Moniteur du 24, n° 256.)	218 25	125 25	95 "
39	"	35a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles . .	327 78	"	"
39a	"	35b	Id. id.	29 17	"	"
			A REPORTER.fr.	3,780 62	2,087 65	290 20

1889.

à payer au 1^{er} janvier 1894.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
EN 1892.	EN 1893.	TOTAL.		
5,250 75	1,203 37	20,610 64	14,479 55	
"	141 67	19,094 32	665 13	
116 38	"	11,601 76	"	
25,180 55	27,268 18	255,267 18	6,996 55	
181 30	277 20	60,310 86	1,140 71	
1,381 17	69 58	19,956 08	1,785 44	
11 60	"	30,867 "	201 40	
"	"	47 04	"	
"	"	8,206 22	29 72	
80 74	110 96	2,421 31	1,618 24	
28,202 40	29,071 05	426,472 41	26,014 74	
"	"	"	239 20	
"	"	95 66	"	
"	165 15	2,820 09	41 47	
"	"	218 25	"	
327 78	"	327 78	"	
"	"	"	29 17	
327 78	165 15	5,470 78	309 84	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1890).	PAYEMENTS EFFEC		
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1889.	de l'arrêté royal du 20 mai 1888.		EN 1890 (novemb. et déc.).	EN 1891.	
			REPORT. fr.	3,780 62	2,687 65	300 20
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publiques (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
52	.	44a	Escaut. — Expropriations et travaux.	25 42	.	10 .
65	.	50a	Canaux houillers — Expropriations et travaux	102 66	.	95 58
65a	33	.	Id. id. — Honoraires	24 88	.	24 88
			Chemins de fer en construction.			
83	.	77	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	94 18	94 18	.
83a	.	77a	Id. id.	928 .	28 .	.
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
90	.	81a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	50 44	.	.
90a	.	81b	Id. id.	2,574 46	2,155 64	214 40
90b	51	.	Id. id.	182 10	.	.
			Ministère de la guerre.			
104a	.	97a	Ligne de la Meuse	15 .	.	.
105	.	98	Route militaire	845 45	765 75	.
105a	60	.	Id.	1,347 41	.	.
			Ministère des finances.			
127	.	.	Paiement des arriérés en principal des traitements d'attente et des traitements supplémentaires des titulaires à l'égard des- quels il a été rendu des jugements ou arrêts passés en force de chose jugée. (Loi du 22 juin 1889, <i>Moniteur</i> n° 178) . . .	31,163 97	10,682 55	20,125 45
				41,141 59	10,385 77	20,758 40
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	453,387 15	252,364 36	116,834 51
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 22 juin, 20 juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889	41,141 59	10,385 77	20,758 40
			TOTAUX fr.	494,528 74	268,748 13	137,595 .

1889 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
EN 1892.	EN 1893.	TOTAL.		
527 78	165 15	5,470 78	509 84	
"	2 50	12 50	12 92	
"	"	05 58	7 08	
"	"	24 88	"	
"	"	94 18	"	
"	900 "	928 "	"	
"	51 22	31 22	28 22	
8 80	"	2,378 03	195 53	
32 10	150 "	182 10	"	
"	15 "	15 "	"	
"	77 70	843 45	"	
1,347 41	"	1,347 41	"	
"	"	30,775 08	387 99	
1,716 18	1,341 57	40,200 01	941 58	
28,202 40	20,071 05	486,472 41	26,014 74	
1,716 18	1,341 57	40,200 01	941 58	
29,918 67	30,412 62	486,672 42	27,856 32	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1890.	de l'arrêté royal du 29 août 1889.			EN 1891 (novemb. et déc.).	EN 1892.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1889.			
			Ministère de la guerre	47 04	47 04	.
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	79,704 59	52,313 64	9,412 86
			Ministère de la justice.	11,153 99	3,127 48	2,050 03
			— des affaires étrangères.	953 48	510 41	337 87
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	186,087 01	28,812 11	85,963 87
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	88,896 50	82,285 12	5,427 71
			— des chemins de fer, postes et télégraphes.	37,588 52	22,526 51	11,768 37
			— de la guerre	12,265 50	11,109 42	194 90
			— des finances.	9,484 74	9,240 99	174 75
			Non-valeurs et remboursements.	5,842 66	3,702 94	566 27
				431,936 79	215,718 62	113,896 63
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>			
			<i>Anciens services.</i>			
6	"	5	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française.	56 52	"	.
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
186	"	"	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	40 02	"	.
			A REPORTER. fr.	96 54	"	.

1890.

à payer au 1^{er} janvier 1894.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
EN 1893.	TOTAL.		
.	47 04	.	
2,348 36	64,074 86	15,629 78	
4,958 33	10,135 84	998 15	
62 25	910 55	22 95	
69,357 57	184,133 55	1,953 46	
27 25	85,740 08	5,156 42	
.	34,204 88	3,293 44	
19 36	11,413 68	851 82	
.	9,415 74	69 .	
38 28	4,307 49	1,535 17	
76,811 40	404,426 65	27,510 14	
.	.	56 52	
.	.	40 02	
.	.	96 54	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget ordinaire de 1890.	de l'arrêté royal du 23 août 1890.			EN 1891 (novemb. et déc.).	EN 1892.
			REPORT. fr.	96 54	.	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.			
			Routes et bâtiments civils.			
23d	"	22e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	138 52	.	3 12
			Travaux hydrauliques.			
75a	35	"	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	12 31	.	.
			Chemins de fer en construction			
87a	"	79a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885.	43 75	.	.
90a	"	83b	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	64 25	.	33 .
92	"	86	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	308 76	.	.
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
98	"	90a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	959 81	.	.
98a	"	90b	Id. id.	102 85	.	17 53
			Ministère de la guerre.			
107a	"	99b	Amélioration du casernement. — École militaire	60 .	.	.
115	"	100	Agrandissement du polygone de Brasschaet	300 .	.	500 .
				2,346 79	.	553 65
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	47 04	47 04	.
			{ — propres à l'exercice.	451,936 79	213,718 62	113,896 63
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1890 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890, et à l'arrêté royal du 28 mai 1890.	2,346 79	.	553 65
			TOTAUX. fr.	434,330 62	213,735 66	114,450 28

1890 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1894 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
EX 1893.	TOTAL.		
"	"	96 54	
132 50	155 62	2 00	
"	"	12 31	
"	"	45 75	
"	53 "	51 25	
"	"	368 76	
956 01	956 91	2 90	
85 20	100 75	2 12	
"	"	60 "	
"	500 "	"	
1,172 61	1,726 26	620 55	
"	47 04	"	
76,811 40	404,426 65	27,510 14	
1,172 61	1,726 26	620 55	
77,984 01	406,199 95	28,130 67	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.			EN 1892 (novemb. et déc.).	EN 1893.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			— <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1890.			
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique	1,000 »	»	1,000 »
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	18 »	»	18 »
			— de la guerre	950 56	735 32	224 24
				1,977 56	735 32	1,242 24
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	57,059 00	8,508 44	27,025 60
			Ministère de la justice	270,027 93	2,097 02	1,619 88
			— des affaires étrangères	15,546 00	11,523 45	1,256 58
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	198,740 51	35,738 73	150,551 02
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	40,885 85	26,480 72	11,888 06
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	40,845 22	20,756 19	19,220 57
			— de la guerre	19,605 47	15,464 22	4,067 20
			Corps de la gendarmerie	50 40	50 40	»
			Ministère des finances	1,015 00	134 »	662 99
			Non-valeurs et remboursements	4,655 82	1,672 00	664 00
				655,427 07	131,245 26	217,655 04
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			— <i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>			
			<i>Anciens services.</i>			
4	•	4a	Nouvelles installations du Tir national	325 »	»	325 »
6	•	6	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française	7,375 04	4,404 82	2,172 08
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
15a	•	18b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	485 20	»	60 98
15b	•	•	Id. id.	125 50	»	»
			À REPORTER. . . fr.	8,510 80	4,404 82	2,558 06

1894.

à payer au 1^{er} janvier 1894.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
1,000 » 18 » 959 56	» » »	
1,977 56	»	
56,232 15 3,716 90 12,780 05 186,109 75 38,368 78 48,076 76 19,531 51 50 40 796 99 2,337 05	20,826 06 266,311 03 766 06 12,630 58 2,515 07 868 46 71 06 » 217 » 2,518 77	
348,900 50	506,526 77	
525 » 6,576 90 00 08 »	» 798 14 424 22 125 56	
6,962 88	1,347 92	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice à la date du 31 octobre 1892.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.			EN 1892 (novemb. et déc.)	EN 1893.
			REPORT. fr.	8,510 80	4,404 82	2,558 06
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publies.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
22a	"	25d	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux commu- nes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256)	2,078 07	207 40	2,580 38
22b	"	25e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; élargissement de traverses de grande voirie; construc- tion et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	3,481 81	19 48	3,462 33
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
57a	"	59b	Escaut — Expropriations et travaux	105 60	"	105 60
59	"	68a	Yser — Expropriations et travaux	472 60	"	44 60
63	"	64a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	75 95	"	"
74b	28	"	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires .	84 "	"	"
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
82	"	88a	Wanlia à Anseremme. (Loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Anhée ou Yvoir	3,492 08	"	"
84	"	92	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert	82 94	"	"
86	44	"	Amblève.	23 80	"	22 40
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
92	"	98a	Chemins de fer. — Voies et travaux	50,716 62	50,540 56	"
92a	"	98b	Id. id.	5,553 09	151 84	851 31
92b	40	"	Id. id.	59 04	"	"
			Ministère de la guerre.			
105	"	109	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles . . .	400 "	"	"
108a	"	115b	Artillerie de place, etc.	600 "	"	600 "
			Ministère des finances.			
122	"	128	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane; au port d'Anvers	8 04	"	8 04
				80,443 12	61,124 19	10,239 02

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1894 (suite).

ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.		en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	
0,962 88		1,347 92	
2,795 87		184 20	
3,481 81		•	
105 60		•	
44 60		428 •	
»		75 93	
•		84 •	
»		3,492 08	
»		82 94	
22 40		1 40	
36,540 56		576 06	
1,003 15		2,550 84	
»		59 94	
»		400 •	
600 •		•	
8 94		•	
71,563 81		9,081 31	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.			EN 1892. (novemb. et déc.).	EN 1893.
RÉCAPITULATION.						
			SERVICE ORDINAIRE. {			
			Dépenses sur des crédits transférés . . .	1,077 50	735 52	1,242 24
			— propres à l'exercice	655,427 07	151,245 26	217,655 04
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1891 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 25 février, 20 et 21 août 1891, et à l'arrêté royal du 22 août 1891	80,445 12	61,124 19	10,259 62
			TOTAUX. . . . fr.	737,849 75	193,104 77	229,136 90

1891 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1894 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
1,977 56	•	
348,000 30	306,526 77	
71,363 81	9,081 31	
422,241 67	315,608 08	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893.)
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			} Exercice 1888.	1,032 19
			} — 1889	126 62
			} — 1890	281 94
				1,440 75
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	52,508 02
			Ministère de la justice	568,074 97
			— des affaires étrangères	25,205 87
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	40,668 70
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	90,952 96
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	161,502 44
			— de la guerre	26,025 65
			— des finances.	9,625 94
			Non-valeurs et remboursements.	5,585 50
				787,125 92
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>				
<i>Anciens services.</i>				
6	°	7	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890	731 27
<i>Service de l'instruction publique.</i>				
11a	°	12b	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État.	5 60
14a	°	15b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	154 07
14b	°	°	Id. id.	20 04
A REPORTER. . . . fr.				908 98

1892.

à payer au 1^{er} janvier 1894.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1893. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
1,032 19	°	
"	126 62	
"	281 94	
1,032 19	408 56	
20,586 08	31,921 94	
35,750 30	332,344 67	
21,780 92	1,415 95	
55,176 99	14,491 80	
67,398 23	23,554 75	
158,405 70	3,096 68	
25,695 39	330 24	
9,197 84	426 10	
2,317 77	3,265 53	
376,298 28	410,825 64	
102 60	628 67	
"	3 60	
16 66	137 41	
"	20 04	
119 26	780 72	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).
			REPORT. . . . fr.	908 98
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
18	"	22b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissements de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	7,082 49
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
47a	"	54b	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art.	2 82
50	"	57b	Escaut. — Expropriations et travaux.	444 14
			<i>Chemins de fer en construction.</i>	
76	"	85a	Gedinne à Houyet	5 "
81	"	88	Bruxelles à Anvers (sud).	22 95
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	
85a	"	92b	Chemins de fer. — Voies et Travaux.	5,529 70
85b	42	"	Id. id.	4,760 21
86a	"	93a	Chemins de fer. — Traction et matériel.	795 "
90	"	98a	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers.	4 20
			Ministère de la guerre.	
99	"	107	Agrandissement du polygone de Brasschaet.	7 50
			Ministère des finances.	
110	"	121	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers. (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 19 août 1889. — Loi du 21 août 1891, <i>Moniteur</i> n° 234.)	0 05
			RÉCAPITULATION.	19,571 41
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	1,440 75
			{ — propres à l'exercice.	787,123 02
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 et 24 mai 1892 et à l'arrêté royal du 25 mai 1892.	19,571 41
			TOTAUX. . . . fr.	808,126 08

1892 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1894 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1893. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1894.	OBSERVATIONS.
119 26	789 72	
3,138 63	5,945 86	
»	2 82	
»	444 14	
»	5 »	
»	22 25	
1,215 79	4,313 91	
»	4,760 21	
»	795 »	
»	4 20	
»	7 59	
9 03	»	
4,480 71	15,000 70	
1,032 19	408 56	
376,298 28	410,825 64	
. 4,480 71	15,090 70	
881,811 18	426,324 90	

(364)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1893.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1893.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1893, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1893; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1893.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	109,225,541 23
		Encaisses au 31 décembre 1892	925,430,239 60
			4,034,655,780 83
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	4,034,655,780 83

Situation au 1^{er} janvier 1894.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	105,811,454 54
		Encaisses au 31 décembre 1893	967,757,441 52
			4,073,568,896 06
PASSIF fr.	4,073,568,896 06

Les opérations de l'année 1893 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	4,757,654,970 27
Dépenses		4,715,327,768 35

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 42,327,201 92

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1892	fr.	925,430,239 60
— au 31 décembre 1893		967,757,441 52
		42,327,201 92
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	42,327,201 92

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations de l'année 1893,
et la situation au 1^{er} janvier 1894.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1892.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,870,260 33	20,073,616 06	25,843,885 30		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,073,953 76	1,524,004 41	2,597,958 17		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,509,584 77	2,065,304 72	4,664,680 40		
— de l'administration des postes et télé- graphes.	17,774,112 24	906,855 45	18,680,967 09		
— de l'administration de la marine.	16,116 14	172,661 33	188,777 47		
— de l'administration des prisons	32,354 30	98,964 50	131,298 80		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	426,936 90	58,066 40	485,003 30		
— des écoles de bienfaisance de l'État . . .	4,863 15	"	4,863 15		
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	1,742 65	"	1,742 65		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	28,226 67	"	28,226 67		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	50,259 41	"	50,259 41		
— de l'atelier de photographie des ponts et chaussées	1 "	"	1 "		
— des conférences données aux élèves droguistes	4,142 70	"	4,142 70		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	220 62	"	220 62		
Caissier de l'État.	{ S/C de recettes et de paiements . . .	32,628,242 81	"	32,628,242 81	
	{ S/C portefeuille du trésor	38,502,867 73	"	38,502,867 73	
	{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	555,558 40	670,084,161 "	670,637,719 40	
Agents du trésor dans les provinces	"	23,510,153 42	23,510,153 42		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	98,869,250 73	98,869,250 73		
	98,367,221 58	827,063,018 02	925,430,250 60	925,430,250 60	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1892.	17,763,134 01	141,010,433 66
— — 1893.	"	"

b. Opérations sur les budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1888.	"	28,306 20
— — — 1889.	"	58,268 04
— — — 1890.	"	106,114 68
— — — 1891.	"	544,744 98
— — — 1892.	"	808,156 08
	17,763,134 01	142,565,004 63

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	47,784,040 24
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	"	4,754,591 42
Fonds provinciaux	"	5,556,551 61
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	"	2,277,455 55
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	9,575,350 10
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	"	566,000 "
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	113,224 04
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne. Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	124,165 10	"
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne. Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	101,915 87
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	1,200 "
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	"	50,652 55
— des veuves et orphelins du département des finances	"	4,105,046 88
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	"	8,255 48
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	"	271,985 72
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	"	544,753 97
— des veuves et orphelins du département de la justice	"	35,046 04
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	"	21,551 25
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	57,467 12
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	108,426 27
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	350,096 59
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	79,165 81
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	226,669 75
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	46,798 59	"
Caisse de remplacement par le département de la guerre	"	419,909 21
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	82,657 56	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitution au budget pour ordre comme valeurs de rempli	"	1,528,777 77
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	"	26,581 79
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	841,465 51
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	11,504 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	57,511 06
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	17,075,550 95
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"	84,000 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens	"	85,065 40
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	225,949 96
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	"	65 09
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 50 juin 1885.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1836, art. 2.)	"	557,602 71
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	78 55
Fondation Emile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	"	7,009 48
Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	"	"
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce (Loi du 15 juin 1892.)	"	"
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	"	"
	255,601 05	06,756,454 90

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1893, et la situation au 1^{er} janvier 1894 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
8,814,529 79	8,020,272 92	794,256 87	"	"	48,578,906 11	
2,574,065 68	5,227,487 16	"	852,825 48	"	5,881,767 94	
15,148,550 52	15,504,589 26	"	245,858 74	"	5,110,692 87	
52,861,540 09	53,442,059 55	"	580,499 44	"	1,096,955 89	
588,056 56	"	588,056 56	"	"	9,764,006 66	
6,194,901 "	6,069,521 "	125,670 "	"	"	491,670 "	
242,565 87	247,667 59	"	5,101 52	"	108,122 52	
1,255,078 52	1,297,051 98	"	65,953 66	188,118 76	"	
856,502 06	896,463 42	"	59,961 56	"	41,954 51	
27,090 "	25,290 "	3,800 "	"	"	5,000 "	
515,680 27	543,198 90	"	27,518 65	"	25,115 90	
121,780,320 78	121,406,023 85	374,106 95	"	"	4,479,245 81	
871,157 91	855,205 80	15,952 11	"	"	24,187 59	
1,754,517 79	1,808,758 17	"	54,440 58	"	217,545 54	
2,147,908 96	2,161,178 82	"	13,269 86	"	551,464 11	
574,124 68	552,812 29	21,312 50	"	"	56,558 45	
141,095 30	159,829 02	1,266 28	"	"	22,817 55	
267,405 06	256,225 27	31,179 79	"	"	68,646 91	
588,542 40	622,021 41	"	55,679 01	"	74,747 26	
1,689,758 54	1,476,054 56	213,683 78	"	"	505,780 17	
415,246 10	446,125 50	"	50,877 20	"	48,288 61	
964,404 45	1,005,943 66	"	41,539 21	"	185,150 54	
188,559 56	186,450 97	2,108 59	"	"	29,240 05	
556,295 66	555,826 64	2,467 02	"	"	84,608 56	
1,285,252 59	1,242,416 79	40,855 80	"	5,962 79	"	
7,296,417 15	7,313,918 42	"	17,501 27	"	402,407 94	
2,206,577 06	2,216,515 09	"	10,256 05	02,875 59	"	
5,251,751 53	5,440,760 57	"	209,009 04	"	1,519,768 73	
1,222,669 65	1,247,939 55	"	25,269 88	"	1,111 91	
1,756,126 85	2,078,581 05	"	522,454 20	"	519,009 51	
14,000 "	13,650 "	350 "	"	"	11,854 84	
408,182 29	405,946 99	2,255 50	"	"	59,546 56	
456,511,781 09	454,752,589 26	1,579,591 85	"	"	18,652,942 76	
20,855 04	20,855 04	"	"	"	"	
211,000 "	210,000 "	1,000 "	"	"	85,000 "	
5,171 16	507 14	4,864 02	"	"	89,929 42	
5,578 56	11,158 50	"	5,780 14	"	218,169 82	
1,054 50	1,115 92	"	61 42	"	1 67	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
2,691,518 19	2,691,518 19	"	"	"	"	
18,562 25	"	18,562 25	"	"	556,164 96	
1,050 75	1,051 40	"	0 65	"	77 88	
545 "	545 "	"	"	"	"	
208,864 22	166,541 89	42,522 53	"	"	49,551 81	
19,509 21	19,250 61	78 60	"	"	78 60	
800 "	"	800 "	"	"	800 "	
6,000 "	"	6,000 "	"	"	6,000 "	
58,898,104 04	67,866,719 71	5,971,190 45	2,591,855 12	236,954 94	97,811,161 12	

COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	"	228,840 11
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	"	277,176 25
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	"	10,400,104 25
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	85,502 55
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	273,146 .
Travaux d'irrigation dans la Campine.	"	90 01
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	"	560 80
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	373,568 04
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	9,475 16
Consignations de toute nature	"	20,025,325 55
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (débours et remboursements)	"	92,544 57
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	"	"
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	"	2,947 50
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	"	2,518,054 60
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	"	1,321,044 "
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	"	1,440,703 75
Encaissements et paiements de coupons.	"	10,108 53
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	"	399 12
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	131,208 80
Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas	"	58,237 16
Dépôt de mendicité de Bruges	"	11,744 10
Dépôt de mendicité de Reckheim	"	20 94
Colonie d'aliénés à Gheel.	"	20,745 81
Asile des hommes aliénés à Tournai	"	10,248 07
Asile des femmes aliénées à Mons.	"	3,603 54
Institution royale de Messines	"	362,402 98
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	28,226 07
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	"	50,259 41
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	"	1,742 05
— des conférences données aux élèves droguistes	"	4,142 70
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées.	"	1 .
"	"	50,554,422 08

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1893, et la situation au 1^{er} janvier 1894 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
724,150 08	851,848 97	•	107,718 89	•	121,121 22	
149,200 20	115,449 20	35,760 •	•	•	512,056 25	
20,989,876 75	20,567,955 71	421,943 04	•	•	19,801,137 27	
76,127 25	48,650 50	27,496 66	•	•	110,799 21	
1,278,500 02	1,129,506 47	149,103 55	•	•	422,249 55	
•	•	•	•	•	99 01	
1,990 04	1,904 54	5 30	•	•	366 10	
261,808 58	285,337 78	•	25,430 40	•	340,928 64	
9,059 26	10,794 61	•	1,735 55	•	7,737 81	
10,891,557 87	9,595,098 76	1,296,259 11	•	•	51,221,564 64	
65,250,396 55	65,258,572 22	12,024 11	•	•	104,568 68	
124,288 50	124,288 50	•	•	•	•	
2,555,025 69	2,555,025 69	•	•	•	2,947 50	
152,515,823 57	151,111,905 55	1,403,918 02	•	•	3,722,572 62	
155,150,954 75	154,582,087 16	768,847 59	•	•	2 080,891 59	
1,851,517 41	1,866,961 09	•	15,645 68	•	1,454,060 07	
1,522,029 40	1,529,160 62	•	7,140 22	•	3,028 51	
58,224 76	58,224 76	•	•	•	•	
4,755 68	4,870 49	•	154 81	•	264 31	
220,009 25	211,921 25	8,088 •	•	•	159,586 80	
1,629,516 81	1,599,852 24	29,664 57	•	•	87,901 75	
246,698 89	244,765 50	1,935 39	•	•	15,679 49	
•	20 94	•	20 94	•	•	
898,592 79	878,951 •	19,441 79	•	•	49,187 60	
480,115 12	490,172 46	•	10,057 34	•	9,191 65	
223,052 87	226,650 21	•	3,603 34	•	•	
150,200 95	485,211 92	•	355,040 99	•	7,561 99	
60,359 91	65,771 97	•	5,412 06	•	22,814 61	
15,250 •	24,037 13	•	10,787 13	•	59,472 28	
122,124 05	121,069 42	1,054 63	•	•	2,797 28	
7,087 50	3,497 50	3,590 20	•	•	7,732 90	
2,652 •	2,655 •	•	1 •	•	•	
595,028,554 46	591,589,957 65	4,179,111 90	540,735 15	•	60,174,798 89	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsidés offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	"	352,595 01
Subsidés pour travaux d'utilité publique	"	305,446 21
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	"	54,047 55
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	"	550,112 41
§ 2. FONDS DE REMPLOI.		
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	"	"
Matériel de l'université de Liège	"	"
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	"	267,184 72
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	"	997 56
Expositions générales des beaux-arts.	"	14,526 14
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	"	"
Id. id. des échanges	"	"
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	"	11,874 68
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État. Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention des certificats d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvements et analyses d'échantillons	"	4,467 50
Produit de l'inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation	"	11,642 06
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	"	686,704 80
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	"	545,265 14
Service de la traction et du matériel	"	606,626 24
Service des transports	"	695,869 85
Services en général.	"	526,888 77
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	"	919 08
<i>B. POSTES.</i>		
Service des postes	"	34,674 16
<i>C. TÉLÉGRAPHES.</i>		
Service des télégraphes	"	320,298 71
<i>D. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	"	19,977 50
<i>E. SERVICES DIVERS.</i>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	"	100 40
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	"	959,589 54
Service de l'Institut cartographique militaire.	"	1,228 80
Service des objets de couchage de l'État	"	1,756 11
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	"	7,821 07
Service de la remonte spéciale des officiers	"	108,652 72
École militaire. — Pension des élèves.	"	"
§ 3. SERVICES DIVERS.		
Cautiionnements des entrepreneurs défaillants	"	58,471 28
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"	"
	"	5,707,294 55

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1893, et la situation au 1^{er} janvier 1894 (suite)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
08,074 21	155,475 55	"	54,801 52	"	517,591 69	
251,057 67	75,254 40	176,423 27	"	"	481,869 48	
3,650 "	14,857 85	"	11,187 85	"	22,859 50	
166,127 16	211,546 43	"	45,410 27	"	504,693 14	
5,845 95	1,175 "	4,668 95	"	"	4,668 05	
229 75	"	229 75	"	"	229 75	
86,048 67	527,008 81	"	240,060 14	"	27,124 58	
1,280 "	1,577 56	"	297 56	"	609 80	
55,098 70	25,500 "	8,198 70	"	"	22,524 84	
7,202 25	1,898 65	5,305 60	"	"	5,305 00	
4,698 95	"	4,698 95	"	"	4,698 05	
8,145 70	5,445 95	2,697 75	"	"	14,572 45	
6,582 50	0,725 "	"	342 50	"	4,125 "	
10,294 08	21,328 19	"	11,034 11	"	608 85	
39,619 60	11,761 55	27,858 25	"	"	27,858 25	
1,199,984 14	827,550 34	372,433 80	"	"	1,059,158 66	
210,685 95	159,404 17	71,279 78	"	"	416,542 92	
1,151,744 85	850,730 86	301,015 97	"	"	907,640 21	
547,542 45	499,655 65	47,886 80	"	"	745,756 65	
247,220 10	272,845 28	"	25,625 18	"	501,265 59	
84,162 16	68,851 24	15,550 92	"	"	16,250 "	
21,544 10	55,778 11	"	12,434 01	"	22,240 15	
235,302 92	168,726 55	66,576 57	"	"	386,875 08	
28,484 88	425 18	28,061 70	"	"	48,059 20	
50 "	"	50 "	"	"	150 40	
561,620 95	51,974 59	529,655 36	"	"	1,469,244 90	
41,788 71	20,610 87	21,177 84	"	"	22,406 64	
44 "	1,695 70	"	1,651 70	"	84 41	
94,980 65	75,577 35	21,623 28	"	"	29,444 35	
114,808 41	157,159 "	"	42,550 59	"	66,282 15	
149,573 02	120,430 56	29,095 06	"	"	29,095 06	
14,952 03	17,806 38	"	2,874 35	"	55,506 93	
1,355 84	1,355 84	"	"	"	"	
5,450,065 91	4,123,878 37	1,731,262 10	428,076 50	"	7,013,480 09	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	10,030,453 77
	titres au porteur en circulation	1,880,679 83
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	650,011 72	-
Baring frères et C ^o limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	7,423 50	-
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	»	2,566,010 34
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	213,557 -
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	181,630 50
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	3,255,551 30
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	1,640,010 55
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école.	50,721 52	-
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	4,075 -
Bons du trésor en circulation	»	20,000,000 -
Produit de l'emprunt de 33,113,000 francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 18 juil- let 1892)	»	-
Produit de l'emprunt de 25 millions de francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 17 avril 1893.)	»	-
Dette publique, <i>S/C</i> de coupons d'obligations détruites.	»	-
	668,150 54	48,781,828 27

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1893, et la situation au 1^{er} janvier 1894 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
40,697,084 40	40,468,973 60	228,110 80	•	»	19,277,544 57	
20,739,240 53	20,528,551 32	210,689 23	•	•	2,091,569 06	
11,468,998 29	11,487,832 74	»	18,834 45	648,846 17	•	
33,244 87	23,088 22	9,256 65	»	»	1,833 15	
93,848,596 03	94,222,793 88	»	374,197 85	»	2,192,712 49	
477,451 50	481,820 •	»	4,367 50	•	209,139 50	
134,568 50	116,800 •	17,768 50	•	•	199,399 •	
6,577,148 •	6,610,497 10	•	33,349 10	•	3,222,202 20	
1,084,689 •	1,055,560 •	29,129 •	•	•	1,660,139 53	
1,335 84	•	1,335 84	•	29,388 48	•	
600 •	600 •	•	•	•	4,075 •	
50,000,000 •	30,000,000 •	•	•	•	20,000,000 •	
17,390,463 53	17,390,463 53	•	•	•	•	
21,697,303 32	21,697,303 32	•	•	•	•	
3,960 •	3,960 •	•	•	•	•	
273,154,833 63	273,070,142 51	506,290 02	430,778 90	678,234 65	48,867,414 30	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	77,985,456 78	»
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	9,374,997 47	»
— — — pour le compte d'établissements publics	»	25,055 51
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	»	14,113 24
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,254,765 38	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,945,426 10	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	679,637,719 40
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	»	»
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	571,685 36
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	5,200,676 67
Trésor public, S/C de placements	»	450,840 50
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	»	50,734 52
Département de l'agriculture, de l'industrie, etc, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de l'Intérieur et de l'instruction publique, id.	»	»
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, id.	»	»
Id. des finances, id.	»	»
Budget des Dotations, id.	»	»
Administrations des chemins de fer, des postes et des télégraphes, L/C de versements à Paris par l'office des postes de France	»	»
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	»
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	8,124 »
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	»	349 40
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la société nationale des chemins de fer vicinaux	»	591,488 »
	90,540,645 75	684,328,776 40

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1893, et la situation au 1^{er} janvier 1894 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
83,770,779 76	89,705,171 16	•	5,934,391 40	83,919,848 18	•	
•	388,630 72	•	388,630 72	9,763,628 19	•	
2,625,275 16	2,567,078 54	58,196 62	•	•	81,282 13	
1,070,951 28	1,077,292 05	•	6,340 77	•	7,772 47	
5,208,986 44	4,294,148 60	914,837 84	•	319,927 54	•	
34,282,673 13	33,240,947 03	1,041,726 10	•	903,700 •	•	
259,521,118 40	259,521,118 40	•	•	•	•	
246,992,344 98	220,618,262 48	26,374,082 50	•	•	706,011,801 90	
225 38	•	225 38	•	•	225 38	
1,194,006,901 87	1,194,328,548 57	•	321,646 50	•	250,038 86	
719,434,216 29	719,503,208 88	•	68,992 59	•	5,131,684 08	
478,263,795 81	477,980,925 51	282,870 30	•	•	753,710 80	
•	1,335 84	•	1,335 84	•	29,588 48	
671,478 60	675,021 88	•	3,543 28	3,543 28	•	
13,613 59	13,613 59	•	•	•	•	
361,250 •	546,683 10	•	185,433 10	185,433 10	•	
•	1,558 32	•	1,558 32	1,558 32	•	
•	119,735 74	•	119,735 74	119,735 74	•	
268,366 77	268,366 77	•	•	•	•	
1,634 25	1,569 25	75 •	•	•	75 •	
•	•	•	•	•	8,124 •	
•	59 30	•	59 30	•	290 10	
2,064,142 •	1,930,066 •	133,176 •	•	•	524,064 •	
3,028,557,763 71	3,000,784,231 53	28,805,189 74	7,031,067 36	93,217,374 35	710,770,027 20	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1893, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1892.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont 347 (non en tréancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,953,514 80	20,962,484 80	25,915,999 60		
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,085,555 18	1,472,275 27	2,557,810 45		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,605,153 68	1,835,091 87	4,440,227 55		
— des administrations des postes et télé- graphes	20,617,595 81	1,045,591 43	21,662,987 24		
— de l'administration de la marine	22,284 06	168,519 80	190,803 86		
— de l'administration des prisons	31,588 40	108,974 74	140,563 14		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	55,124 31	112,198 13	167,322 44		
— des écoles de bienfaisance de l'État . . .	4,359 12	•	4,359 12		
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	2,797 28	•	2,797 28		
Comptable de la régie du Monteur	146 33	•	146 33		
— de l'Institut agricole de l'État	22,814 61	•	22,814 61		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	39,472 28	•	39,472 28		
— des conférences données aux élèves droguistes	7,732 90	•	7,732 90		
Caisier de l'État.	S/C de recettes et de paiements	30,587,939 39	•	30,587,939 39	
	S/C portefeuille du trésor	40,603,298 74	•	40,603,298 74	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	1,279,614 00	704,732,187	706,011,801 90	
Agents du trésor dans les provinces	•	24,618,335 39	24,618,335 39		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	•	110,783,229 30	110,783,229 30		
	101,918,953 79	805,838,487 73	967,757,441 52	•	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.

Service des recettes et dépenses de l'État	17,763,134 91	142,505,004 63
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du ministre des finances	253,601 05 90,736,454 90
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	• 56,336,422 08
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	• 5,707,294 55
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	688,139 54	48,781,828 27
Opérations diverses en dehors du service des budgets	90,540,645 73	684,328,776 40
	109,225,541 23	1,034,655,780 83
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1893.	925,450,239 60	•
	1,034,655,780 83	1,034,655,780 83

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1893, et la situation au 1^{er} janvier 1894 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1893.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
				967,757,441 52		

RÉCAPITULATION.

396,586,060 52	382,123,809 58	148,095,091 29	135,632,840 35	0,628,890 60	148,893,011 26
658,898,104 04	657,820,748 71	3,671,100 45	2,599,835 12	280,954 94	97,841,164 12
395,028,334 40	391,389,957 65	4,179,111 96	540,735 15	•	60,174,798 89
5,430,063 91	4,123,878 37	1,734,262 10	428,076 56	•	7,013,480 09
273,154,653 63	273,070,142 51	506,290 02	430,778 00	678,234 65	48,867,514 50
3,028,557,753 71	3,006,784,231 53	28,805,189 74	7,031,667 56	95,217,374 35	710,779,027 20
4,757,054,970 27	4,715,327,768 35	180,991,135 56	144,063,933 64	105,811,454 54	1,073,568,890 00
42,327,201 92		42,327,201 92		967,757,441 52	•
				1,073,568,890 00	1,073,568,890 00

(382)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1893.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° Dette à 2½ p. c.

2° Dette à 3 p. c.

3° Dette à 3 ¼ p. c., 1^{re} série.

4° Dette à 3 ¼ p. c., 2^e série.

5° Dette à 3 ¼ p. c., 3^e série.

6° Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

7° Dette flottante.

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 359), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c, divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 .
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,003 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 .
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 .
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 .
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 .
	TOTAL. fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr.	169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.		146,000 .
		<u>169,458,000 .</u>
	RESTE. fr.	<u><u>219,959,631 74</u></u>

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — — 2,000 — — — — —		68,000,000	»
8,000 — — — — — 1,000 — — — — —		8,000,000	»
6,000 — — — — — 200 — — — — —		1,200,000	»

soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de fr. 85,200,000 »

2° DETTE A 3 P. C.

La dette à 3 p. c. se composait, au 1^{er} novembre 1893, des emprunts indiqués au tableau suivant et s'élevant ensemble au capital nominal de 651,807,000 francs.

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL		TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.	
			nominal négoié.	Francs.			
Loi du 30 avril 1875.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	Francs.	81. "	81,000,000	
		Id.	65,000,000		77.20	50,180,000	
	Convention du 4 mars 1874.	Souscription publique	Id.	65,000,000		81. "	52,650,000
		Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000		75.25	9,970,625
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000		72.15	23,809,500
			1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876. Id.	6,835,000 13,670,000 10,104,000		73.15	22,390,485 50
	Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000		75. "	60,000,000
			1 ^{er} mai 1878.	16,000,000			
	Convention du 29 juin 1882 . (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1882 .	96,385,300		82. "	109,060,000
			1 ^{er} nov. 1882 .	36,414,700			
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1891.	25,882,000		98. " à 98.75	23,484,181 51	
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200		98.50 à 98.75	4,142,488 70	
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	Id.	20,511,600		98. " à 98.75	20,023,133 74	
		Id.	11,950,600		98. " à 98.70	11,754,349 19	
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	1 ^{er} mai 1892.	13,043,400		98.50 à 98.80	12,863,320 70	
		Id.	15,077,400		98.25 à 98.85	14,865,133 74	
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers	1 ^{er} nov. 1892.	18,035,600		99.75 à 101.90	18,201,983 40	
Arrêté royal du 17 avril 1893.	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,230,300		101.95 à 101.45	16,438,804 67	
TOTAL de la dette à 3 p. % fr.			651,807,000				

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —	19,000,000	»
45,000 — 2,000 —	90,000,000	»
212,859 — 1,000 —	212,859,000	»
14,000 — 500 —	7,000,000	»
20,000 — 200 —	4,000,000	»
140,000 — 100 —	14,000,000	»
<u>459,659 obligations.</u>		<u>fr. 386,859,000</u>	»

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Quant aux autres capitaux, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

L'amortissement est facultatif lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. c., qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. c.; les intérêts des titres rachetés seront ajoutés au fonds d'amortissement de cette dernière dette (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1893, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1891.	fr. 231,287,648 50	16,952,054 50	248,239,703 »
Année 1892	17,806,434 »	1,430,870 20	19,237,304 20
— 1893	19,012,903 50	1,550,816 80	20,563,720 30
	<u>Fr. 268,106,986 »</u>	<u>19,933,741 50</u>	<u>288,040,727 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1893 s'élève à la somme totale de fr. 19,933,741 30 c., dont fr. 8,293,216 76 c. ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 641,883,100 francs.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1893, à fr. 10,856,098 54 c. Le complément, soit fr. 784,426 20 c., se trouvait, à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

3^e DETTE A 3 1/2 P. C. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1894, à 140,916,175 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1^o à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. c.; 2^o à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. c.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1894, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,065,175 »
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200 »
— 1 ^{er} janvier 1887, à	39,600 »
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000 »
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100 »
— 1 ^{er} — 1891, à	174,400 »
ENSEMBLE	<u>fr. 88,127,475 »</u>

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. c., de la manière suivante :

1^o Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100 »
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000 »
	<u>21,595,100 »</u>

2^o Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3^o Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c.

C. Capital émis, avec jouissance du 1^{er} janvier 1890, en vertu de la convention-loi des 29 avril/27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai fr. 2,788,700 »

La dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	fr.	36,000,000	»
61,000 — 1,000 —		61,000,000	»
18,000 — 500 —		9,000,000	»
7,000 — 200 —		1,400,000	»
26,000 — 100 —		2,600,000	»
<u>130,000 obligations.</u>	<u>Fr.</u>	<u>110,000,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1893, s'élèvent à fr. 39,960,368 58 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1886 à 1891 fr.	28,422,827 96	1,109,740 82	29,532,568 78
Année 1892.	4,932,068 30	281,832 52	5,213,900 82
— 1893.	4,932,066 56	281,832 42	5,213,898 98
	<u>Fr. 38,286,962 82</u>	<u>1,673,405 76</u>	<u>39,960,368 58</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1893, à fr. 1,591,573 34 c. A la même date une somme de fr. 140,916 22 c, se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 140,916 20 c, n'était pas encore liquidé.

4^e DETTE A 3 1/2 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, se composait, au 1^{er} novembre 1893 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du

19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 524), et qui a été fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887 (annexe n° 9 au compte de 1887), à fr. 882,594,082 22

B. Du capital émis en vertu de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885, pour couvrir les dépenses extraordinaires résultant de la construction de certaines lignes de chemins de fer; ci. fr. 11,425,200 »

C. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (*Moniteur* n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 17,000,000 »

D. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (*Moniteur* n° 61), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 18,000,000 »

E. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890 (*Moniteur* n° 187), autorisant la négociation d'un capital nominal de trente millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 29,960,000 »

Fr. 958,979,282 22

Cette dette est représentée, à concurrence de 608,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année; savoir :

170,000 obligations de 2,000 francs	fr.		340,000,000 »
228,000 — 1,000 —			228,000,000 »
44,000 — 500 —			22,000,000 »
40,000 — 200 —			8,000,000 »
100,000 — 100 —			10,000,000 »
<hr/>			
582,000 obligations.		Fr.	608,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} mai 1887 pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. c. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1893, s'élèvent à fr. 222,903,758 62 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 à 1891	fr. 143,868,085 16	8,151,603 02	152,019,688 18
Année 1892.	33,491,061 86	1,912,866 96	35,403,928 82
— 1893.	33,564,274 86	1,915,866 76	35,480,141 62
	<hr/>		
	Fr. 210,923,421 88	11,980,336 74	222,903,758 62

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décem-

bre 1893, à fr. 11,021,357 46 c. Le complément, soit fr. 958,979 28 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

DETTES A 3 1/2 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1893, la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (<i>Moniteur</i> n° 324), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à	fr. 165,000,000 »
B. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (<i>Moniteur</i> n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci. fr.	53,000,000 »
C. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (<i>Moniteur</i> n° 64), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	2,000,000 »
D. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890, autorisant la négociation d'un capital nominal de trente millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	40,000 »
TOTAL.	fr. 200,040,000 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 118,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

35,000 obligations de 2,000 francs.	fr. 70,000,000 »
40,000 — 1,000 —	40,000,000 »
10,000 — 500 —	5,000,000 »
9,000 — 200 —	1,800,000 »
12,000 — 100 —	1,200,000 »
106,000 obligations.	Fr. 118,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. c. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1893, s'élèvent à fr. 43,941,270 05 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 à 1891	fr. 27,674,452 75	1,463,857 30	29,138,310 05
Année 1892.	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »
— 1893.	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »
Fr.	41,677,252 75	2,264,017 30	43,941,270 05

Les fonds d'amortissement, qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, s'élevaient, au 31 décembre 1893, à fr. 2,063,977 30 c. Le complément, soit 200,040 francs, se trouvait, à la même date, à la disposition de la caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C., A 3 P. C., A 3 1/2 P. C., 1^{re}, 2^e et 3^e série.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 3 p. c. négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne la dette à 3 p. c., l'amortissement est *facultatif* lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. c. ou au-dessous. Quant aux dettes à 3 1/2 p. c., l'action de l'amortissement est suspendue, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair.

Les fonds à 3 et à 3 1/4 p. c. non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/4 p. c. peuvent être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. c.; les intérêts des titres ainsi rachetés seront, pour la dette à 3 p. c., ajoutés au fonds d'amortissement; en ce qui concerne la dette à 2 1/4 p. c., ils viendront en déduction des crédits annuels portés au Budget de la Dette publique.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures ; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces ;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement ;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1892, à fr. 67,385 50 c^s ; ceux de l'exercice 1893 se montent, au 31 décembre 1893, à fr. 8,972 63 c^s.

6° RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. % destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement au porteur de l'extrait du grand-livre, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1894 .	219,959,051 74	57,443,600 "	182,516,051 74	5,750	4,562,000 78
5 p. c.	1 ^{er} novembre 1893.	641,885,100 "	208,610,800 "	433,272,300 "	12,447	12,958,169 "
3 1/2 p. c. (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1894 .	140,910,175 "	40,851,700 "	100,064,475 "	2,092	3,502,236 62
5 1/2 p. c. (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1893.	958,979,282 22	540,150,050 "	418,829,232 22	25,650	14,659,025 13
3 1/2 p. c. (3 ^e série)	1 ^{er} août 1895 . . .	200,040,000 "	60,107,400 "	139,932,600 "	2,883	4,897,641 .
5 p. c. (servitudes mili- taires)	13 avril 1893. . .	1,409,634 95	"	1,409,634 95	973	42,287 74
TOTAUX . . . fr.		2,163,187,823 91	887,103,850 "	1,276,024,273 91	47,795	40,662,278 27

7° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1893, il restait en circulation, sur les émissions antérieures, trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000 "

Pendant l'année 1893, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence de 50,000,000 "

TOTAL. . . . fr. 70,000,000 "

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit 50,000,000 "

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1894 fr. 20,000,000 "

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1893.) fr. 672,330 "

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le payement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique du chef de l'exploitation par l'État, jusqu'en 1912, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale.* (Article 12 du budget de l'exercice 1895) fr. 500,000 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

L'exploitation de la ligne, d'une étendue de 55 kilomètres, se fait moyennant le payement à la Société Guillaume-Luxembourg, depuis le 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'un loyer de 500,000 francs, sous réserve du droit de révision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le payement de cette somme s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1893, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 14 du Budget de 1893.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1893, à 8,350 francs, savoir :

Somme applicable au payement des intérêts.	fr.	7,750	»
— à l'amortissement		600	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	8,350	»

5° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877* (Art. 15 du Budget de l'exercice 1893.) fr. 8,471,837

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1893, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1893, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE			ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.			
	kil. m.		Ans.	Mois.	Jours.	
Houdeng à Soignies	15 514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. . .	60	8	27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.851	31 décembre 1948, id. D. . .	72	"	"	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id, id. D, n°5	72	"	"	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. . .	88	"	"	523,950
Gilly à Châtelineau	2.047	Id. id. G. . .	88	"	"	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. . .	88	"	"	
Noir-Dieu aux Haïes et raccordement vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. . .	88	"	"	
Raccordement du Petit-Try. . . .	497	Id. id. G. . .	88	"	"	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. . .	88	"	"	
Blaton à Bernissart	3.890	Id. id. G. . .	88	"	"	526,594
Berzée-Thuillies à Beaumont . . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. . .	89	"	"	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. . .	89	"	"	
Piéton à Buvrines-Mont	9.791	Id. id. H. . .	89	"	"	113,940
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1900, id. I. . .	90	"	"	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.				fr. 8,471,837

6^e Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.
(Art. 16 du Budget de l'exercice 1893) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. c. sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

B. — ANNUITÉS

à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain fr. 882,600 »

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Huit réseaux ont été concédés en 1883, savoir :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Bruxelles | } A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883). |
| 2. Anvers | |
| 3. Gand. | |
| 4. Verviers. | |
| 5. Charleroi | |
| 6. La Louvière | |
| 7. Liège. | } A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883). |
| 8. Louvain. | |
| | } A un particulier (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à l'entrepreneur actuel, M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886). |
| | |

Sauf pour la Louvière, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concession.

En conséquence, pour les sept autres réseaux, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait à l'expiration de la neuvième année à partir de la date de chaque arrêté, c'est-à-dire au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi et Liège, et au mois d'octobre pour le réseau de Louvain.

Le Gouvernement a jugé utile de ne procéder à cette opération que le 1^{er} janvier 1893.

Le préavis d'une année a été donné en décembre 1891 à tous les concessionnaires intéressés, à la fois par lettre recommandée et par ministère d'huissier.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 % à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Dans l'espèce, le montant de la rente de rachat sera représenté par la moyenne des bénéfices nets des exercices 1890, 1891 et 1892, augmentée de 15 %.

Les résultats de l'exercice de 1892 ne devant être connus qu'à la fin du premier trimestre 1893, pour établir cette moyenne *approximativement*, on a calculé le bénéfice net de 1892 d'après celui de 1891 en tenant compte de la progression des produits nets de 1891 sur 1890. Ces derniers, à leur tour, ont été puisés dans les bilans des deux compagnies concessionnaires : ils sont supposés exacts jusqu'à preuve contraire; on doit donc considérer qu'ils représentent des maxima.

En ajoutant à la moyenne ainsi déterminée les 15 % de prime stipulés par l'article 26 du cahier des charges, on obtient les annuités suivantes :

I. Au profit de la Compagnie belge du téléphone Bell (Société anonyme), pour l'ensemble des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers et Charleroi	fr. 760,000 »
II. Au profit de la Compagnie liégeoise du téléphone Bell (Société anonyme), pour le réseau de Liège	118,000 »
III. Au profit de M. Jean Ryf, cessionnaire du réseau de Louvain	4,600 »
	<hr/>
TOTAL	fr. 882,600 »

Tel est le montant très approximatif de l'annuité à court terme à servir par le Trésor public.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77) et 25 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 24 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68) et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1893 et au 1^{er} janvier 1894, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1893, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	"	"	"	380,598 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,271,631 74	169,312,000 "	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 3 p. c.</i>	651,807,000 "	9,923,900 "	641,883,100 "	19,250,495 "
<i>Dette à 3 1/2 p. c. 1^{re} série.</i>	140,916,175 "	"	140,916,175 "	4,952,066 12
— 2 ^e série.	958,979,282 22	"	958,979,282 22	53,564,274 87
— 3 ^e série.	200,040,000 "	"	200,040,000 "	7,001,400 "
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires</i>	1,400,634 05	"	1,400,634 05	42,287 74
Fr.	2,342,423,723 91	179,235,900 "	2,163,187,823 91	70,676,110 65
<i>Dette flottante.</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	375,000 "
Fr.	2,362,423,723 91	179,235,900 "	2,183,187,823 91	71,051,110 65
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				
				ANNUITÉS.
1 ^o <i>Ligne de Mons à Manage</i>				672,550 "
2 ^o <i>Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale</i>				500,000 "
3 ^o <i>Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
4 ^o <i>Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>				8,350 "
5 ^o <i>Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,857 "
6 ^o <i>Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).</i>				1,000,000 "
Fr.				11,264,317 "
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i> fr.				
				882,600 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i> fr.				(¹) 12,181,937 "

(¹) Y compris 1,999,868 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 2/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

(402)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1892 et 1893.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1892	38,006,000 "	181,953,631 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1893	37,038,200 "	182,021,431 74	219,959,631 74
	1 ^{er} juillet 1893	38,108,600 "	181,851,031 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1894	37,443,600 "	182,516,031 74	219,959,631 74
3 p. c.	1 ^{er} mai 1892	185,803,100 "	595,684,500 "	579,487,400 "
	1 ^{er} novembre 1892	197,063,700 "	409,644,500 "	607,608,200 "
	1 ^{er} mai 1893	202,872,200 "	422,771,800 "	625,643,800 "
	1 ^{er} novembre 1893	208,610,800 "	433,272,300 "	641,883,100 "
3 p. c. — Servitudes militaires	13 avril 1893	" "	1,409,634 05	1,409,634 05
3 1/2 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1892	39,455,075 "	101,401,175 "	140,916,250 "
	1 ^{er} janvier 1893	40,734,430 "	100,181,775 "	140,916,225 "
	1 ^{er} juillet 1893	41,219,225 "	99,696,975 "	140,916,200 "
	1 ^{er} janvier 1894	40,851,700 "	100,064,475 "	140,916,175 "
3 1/2 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1892	547,348,750 "	409,558,732 22	956,887,482 22
	1 ^{er} novembre 1892	544,232,150 "	412,655,332 22	956,887,482 22
	1 ^{er} mai 1893	544,634,950 "	414,344,332 22	958,979,282 22
	1 ^{er} novembre 1893	540,150,050 "	418,829,232 22	958,979,282 22
3 1/2 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1892	55,757,200 "	144,282,800 "	200,040,000 "
	1 ^{er} août 1892	65,563,800 "	134,476,200 "	200,040,000 "
	1 ^{er} février 1893	65,340,100 "	134,699,900 "	200,040,000 "
	1 ^{er} août 1893	60,107,400 "	139,932,600 "	200,040,000 "

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1892 et 1893.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1892	475,075 "	2,274,420 50	2,749,495 50	"
	1 ^{er} janvier 1893	474,227 50	2,275,267 80	2,749,495 50	"
	Charges de l'année 1892	040,502 50	4,540,688 28	5,498,000 78	"
	1 ^{er} juillet 1893	476,557 50	2,273,157 89	2,749,495 50	"
	1 ^{er} janvier 1894	468,045 "	2,281,450 50	2,749,495 50	"
	Charges de l'année 1893	044,402 50	4,554,588 28	5,498,000 78	"
3 p. c.	1 ^{er} mai 1892	2,787,046 50	5,905,264 50	8,692,511 "	692,600 40
	1 ^{er} novembre 1892	2,960,455 50	6,144,667 50	9,114,125 "	758,269 80
	Charges de l'année 1892	5,756,502 "	12,040,952 "	17,806,454 "	1,450,870 20
	1 ^{er} mai 1893	3,045,083 "	6,541,574 "	9,584,057 "	760,500 60
	1 ^{er} novembre 1893	3,129,162 "	6,400,084 50	9,628,246 50	784,426 20
	Charges de l'année 1893	6,174,245 "	12,840,658 50	19,012,905 50	1,550,816 80
5 p. c. -- Servitudes mili- taires	15 avril 1893 (une année)	"	42,287 74	42,287 74	"
3 1/2 p. c. -- 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1892	600,465 81	1,775,570 56	2,466,054 57	140,916 27
	1 ^{er} janvier 1893	712,852 87	1,755,181 06	2,466,055 95	140,916 25
	Charges de l'année 1892	1,405,516 68	5,528,751 62	4,952,068 50	281,852 52
	1 ^{er} juillet 1893	721,556 44	1,744,697 06	2,466,055 50	140,916 22
	1 ^{er} janvier 1894	714,904 75	1,751,128 51	2,466,055 06	140,916 20
	Charges de l'année 1893	1,456,241 19	5,495,825 57	4,952,066 56	281,852 42
3 1/2 p. c. -- 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1892	9,578,603 12	7,166,927 81	16,745,550 05	955,070 48
	1 ^{er} novembre 1892	9,524,062 62	7,221,468 51	16,745,550 05	956,887 48
	Charges de l'année 1892	19,102,665 74	14,388,506 12	55,401,061 86	1,912,866 96
	1 ^{er} mai 1893	9,531,111 62	7,251,025 81	16,782,157 45	956,887 48
	1 ^{er} novembre 1893	9,452,625 87	7,529,511 56	16,782,157 45	958,079 28
	Charges de l'année 1893	18,983,737 40	14,580,557 57	55,564,274 86	1,915,866 76
3 1/2 p. c. -- 3 ^e série.	1 ^{er} février 1892	975,751 "	2,524,949 "	3,500,700 "	200,040 "
	1 ^{er} août 1892	1,147,366 50	2,555,555 50	3,500,700 "	200,040 "
	Charges de l'année 1892	2,125,117 50	4,878,282 50	7,001,400 "	400,080 "
	1 ^{er} février 1893	1,145,451 75	2,557,248 25	3,500,700 "	200,040 "
	1 ^{er} août 1893	1,051,879 50	2,448,820 50	3,500,700 "	200,040 "
	Charges de l'année 1893	2,195,551 25	4,806,068 75	7,001,400 "	400,080 "

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1894.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1830 . . .	1	"	"	1	288	"	"
Civiques	5	"	"	5	1,566	"	"
Militaires	2,974	255	202	3,002	4,418,505	348,740	300,087
Ordre de Léopold	125	"	11	114	12,500	"	1,100
Marine (militaires de la)	14	"	2	12	22,720	"	2,842
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des affaires étrangères	18	1	1	18	80,857	1,591	1,680
— de la justice	262	19	56	245	650,374	65,004	102,443
— de l'intérieur et de l'instruction publique	550	45	26	569	737,210	102,401	65,173
— des chemins de fer, postes et télé- graphes	1,063	95	75	1,083	1,202,890	122,797	82,240
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	240	38	26	252	884,205	61,680	48,168
— de la guerre	46	3	4	45	95,904	7,421	6,780
— des finances	1,477	107	140	1,455	2,053,634	203,367	253,005
— de la Cour des comptes	4	1	2	3	9,131	1,875	6,679
Pensions ecclésiastiques	402	35	48	380	393,044	37,019	49,622
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	21	"	10	11	12,568	"	5,007
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*)	1,807	164	80	1,891	1,918,134	175,988	92,567
TOTAUX	8,806	741	672	8,875	12,083,398	1,124,972	1,026,433
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
69 pensions.				98,539 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1894.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1894.	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement.	par suite de revision.	par suite de décès.	par suite de revision.	par suite de nouveau mariage		
188	"	"	"	"	"		
1,568	"	"	"	"	"		
4,468,166	233	"	202	"	"		
11,400	"	"	11	"	"		
19,878	"	"	2	"	"		
80,748	1	"	1	"	"		
611,925	19	"	36	"	"		
774,528	44	1	25	1	"		
1,363,447	95	"	75	"	"		
397,816	37	1	25	1	"		
96,595	3	"	4	"	"		
2,005,906	107	"	149	"	"		
4,327	1	"	2	"	"		
380,441	35	"	48	"	"		
7,271	"	"	10	"	"		
1,999,555	153	9	71	9	"		
12,181,937	730	11	661	11	"		
	741		672				

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.

Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.